

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

OCCITANIE - TARN - HÉRAULT



# Introduction

Le label Parc naturel régional est la reconnaissance « d'une valeur paysagère et patrimoniale exceptionnelle » dont l'équilibre est fragile. Une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux est de mener des actions en faveur de la préservation des paysages. C'est la Charte qui détermine les orientations et les principes fondamentaux pour leur protection sur le territoire du Parc.

A la rencontre des influences méditerranéennes et océaniques, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc offre une palette de paysages particulièrement riche et diversifiée, dont les contours se dessinent sans cesse par le dialogue permanent qu'entretiennent les hommes et leur environnement.

Support du cadre de vie et de développement du territoire, ce sont autant de richesses que le Parc s'engage à conserver mais aussi à valoriser. Le territoire est aujourd'hui confronté à des évolutions socio-économiques qui ont des incidences sur ses paysages. Les terroirs agricoles, les forêts et les espaces habités sont concernés par d'importantes mutations au cœur des défis du Parc.

Dès la Charte de 2012, le Parc a souhaité s'engager dans une gestion de ses paysages et de son architecture à travers une politique paysagère forte afin d'affirmer sa volonté de développer une véritable stratégie qui allie gestion des paysages et développement territorial. Pour y parvenir, le Parc a associé les acteurs locaux dans sa démarche au service des territoires. Il s'est emparé des outils de projet comme les Plans de paysage par la couverture intégrale de son territoire et apporte son appui aux communes et intercommunalités pour accompagner l'évolution du cadre de vie, de l'environnement, des villes et des villages dans un souci de mise en valeur et de préservation.

Parce qu'il est nécessaire de comprendre ce qui façonne les paysages et les défis à venir de notre territoire, pour mieux intervenir, ce cahier de référence pose les bases de ce qui fait les paysages du Haut-Languedoc et les mets en perspective.

Ses fiches apportent aux protateurs de projet les clés de lecture des différents types de paysages. Elles présentent leurs composantes, les dynamiques qui les animent, leurs mécanismes de construction et leurs enjeux pour demain. Elles les révèlent à différentes échelles du territoire : celle du Parc, de ses sous-unités paysagères et leur emboîtement à l'échelle du grand paysage régional, de ses « structures paysagères » principales et leurs caractéristiques.

Le cahier de paysage est aussi un outil de projet et montre la stratégie paysagère du territoire à travers la définition des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) spatialisés dans le Plan de Parc.

Le Cahier des paysages du Parc naturel régional du Haut-Languedoc invite à porter une attention particulière aux paysages, à mieux les connaître afin de pérenniser ce qui fait leur qualité et la singularité du territoire.

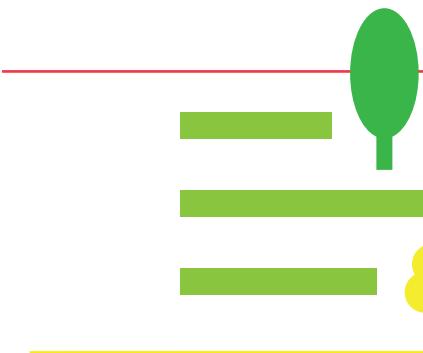
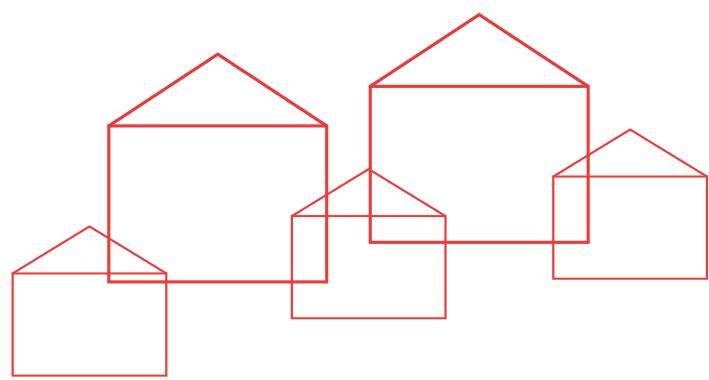
# Sommaire

**I. Les outils au service de la connaissance  
et la préservation des paysages.**

**II. Les Sous-unités paysagères**

**III. Les Objectifs de Qualité Paysagère**







## **Les outils au service de la connaissance et la préservation des paysages**

# La connaissance des paysages du Haut-Languedoc

## Une grande richesse paysagère

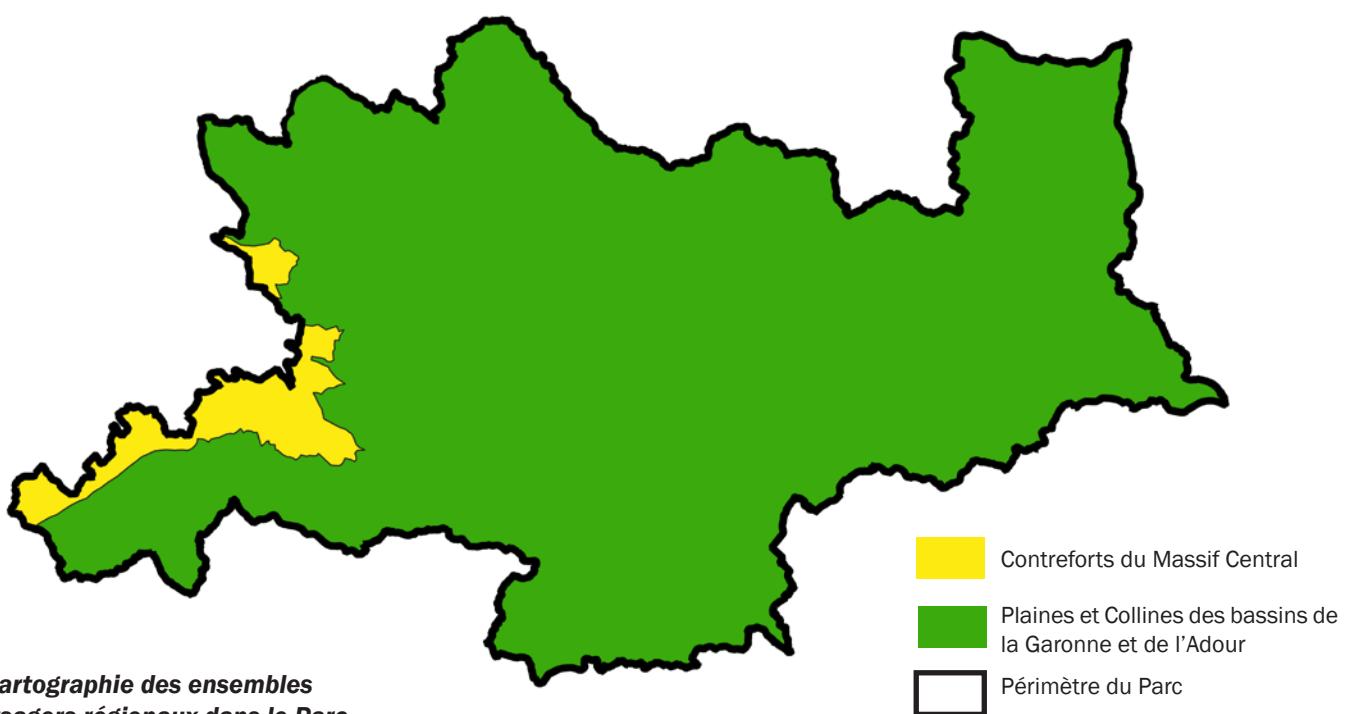
Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'inscrit dans l'ensemble paysager des contreforts du massif central. Ces paysages reposent essentiellement sur des socles géologiques très contrastés qui accueillent polyculture ou élevage et jouent un rôle de composition paysagère prépondérante.

Le réseau hydrographique vient également comme composante principale de cet ensemble paysager. Un réseau dense dévale les reliefs et creuse des vallées encaissées qui viennent alimenter les grands bassins de la Garonne, du Canal du Midi et de la Méditerranée. Les paysages du Massif Central restent profondément marqués par un caractère rural et un habitat dispersé, avec une architecture paysanne qui témoigne de la considération pour la richesse des matériaux locaux et s'adapte aux paysages et aux reliefs. Sa situation en balcon sur la méditerranée et à l'interface de diverses influences climatiques donne des paysages aux larges horizons et vues lointaines, avec des valeurs paysagères et naturelles riches en biodiversité qui se confondent.

## Une articulation avec les grands atlas de paysage existants

Les paysages du Parc naturel régional du Haut-Languedoc se décomposent en 18 sous-unités de paysage qui viennent ainsi approfondir la connaissance à travers une analyse, une qualification des unités paysagères départementales et des grands ensembles paysagers régionaux à l'échelle la plus adaptée pour l'application de la Charte du Parc.

Ce redécoupage permet ainsi d'enrichir la connaissance et les atlas des paysages du Tarn et de l'Hérault à l'échelle du territoire en s'affranchissant des limites administratives des départements pour une meilleure application locale. Ainsi, plusieurs unités de paysage départementales ont pu faire l'objet de fusion ou de redéfinition des limites.



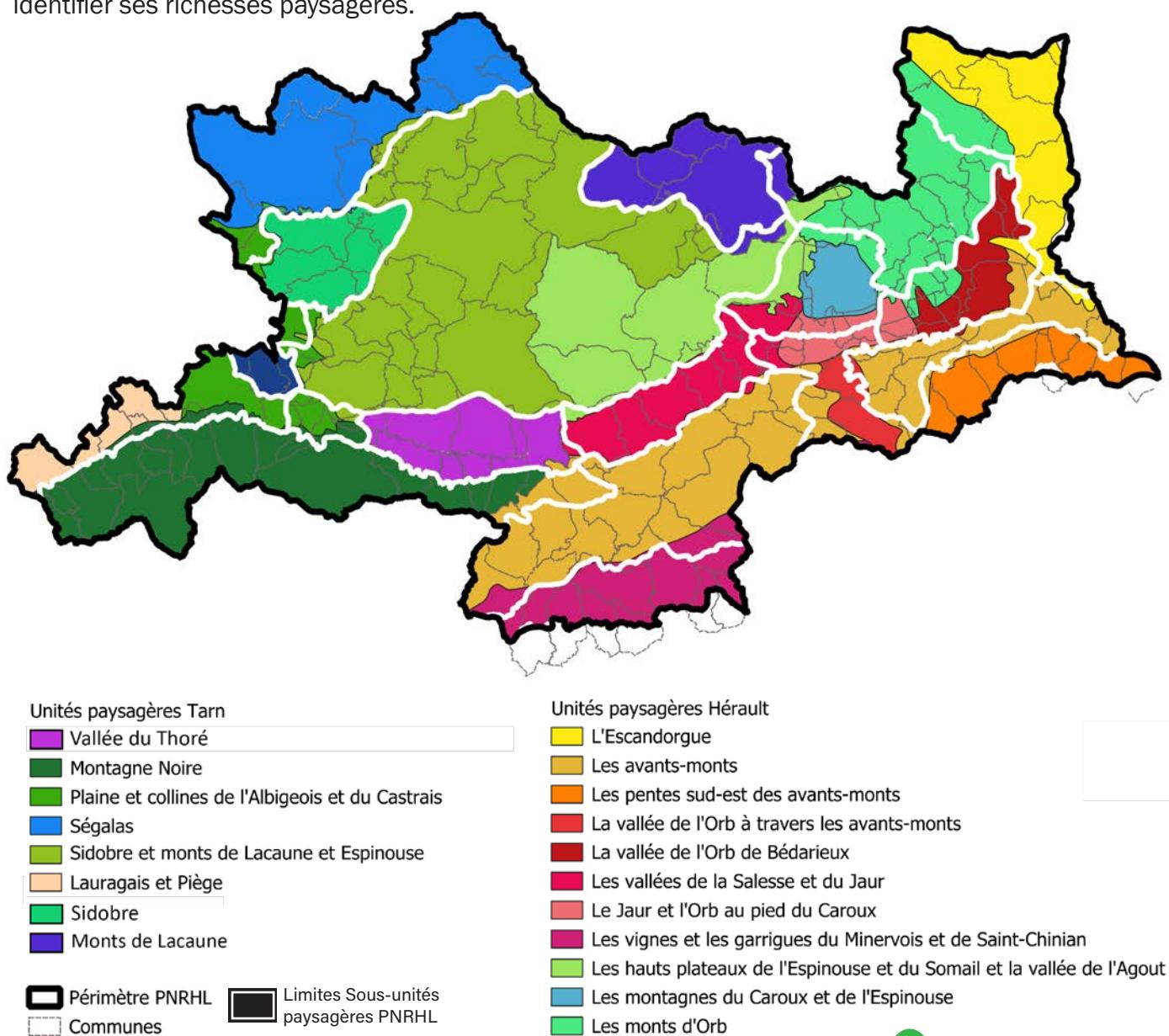
## Une démarche vers la connaissance des paysages progressive

Dès 2003, l'ancienne région Languedoc-Roussillon a mis en place des atlas des paysages sur l'ensemble des départements de son territoire et défini les grands ensembles paysagers ainsi que les unités paysagères du département de l'Hérault en 2006. Parallèlement, le conseil départemental du Tarn a réalisé un atlas des paysages en 2004.

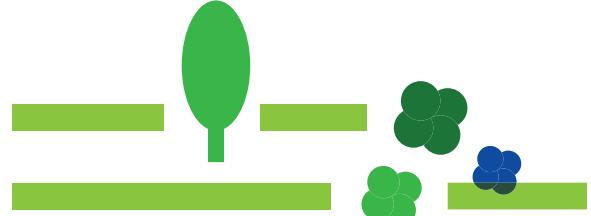
Depuis 2007 à travers l'étude «Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration : évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages» de Pierre Dérioz, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a cherché à qualifier et identifier ses richesses paysagères.

L'union régionale des CAUE d'Occitanie a identifié et spatialisé les grands ensembles paysagers de la région en 2015.

Ces premiers ouvrages de connaissance des paysages, ont servi de base pour la définition des sous-unités paysagères du Parc en 2012, et de leurs dynamiques en 2014, à travers le document de référence pour les paysages établissant ainsi le socle de la connaissance paysagère sur le territoire.

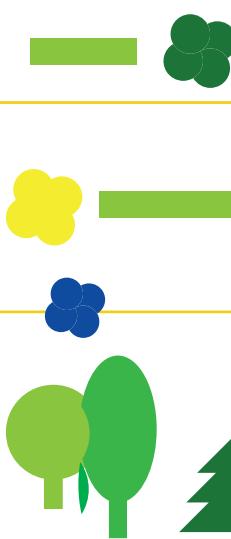


> Cartographie de l'articulation entre les unités paysagères départementales et les sous-unités paysagères du Parc.



# Les 5 Grands fondements des paysages

Le document de référence pour les paysages, élaboré en 2014, présente les 5 grands fondements qui façonnent les paysages du Haut-Languedoc : L'eau, le relief et le climat qui portent le socle paysager ; La forêt qui vient recouvrir 2/3 du territoire et compose une grande majorité des paysages ; L'agriculture qui porte les paysages ouverts et diversifiés ; L'habitat et l'occupation humaine qui modifie et façonne les paysages languedociens et enfin l'exploitation des ressources naturelles comme l'eau, le vent et la roche qui modifient les paysages. Ces fondements constituent le socle du territoire du Parc sur lequel l'ensemble de la démarche paysagère prend appui.



## L'eau, le relief et le climat



Le Haut-Languedoc reçoit une triple influence climatique : méditerranéenne au sud et à l'est, atlantique à l'ouest et montagnarde au nord. Il est également traversé du nord au sud par la ligne de partage des eaux entre versants méditerranéens et atlantiques. Les cours d'eau façonnent les paysages : les grandes rivières structurant les vallées comme le Thoré, l'Orb, le Jaur, l'Agout, le Gijou, la Mare et la Cesse, les gorges entaillées d'Héric, du Brian ou encore du Banquet, les chaos granitiques du Sidobre, les torrents de la Montagne Noire et les lacs de barrages comme la Raviège, Vesoles ou encore le Laouzas. Avec des altitudes fréquemment supérieures à 1 000 m, le Haut-Languedoc est une terre de moyenne montagne, entourée de zones de plaines. L'organisation générale du relief, dont le rôle est prépondérant dans la distribution des paysages, est assez simple : Elle se fait autour d'un ample sillon médián est-ouest, guidé par une longue ligne de faille.



## La Forêt

Le manteau forestier du Parc recouvre les 2/3 du territoire, devenant un élément dominant dans le paysage. Même si les feuillus constituent les essences forestières majoritaires, le Haut-Languedoc a fait l'objet de reboisements résineux intenses, initiés dans les années 1950, qui arrivent aujourd'hui à maturité. L'imbrication de ces différents couverts végétaux et leurs dynamiques d'évolution, posent notamment la question du renouvellement des essences, et font du territoire du Parc une mosaïque d'espaces ouverts et fermés, à l'équilibre fragile.



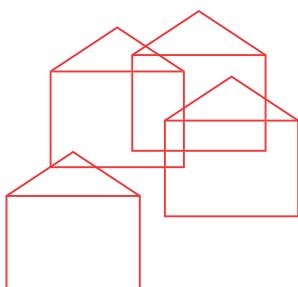
## L'agriculture



Les espaces consacrés à l'activité agricole représentent 1/3 de la surface du Parc, et ce malgré les bouleversements générés par le programme forestier des années 1950 et la déprise agricole. On retrouve à l'intérieur du territoire une agriculture diversifiée et localisée, structurée par des terroirs avec : l'élevage dans les zones nord et ouest du Parc, associé aux cultures céréalières et aux pâturages avec l'emblématique brebis de Lacaune autour du Roquefort ; la vigne dans la partie sud méditerranéenne sur les calcaires et schistes avec les terroirs Faugères, Minervois et Saint-Chinian et des productions plus diversifiées dans l'ensemble du Parc avec, en particulier, des vergers et du maraîchage. Ces différentes agricultures sont soutenues par les labelisations AOC, les IGP et le développement des circuits courts.

## L'urbanisation

Le territoire est, dans son ensemble, un espace très rural, avec une densité moyenne de 31 habitants/km<sup>2</sup>. L'essentiel de la population et des services est regroupé dans les fonds des grandes vallées qui traversent le Parc d'est en ouest communément appelé «Sillon médian» dont les deux agglomérations principales, Mazamet et Bédarieux, concentrent 32 000 des 100 000 habitants, soit près d'un tiers de la population totale du Parc. Le reste du territoire sur les plateaux et les zones de montagne est jalonné de bourgs, de nombreux hameaux ou petits villages qui présentent un important patrimoine bâti. Ce sont des éléments structurants de l'identité locale et de ses paysages. L'urbanisation nouvelle, principalement sous forme pavillonnaire et les zones d'activités s'y inscrivent difficilement.

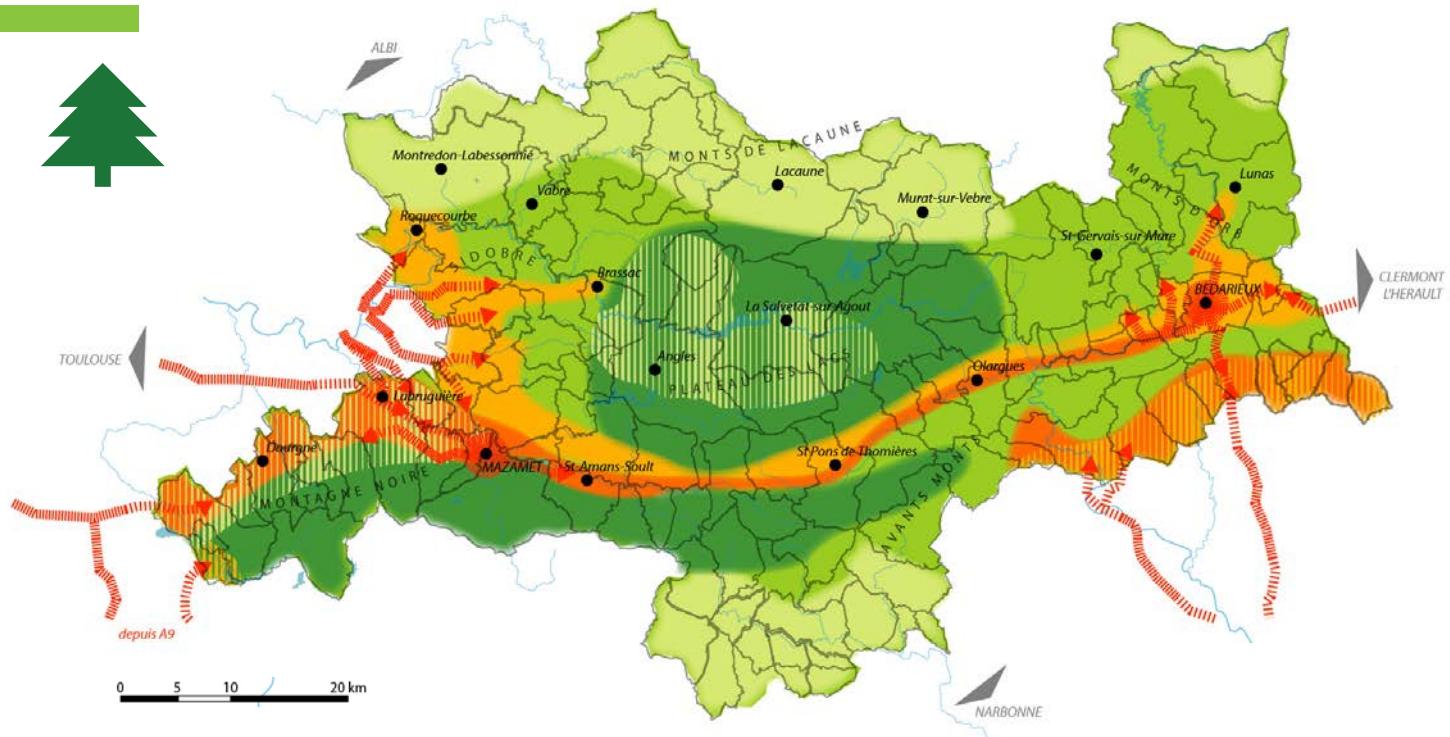


## L'exploitation des ressources naturelles



La diversité géologique, le climat et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles. Très tôt, les aménagements et les infrastructures sont venus exploiter ces ressources et transformer les paysages, donnant lieu à des espaces particuliers tels que les grands lacs de barrage, les carrières, les anciennes mines et l'implantation d'importantes usines devenues des héritages plus ou moins valorisés. Aujourd'hui, ce sont les infrastructures d'énergies renouvelables qui se développent sur le Parc, la maîtrise de leur implantation devenant un enjeu majeur pour les paysages en transition.

## Les dynamiques paysagères



**Orange:** Urbaine : Développement fort  
Agricole : Activité très fragilisée  
Forestière : Développement faible

**Yellow-orange:** Urbaine : Développement important  
Agricole : Activité fragilisée  
Forestière : Développement faible

**Light green:** Urbaine : Développement faible  
Agricole : Activité dynamique  
Forestière : Développement croissant

**Dark green:** Urbaine : Développement faible  
Agricole : Activité fragilisée  
Forestière : Développement croissant et géré

**Red patterns:**  
Urbaine : Développement fort  
Agricole : Activité dynamique  
Forestière : Développement faible



**Rayonnement de l'attractivité des agglomérations environnantes et des villes du territoire générant de la pression urbaine le long des axes routiers**



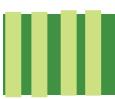
**Urbaine : Développement important  
Agricole : Activité dynamique  
Forestière : Développement croissant**



**Urbaine : Développement important  
Agricole : Activité fragilisée  
Forestière : Développement croissant**

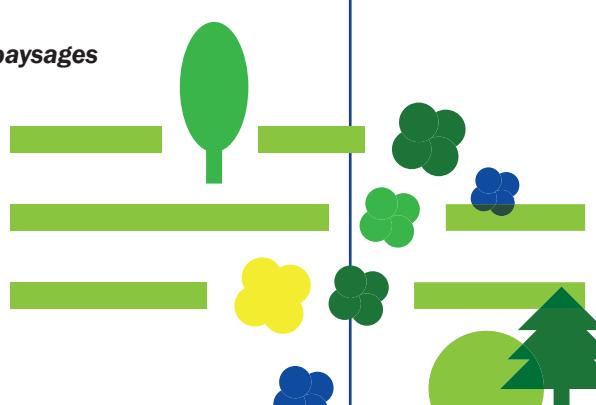


**Urbaine : Développement important  
Agricole : Activité fragilisée  
Forestière : Développement croissant et géré**



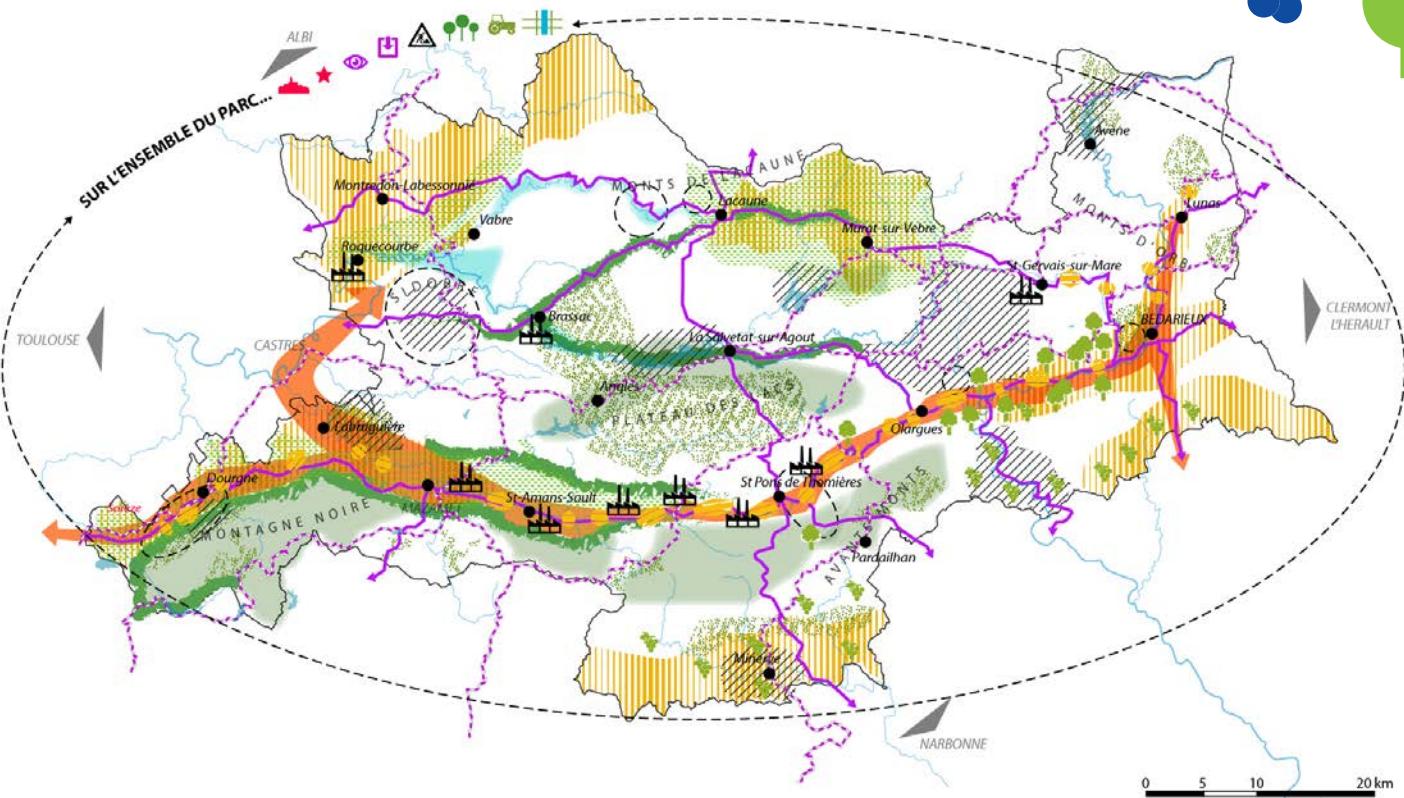
**Urbaine : Développement faible  
Agricole : Activité dynamique  
Forestière : Développement croissant et géré**

> Les dynamiques paysagères // Extrait document de référence pour les paysages  
La manufacture des paysages 2014 // Mise à Jour AMG PNRHL 2024





# Les enjeux du territoire



## SUR L'ENSEMBLE DU PARC...

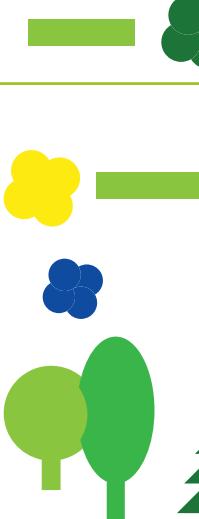
- la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâties : des bourgs, des villages et des fermes
- ★ l'évolution du patrimoine bâti : coeurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelettes, murs et murets...
- la perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements
- l'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»
- ▲ la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager
- la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt
- le devenir des espaces et des pratiques agricoles
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire

## ET PLUS PARTICULIÈREMENT LOCALISÉS :

- paysage, urbanisation et bâties :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest</li> <li>■ les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties</li> <li>■ la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité</li> <li>■ le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers</li> </ul>
- paysage, infrastructures et équipements :	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés</li> <li>■ la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites</li> </ul>
- paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'évolution de la trame bocagère en lien avec les activités agricoles et la biodiversité</li> <li>■ la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses</li> <li>■ la gestion des vallées remarquables</li> <li>■ le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières</li> </ul>
- paysage, forêts et biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités</li> <li>■ la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité</li> </ul>
- paysage, infrastructures et perceptions :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le visible depuis les principaux axes routiers du Parc</li> <li>■ le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes</li> </ul>

> Les enjeux paysagers // Extrait document de référence pour les paysages La manufacture des paysages 2014  
// Mise à jour AMG PNRHL 2024

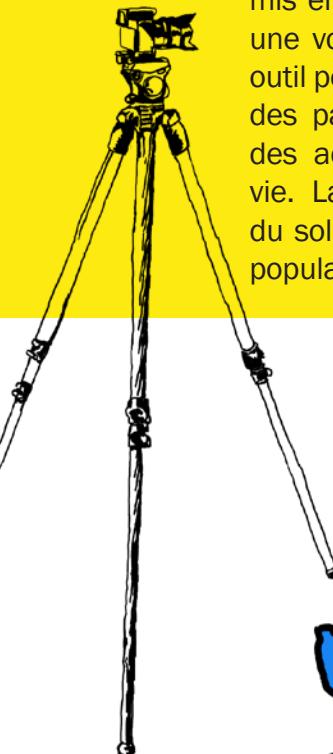
# L'observatoire photographique des paysages



## L'observatoire photographique des paysages

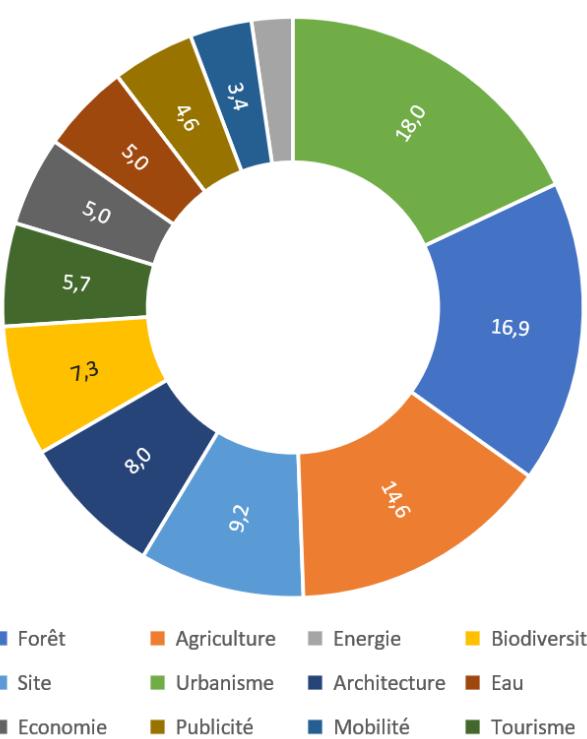
L'observatoire photographique des paysages du Haut-Languedoc a été mis en place en 2014. Il s'inscrit dans une volonté du Parc de se munir d'un outil permettant de constater l'évolution des paysages, mais aussi de l'impact des actions du Parc sur le cadre de vie. La photographie prise à 1.50 m du sol, révèle le paysage perçu par les populations d'un territoire.

L'observatoire photographique des paysages du Haut-Languedoc est né de la rencontre entre un projet de territoire porté par le Parc naturel régional et le projet artistique du photographe David HUGUENIN. La campagne photographique initiale comprend une centaine de photographies qui saisissent la réalité du territoire du Haut-Languedoc.



> Cartographie des points de vue de l'Observatoire photographique des paysages et leur répartition dans les sous-unités paysagères du Parc.





Par sa durée dans le temps et son caractère scientifique, il permet de montrer l'évolution des paysages pour dégager les grandes dynamiques paysagères de chaque sous-unités de paysage et faciliter la définition des enjeux. La photo comparaison permet également de mettre en miroir deux temporalités et de voir les changements apportés aux paysages et de qualifier ses changements par une analyse complémentaire plus sensible. Cette analyse peut-être une base de réflexion dans les projets d'aménagement sur le territoire du Parc.



> **Etat des évolutions des paysages du point de vue à droite**



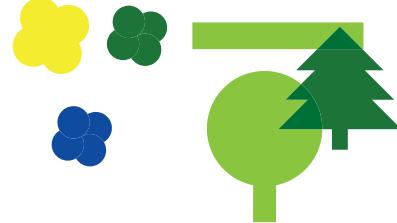
> **Qualité des évolutions des paysages du point de vue à droite**

L'observatoire photographique reflète l'ensemble du territoire et les paysages du Haut-Languedoc. C'est un outil transversal reflétant l'ensemble des thématiques abordées par le Parc notamment l'urbanisme, la forêt et l'agriculture qui sont les plus représentées à travers l'observatoire.

Outil d'analyse et d'évaluation des impacts des mesures de la Charte du Parc sur l'aménagement du territoire, il doit être mis en corrélation avec les différentes mesures de la Charte.



> **De haut en bas : Evolution d'un paysage forestier entre 2013-2015 et 2019**



## Les Plans de paysage

Les Plans de paysage sont des démarches collectives et concertées qui proviennent du territoire et de ses besoins. Ils permettent d'impliquer l'ensemble des acteurs et des citoyens dans la démarche de projet afin de renforcer l'attractivité d'un territoire et améliorer son cadre de vie. Se sont des outils transversaux pour les politiques publiques. Ils sont des supports à la fois de connaissance, de recommandation et de projets structurés. Ils s'appuient sur une cohérence paysagère et une démarche en trois temps :



1



2



3

**Un état des lieux** qui permet de caractériser les paysages, identifier les sous-unités paysagères et leurs entités et déterminer leurs dynamiques par une projection dans le temps. Il doit également identifier les attentes des acteurs et du territoire et définir les grands défis à relever.

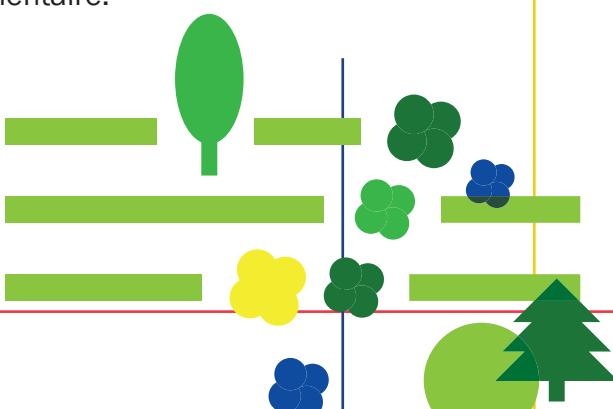
**Un projet de territoire** défini qui fixe des objectifs à atteindre pour conduire à des paysages de qualité, préservés et valorisés qui s'adaptent aux différentes pratiques et aux évolutions courantes et à venir.

**Qui perdure dans le temps** à travers une animation et un suivi continu pour faire vivre le document, la mise en place d'un programme d'action opérationnel et une retranscription réglementaire dans les documents d'urbanisme et de planification sont mis en œuvre.



> Extrait Plan paysage Vallée du Thoré et Montagne Noire/Caudex/ 2023

Ils présentent des exemples d'aménagement sur le territoire et donnent des recommandations sur les thématiques du paysage, de l'architecture, de l'aménagement, de la forêt ou encore de l'agriculture. Ces recommandations sont par la suite traduites dans les documents d'urbanisme afin d'avoir une portée réglementaire.



A travers sa charte, depuis 2012, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc porte une politique de projet de paysage forte par la couverture de l'intégralité de son territoire par des plans de paysage ou démarche équivalente. Ces plans de paysage s'appuient sur des initiatives locales et viennent faire le lien entre le paysage et la planification territoriale.

Ainsi, la charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et Plateaux du Gijou élaborée en 2017 est le premier projet sur le territoire du Parc. Elle vient appuyer le SCOT porté par le PETR des Hautes Terres d'Oc.

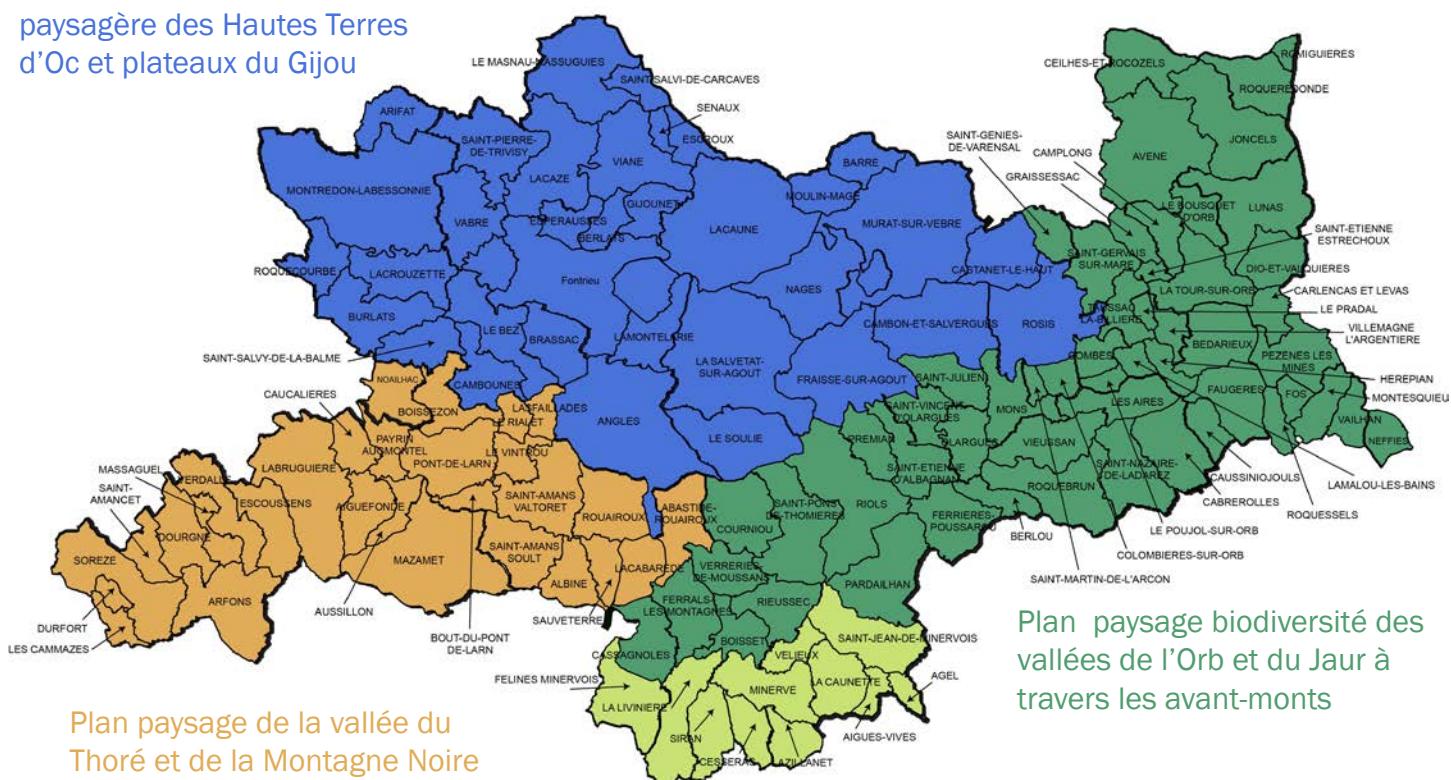
Le Parc a poursuivi le travail avec un premier plan de paysage sur le secteur des Causses, canyons et vignobles du Minervois en soutien de la démarche d'Opération Grand Site portée par le Pays Haut Languedoc et vignobles en 2021.

Le Plan de paysage de la vallée du Thoré et de la Montagne Noire vient accompagner en 2024 le volet paysage du SCOT Autan-Cocagne. Enfin, le plan de paysage biodiversité des vallées de l'Orb et du Jaur à travers les avant-monts vient compléter la couverture du Parc.

Il permet de définir un projet de territoire par l'approche transversale du paysage et de la biodiversité sur un secteur non couvert par une démarche de planification territoriale.

Il est indispensable que tout porteur de projet sur le territoire prenne en compte ces documents de projets concertés.

### Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et plateaux du Gijou

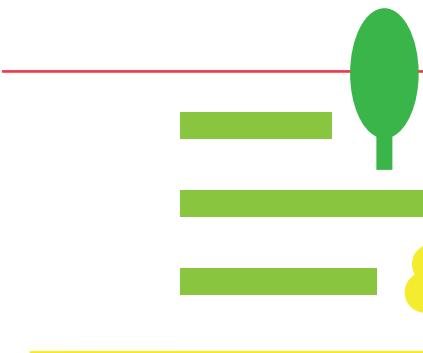
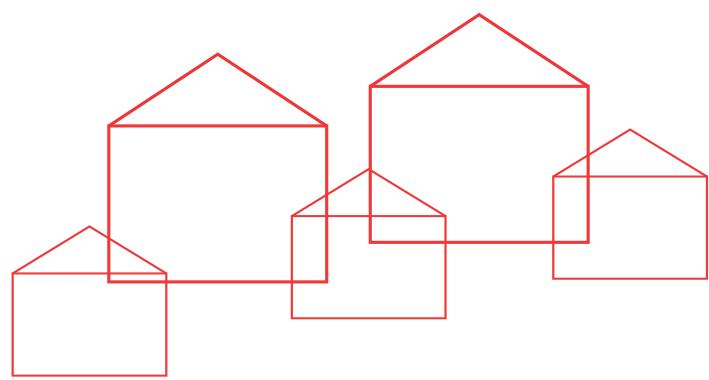


Plan paysage de la vallée du Thoré et de la Montagne Noire

### Plan paysage biodiversité des vallées de l'Orb et du Jaur à travers les avant-monts

### Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois

> [Les plans de paysage sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc](#)

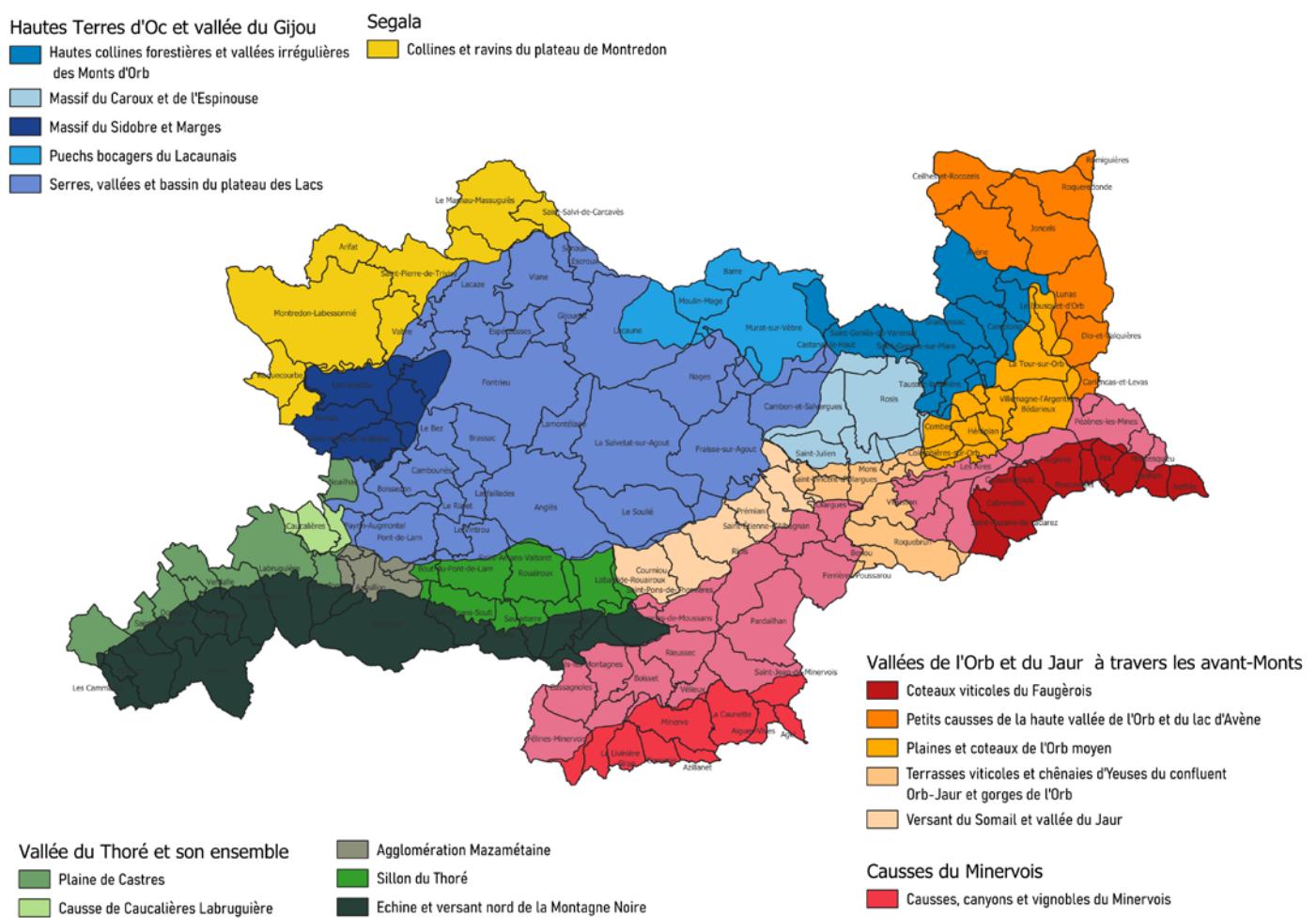




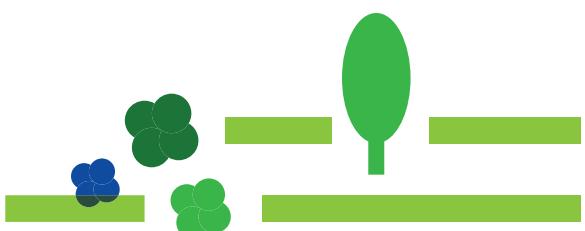
## **Les Sous-unités paysagères**

# L'analyse des sous-unités paysagères

Situé sur les derniers contreforts du Massif central, à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault, Le Haut-Languedoc est un territoire de moyenne montagne, habité, avec une forte identité culturelle. Implanté de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre océan atlantique et méditerranée, c'est un balcon dominant les plaines du Lauragais et du Languedoc. Recouvert par des vastes forêts et par une multitude de cours d'eau, animé par une agriculture très présente, le Parc naturel régional offre des paysages exceptionnels, variant entre larges horizons et gorges profondes, avec une grande diversité d'ambiances qui en font sa richesse et décompose le territoire en 18 sous-unités paysagères réparties en 5 grands secteurs.



> Cartographie des sous-unités paysagères du Parc dans leurs secteurs paysagers

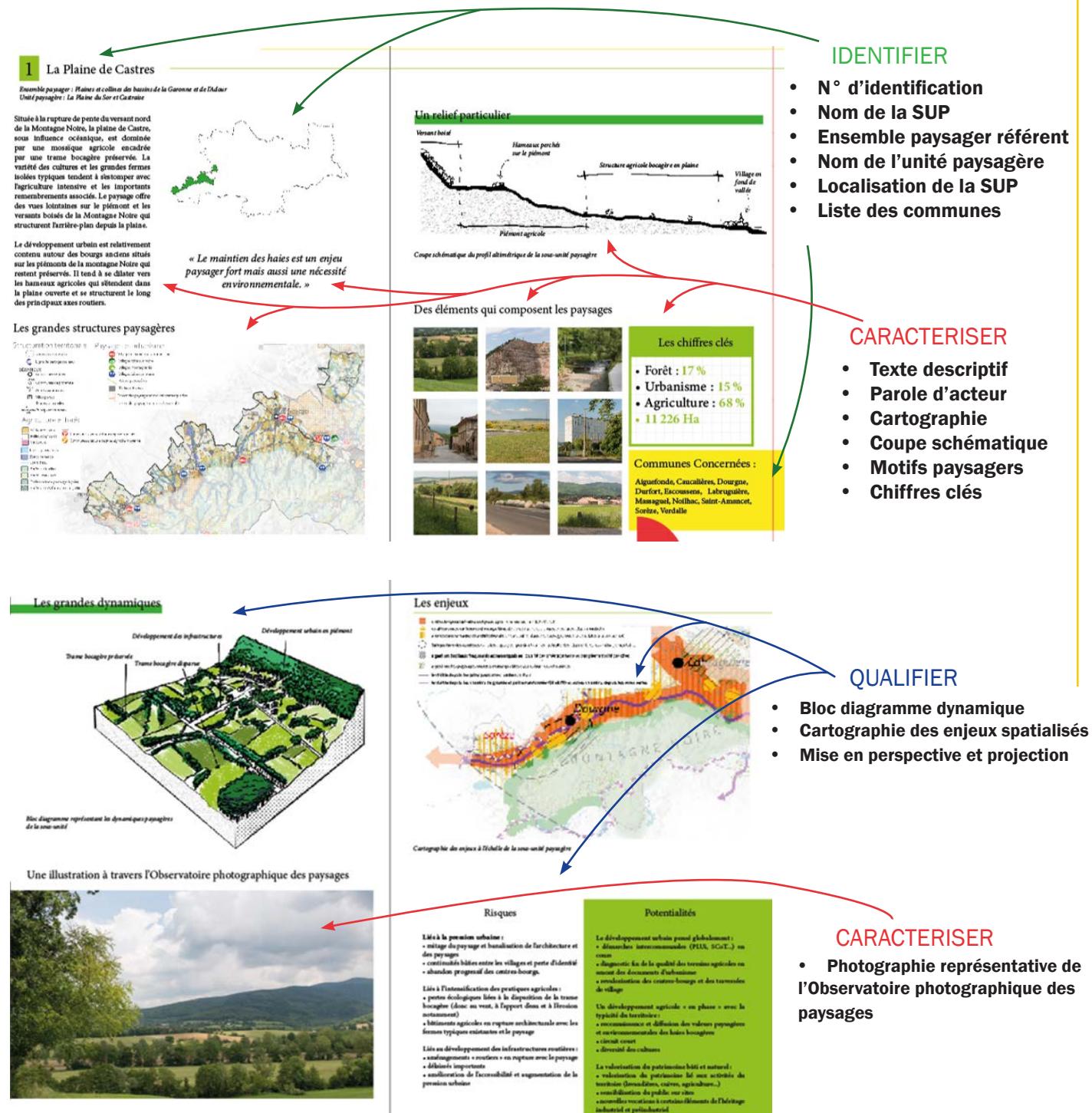


# Une analyse qui s'appuie sur la méthode des Atlas du paysage

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a fait parti du groupe de travail et des territoires de test de la nouvelle méthode nationale des atlas de paysage de 2024.

Ce cahier de paysage reprend donc les principaux éléments de la méthode appliquée aux territoires des Parcs naturels régionaux, notamment le volet « Dresser une analyse paysagère » qui fixe trois points essentiels : **IDENTIFIER, CARACTERISER**

et **QUALIFIER**. Les fiches des sous-unités paysagères (SUP) présentent les éléments clés de caractérisation de la méthode comme le montre le schéma de compréhension d'une fiche ci-dessous. Elles formulent les dynamiques et les évolutions des paysages à travers le lien avec l'Observatoire photographique des paysages et identifient les principaux enjeux de la sous-unité.



> Extrait d'une fiche de présentation d'une sous-unité paysagère

# 1 La Plaine de Castres

**Ensemble paysager : Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour**  
**Unité paysagère : La Plaine du Sor et Castraise**

Située à la rupture de pente du versant nord de la Montagne Noire, la plaine de Castre, sous influence océanique, est dominée par une mosaïque agricole encadrée par une trame bocagère préservée. La variété des cultures et les grandes fermes isolées typiques tendent à s'estomper avec l'agriculture intensive et les importants remembrements associés. Le paysage offre des vues lointaines sur le piémont et les versants boisés de la Montagne Noire qui structurent l'arrière-plan depuis la plaine.

Le développement urbain est relativement contenu autour des bourgs anciens situés sur les piémonts de la montagne Noire qui restent préservés. Il tend à se dilater vers les hameaux agricoles qui s'étendent dans la plaine ouverte et se structurent le long des principaux axes routiers.



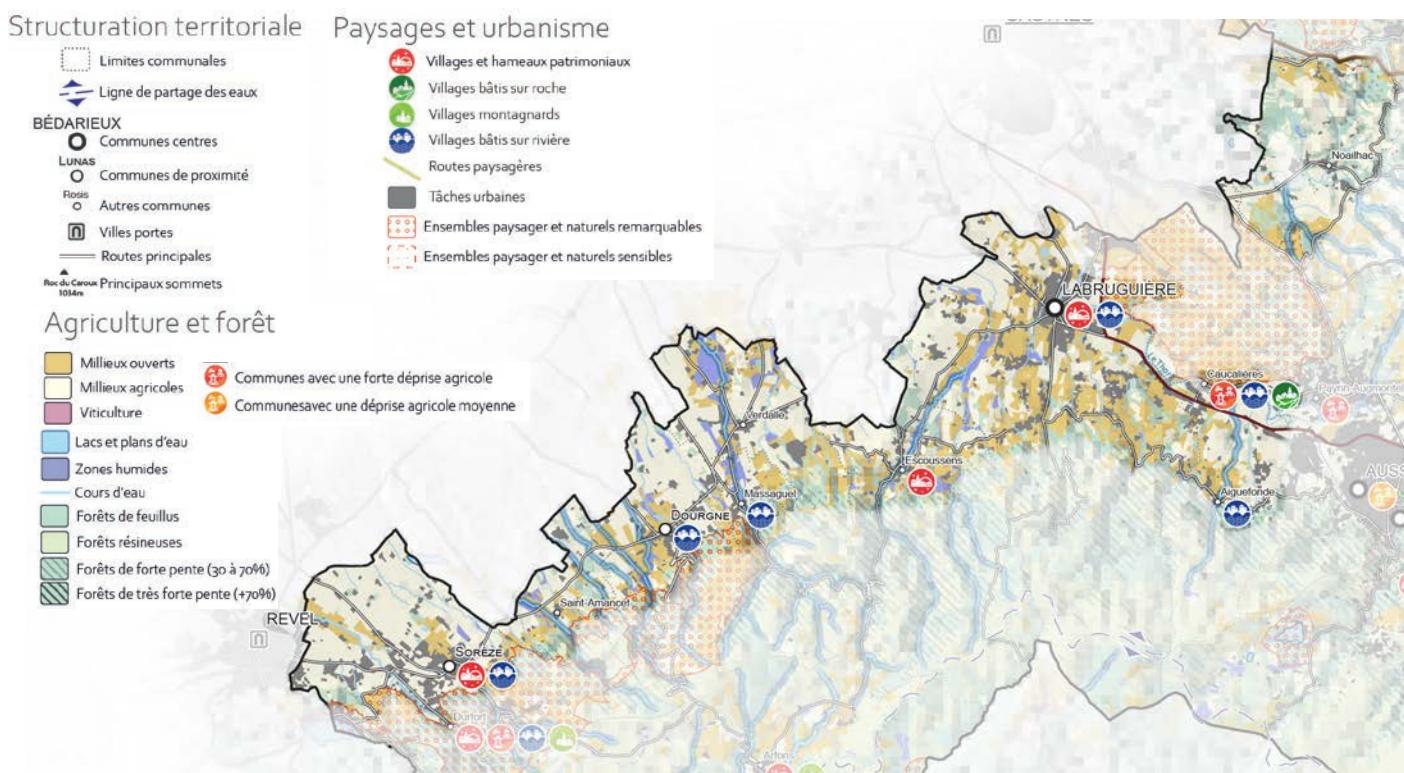
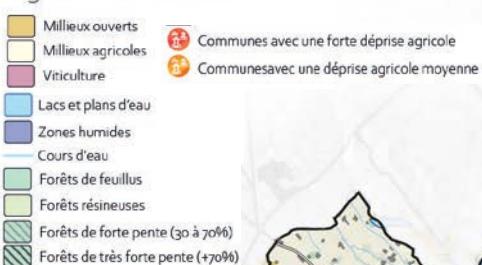
**« Le maintien des haies est un enjeu paysager fort mais aussi une nécessité environnementale. »**

## Les grandes structures paysagères

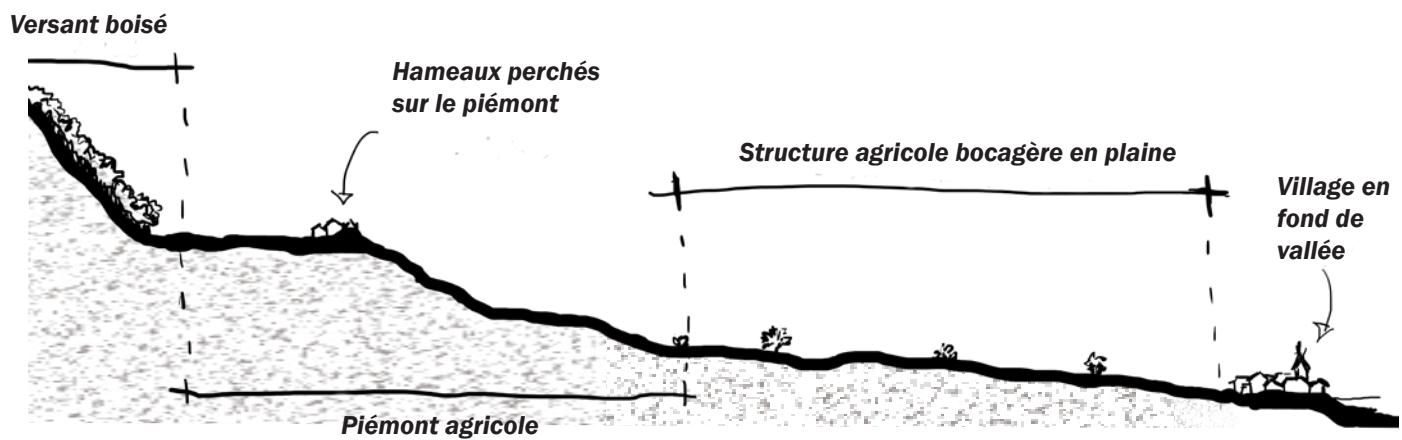
### Structuration territoriale / Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt

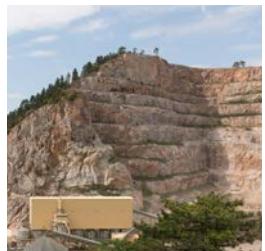


## Un relief particulier



> Coupe schématique du profil altimétrique de la sous-unité paysagère

## Des éléments qui composent les paysages



### Les chiffres clés

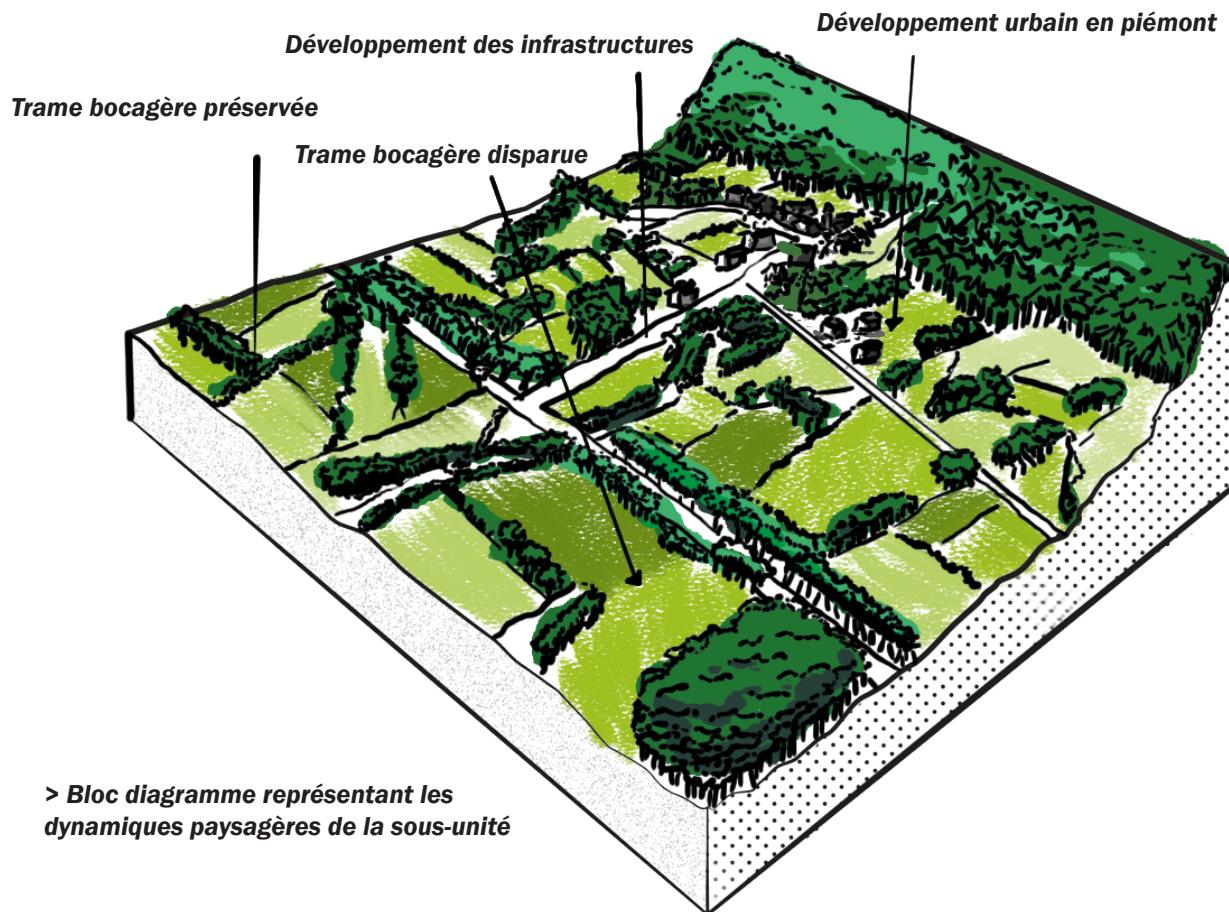
**Forêt : 17 %**  
**Urbanisme : 15 %**  
**Agriculture : 68 %**  
**11 226 Ha**

### Communes Concernées :

- Aiguefonde
- Caucalières
- Dourgne
- Durfort
- Escoussens
- Labruguière
- Massaguel,
- Noilhac
- Saint-Amancet
- Sorèze
- Verdalle



# Les grandes dynamiques



Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâti / non bâti
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à la pression urbaine :

- Mitage du paysage et banalisation de l'architecture et des paysages
- Continuités bâties entre les villages et perte d'identité
- Abandon progressif des centres-bourgs.

### Liés à l'intensification des pratiques agricoles :

- Pertes écologiques liées à la disparition de la trame bocagère (donc au vent, à l'apport d'eau et à l'érosion notamment)
- Bâtiments agricoles en rupture architecturale avec les fermes typiques existantes et le paysage

### Liés au développement des infrastructures routières :

- Aménagements « routiers » en rupture avec le paysage
- Délaissés importants
- Amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine

## Potentialités

### Le développement urbain pensé globalement:

Démarches intercommunales (PLUi, SCoT...) en cours

- Diagnostic fin de la qualité des terrains agricoles en amont des documents d'urbanisme
- Revalorisation des centres-bourgs et des traversées de village

### Un développement agricole « en phase » avec la typicité du territoire :

- Reconnaissance et diffusion des valeurs paysagères et environnementales des haies bocagères
- Circuit court
- Diversité des cultures

### La valorisation du patrimoine bâti et naturel :

- Valorisation du patrimoine lié aux activités du territoire (lavandières, cuivre, agriculture...)
- Sensibilisation du public sur sites
- Nouvelles vocations à certains éléments de l'héritage industriel et préindustriel

## 2

# Le Causse de Caucalières

**Ensemble paysager : Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour**  
**Unité paysagère : Le Causse de Labruguière**

Plateau calcaire marqué de falaises au sud et à l'ouest, le causse de Caucalières-Labruguière surplombe la plaine de Castres et la vallée du Thoré.

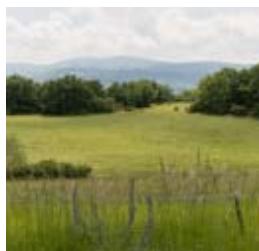
Ce paysage remarquable à l'ambiance méditerranéenne en climat océanique doit sa qualité à son caractère naturel, aux contrastes et aux points de vue qu'il offre notamment sur la montagne noire. Il est essentiellement composé d'exploitations pratiquant l'élevage extensif qui jouent un rôle essentiel dans l'entretien et l'équilibre écologique du milieu, ainsi que dans le maintien des paysages ouverts caractérisés par des pelouses et landes.

Cet espace fragile subit d'importantes pressions liées à sa proximité avec la ville de Castres qui s'étend jusqu'à ses franges. Son équilibre tient à la préservation des milieux ouverts liés à l'activité agricole et à la gestion des différents usages pratiqués.



**« Cet espace remarquable possède un caractère naturel et contrasté avec des points de vues sur la montagne Noire. Ce site fragile, tient son équilibre à la préservation des milieux ouverts et à la gestion de la fréquentation. »**

## Des éléments qui composent les paysages



### Les chiffres clés

**Forêt : 35 %**

**Urbanisme : 18 %**

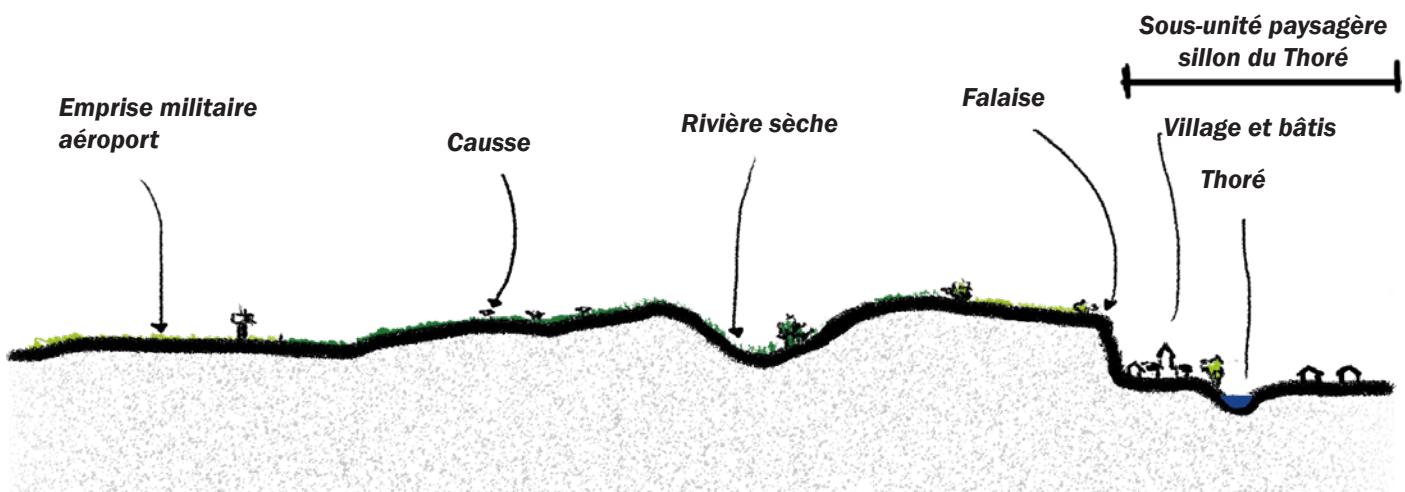
**Agriculture : 48 %**

**2 067 Ha**

### Communes Concernées :

- Labruguière
- Caucalières,
- Payrin-Augmontel
- Noilhac

## Un relief particulier



> Coupe schématique du profil nord-Sud de la structure altimétrique et l'organisation du Causse en lien avec le Thoré

## Les grandes structures paysagères

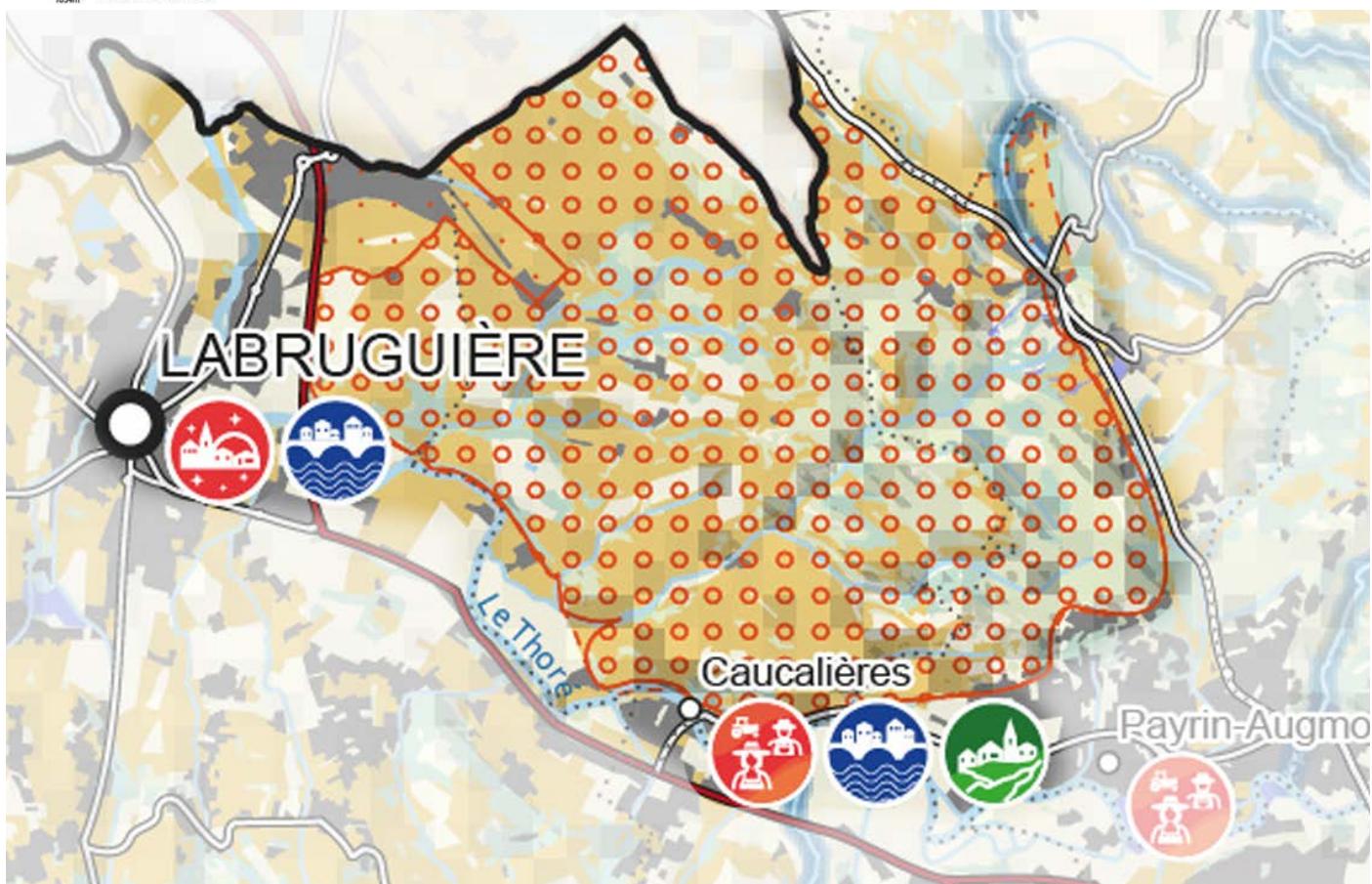
### Structuration territoriale Paysages et urbanisme

- Limites communales
  - △ Ligne de partage des eaux
  - BÉDARIEUX ○ Communes centres
  - LUNAS ○ Communes de proximité
  - Rosas ○ Autres communes
  - Villes portes
  - Routes principales
- Recensement Principaux sommets  
1000m

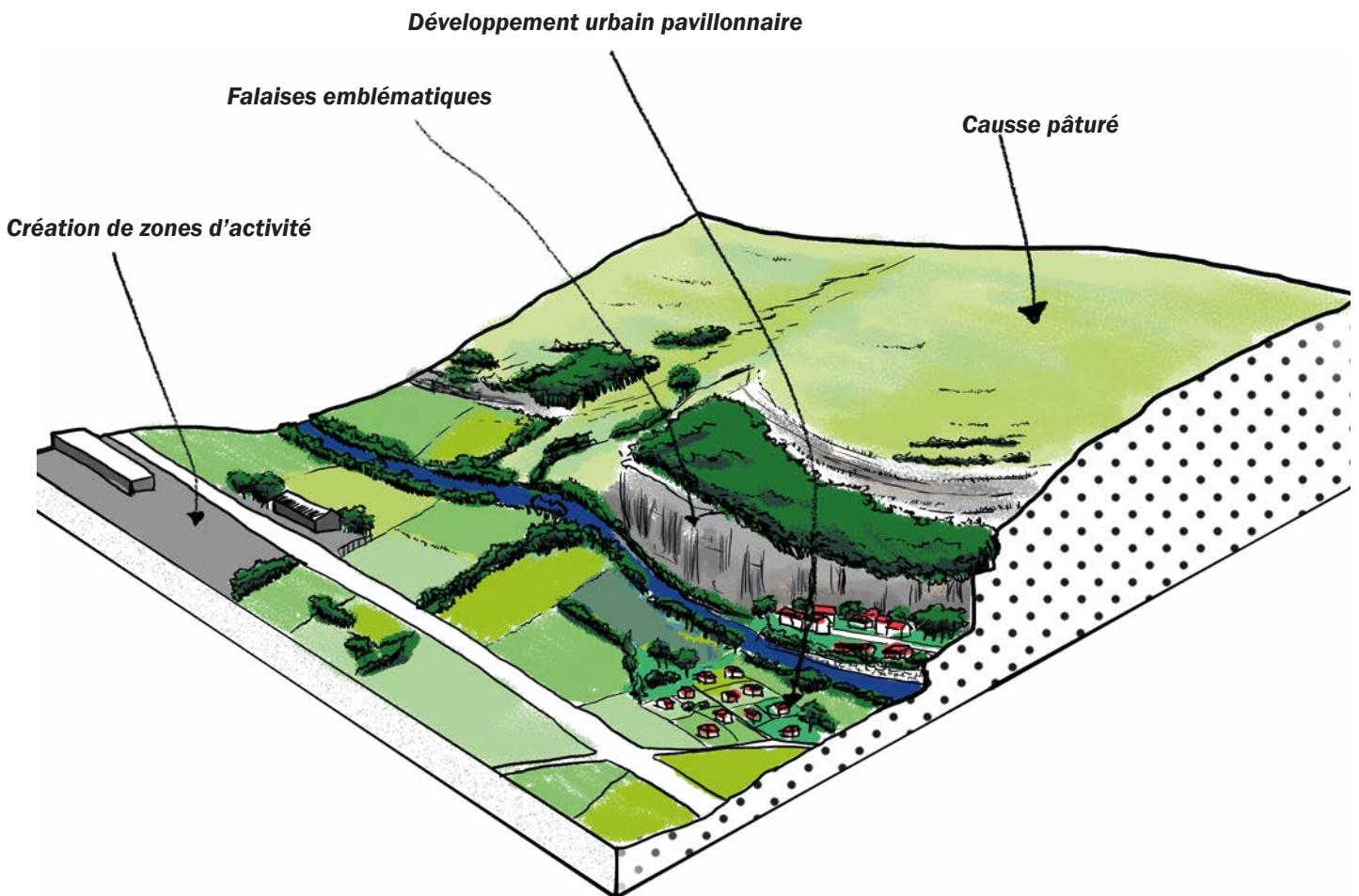
- Villages et hameaux patrimoniaux
- Villages bâties sur roche
- Villages montagnards
- Villages bâties sur rivière
- Routes paysagères
- Tâches urbaines
- Ensembles paysager et naturels remarquables
- Ensembles paysager et naturels sensibles

### Agriculture et forêt

- Millieux ouverts
- Millieux agricoles
- Viticulture
- Communes avec une forte déprise agricole
- Communes avec une déprise agricole moyenne
- Lacs et plans d'eau
- Zones humides
- Cours d'eau
- Forêts de feuillus
- Forêts résineuses
- Forêts de forte pente (30 à 70%)
- Forêts de très forte pente (+70%)



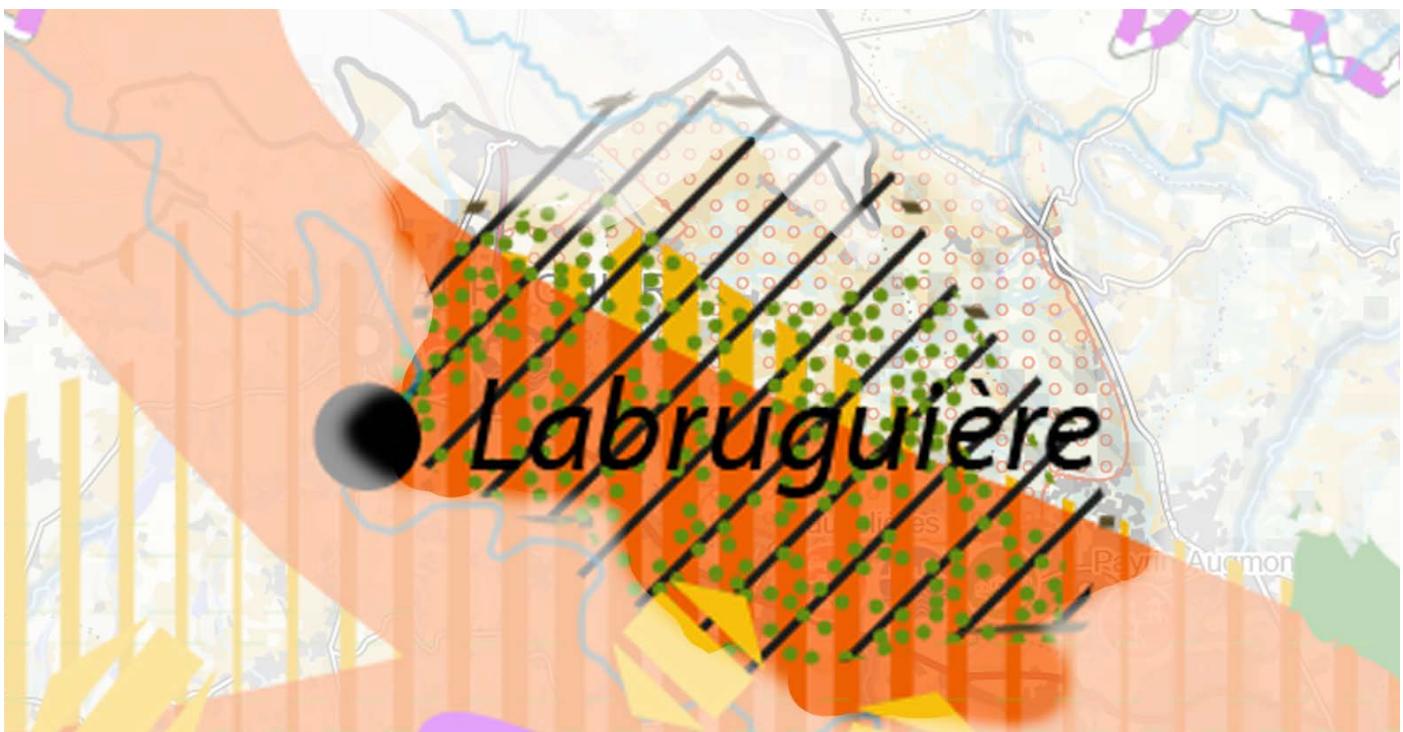
# Les grandes dynamiques



Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux



- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité

## > Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

### Risques

#### Liés au recul de l'élevage extensif :

- Dégradation des habitats naturels
- Fermeture des paysages par du reboisement spontané

#### Liés à une fréquentation mal maîtrisée du site :

- Détérioration des milieux
- Perturbation des usages agricoles
- Développement des usages motorisés

#### Liés au développement urbain :

- Mitage du paysage
- Ruptures avec les silhouettes villageoises
- Un enclavement d'un espace naturel dans un espace urbain plus large
- Fragilisation des corridors écologiques

### Potentialités

#### Le site NATURA 2000 :

- Un partenariat de gestion pouvant être renforcé entre agriculteurs, propriétaires, collectivités locales et services de l'État
- Une veille foncière pérenne notamment en faveur des terrains agricoles

#### La proximité de l'agglomération Castres-Mazamet :

- Les circuit-courts
- La reconnaissance de ce site comme «paysage exceptionnel»
- Un lieu de découverte du paysage privilégié avec des points de vue exceptionnels

#### La fréquentation :

- Le développement de la sensibilisation auprès du public
- L'aménagement du site

### 3

## L' Agglomération Mazamétaine

**Ensemble paysager : Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour**  
**Unité paysagère : La plaine Castraise**

Porte d'entrée sur la vallée du Thoré, ce paysage sous influence océanique offre une ambiance urbaine de fond de vallée encadré par les reliefs marqués du plateau d'Anglès au nord et de la montagne noire au sud.

Composé à 50% de zones urbaines, il représente un des seuls ensembles urbains du territoire du Parc avec le secteur de Bédarieux.

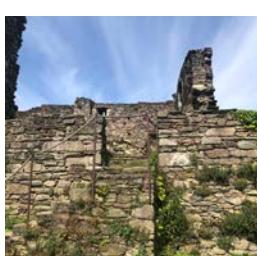
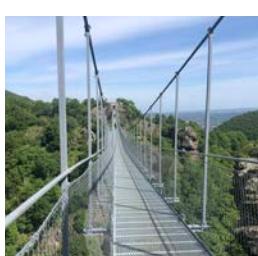
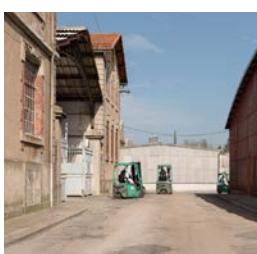
L'urbanisation se développe essentiellement le long des axes routiers structurants comme la route départementale 612 reliant Agde à Toulouse.

Le reste de ce territoire est essentiellement occupé par des terres agricoles qui encadrent l'urbanisation.



**« La qualité des paysages de l'agglomération Mazamétaine est fondée sur un fond de vallée doté d'ambiances urbaines et industrielles entouré par des versants montagnards. »**

### Des éléments qui composent les paysages



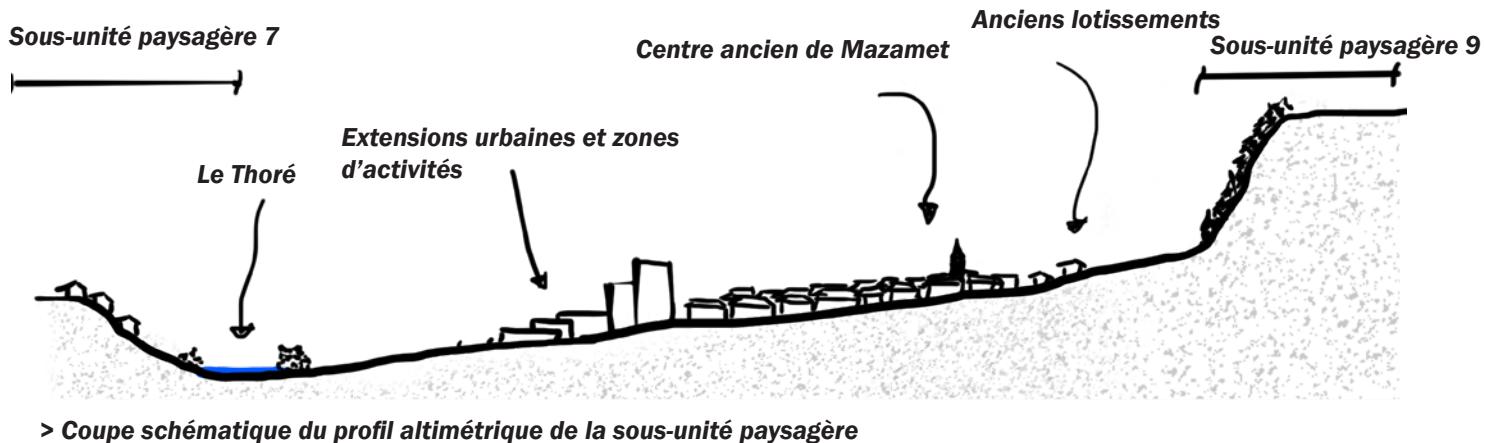
### Les chiffres clés

**Forêt : 24 %**  
**Urbanisme : 52 %**  
**Agriculture : 22 %**  
**2664 Ha**

### Communes Concernées :

- Aussillon
- Aiguefonde
- Payrin-Augmontel
- Pont de l'Arn,
- Bout du Pont de l'Arn

## Un relief particulier



## Les grandes structures paysagères

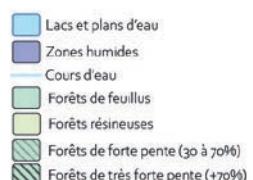
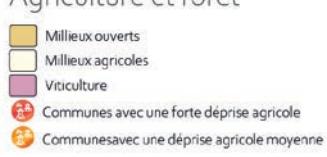
### Structuration territoriale



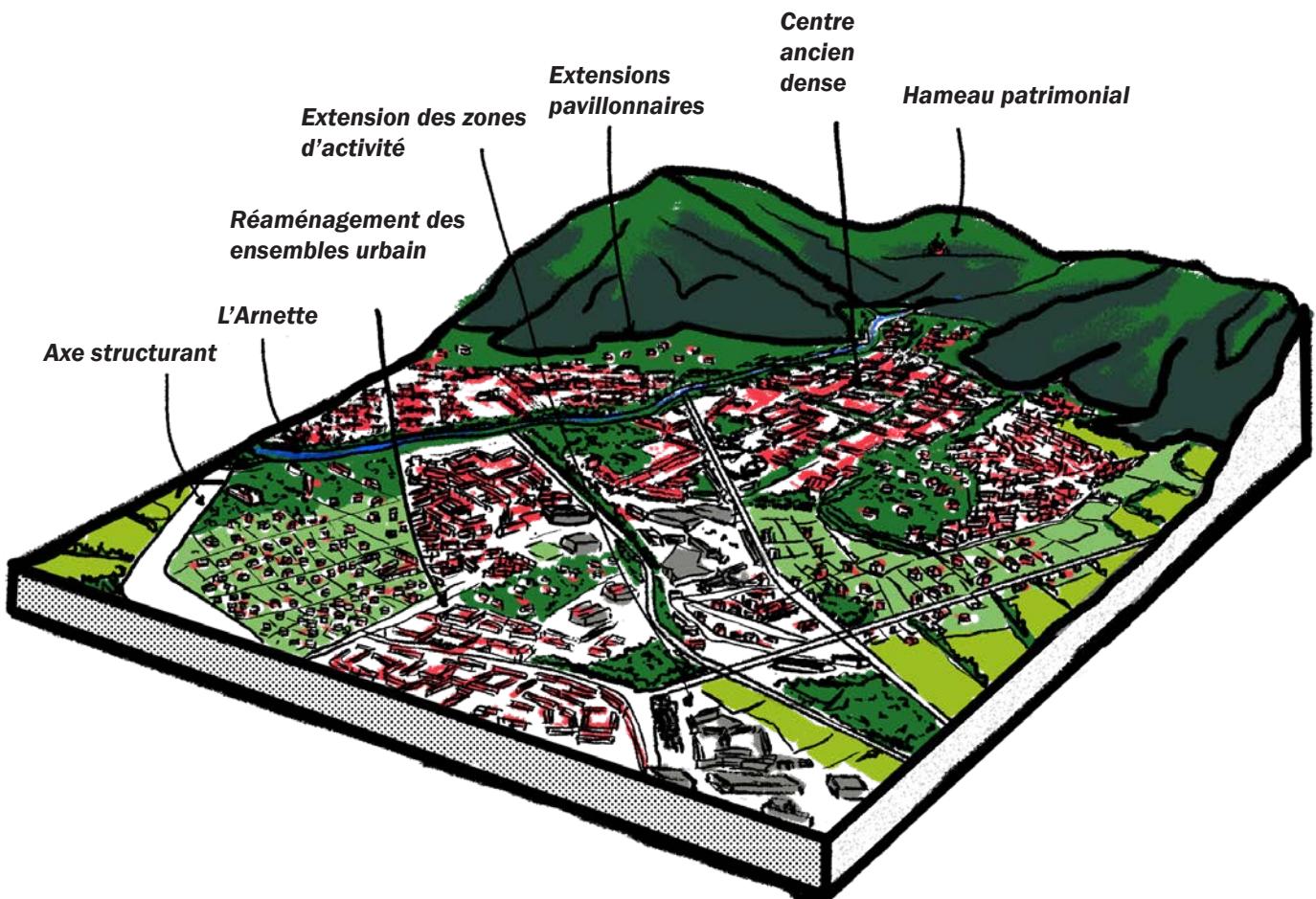
### Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



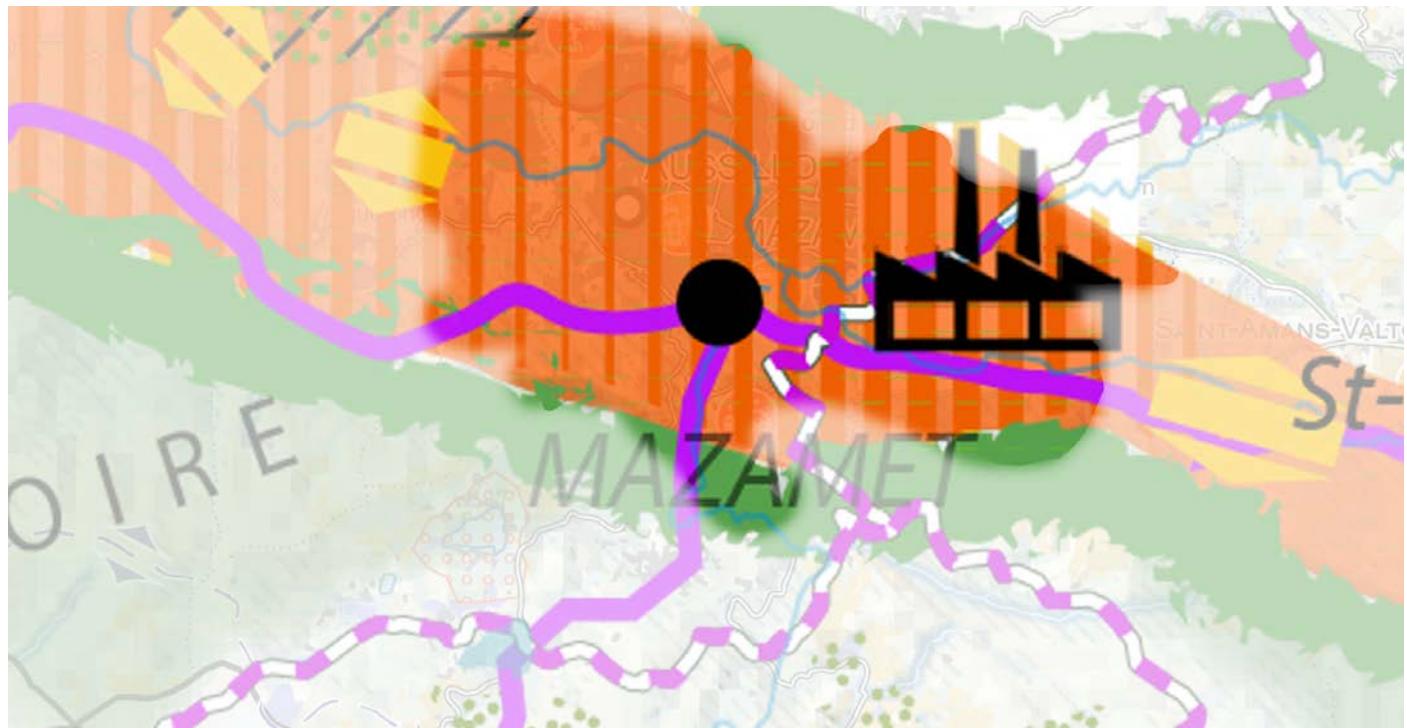
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés au développement urbain par extensions successives :

- Consommation de l'espace agricole
- Éloignement entre les lieux des lieux du quotidien (habitat /services, commerces...)
- Banalisation de l'architecture et des paysages
- Spécialisation de zones fonctionnelles notamment le long de la RN112 et la RD 612
- Dégradation des centres anciens et paupérisation des quartiers

### Liés au recul des activités industrielles :

- Développement de friches en cœur d'agglomération
- Si démolition, perte du patrimoine industriel

### Liés à la construction de la ville :

- Perte du rapport aux rivières : peu visibles et accessibles

## Potentialités

### Un renouvellement de la ville :

- À travers le renouvellement urbain des espaces occupés par des anciens bâtiments industriels
- À travers la densification des tissus pavillonnaires existants qui peut se penser dans un projet global associant : réhabilitation, nouvelles constructions et travail sur les espaces publics de l'agglomération

### Une identité forte de «ville-jardin» :

- La valorisation des berges par une intervention paysagère et par l'usage
- Les jardins comme élément fédérant bâti ancien et nouveau
- La proximité avec les paysages ruraux

## 4 La Vallée du Thoré

Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : Vallée du Thoré

Cette large vallée orientée d'est en ouest est encadrée par le versant nord de la montagne noire et le plateau d'Anglès. Ce paysage est essentiellement traversé par l'axe de la route départementale 612 qui engendre des vues rapides et vient structurer le territoire tout comme la rivière du Thoré.

Le fond de vallée et les piémonts sont occupés par une alternance de villages, hameaux et paysages bocagers. L'ambiance paysagère du sillon du Thoré varie entre paysages agricoles de prairies, de vergers et d'élevage et paysages urbanisés au caractère industriel issus des anciennes activités de filatures textiles le long du Thoré.



**« Le caractère de la vallée tient à sa dissymétrie à son rôle de passage et à l'histoire industrielle qui constituent sa mosaïque. L'enjeu réside dans l'adaptation et la requalification des bourgs et des villages-rues. »**

### Des éléments qui composent les paysages



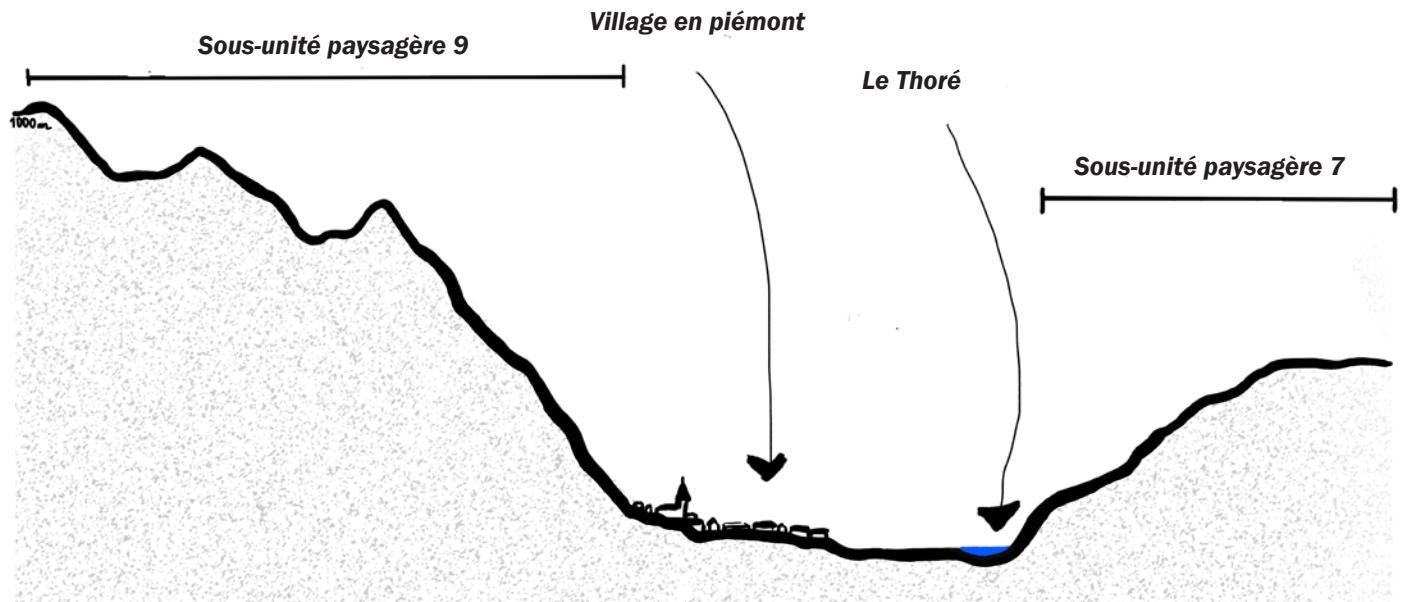
### Les chiffres clés

- Forêt : 62 %
- Urbanisme : 7 %
- Agriculture : 30 %
- 11 383 Ha

### Communes Concernées :

- Albine
- Anglès
- Bout du Pont de l'Arn
- Labastide-Rouairoux
- Mazamet
- Rouairoux
- Saint-Amans-Soult
- Saint-Amans Valtoret
- Sauveterre,
- Verreries de Moussans

## Un relief particulier



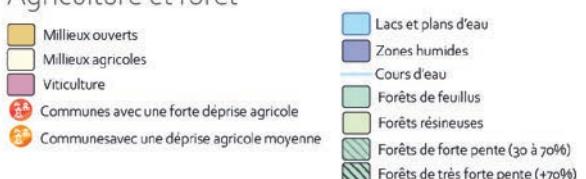
> Coupe schématique du profil nord-Sud de la structure altimétrique et l'organisation de la vallée avec les sous-unités paysagères voisines.

## Les grandes structures paysagères

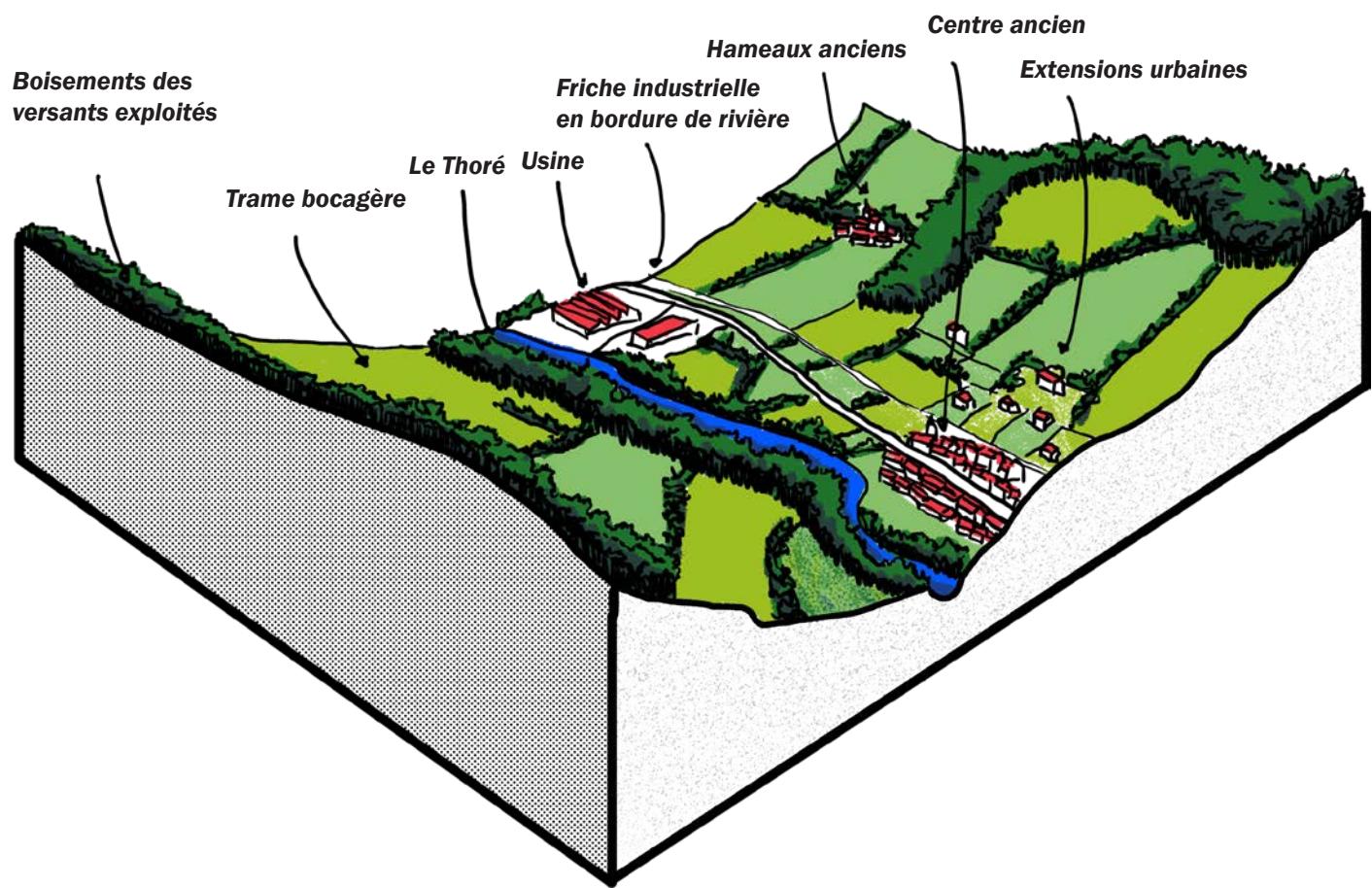
### Structuration territoriale Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



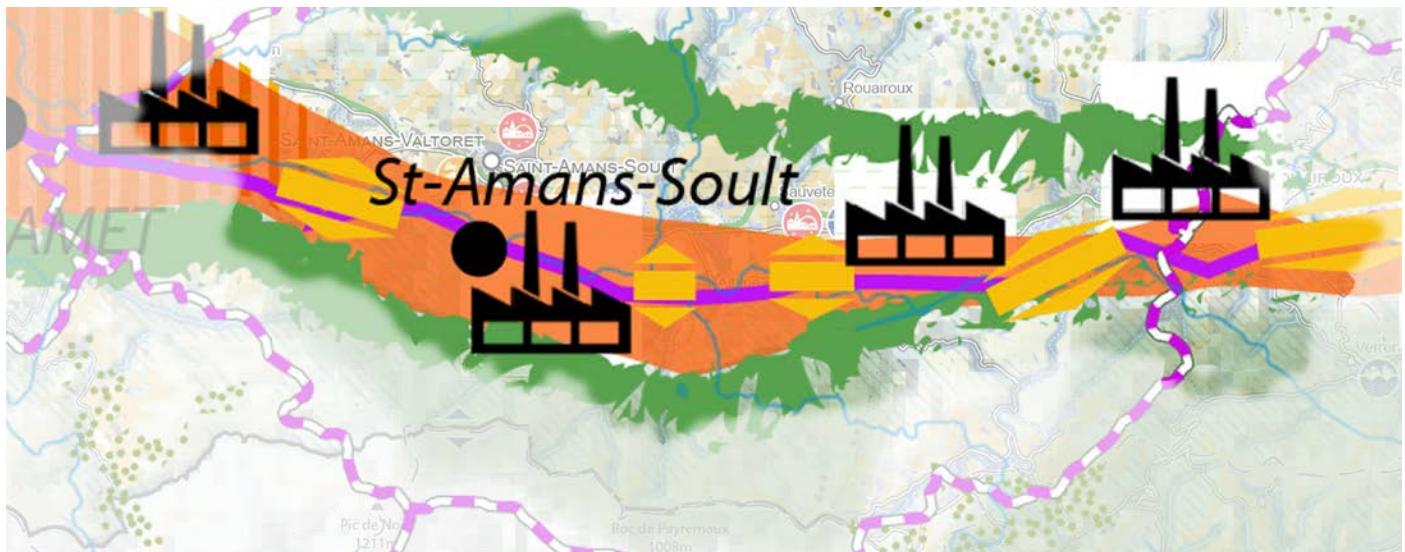
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à la déshérence du patrimoine industriel :

- Perte des lieux de mémoire identitaires de ce secteur
- Perte d'un patrimoine bâti
- Points noirs dans le paysage

### Liés à l'enrésinement des versants :

- Perte de la diversité des essences présentes

### Liés à la dévitalisation des cœurs de villages :

- Effet d'entraînement avec de plus en plus de difficultés pour attirer de nouveaux habitants et donc une détérioration du bâti
- Développement de nouvelles constructions en « Périmphérie »
- Image négative des villages
- Un développement de constructions nouvelles sur des terres agricoles

## Potentialités

### Un sillon attractif et relié :

- Développement d'activités complémentaires avec les activités de l'agglomération Castres - Mazamet
- Bâtiments existants à réinvestir
- Captation d'actifs, notamment des couples pouvant avoir des doubles emplois
- Agriculture porteuse de la dynamique économique

### Des paysages à découvrir :

- Mise en valeur du Thoré et du paysage bocager
- Circuits liés au patrimoine industriel
- Petites randonnées de la vallée, jusqu'aux hauteurs boisées en passant par des paysages agricoles préservés
- Route paysagère et Voie Verte supports d'un autre regard sur le territoire

## 5

# Le Sidobre

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : Le Sidobre**

Dominant la plaine Castraise, le massif du Sidobre constitue un paysage emblématique du Parc. C'est un plateau vallonné granitique singulier qui trouve son origine dans un phénomène d'érosion qui donne à la roche ses formes étonnantes en boule.

Les éléments rocheux appelés chaos ou rochers sont recouverts par la forêt et sont peu visibles au loin. Ils se découvrent au détour d'un chemin lors d'une déambulation dans le territoire.

Les paysages du Sidobre sont caractérisés par la combinaison des paysages naturels liés aux formations granitiques et des paysages anthropisés avec l'activité de l'extraction du granit apparue au XXème siècle.



**« Les carrières sont les néo paysages du Sidobre. »**

## Des éléments qui composent les paysages



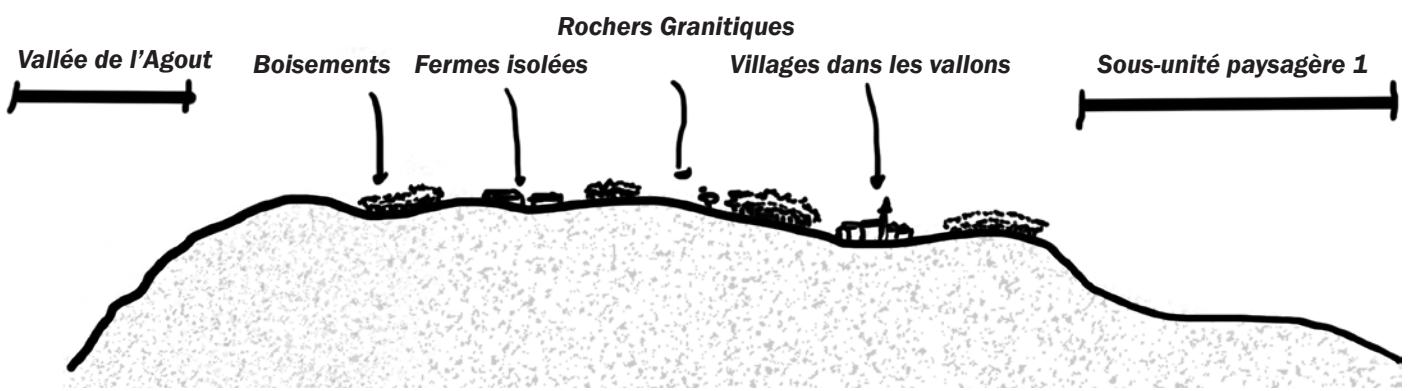
## Les chiffres clés

- Forêt : 76 %
- Urbanisme : 9 %
- Agriculture : 15 %
- 10 157 Ha

## Communes Concernées :

- Le Bez, Burlats
- Fontrieu
- Lacrouzette
- Saint-Salvy de la Balme
- Vabre

## Un relief particulier

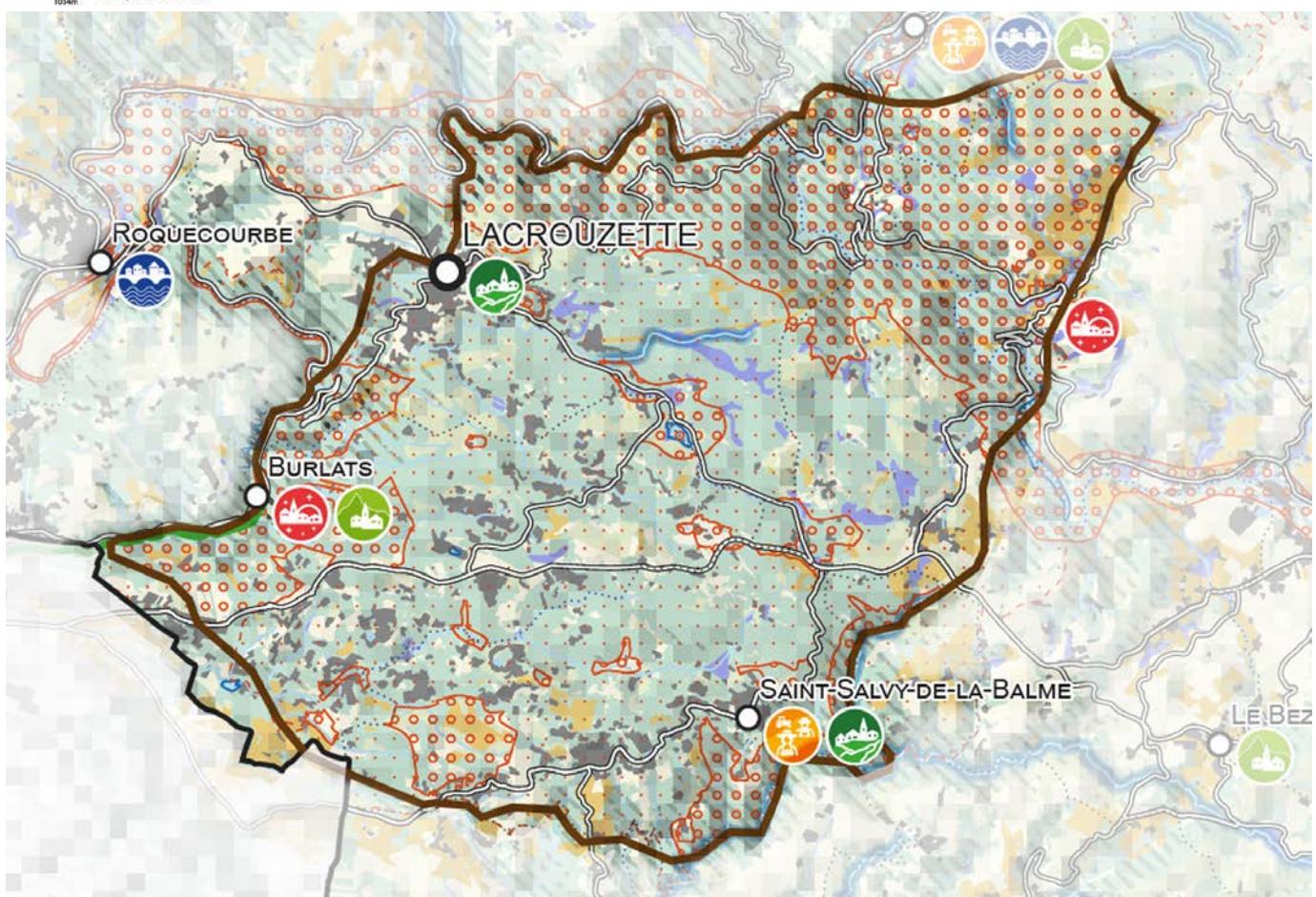
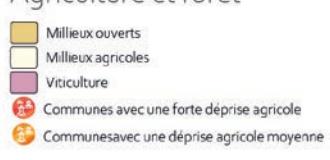


## Les grandes structures paysagères

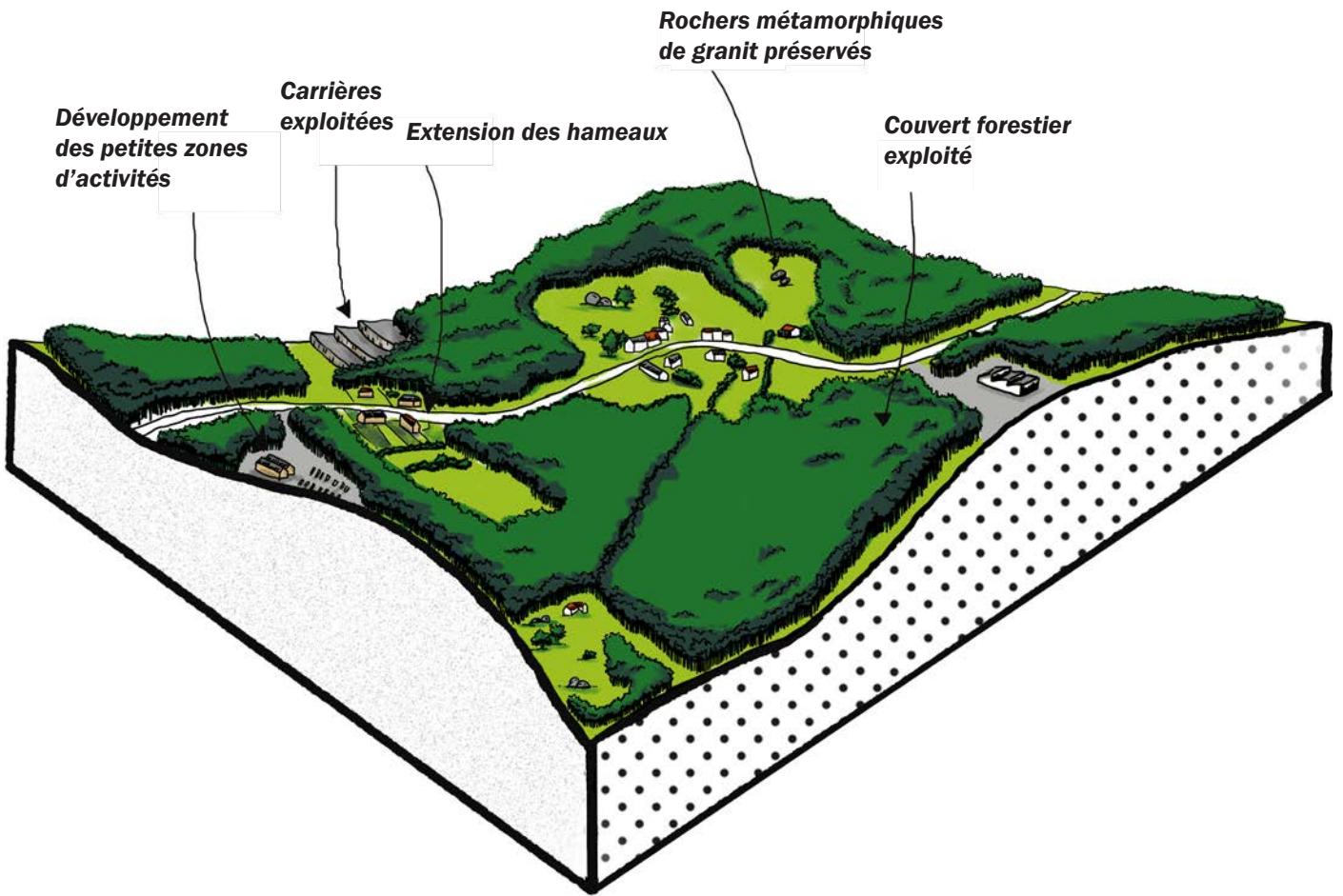
### Structuration territoriale: Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt

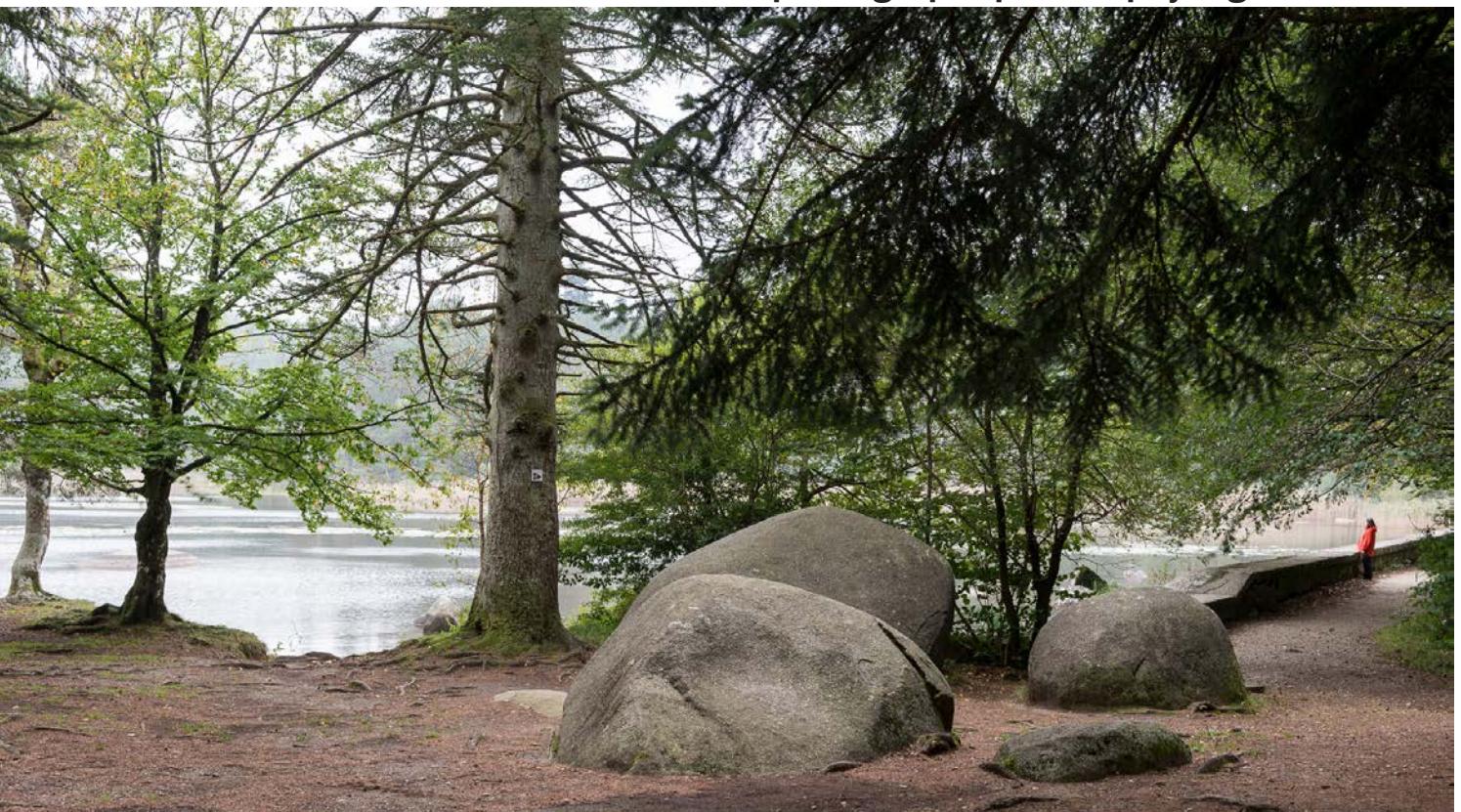


# Les grandes dynamiques



> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

## Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- la gestion des vallées remarquables
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- - - le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- // la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés aux activités industrielles :

- Discontinuité des milieux naturels et perturbation des habitats
- Mitage du paysage par les carrières et les bâtiments d'activités
- Carrières orphelines après l'exploitation

### Liés à la densification du couvert forestier :

- Des éléments identitaires de moins en moins visibles
- Irréversibilité des sols

### Liés au développement de pavillons «modernes» :

- Rupture avec le bâti ancien
- Perte des caractéristiques architecturales et banalisation
- Banalisation et mitage des paysages
- Consommation de l'espace

## Potentialités

### Des «néo-paysages» des anciennes carrières et des ENS du Département :

- Qui incitent à l'innovation dans les futures vocations
- Qui peuvent renforcer la biodiversité sur place (points d'eau, niches...)
- Qui peuvent être des lieux insolites / des parcours

Un développement concerté et partagé des usages et des aménagements :

- À travers un plan du Sidobre
- À travers une animation co-portée par les différents acteurs du territoire (commission permanente)
- Une diversification des débouchés pour les carriers

### Une vocation touristique à poursuivre :

- Avec des sites reconnus à valoriser
- Avec une relation encore plus étroite avec l'activité et l'histoire du granit

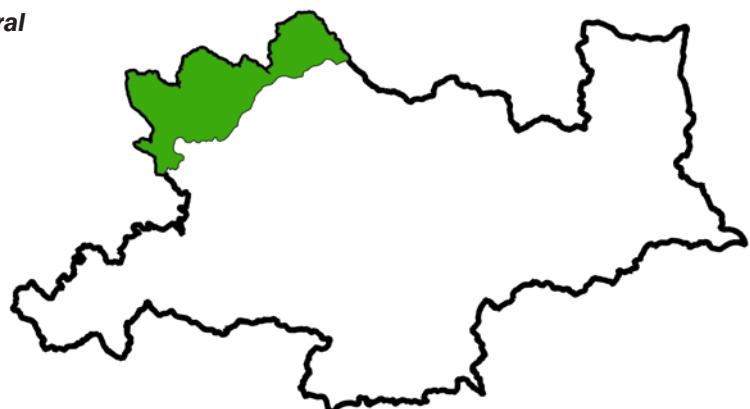
# 6

## Le Plateau de Montredon

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Le Segala des monts d'Alban**

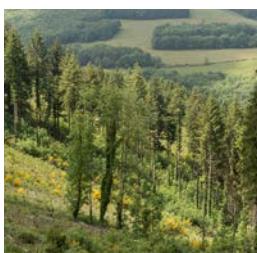
Le plateau de Montredon offre un paysage bocager où prairies et céréales se partagent le parcellaire. Le paysage est fortement influencé par l'activité dynamique d'élevage et les cultures fourragères qui peut se traduire par l'agrandissement des parcelles.

Ce remembrement a pour conséquence la disparition des haies, arbres champêtres isolés et chemins ruraux. Le caractère ouvert des paysages offre également des vues lointaines remarquables qui induisent une forte sensibilité du territoire. Le plateau, par sa position en promontoire sur la vallée de l'Agout offre également des points de vue sur le lointain et le massif du Sidobre.



**« L'équilibre des paysages réside dans le contraste entre vallées encaissées et boisées et les plateaux vallonnés ouverts par l'activité agricole. »**

### Des éléments qui composent les paysages



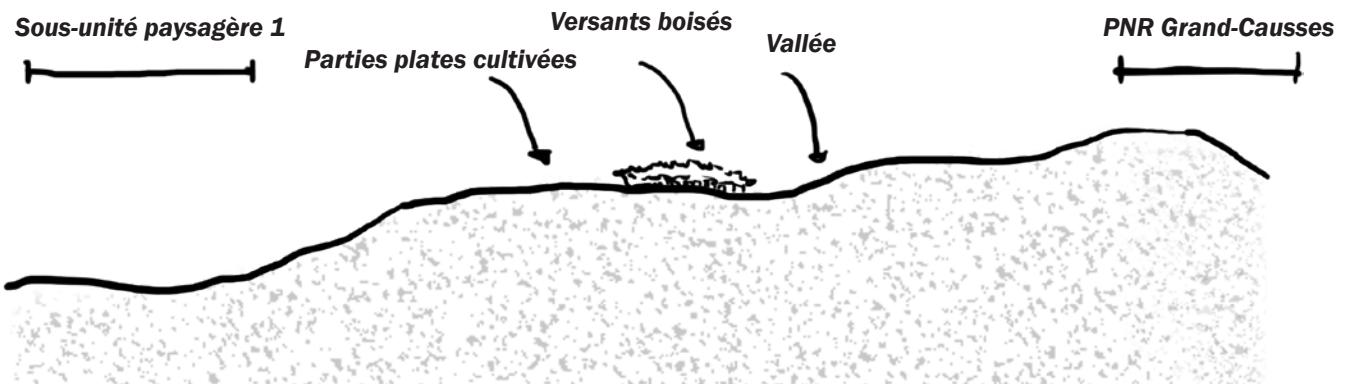
### Les chiffres clés

- Forêt : 44 %
- Urbanisme : 4 %
- Agriculture : 52 %
- 27438 Ha

### Communes Concernées :

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| • Le Masnau-Massuguiés    | • Arifat      |
| • Montredon-Labessonnié   | • Roquecourbe |
| • Saint-Pierre de Trivisy | • Vabre       |
| • Saint-Salvi de Carcavès |               |

## Un relief particulier

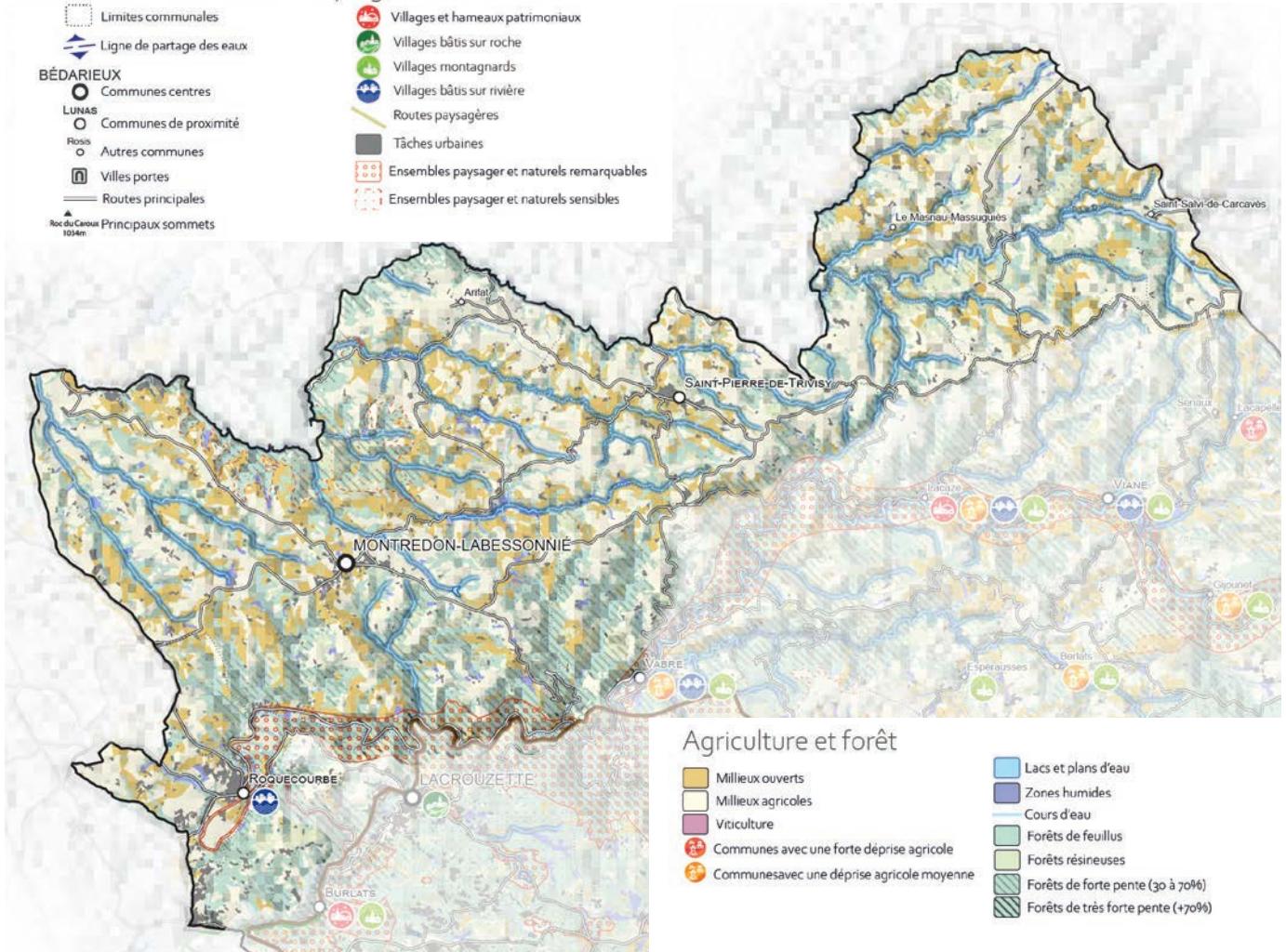


> Coupe schématique du profil altimétrique de la sous-unité paysagère

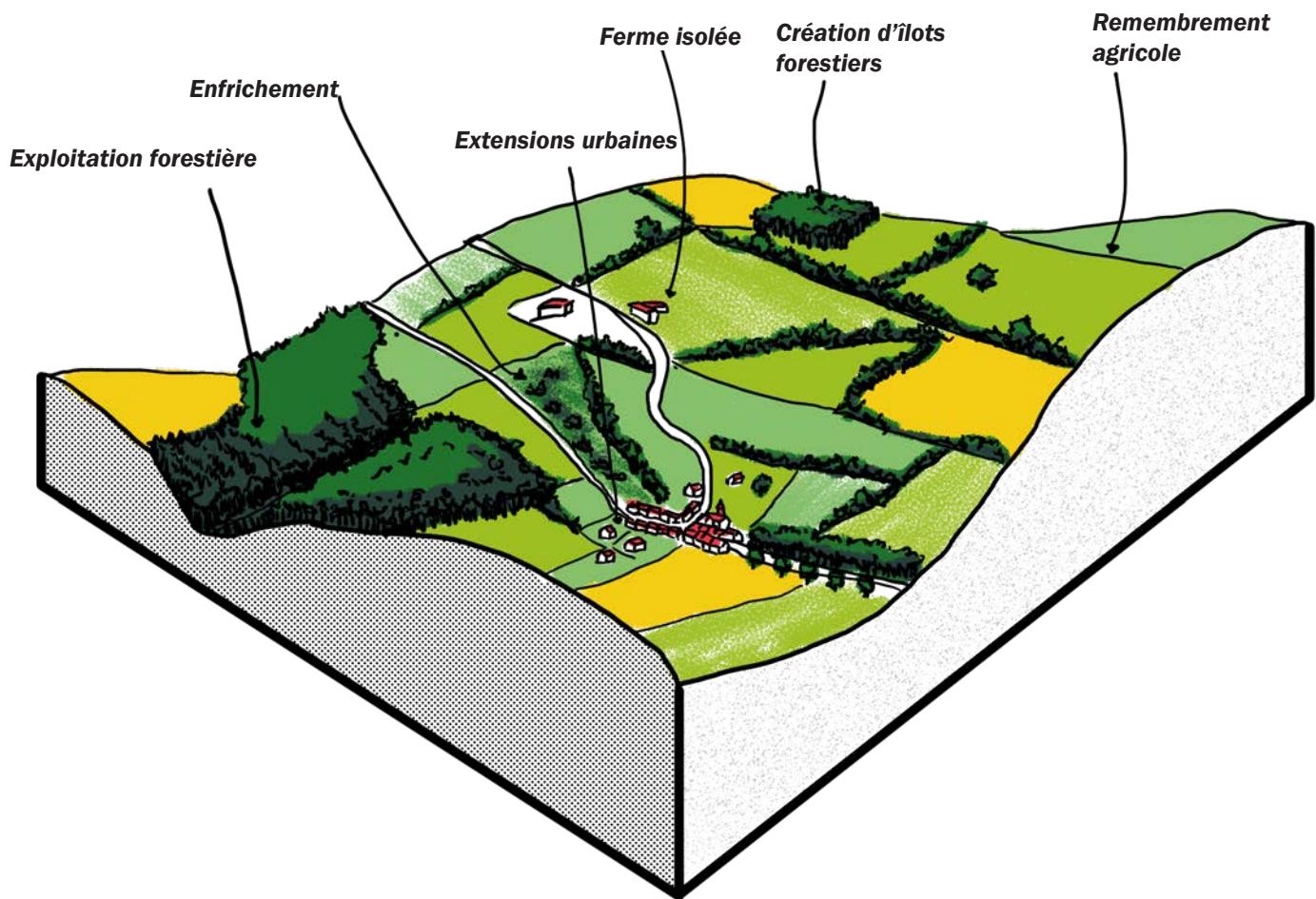
## Les grandes structures paysagères

### Structuration territoriale : Paysages et urbanisme

	Limites communales
	Ligne de partage des eaux
<b>BÉDARIEUX</b>	
	Communes centres
<b>LUNAS</b>	
	Communes de proximité
<b>Ross</b>	
	Autres communes
	Villes portes
	Routes principales
	Principaux sommets 1000m



# Les grandes dynamiques



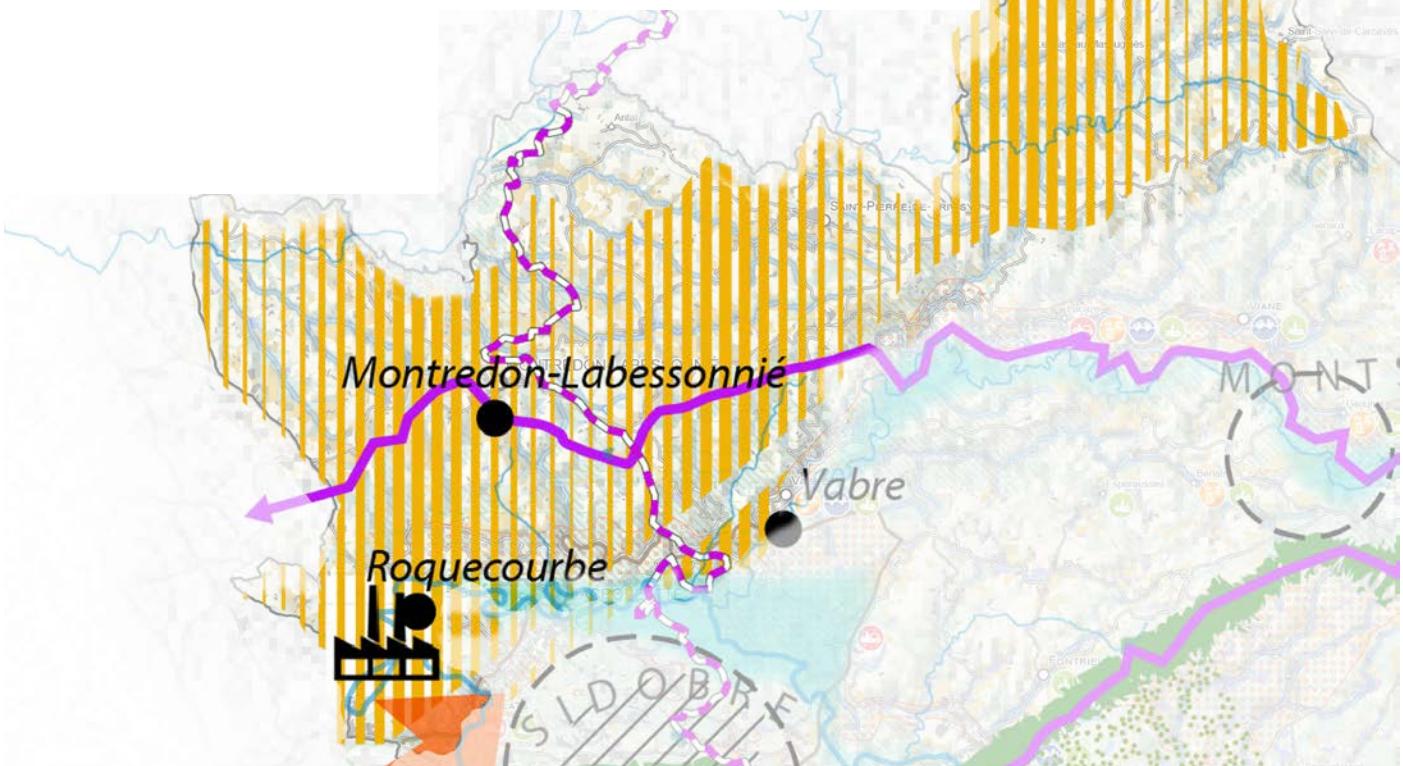
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'intensification de l'agriculture :

- Disparition progressive de la trame bocagère
- Impact paysager des bâtiments agricoles

### Liés au développement des boisements :

- Fermeture des paysages
- Enclavement des clairières pouvant favoriser leur abandon
- Fragmentation et perte de lisibilité paysagère
- Banalisation des forêts par la plantation de résineux

### Liés au développement résidentiel :

- Ruptures architecturales
- Perte des caractéristiques architecturales du bâti, banalisation : compacité des bourgs et hameaux, typicité des fermes isolées...

## Potentialités

### Un caractère rural prononcé et préservé :

- Un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs
- Un support d'une offre touristique cohérente associant insolite, terroir et patrimoine
- Le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine

### Une agriculture dynamique :

- La reconquête de terres
- Un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc.)

### Une porte d'entrée du Parc :

- L'affirmation et la lisibilité de l'identité du territoire

# 7

## Le Plateau des lacs

Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : Le plateau d'Anglès

Ce vaste plateau vallonné situé au nord du territoire du Parc trouve sa limite sud en balcon sur les vallées du Jaur et du Thoré. Il culmine à 1200 mètres d'altitude et se caractérise par de vastes boisements mêlant plantations de résineux et forêts traditionnelles.

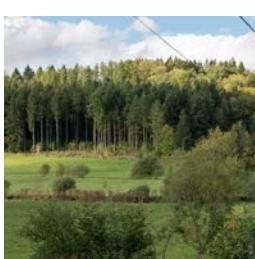
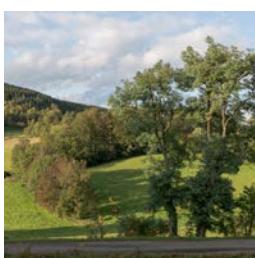
Quelques poches agricoles subsistent dans le paysage et représentent un quart de l'occupation du sol.

La présence de 4 lacs résultants de retenues artificielles, a forgé une image d'un paysage alliant eau et montagne. Ces lacs représentent également un point touristique attractif pour le territoire.



**« La sensibilité paysagère du plateau des lacs réside dans le maintien de l'ouverture des milieux et l'équilibre entre les espaces agricoles et forestiers. »**

### Des éléments qui composent les paysages



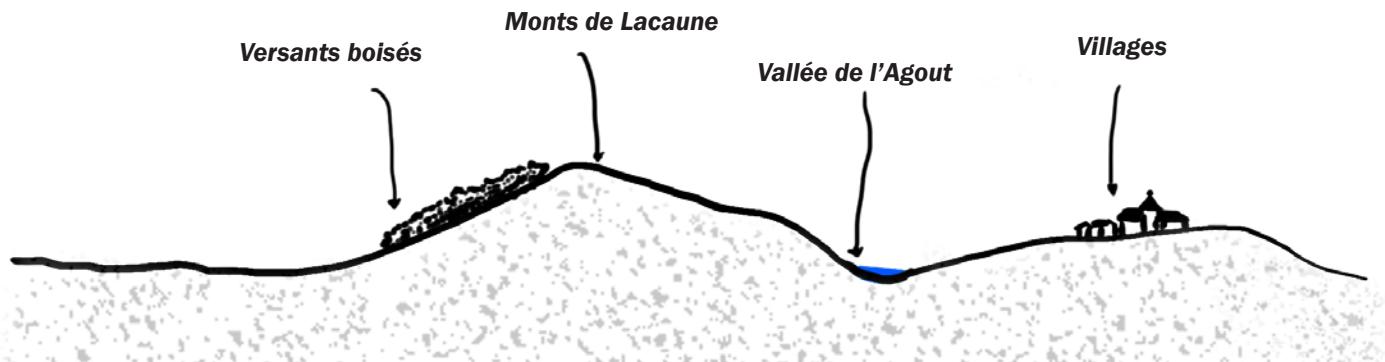
### Les chiffres clés

- Forêt : 73%
- Urbanisme : 3 %
- Agriculture : 24 %
- 86 017 Ha

### Communes Concernées :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Anglès</li><li>• Berlats</li><li>• Le Bez</li><li>• Boissezon</li><li>• Brassac</li><li>• Cambon et Salvergues</li><li>• Cambounès</li><li>• Espérausses</li><li>• Fontrieu</li><li>• Fraïsse sur Agout</li><li>• Gijounet</li><li>• Lacapelle-Escroux</li><li>• Lacaune</li><li>• Lacaze</li><li>• Lamontélarie</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Lasfaillades</li><li>• Murat sur Vèbre</li><li>• Nages</li><li>• Pont de l'Arn</li><li>• Le Rialet</li><li>• Riols</li><li>• Saint-Amans</li><li>• Valtoret</li><li>• La Salvetat sur Agout</li><li>• Senaux</li><li>• Le Soulié</li><li>• Vabre</li><li>• Viane</li><li>• Le Vintrou</li></ul> |
|--|---|

## Un relief particulier



> Coupe schématique du profil altimétrique de la sous-unité paysagère

## Les grandes structures paysagères

### Structuration territorial: Paysages et urbanisme

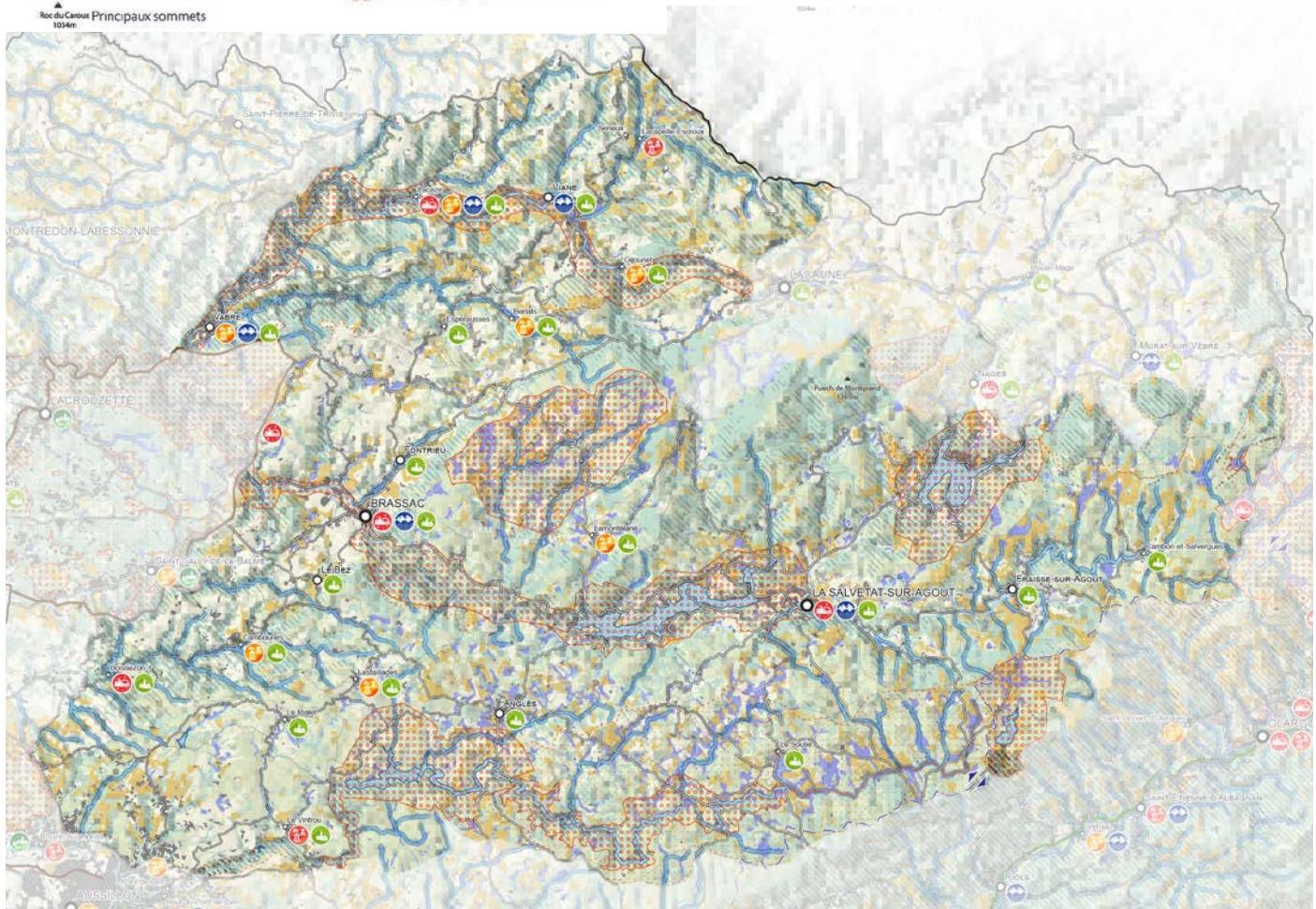
- Limites communales
  - ↔ Ligne de partage des eaux
  - BÉDARIEUX**
  - Communes centres
  - LUNAS
  - Communes de proximité
  - Ross
  - Autres communes
  - Villes portes
  - Routes principales
- Roc du Caoué Principaux sommets  
1034m

- Villages et hameaux patrimoniaux
- Villages bâti sur roche
- Villages montagnards
- Villages bâti sur rivière
- Routes paysagères
- Tâches urbaines
- Ensembles paysager et naturels remarquables
- Ensembles paysager et naturels sensibles

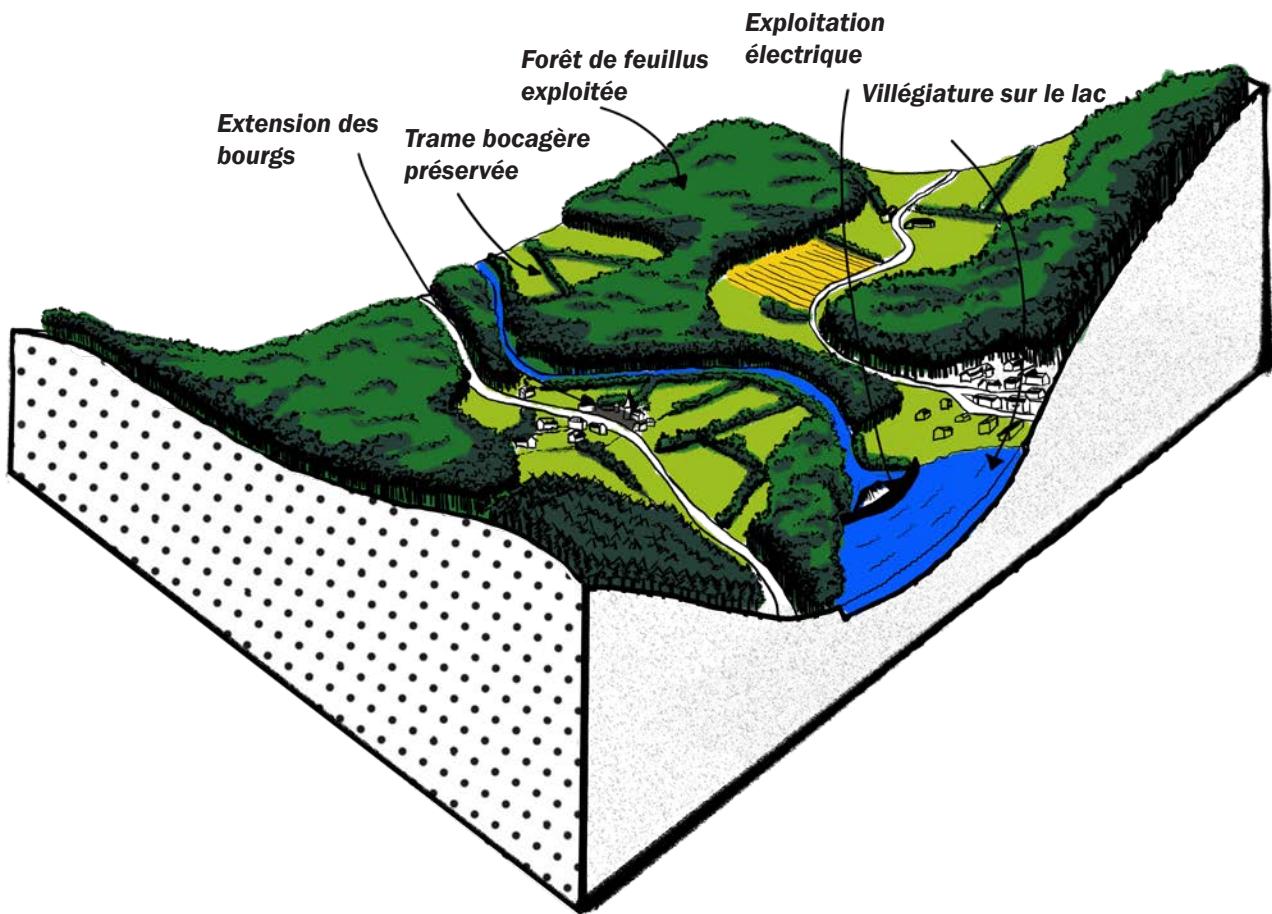
### Agriculture et forêt

- Millieux ouverts
- Millieux agricoles
- Viticulture
- Communes avec une forte déprise agricole
- Communes avec une déprise agricole moyenne

- Lacs et plans d'eau
- Zones humides
- Cours d'eau
- Forêts de feuillus
- Forêts résineuses
- Forêts de forte pente (30 à 70%)
- Forêts de très forte pente (+70%)



## Les grandes dynamiques



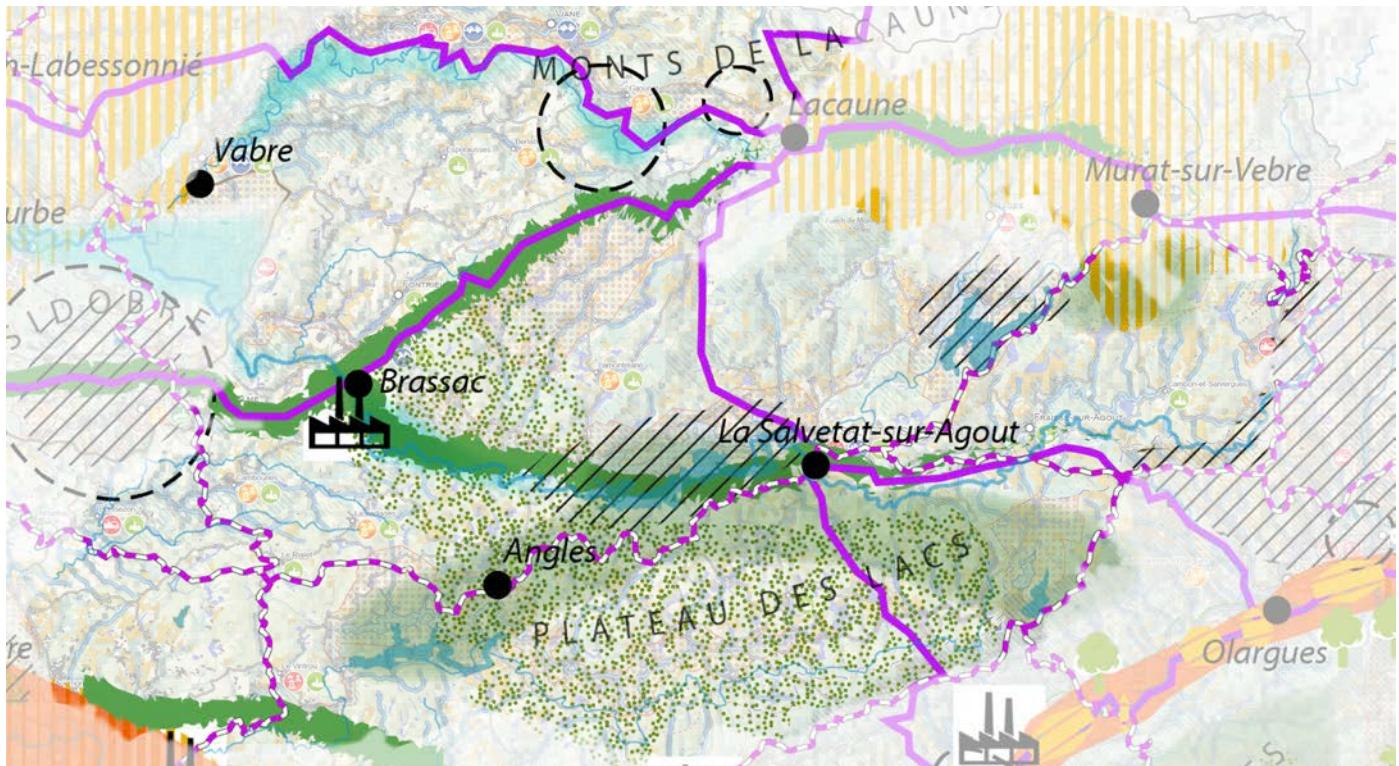
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- // la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'exploitation intensive de la forêt :

- Bouleversements paysagers induits par les coupes
- Enrésinement du plateau pouvant induire un certain appauvrissement de la couverture forestière

### Liés au recul de l'espace agricole :

- Enclavement des terres agricoles
- Abandon progressif voire disparition des zones humides

### Liés au développement touristique :

- Multiplication des équipements à proximité des lacs et perte du caractère sauvage
- Conflits d'usages
- Augmentation de la part des résidences secondaires

### Liés au développement des infrastructures notamment éoliennes :

- Impacts visuels importants
- Banalisation des paysages
- Bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages

## Potentialités

### Un moment charnière :

- Pour renouveler les équipements touristiques dans une démarche de valorisation paysagère
- Pour adapter les exploitations forestières : maintien de certains espaces ouverts, réutilisation des pistes...

### Un dynamisme des activités forestières et agricoles :

- Expérimentation de démarches de partenariats / de consensus quant à l'usage du foncier
- Développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine
- Orientation vers des pratiques extensives / qualitatives
- Valoriser des sites de nature et / ou porteurs de la mémoire des terroirs

### Un tourisme très présent :

- Développement de dispositifs de sensibilisation
- Revitalisation des villages
- Valorisation des lieux fréquentés

# 8

# Les Monts de Lacaune

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Monts de Lacaune**

Les paysages du Lacaunais se caractérisent par une ambiance de moyenne montagne, et par une agriculture intense, qui occupe un bocage lâche soulignant les parcelles de prairies et les champs de céréales. Au gré du relief qui s'organise autour de collines arrondies «les puechs» et qui culmine à une altitude moyenne de 800 mètres, les vues lointaines et proches s'alternent.

Son caractère agricole et ouvert dominant, les quelques évolutions en cours marquent très visiblement le paysage et inscrivent de nouveaux motifs paysagers dans ce territoire.

Le bourg de Lacaune joue un rôle de pôle de vie et offre une architecture typique où les matériaux locaux comme l'ardoise et le granit marquent l'identité du territoire.



**« La sensibilité des Puechs du Lacaunais réside dans le maintien de l'ouverture des paysages liée à l'agriculture. Le réinvestissement des bourgs et du patrimoine bâti fait partie des enjeux phares de ce territoire. »**

## Des éléments qui composent les paysages



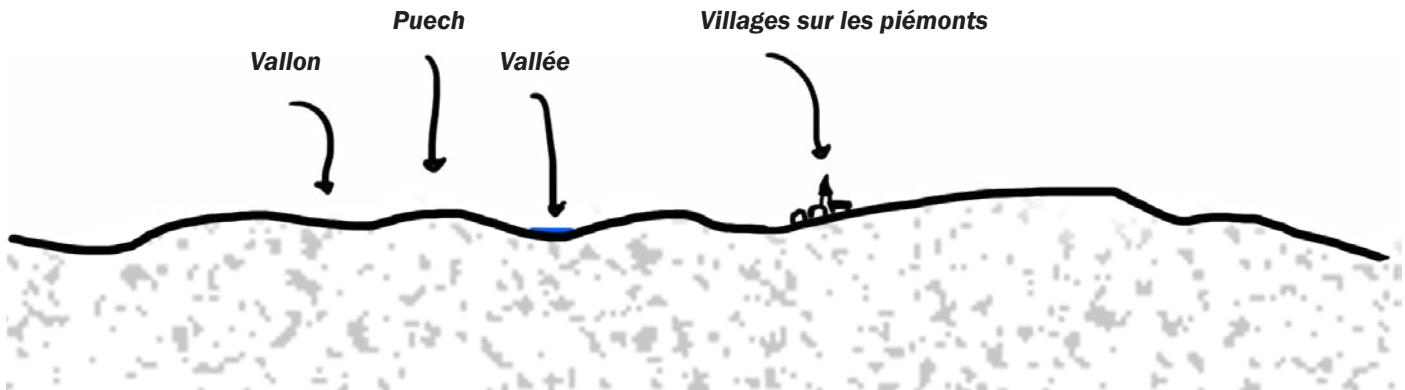
## Les chiffres clés

- Forêt : 34 %
- Urbanisme : 4 %
- Agriculture : 63 %
- 13 299 Ha

## Communes Concernées :

- Barre
- Lacaune
- Moulin-Mage
- Murat sur Vèbre

## Un relief particulier



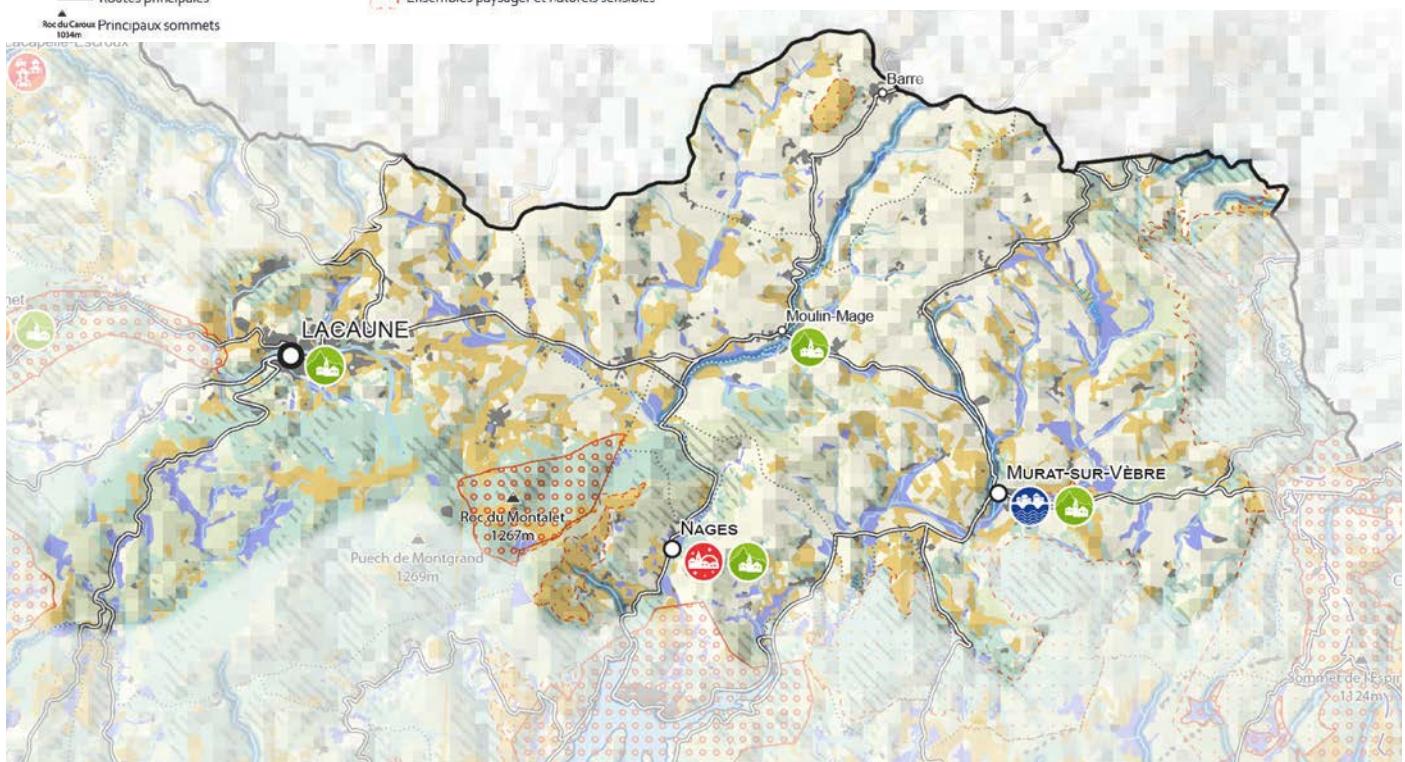
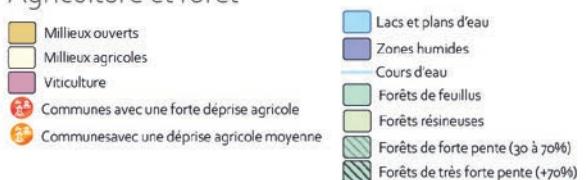
> Coupe schématique du profil altimétrique de la sous-unité paysagère

## Les grandes structures paysagères

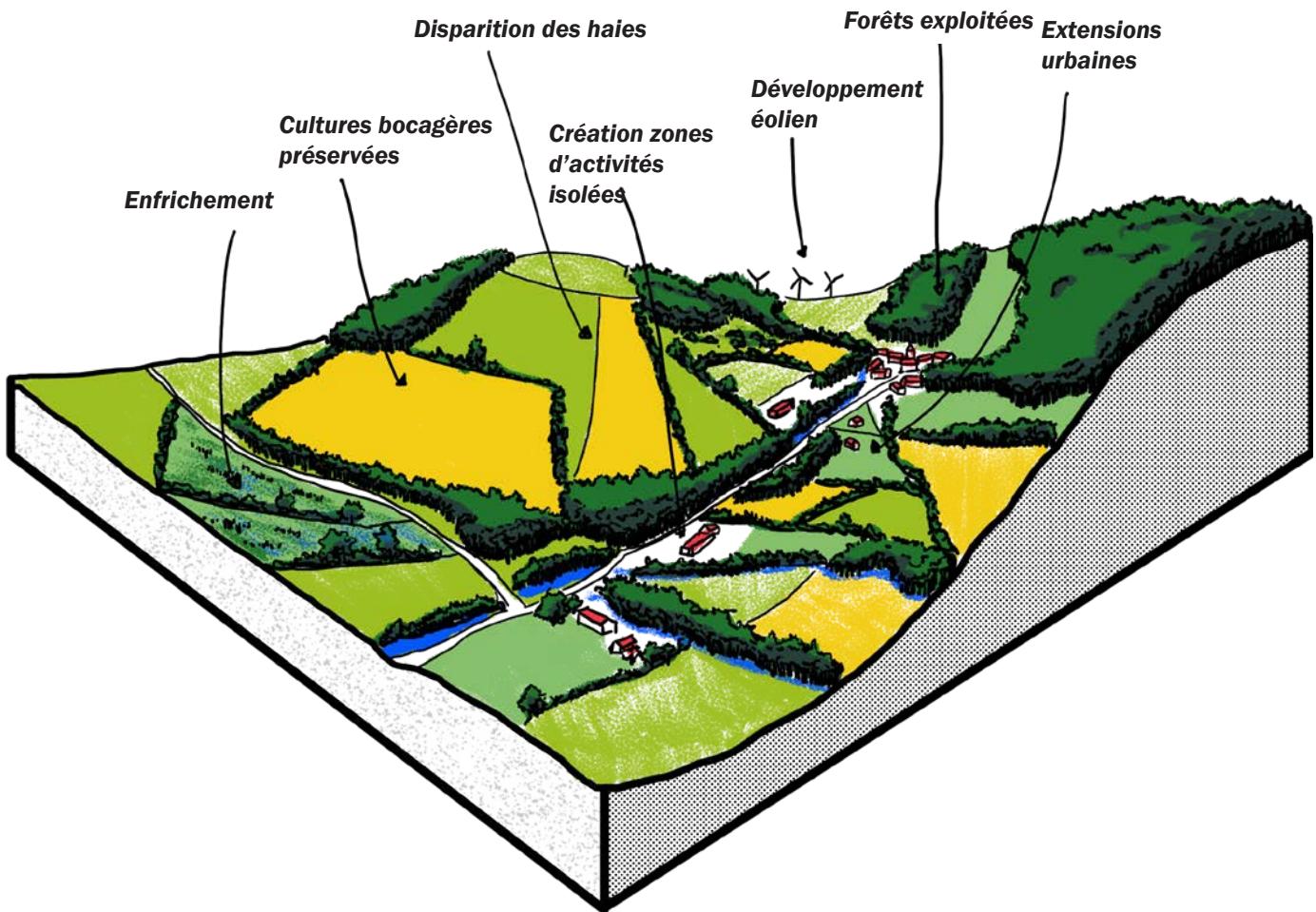
### Structuration territorial: Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



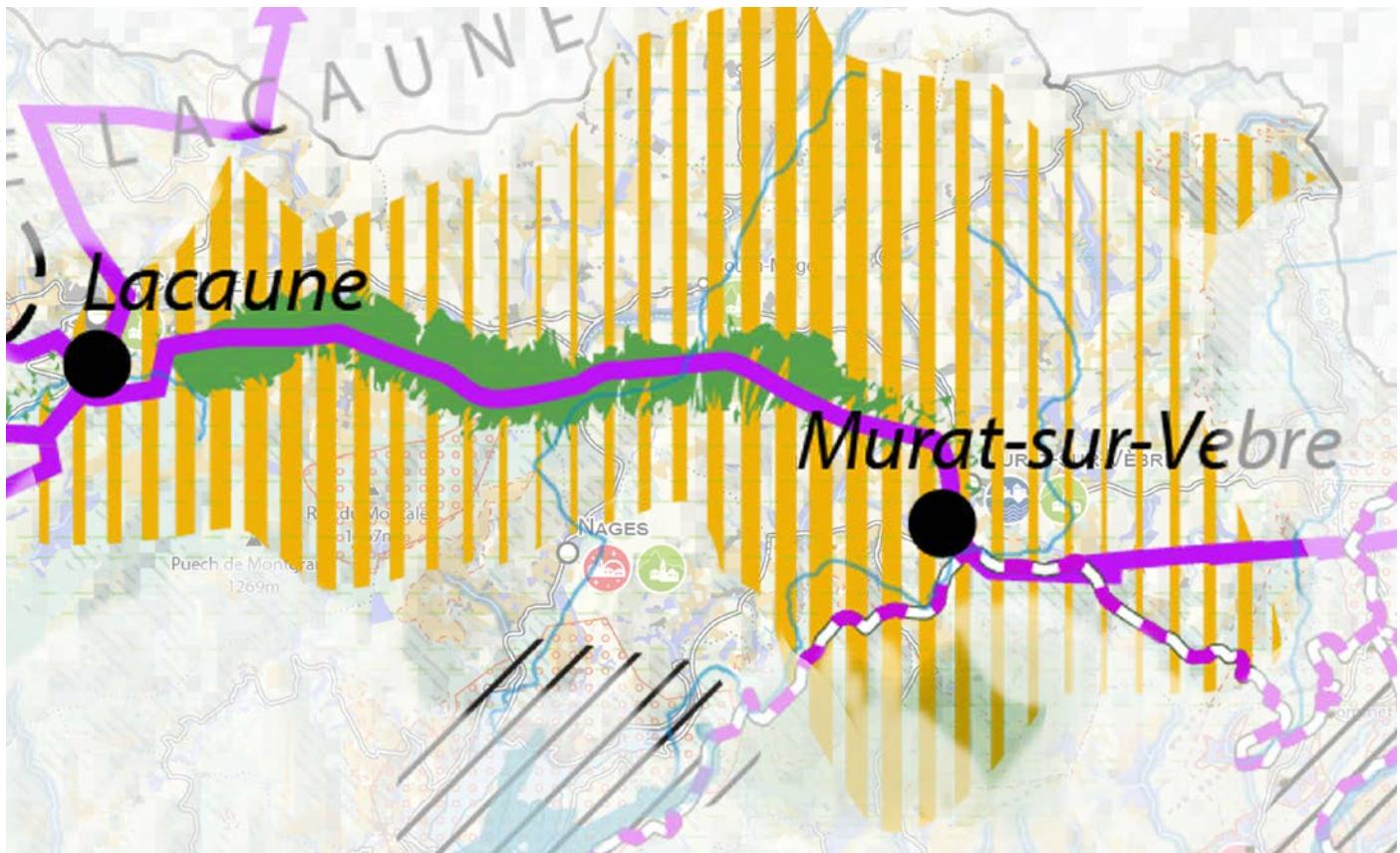
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'intensification de l'agriculture :

- Abandon des zones de pâtures
- Enrichissement
- Impact visuel négatif des bâtiments agricoles.

### Liés au développement des boisements et dissémination de l'habitat :

- Fermeture des paysages
- Enclavement d'espaces agricoles favorisant leur abandon
- Concurrence voire spéculation foncière

### Liés au développement éolien :

- Banalisation des paysages
- Bouleversement des sites dans leurs aspects et leurs usages (chemins coupés, arrêt de l'agriculture, aménagements...)

### Liés aux constructions nouvelles :

- Perte des caractéristiques architecturales
- Dévitalisation du bâti ancien et des coeurs de bourgs

## Potentialités

### Un caractère rural prononcé et préservé :

- Un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs
- Un support d'une offre touristique cohérente associant terroir et patrimoine rural et mégalithique
- Le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine

### Une agriculture dynamique en lien notamment avec l'AOC Roquefort :

- Un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc.)
- Actions communes avec le PNR des Grands Causses
- Maintien de la richesse écologique et paysagère (en particulier des causses et des zones humides)

## 9 La Montagne Noire

Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : La Montagne Noire

Véritable front et arrière-plan de la plaine de Castres, la Montagne Noire est dominée par une épaisse forêt, entaillée de cours d'eau et de micros-vallées avec un piémont parsemé de hameaux et de villages. Sur les hauteurs des plateaux, des clairières entourant villages et bâtisses agricoles viennent ponctuer le couvert forestier.

La Montagne Noire offre un belvédère impressionnant du Parc, avec une vue aussi bien jusqu'aux Pyrénées que vers la plaine de l'Aude ou la Vallée du Thoré.

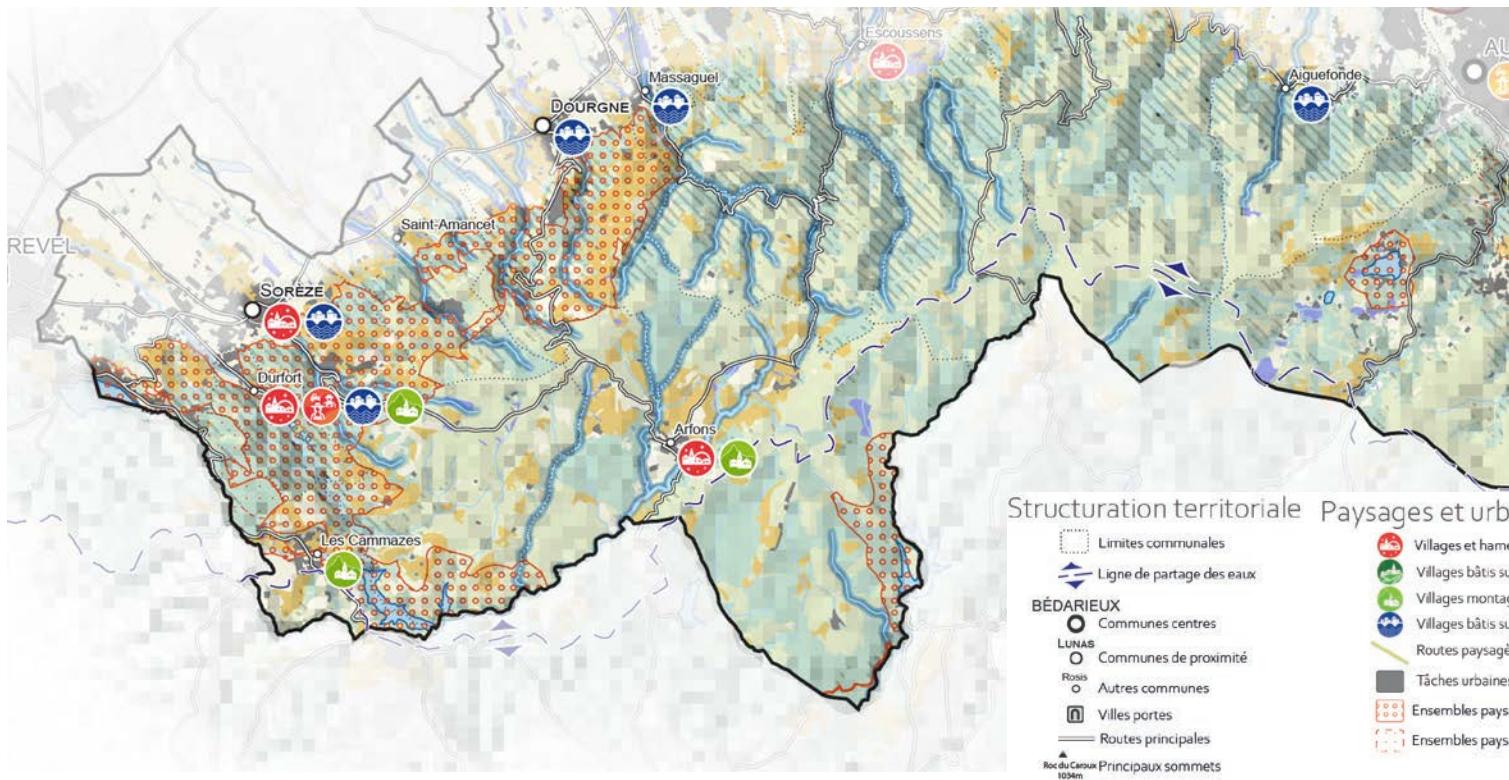
Ses versants font aussi l'objet d'une grande covisibilité que les différentes installations ou actions, viennent profondément marquer.



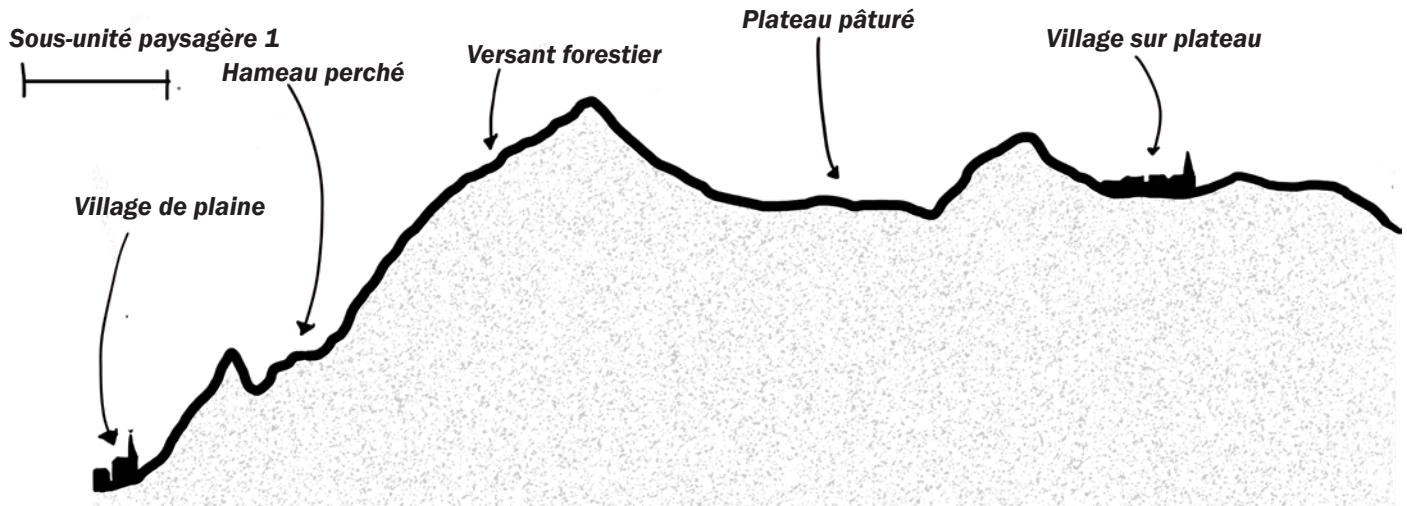
### Des éléments qui composent les paysages



### Les grandes structures paysagères



# Un relief particulier



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Communes Concernées :

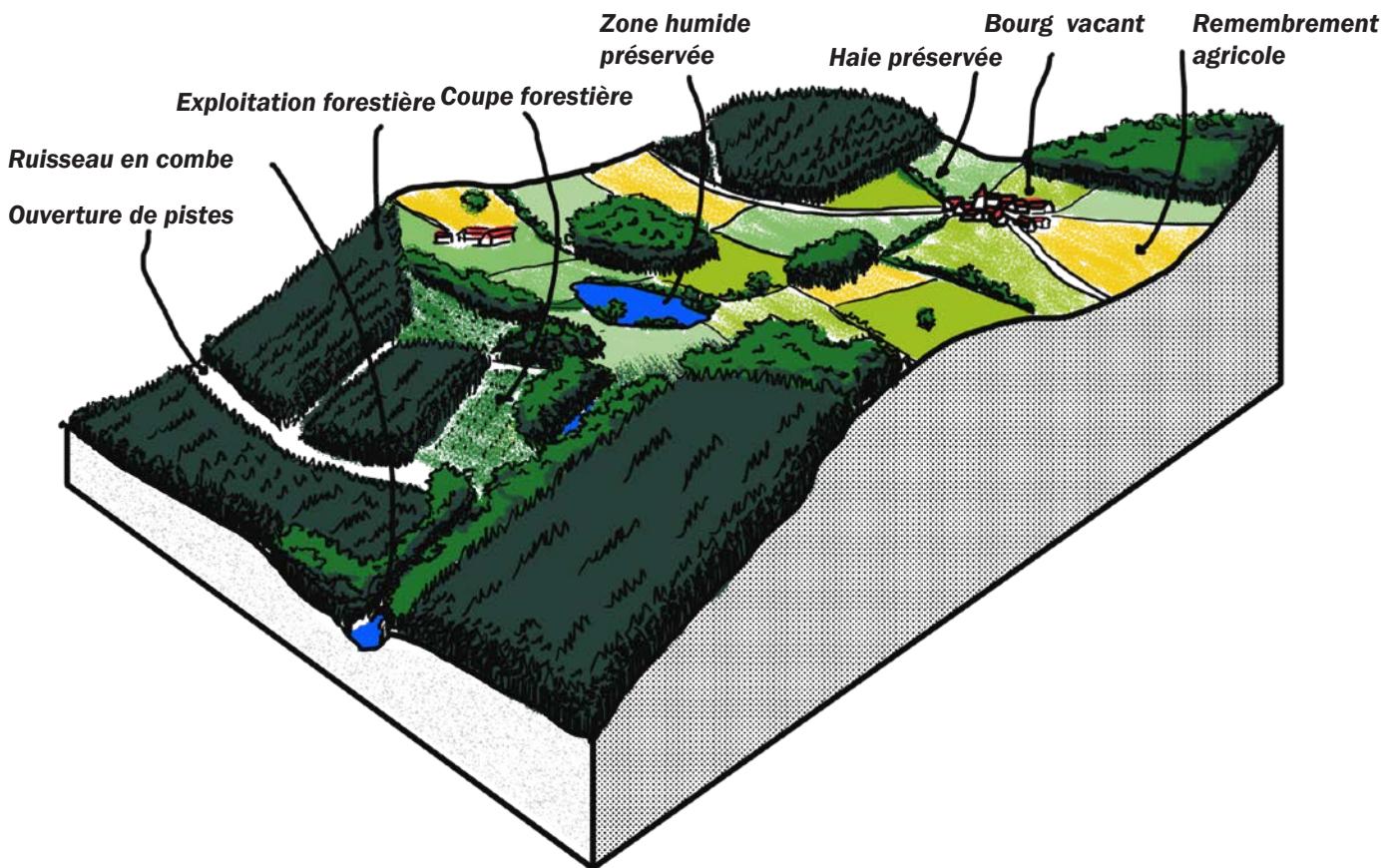
- Aiguefonde
- Albine
- Arfons
- Aussillon
- Les Cammazes
- Cassagnoles
- Dourgne
- Durfort
- Escoussens
- Ferrals les Montagnes
- Labastide-Rouairoux
- Labruguière
- Massaguel
- Saint-Amans Soult
- Sauveterre
- Sorèze
- Verdalle
- Les Verreries de Moussans

## Les chiffres clés

- Forêt : 88 %
- Urbanisme : 2 %
- Agriculture : 10%
- 29 637 Ha



# Les grandes dynamiques



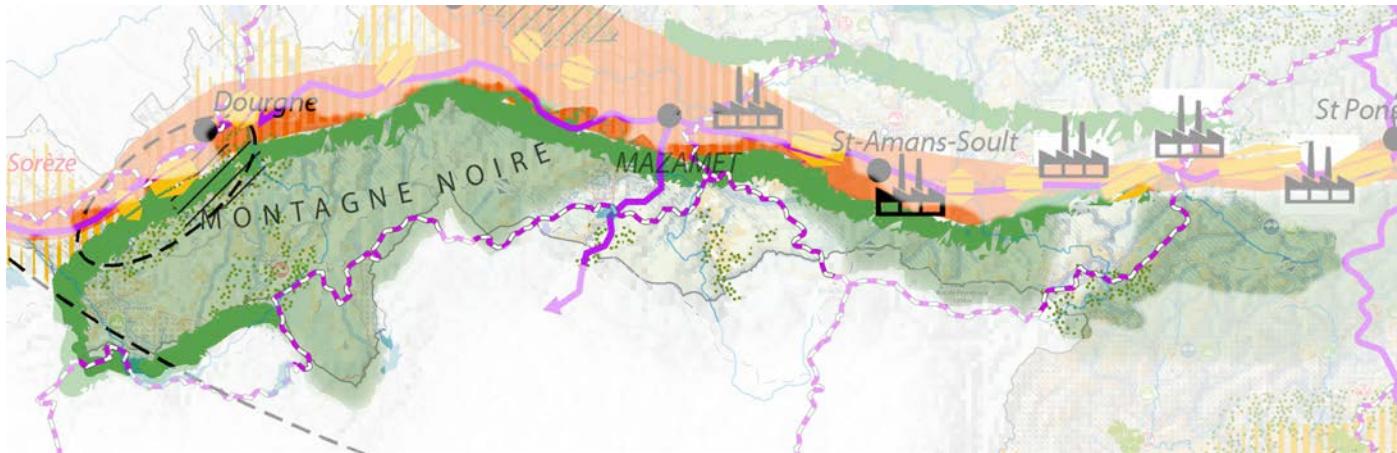
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités
- la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'intensification de la sylviculture :

- Multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois
- Dégradation des sols induite par des engins d'abattage de plus en plus gros
- Bouleversements abrupts des paysages

### Liés au recul de l'agriculture :

- Fermeture des paysages
- Disparition des causses sous les taillis
- Colonisation forestière de surfaces de landes sèches

### Liés à la fréquentation touristique :

- Conflits d'usage (notamment par rapport à la sylviculture)
- Dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites
- Manque d'infrastructures / de lieux d'accueil

### Liés aux aménagements sur les versants (Carrières, éoliennes...) :

- Impacts visuels importants depuis les plaines

## Potentialités

### Un renouvellement « paysager » de la Montagne Noire :

- Réflexion de partenariat - forestiers, agriculteurs- sur les opportunités de nouvelles essences et modes de gestion
- Développement de la sensibilisation au public pour « renouveler » les perceptions

Une valorisation du « belvédère » du Parc avec

### l'activité forestière :

- Utilisation des pistes forestières pour des circuits VTT et de randonnée
- Opportunité de nouveaux points de vue (éphémères ou pérennes) révélés par des coupes

Une attractivité « retrouvée » :

- Proximité relative du bassin toulousain offrant un potentiel résidentiel nouveau
- Valorisation patrimoniale dans le cadre d'un tourisme « vert »
- Développement de circuits courts liés à la proximité directe de bassins agricoles et de vie

# 10 Les Avant-Monts

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Les avant-monts**

Les Avant-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 km d'Est en Ouest. Leur caractère montagnard contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée des Haut-Cantons et du Parc.

Ce massif culminant à 750m est structuré par une ligne de crête principale, massive et arrondie, presque continue, des vallées sinueuses et profondément encaissées et enfin des petits plateaux perchés, des hauts bassins et des micro-causses sur le versant sud.

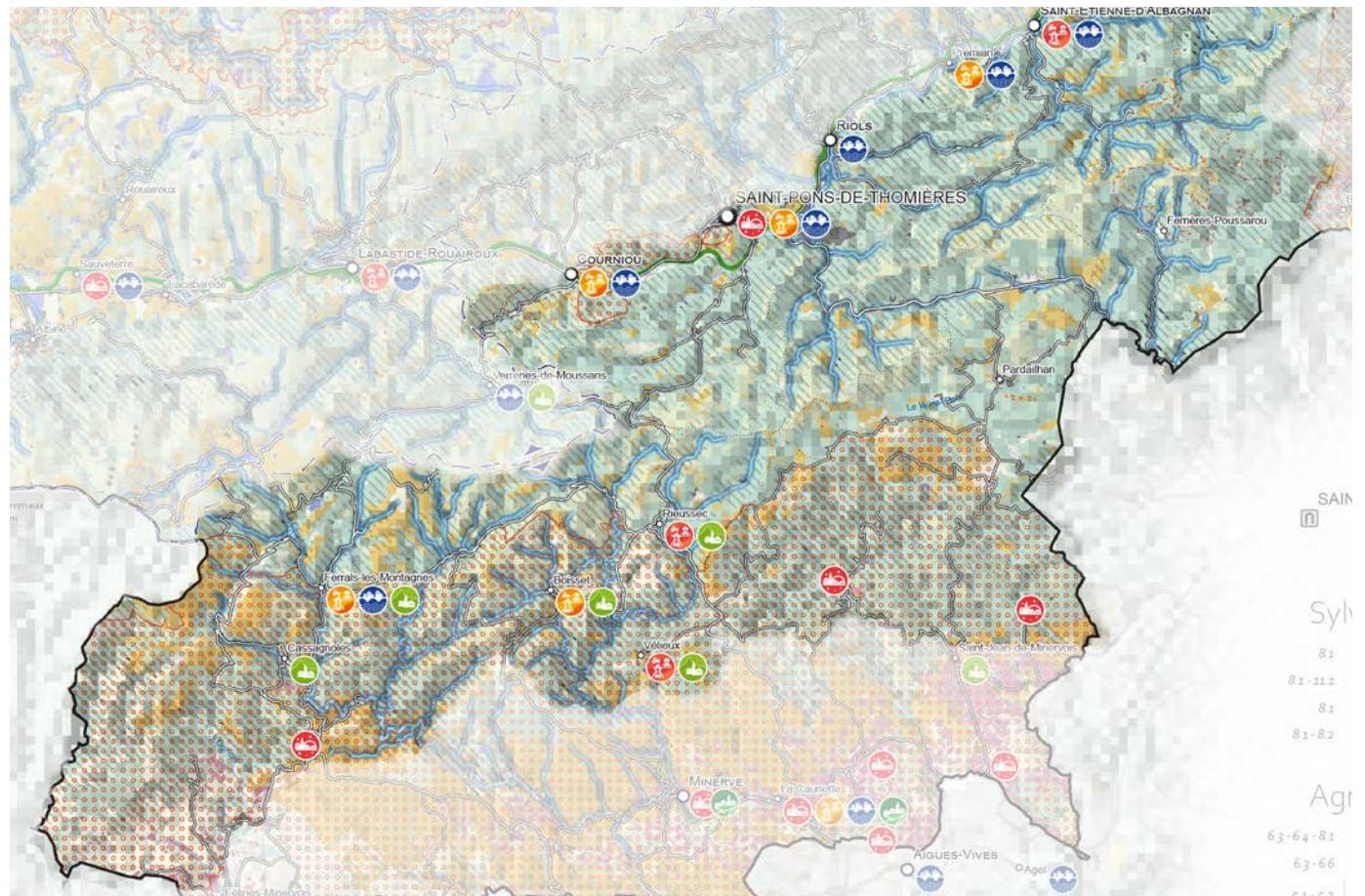
Les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, les forêts, et les ouvertures sur les clairières, les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier, dans un espace aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles sont limités et se répartissent sur les plateaux, les micro-causses et les coteaux.



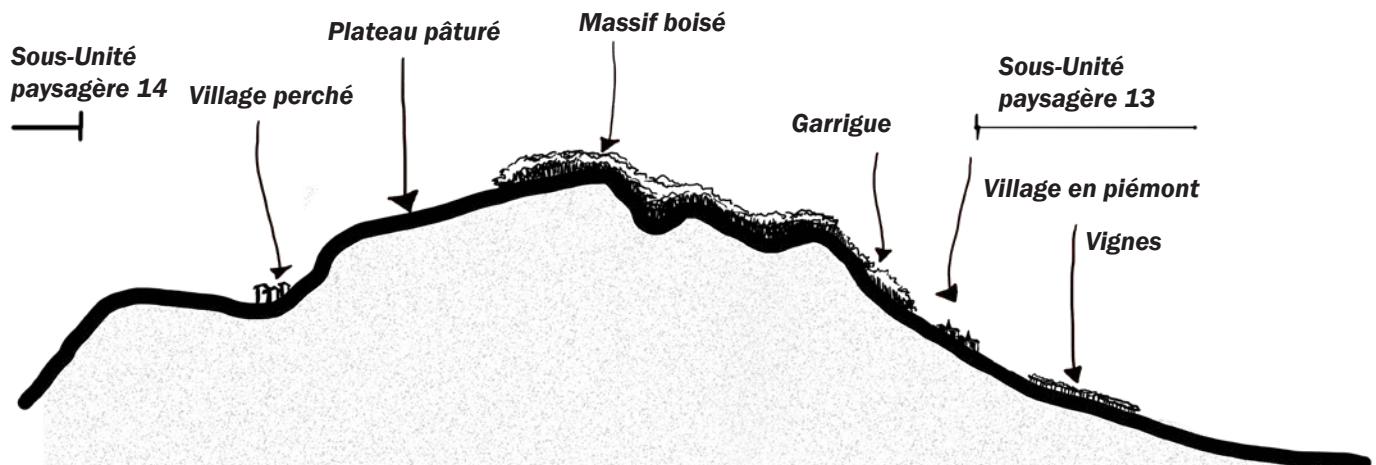
## Communes Concernées :

- Caussiniojouls
- Ferrals les Montagnes
- Ferrières-Poussarou
- Saint-Etienne d'Albagnan
- Saint-Jean de Minervois
- Saint-Pons de Thomières
- Hérépian
- Olargues
- Pardailhan
- Pézènes les Mines
- Prémian
- Rieussec
- Les Aires
- Berlou
- Boisset
- Cabrerolles
- Cassagnoles
- Courniou
- Prémian
- Rieussec
- Riols
- Roquebrun
- Vélieux
- Vieussan

## Les grandes structures paysagères



# Un relief particulier



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les chiffres clés

- Forêt : 95 %
- Urbanisme : 1 %
- Agriculture : 4 %
- 39 673 Ha

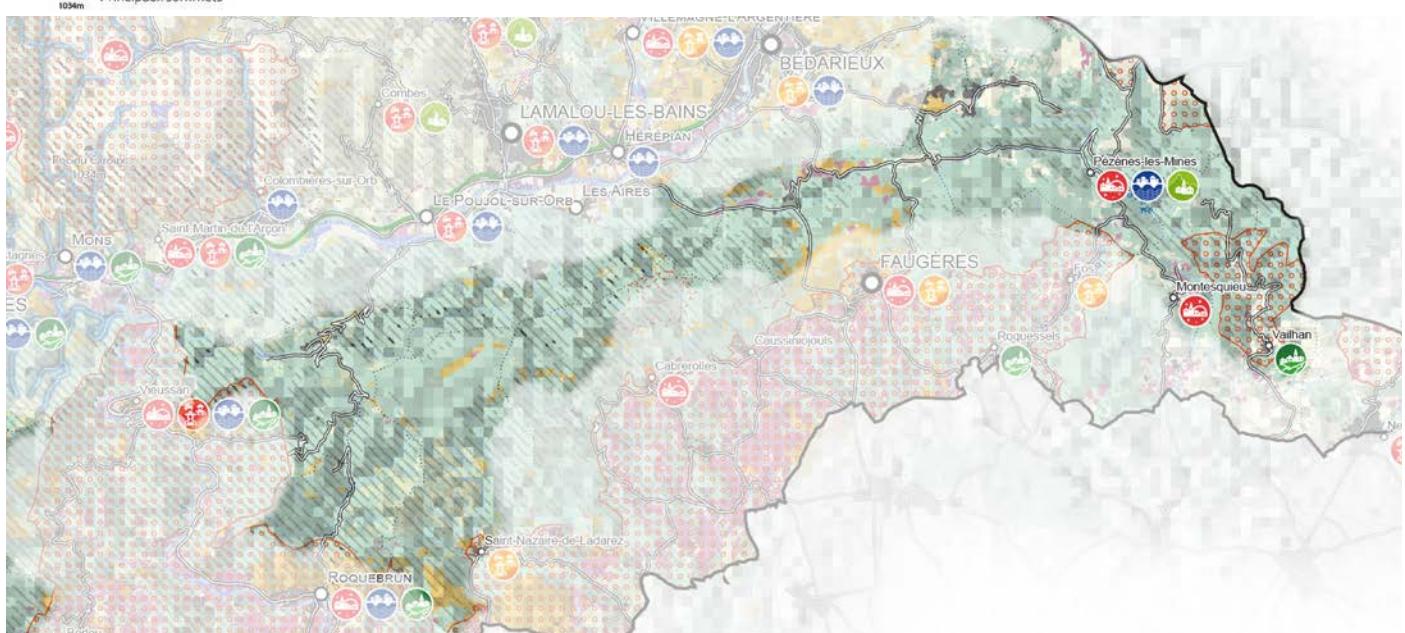
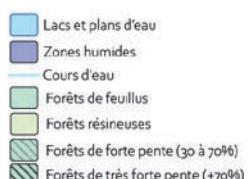
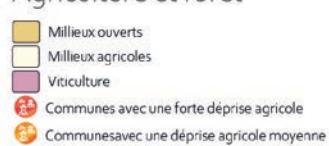
## Des éléments qui composent les paysages



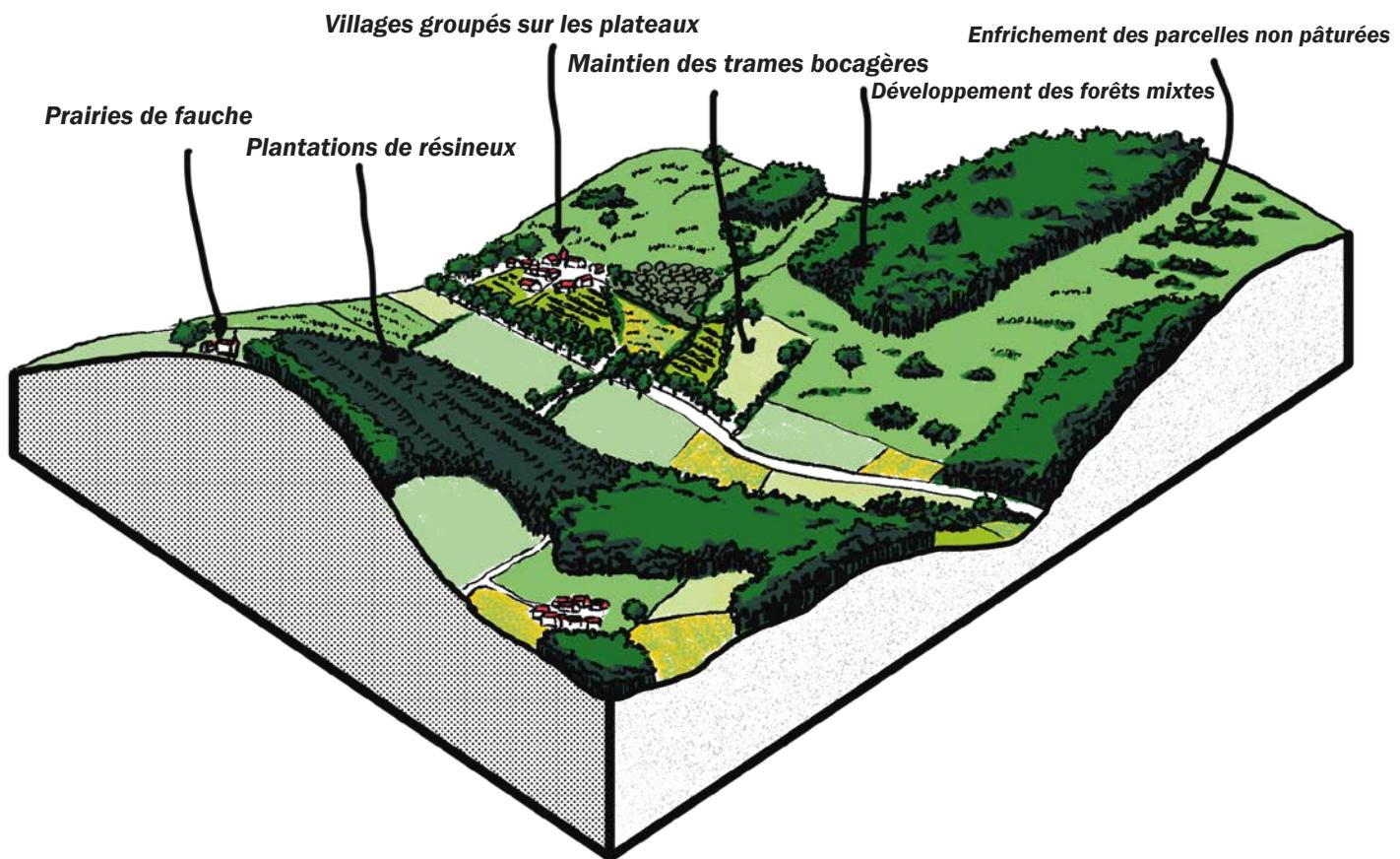
## Structuration territoriale Paysages et urbanisme



## Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



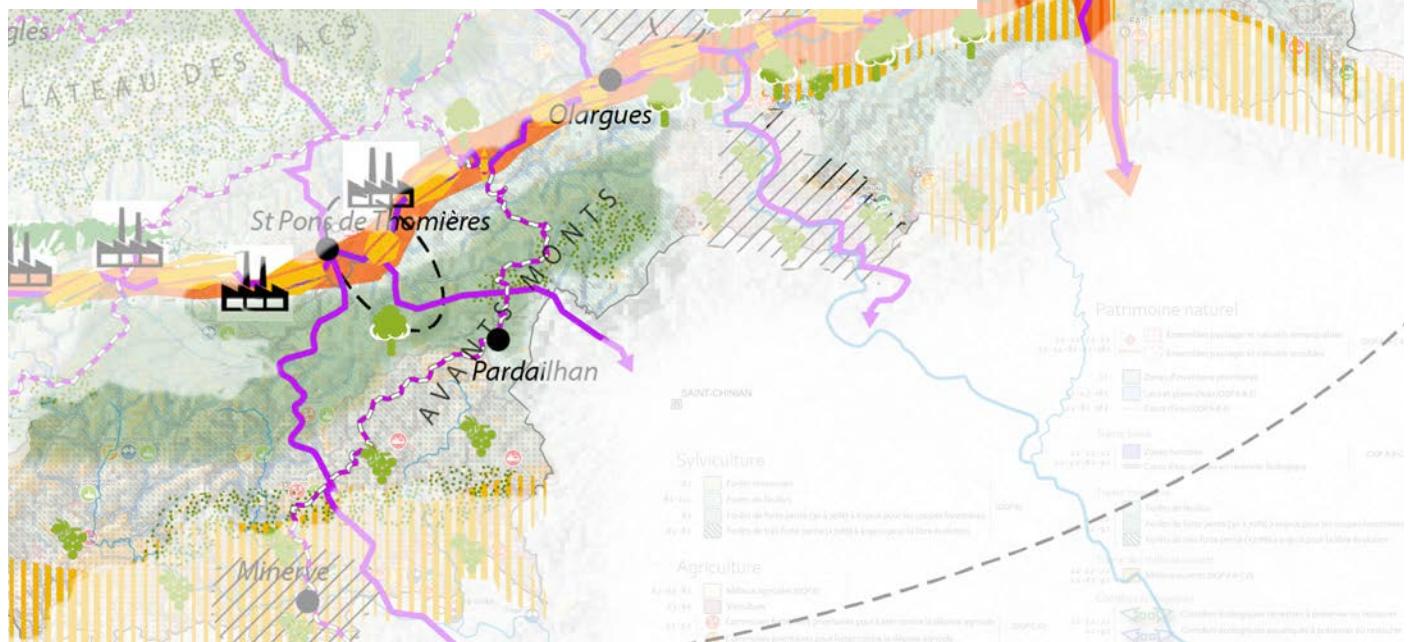
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'évolution forestière :

- Multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois
- Impact visuel des coupes
- Fermeture des paysages
- Incendies

### Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :

- Augmentation du prix du foncier
- Décalage culturel entre les populations

### Liés au développement des villages :

- Insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration
- Dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés
- Privatisation de l'espace

### Liés au développement des infrastructures :

- Démolition de murs, murettes et petit patrimoine
- «Cicatrices» dans les paysages (carrières ou routes)
- Absence de remise en état des carrières.

## Potentialités

### Vers un paysage jouant de la diversité :

- Diversification agricole
- Variété du couvert forestier
- Alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme
- Qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère

### Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :

- Commercialisation en circuit court
- Regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente
- Soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés

### L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :

- Balisage de nouveaux chemins de randonnée
- Gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...)

# 11

## Les Causses du Minervois

**Ensemble paysager :Contreforts du Massif Central**

**Unité paysagère : Vignes et garrigues du Minervois et de Saint-Chinian**

Le paysage du Minervois est à la charnière entre la plaine Audoise et les avant-monts du massif central. Ce paysage remarquable est un plateau entaillé par de profonds canyons qui laissent apparaître la roche calcaire et ses cavités. La culture de la vigne domine sur les causses et piémonts alors que l'élevage perdure sur les plateaux. Ce paysage exceptionnel offre un patrimoine naturel et bâti d'une grande qualité en faisant un atout majeur pour le tourisme qui peut toutefois constituer une menace pour la préservation des paysages.

Le paysage du minervois présente également un grand intérêt écologique qui se traduit par son classement au titre NATURA 2000. La végétation alterne entre prairies, garrigue basse et haute et chênaies et Pinèdes. Les hautes falaises hébergent également l'aigle de Bonnelli, espèce emblématique du Parc.



**« C'est un paysage méditerranéen typique ! Genêt, garrigues, ciel bleu et falaises. »**

### Des éléments qui composent les paysages



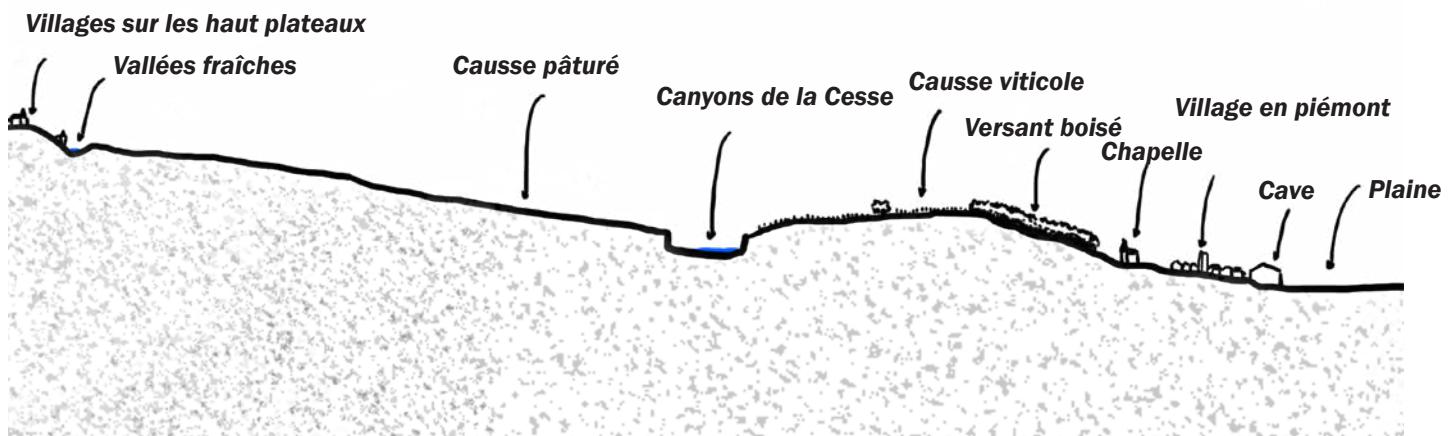
### Les chiffres clés

- Forêt : 79 %
- Urbanisme : 2 %
- Agriculture : 19 %
- 11 032 Ha

### Communes Concernées :

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| • Agel                    | • La Caunette  |
| • Aigues-Vives            | • La Livinière |
| • Azillanet               | • Minerve      |
| • Saint-Jean de Minervois | • Siran        |
| • Félines-Minervois       | • Vélieux      |

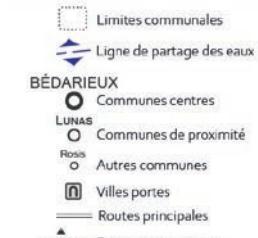
## Un relief particulier



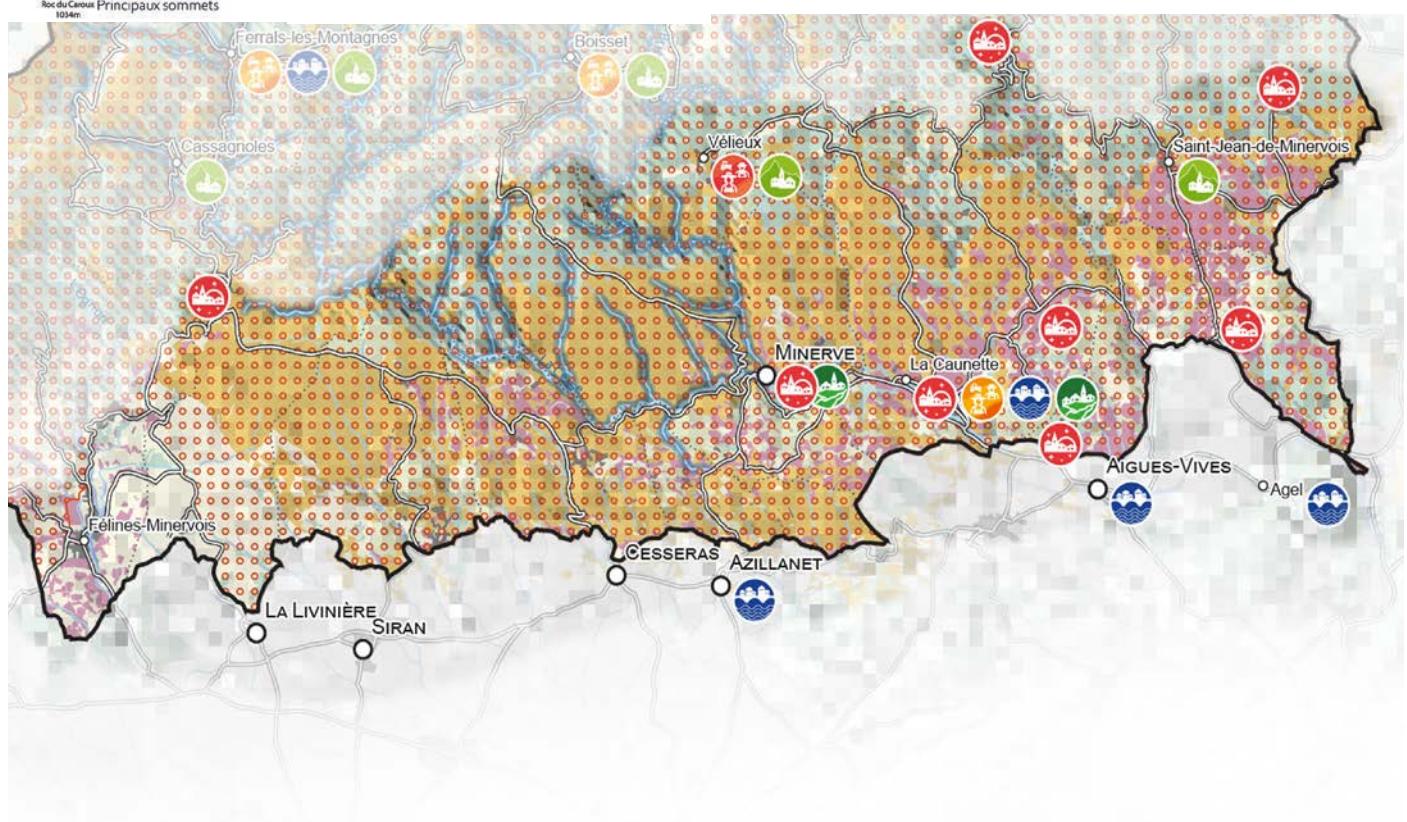
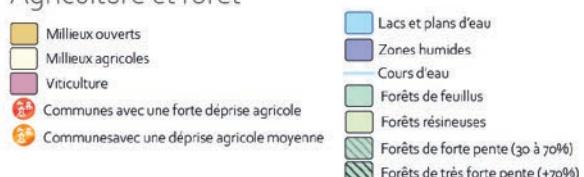
> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

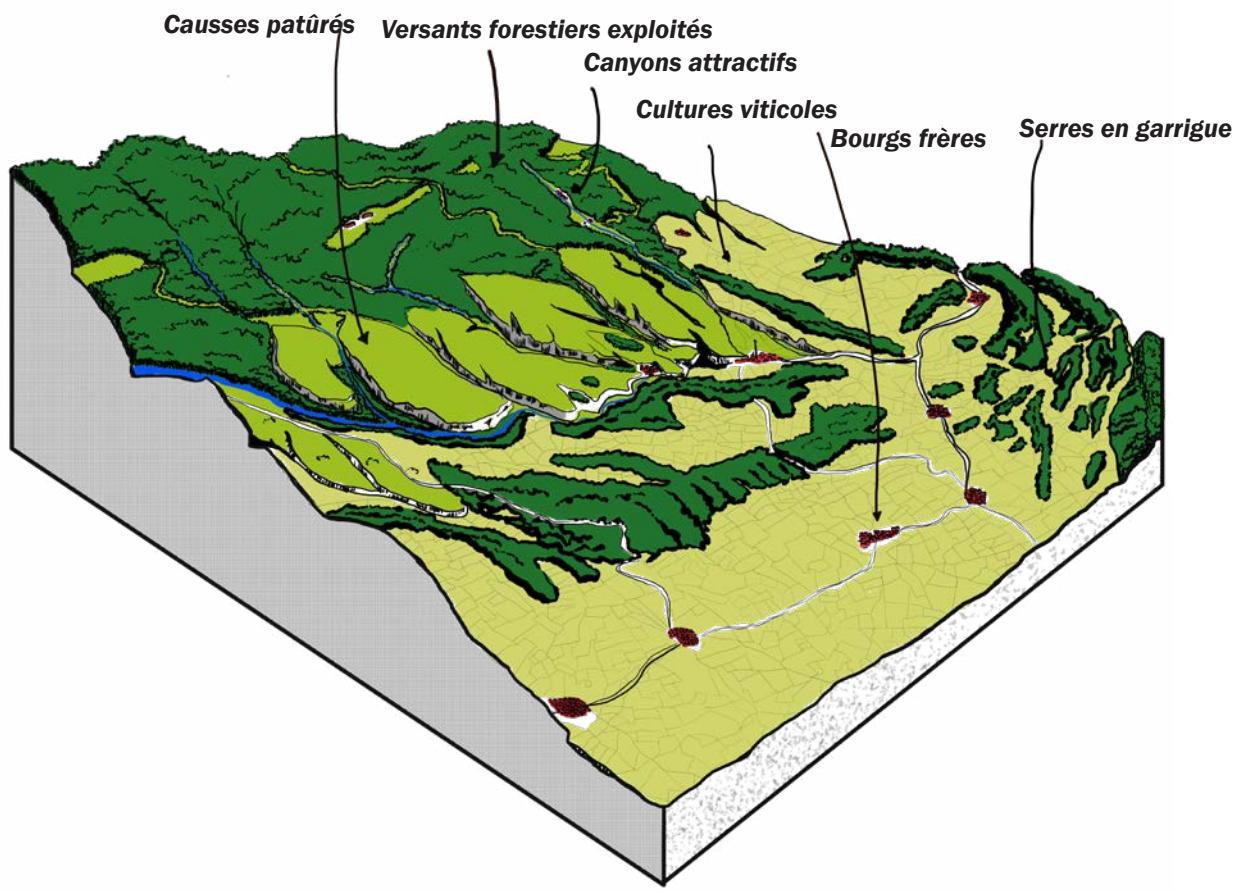
### Structuration territorial: Paysages et urbanisme



### Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



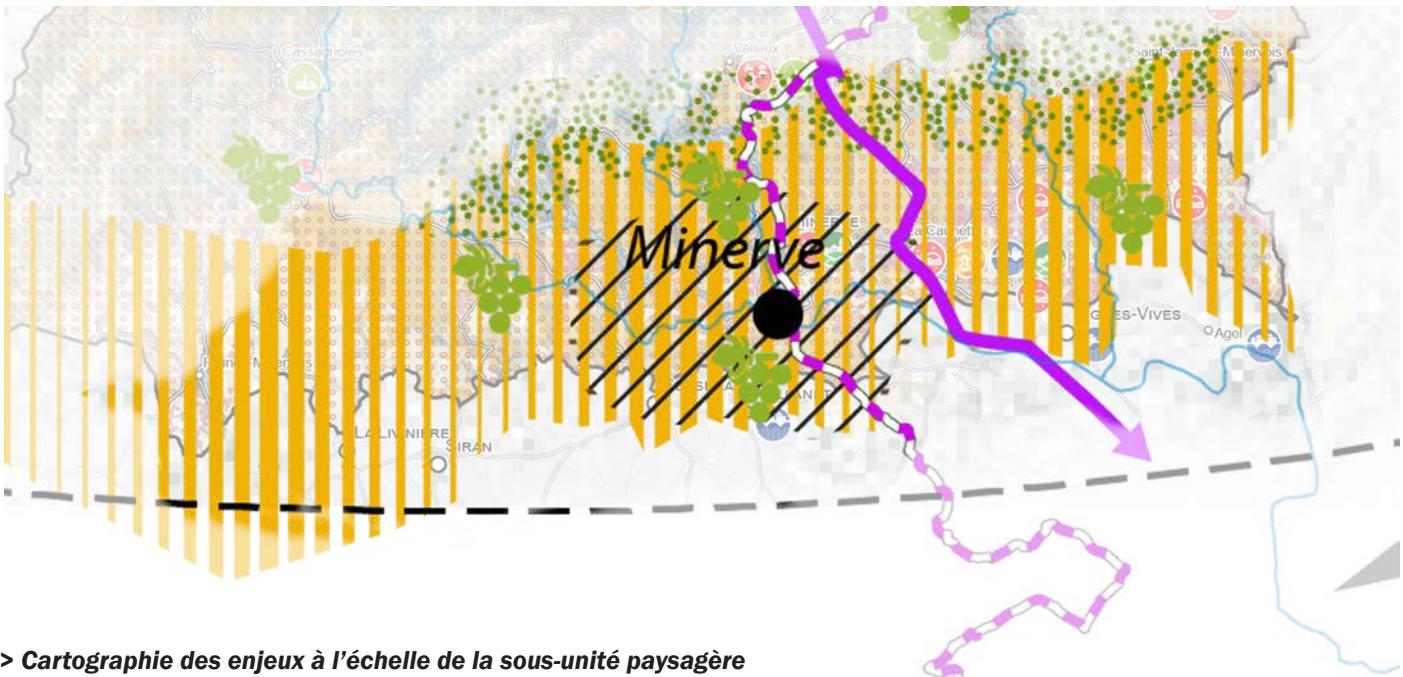
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

-  la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
-  la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
-  le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
-  le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
-  le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
-  la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité



## Risques

### Liés au déclin de l'élevage :

- Perte des garrigues et de la biodiversité associée
- Risque incendie accru

### Liés à la fréquentation touristique :

- Hausse des prix du foncier
- Normalisation des pratiques (habitats, activités, usages des lieux...)
- Déterioration des milieux
- Vie saisonnière accrue

### Liés à l'arrachage des vignes :

- Friches de plus en plus présentes dans le paysage

### Liés au réinvestissement des villages :

- Impacts financiers des trajets domicile-travail
- Décalage culturel entre les populations

## Potentialités

### Valorisation touristique :

- Aménagement des espaces publics
- Restauration du patrimoine
- Réinvestissement des bâtiments pour des logements et des activités économiques
- Étude fine de projets à forts impacts paysagers (parc éolien, panneaux photovoltaïques au sol ou sur des bâtiments...)
- Le Grand site de France

### Un territoire habité :

- Développement des circuits courts
- La multi-activité comme mode de vie local et économiquement viable
- Des bâtiments réinvestis

## 12

# Les Gorges de l'Orb

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**

**Unité paysagère : Vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts / Le Jaur et l'Orb au pied du Caroux**

Cette sous-unité paysagère située au pied de la montagne du Caroux, se caractérise par la confluence des rivières de l'Orb et de Jaur. Ces dernières décrivent des méandres entre des coteaux vallonnés et cultivés et des versants très boisés et aux terrasses enfrichées.

Les villages se disséminent le long des vallées, principalement implantés en flanc de coteaux.

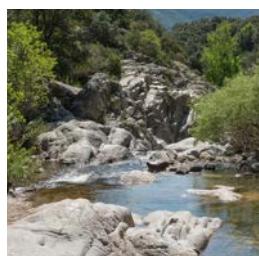
La viticulture et l'arboriculture en terrasses laissent visible des murets en pierre sèche qui marquent le parcellaire. Les pentes plus abruptes sont couvertes de châtaigneraies bien souvent abandonnées.

Ce paysage marqué par les montagnes, une végétation variée, de l'eau et des villages préservés génère une forte attractivité touristique.



**«Un lieu remarquable alliant paysages naturels et culturels emblématiques. Ce secteur touristique réunit des usages à concilier avec la valorisation du paysage et la préservation de l'environnement qui en font sa force.»**

## Des éléments qui composent les paysages



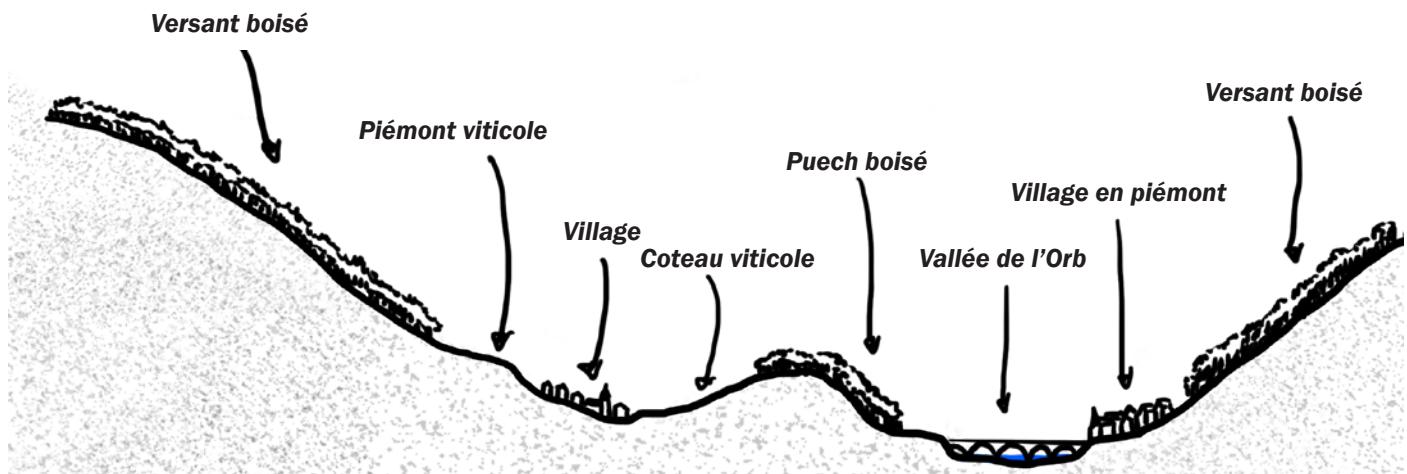
### Les chiffres clés

- Forêt : 77 %
- Urbanisme : 3 %
- Agriculture : 20 %
- 10 027 Ha

### Communes Concernées :

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| • Berlou                   | • Olargues     |
| • Colombières sur Orb      | • Roquebrun    |
| • Mons la Trivalle         | • Saint-Julien |
| • Saint-Vincent d'Olargues | • Vieussan     |
| • Saint-Martin de l'Arçon  |                |

# Un relief particulier



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

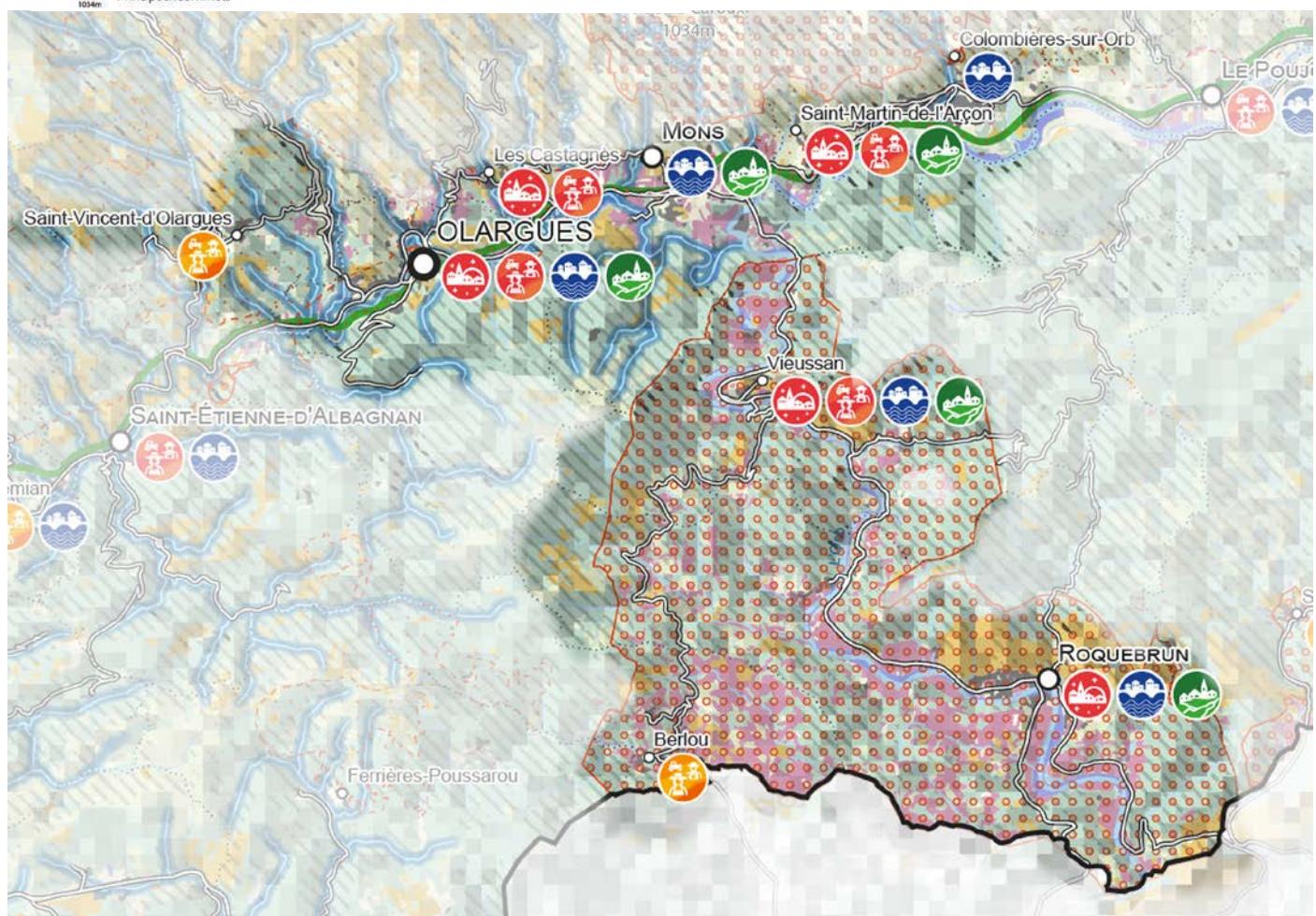
### Structuration territoriale: Paysages et urbanisme

- Limites communales
- ↔ Ligne de partage des eaux
- BÉDARIEUX**
- Communes centres
- LUNAS
- Communes de proximité
- Ross
- Autres communes
- Villes portes
- Routes principales
- ▲ Principaux sommets

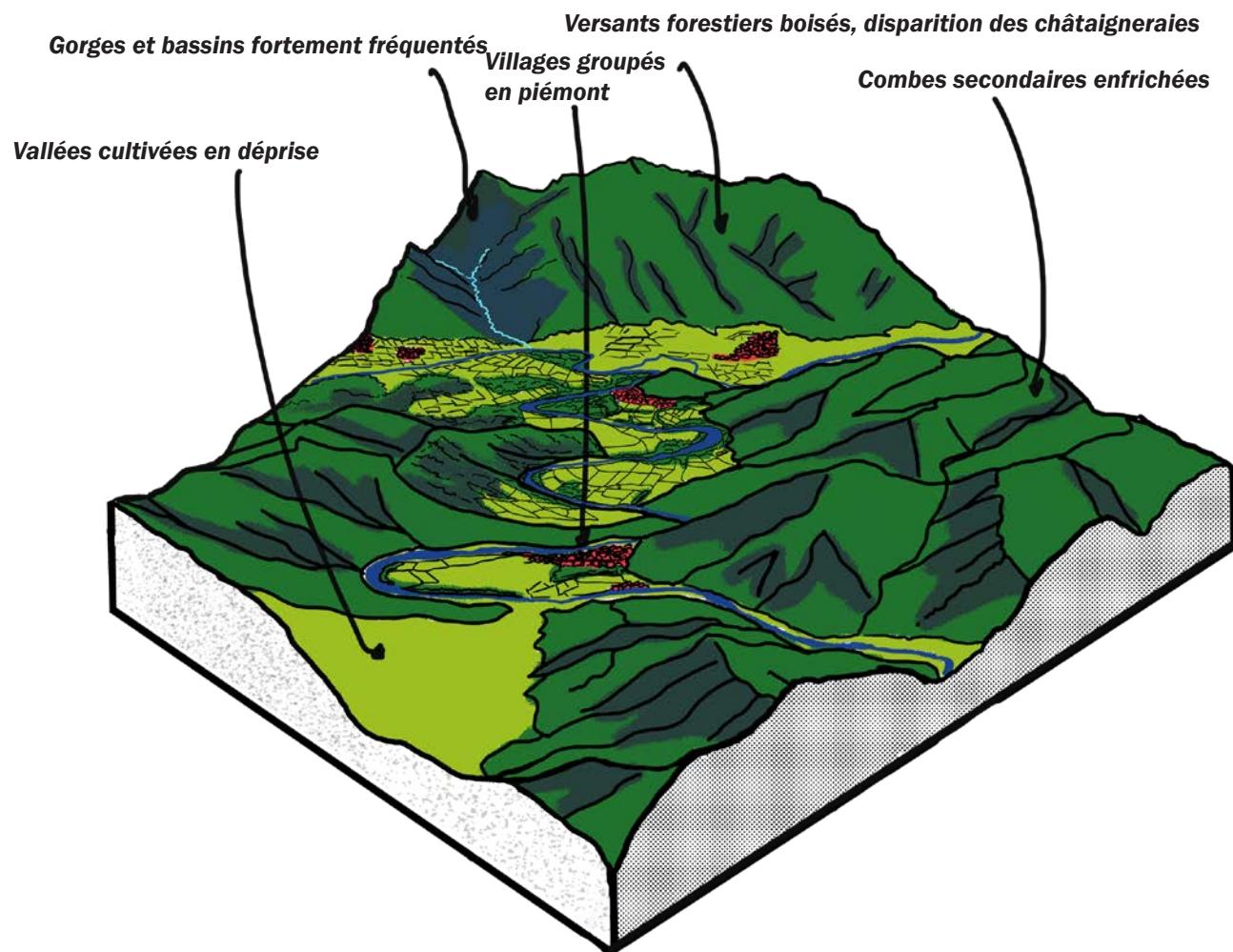
- Villages et hameaux patrimoniaux
- Villages bâti sur roche
- Villages montagnards
- Villages bâti sur rivière
- Routes paysagères
- Tâches urbaines
- Ensembles paysager et naturels remarquables
- Ensembles paysager et naturels sensibles

### Agriculture et forêt

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| ■ Millieux ouverts                           | ■ Lacs et plans d'eau               |
| ■ Millieux agricoles                         | ■ Zones humides                     |
| ■ Viticulture                                | ■ Cours d'eau                       |
| ● Communes avec une forte déprise agricole   | ■ Forêts de feuillus                |
| ● Communes avec une déprise agricole moyenne | ■ Forêts résineuses                 |
|  | ■ Forêts de forte pente (30 à 70%)  |
|  | ■ Forêts de très forte pente (+70%) |



# Les grandes dynamiques

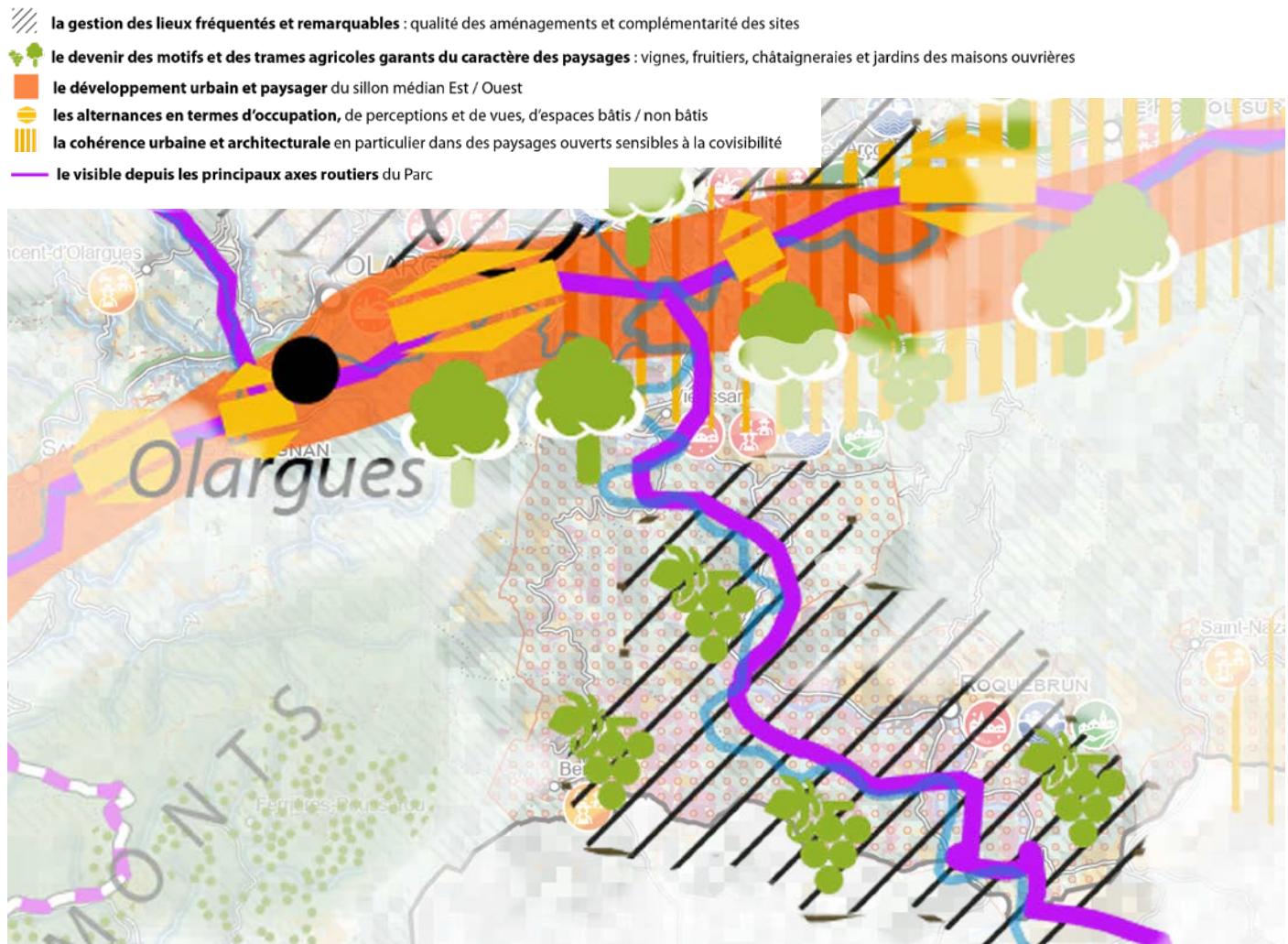


> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Déclin agricole dans la vallée du Jaur et la moyenne vallée de l'Orb :

- Des terres qui s'enrichissent puis se boisent rendant difficile toute agriculture future
- Une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère
- Une perte de la biodiversité

### Le développement touristique du secteur :

- Conflits d'usages des espaces (rivières notamment) et conflits d'intérêts entre préservation et développement
- Hausse des prix du bâti et du foncier
- Vie saisonnière accrue

### Le développement résidentiel :

- Cultures laissées à l'abandon ou terres agricoles «gelées» au profit de terrains à bâtir
- Des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale
- Impacts financiers des trajets domicile-travail
- Banalisation des paysages

## Potentialités

### La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

- Les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits
- Les produits de terroirs répondant à une demande touristique

### Un tourisme raisonné peut :

- Apporter des revenus complémentaires au territoire
- Motiver les partenariats entre agriculteurs pour valoriser leurs produits
- Motiver la valorisation des villages et notamment des espaces publics
- Des aménagements de découverte valorisant le patrimoine et les paysages

### L'installation de nouveaux habitants :

- Le maintien voire le développement de services et d'activités
- Des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels
- La réhabilitation du bâti ancien

## 13

# Les Coteaux du Faugerois

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Les pentes sud-est des Avant-Monts**

A l'extrême sud-est du Parc, cette sous-unité paysagère se caractérise par des coteaux viticoles reposants sur les avant-monts du massif central. Ils s'inclinent vers la plaine languedocienne en position de balcon offrant des horizons lointains jusqu'à la mer et les Pyrénées.

Ces paysages emblématiques d'une viticulture dynamique et de qualité se positionnent comme une entrée du Parc depuis Béziers sous forte influence des agglomérations voisines.

Le développement des zones pavillonnaires présente un enjeu pour les paysages du Faugerois.



**« Un balcon et une entrée de Parc dont l'enjeu est d'éviter la banalisation de ses paysages et reconnaître le caractère remarquable. »**

## Des éléments qui composent les paysages



## Les chiffres clés

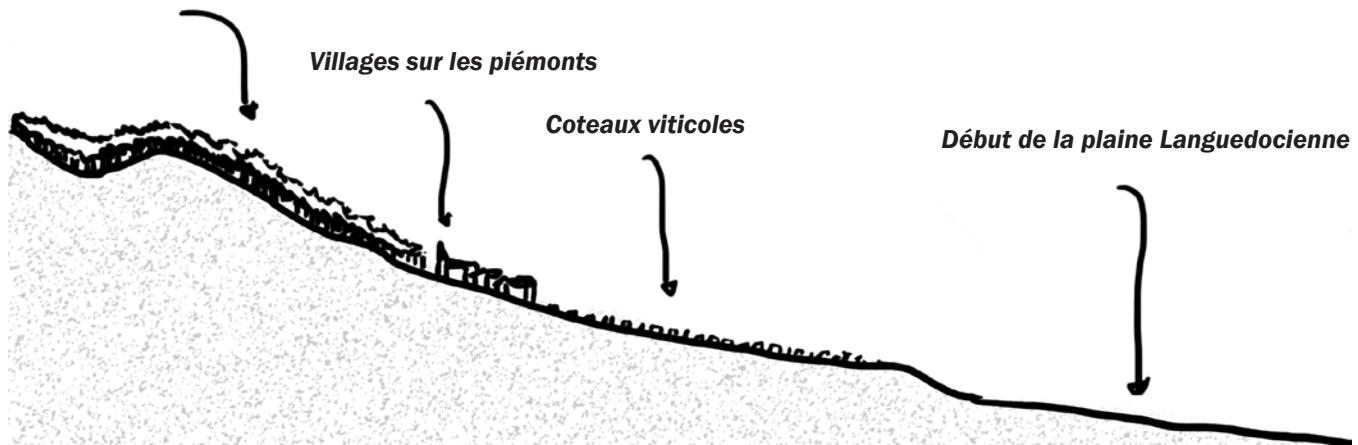
- Forêt : 77 %
- Urbanisme : 3 %
- Agriculture : 20 %
- 10 027 Ha

## Communes Concernées :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| • Montesquieu              | • Cabrerolles    |
| • Neffiès                  | • Caussiniojouls |
| • Roquessels               | • Faugères       |
| • Fos                      |                  |
| • Saint Nazaire de Ladarez |                  |

## Un relief particulier

**Versants boisés des avant-monts**



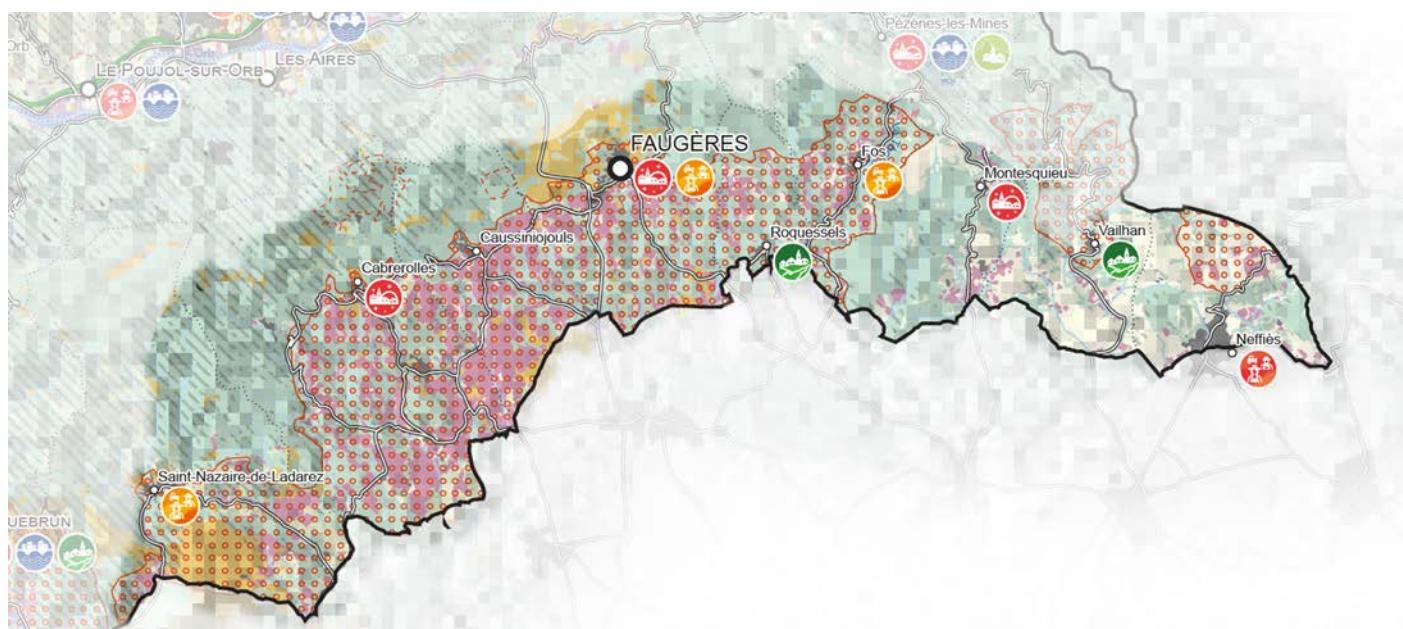
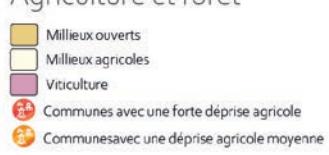
> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

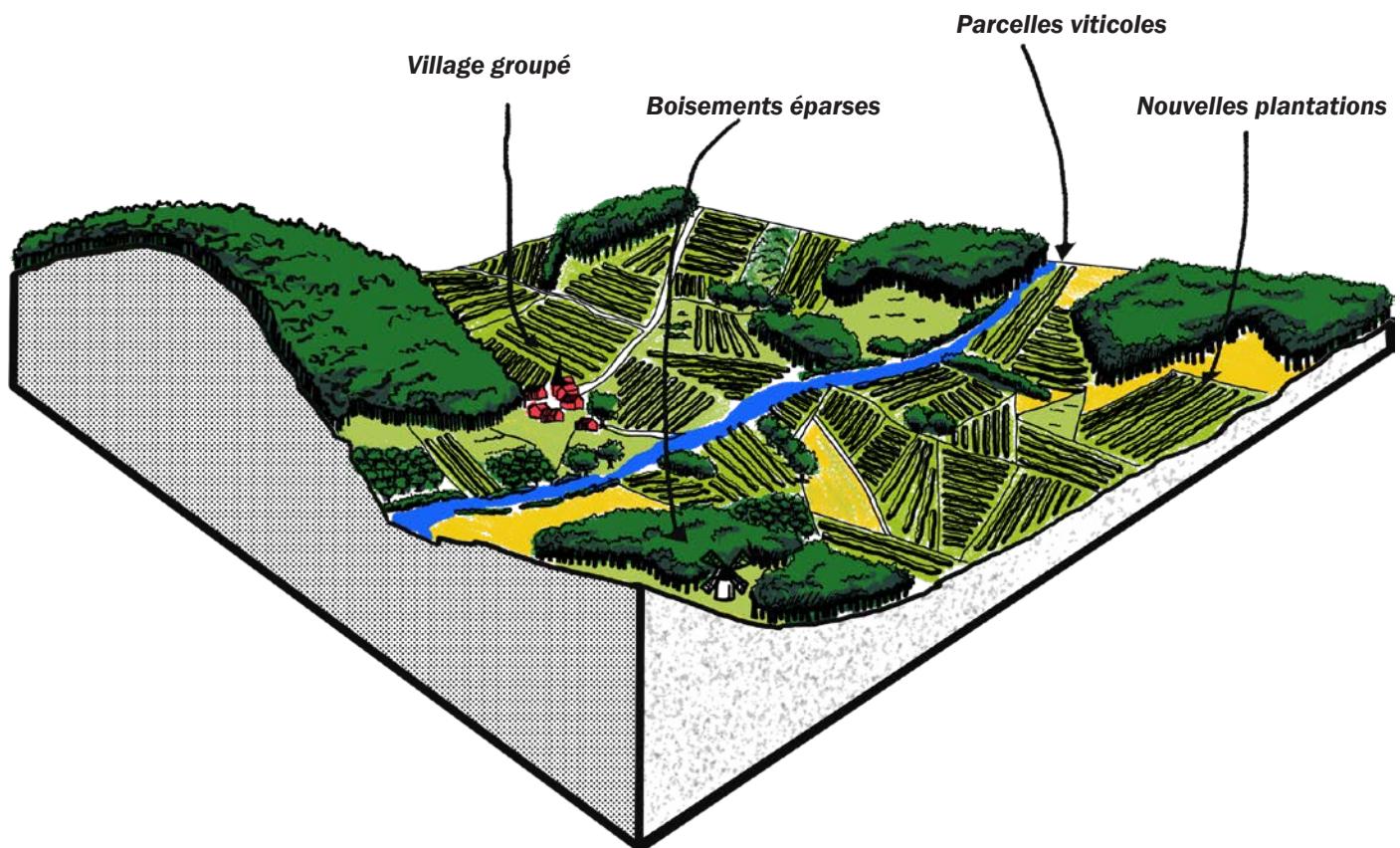
Structuration territorial: Paysages et urbanisme



Agriculture et forêt



# Les grandes dynamiques



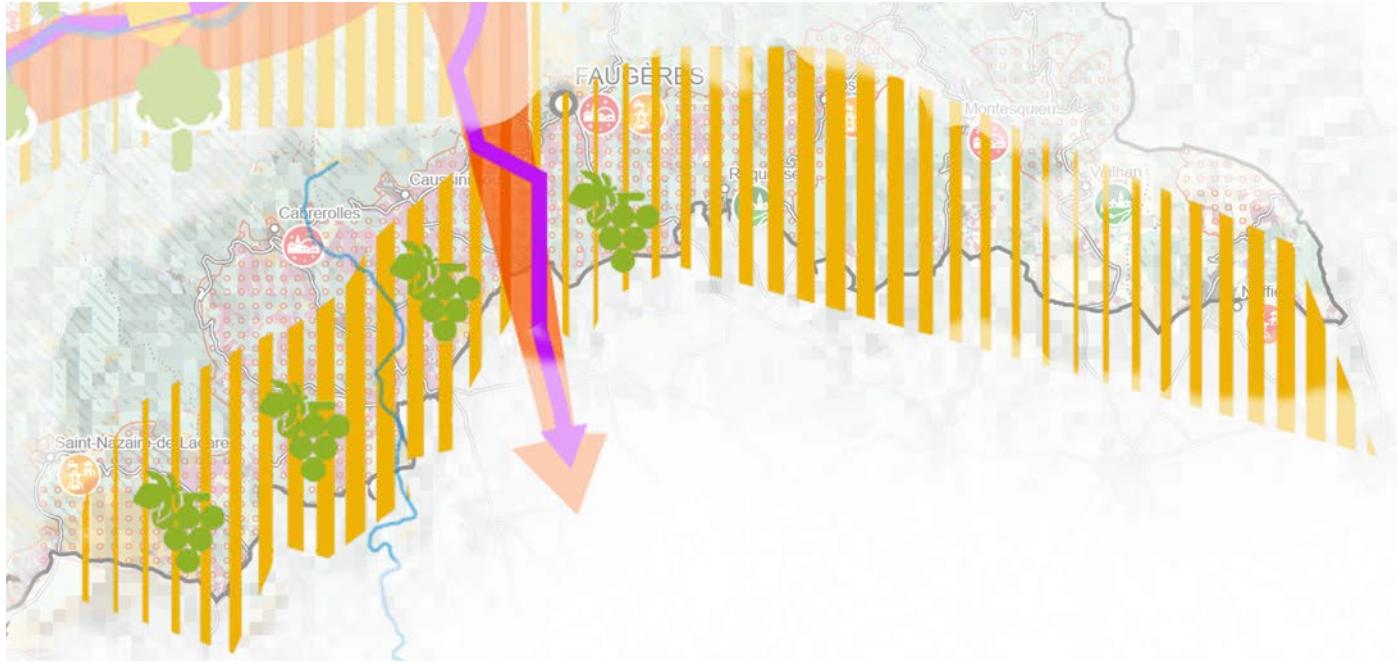
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à l'arrachage de la vigne :

- Déclin des surfaces cultivées au profit de friches
- Disparition progressive du petit patrimoine lié à l'usage viticole
- Altération de la lisibilité du paysage liée à la trame viticole

### Liés à la pression urbaine :

- Hausse des prix du foncier
- Éclatement des zones bâties et mitage
- Articulation difficile avec le bâti existant
- Banalisation architecturale

### Liés au développement des infrastructures routières mal intégrées :

- Aménagements « routiers » ne se greffant pas en terme paysager
- Création de délaissés importants
- Amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine

## Potentialités

### Une diversification agricole :

- Reprise des terrains délaissés par la viticulture, notamment les versants boisés (bois de chauffage) et les vallons (élevage, fruitiers...)
- Réponse aux difficultés économiques liées à la monoculture de la vigne

### Un territoire traversé, où l'on s'arrête :

- Développement des circuits courts
- Vitrine du Parc via une porte d'entrée « tourisme de terroir »
- Développement des boucles de petite randonnée (pédestre et VTT) et des itinéraires équestres
- Aménagement des points de vue depuis la RD909

### Un secteur identitaire et dynamique :

- Attractivité de jeunes actifs sur le territoire (pouvant travailler sur place)
- Alliance du patrimoine et du contemporain et valorisation des savoir-faire locaux (ex : pierre sèche)

## 14 La Vallée du Jaur

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Les vallées de la Salesse et du Jaur**

Le Somaïl se caractérise par des versants monumentaux peuplés de châtaigniers qui plongent vers la vallée du Jaur dans laquelle se sont installés les bourgs et hameaux en piémont.

Cette sous-unité paysagère se compose de petits bassins adossés à mi-pente formés par les ravins des ruisseaux encaissés et sinuieux qui viennent découper le versant.

Cet ensemble offre un paysage ouvert grâce à l'amplitude du fond de vallée qui dégage des vues lointaines de l'est vers l'ouest. C'est un secteur de transition entre la vallée du Thoré aux influences océanique et la vallée de l'Orb méditerranéenne.



**« Un paysage monumental et varié enclin à une déprise dont la qualité tient à la reconquête des paysages bâtis et agricoles. »**

### Des éléments qui composent les paysages



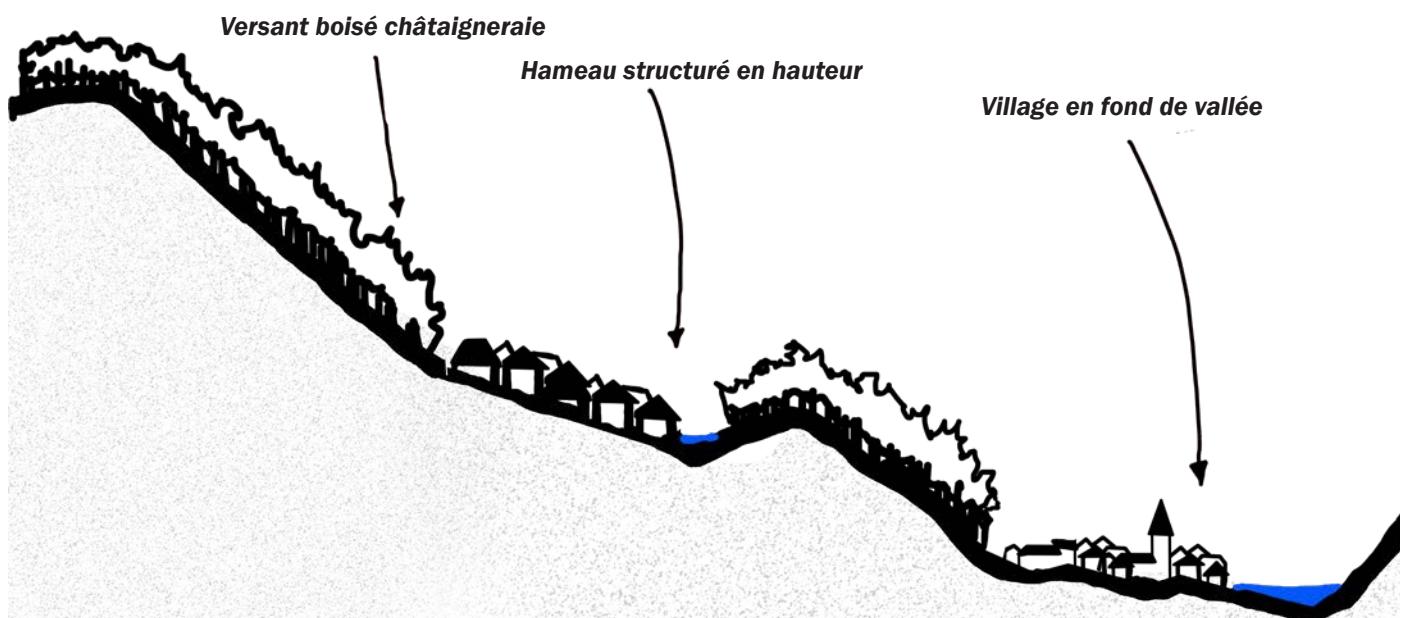
### Les chiffres clés

- Forêt : 90 %
- Urbanisme : 4 %
- Agriculture : 6 %
- 10291 Ha

### Communes Concernées :

- Saint-Etienne d'Albagnan
- Saint-Pons de Thomières
- Saint-Vincent d'Olargues
- Fraïsse sur Agout
- Courniou
- Prémian
- Riols

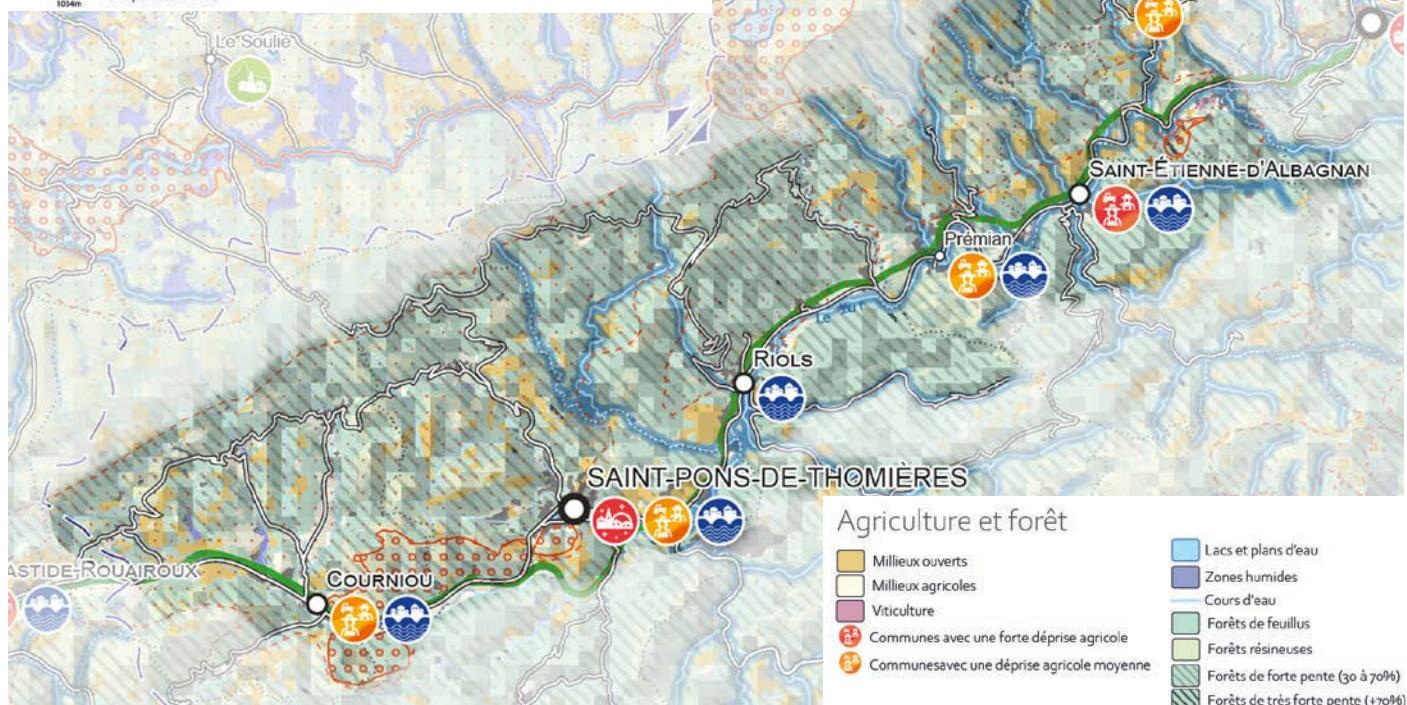
## Un relief particulier



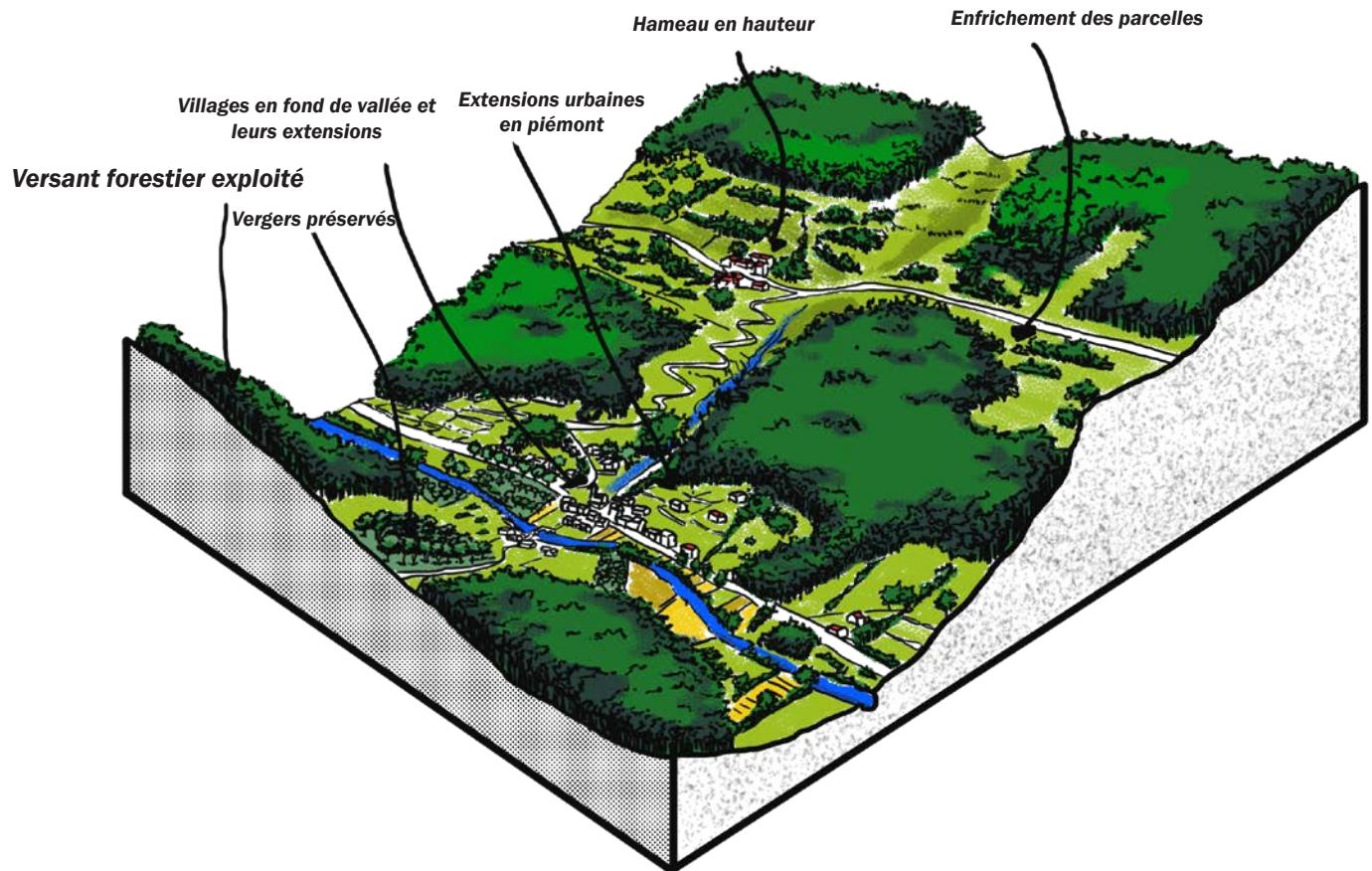
> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

### Structuration territoriale : Paysages et urbanisme

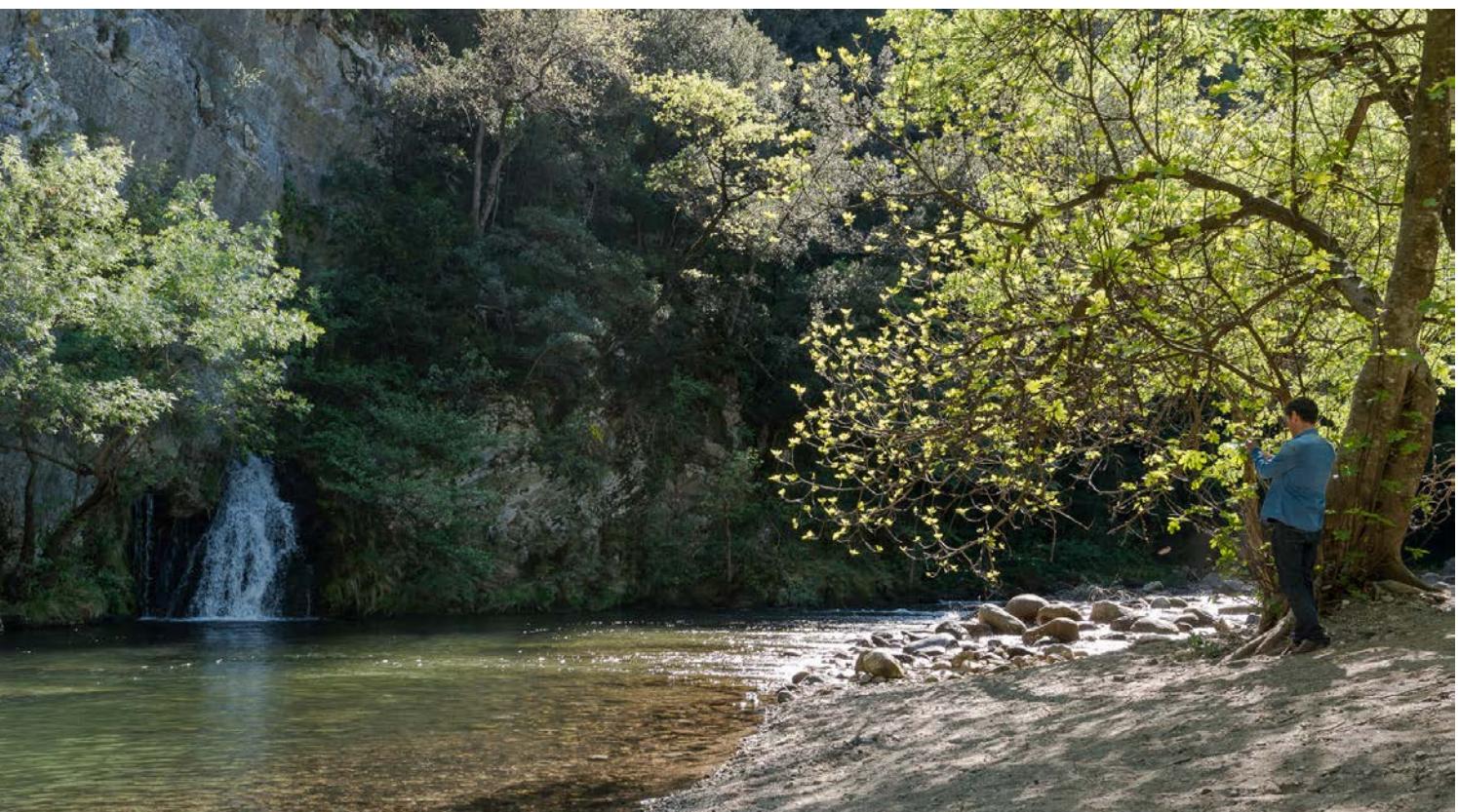


# Les grandes dynamiques



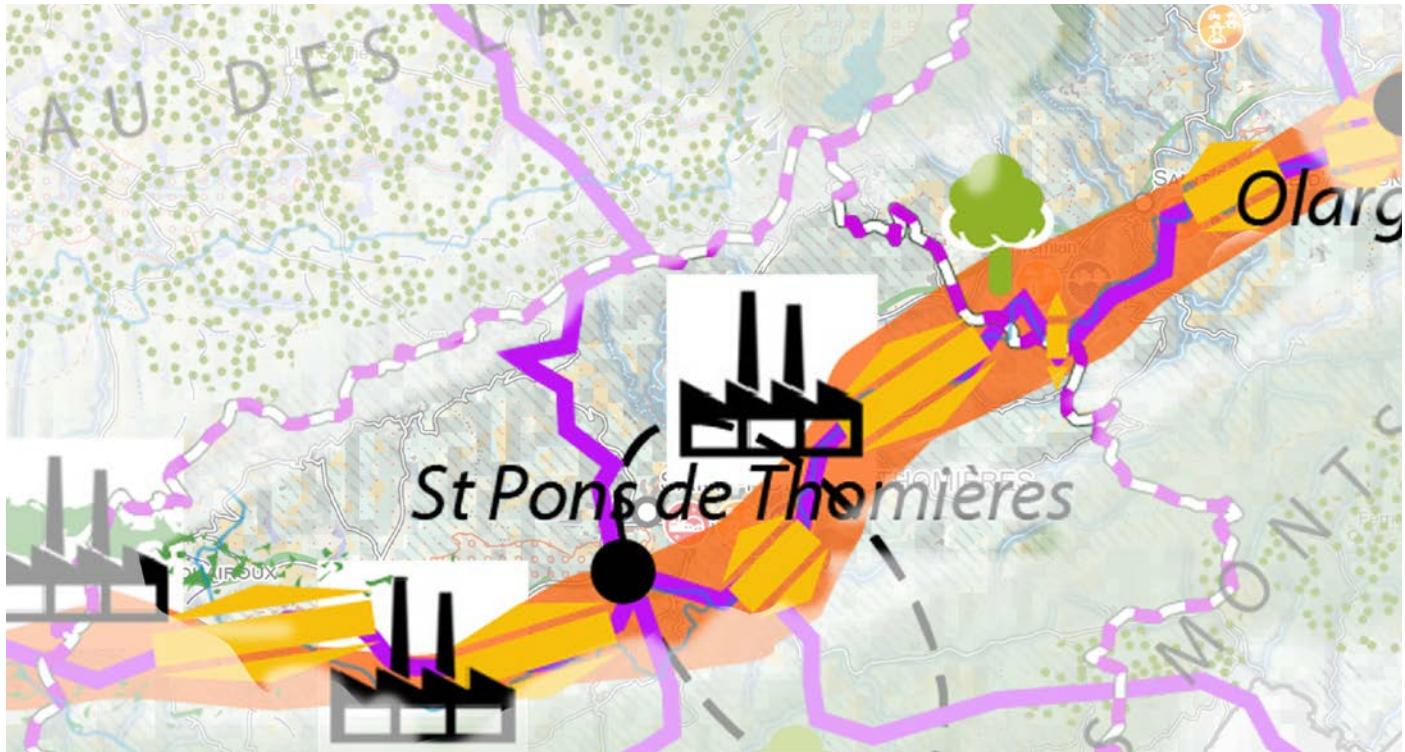
> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

-  le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
-  le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
-  les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
-  le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
-  le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
-  le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés au déclin agricole dans la vallée :

- Des terres qui s'enrichissent puis se boisent rendant difficile toute agriculture future
- Une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère
- Une perte de la biodiversité
- Une perte d'une des caractéristiques identitaires du secteur : les châtaigneraies

### Liés au développement urbain :

- Des terres agricoles «gelées» dans l'espoir qu'elle ne deviennent constructibles
- Des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale, une connexion des villages et une perte identitaire
- Un mitage des versants un éparpillement de part et d'autres des axes routiers
- Une double non sécurisation des déplacements : multiplication et augmentation du flux automobile sur les axes principaux

## Potentialités

### La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

- Les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits
- Les produits de terroirs répondant à une demande touristique

### L'installation de nouveaux habitants :

- Le maintien voire le développement de services et d'activités
- Des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels
- L'accompagnement de projets de dynamisation des centres-bourgs (initiatives privées sur le bâti ou publiques sur les espaces publics)

### L'attractivité touristique :

- La fixation de nouvelles populations sur le territoire
- La valorisation de la Voie Verte, axe structurant d'une stratégie globale touristique

## 15 La Vallée de l'Orb

**Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central**  
**Unité paysagère : Vallée de l'Orb de Bédarieux**

La plaine de l'Orb atteint son amplitude maximale à la confluence de l'Orb et de la Mare. Cette sous-unité paysagère présente une grande hétérogénéité dans ses ambiances, montagnardes sur les versants des avant-monts et urbaines dans le fond de vallée dans un jeu d'ouverture et de fermeture des vues le long des principaux axes routiers.

Les villages méditerranéens sont perchés sur les piémonts ou en bord de corniche et s'égrènent le long des axes routiers.

L'agriculture occupe une place importante dans les paysages de cette sous-unité paysagère car elle occupe un tiers de l'espace. Essentiellement localisée dans la plaine de l'Orb elle est constituée par de petites parcelles maraîchères en lanières.

Autrefois présente sous forme de vignes et verges sur les piémonts, on constate aujourd'hui une déprise et un gain progressif de la forêt sur ces parcelles en hauteur autrefois cultivées.



### Les chiffres clés

- **Forêt : 70 %**
- **Urbanisme : 13 %**
- **Agriculture : 17 %**
- **116331 Ha**

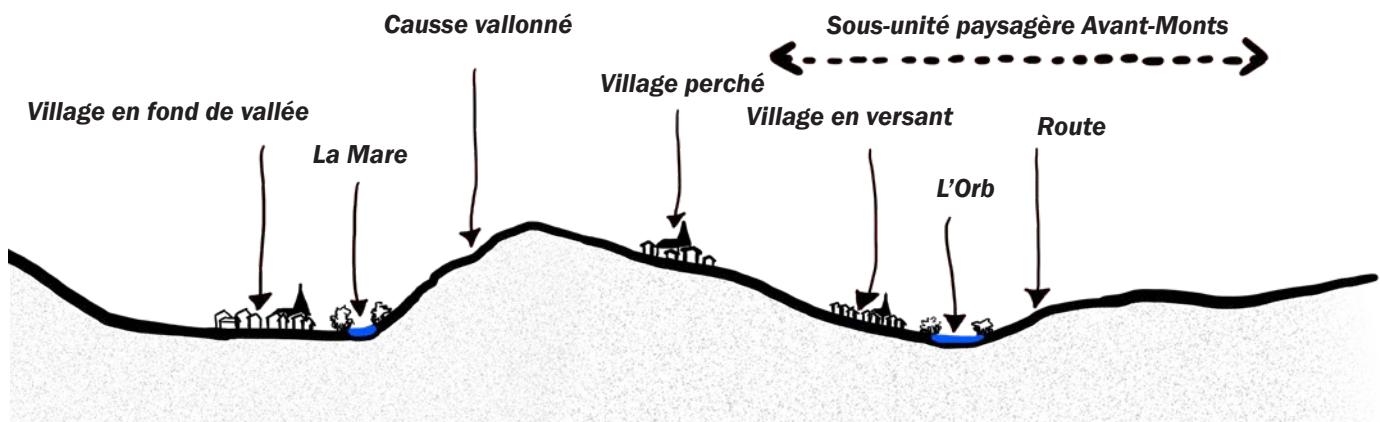
### Des éléments qui composent les paysages



### Communes Concernées :

- Les Aires
- Bédarieux
- Le Bousquet d'Orb
- Carlencas-et-Levas
- Colombières-sur-Orb
- Combes
- Hérépian
- Lamalou-les-Bains
- Lunas les châteaux
- Pézènes-les-Mines
- Le-Poujol-sur-Orb
- Le Pradal
- Taussac-la-Billiète
- Villemagne-L'Argentière
- La Tour sur Orb

## Un relief particulier



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

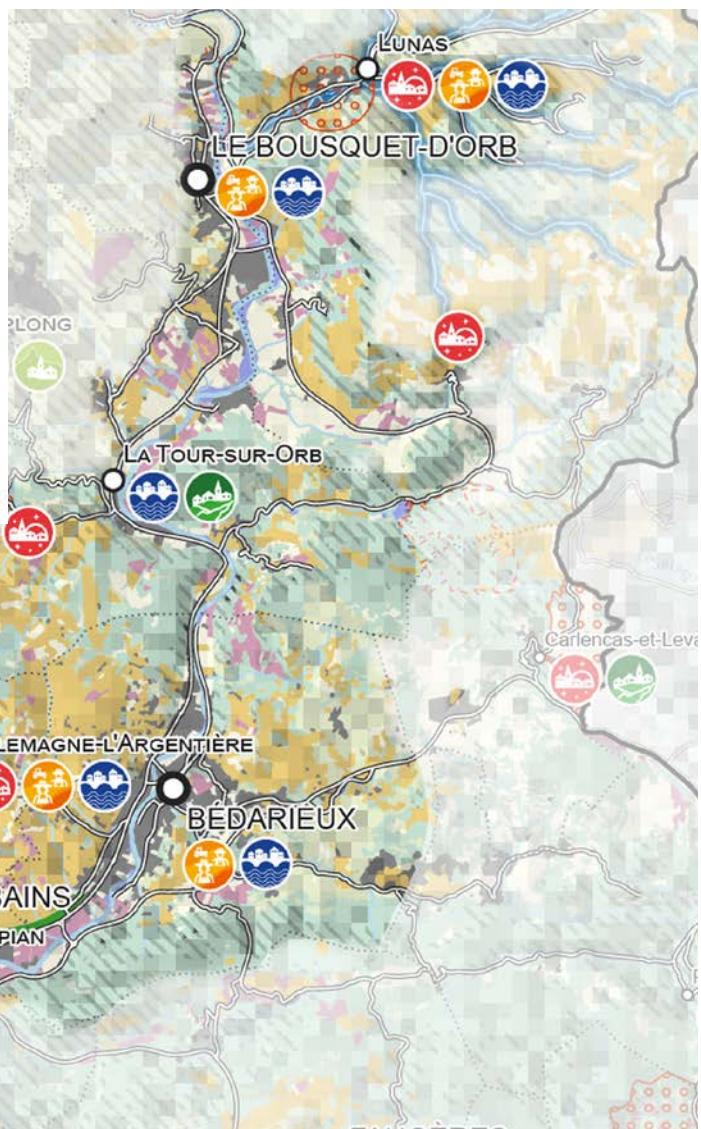
## Les grandes structures paysagères

### Structuration territorial : Paysages et urbanisme

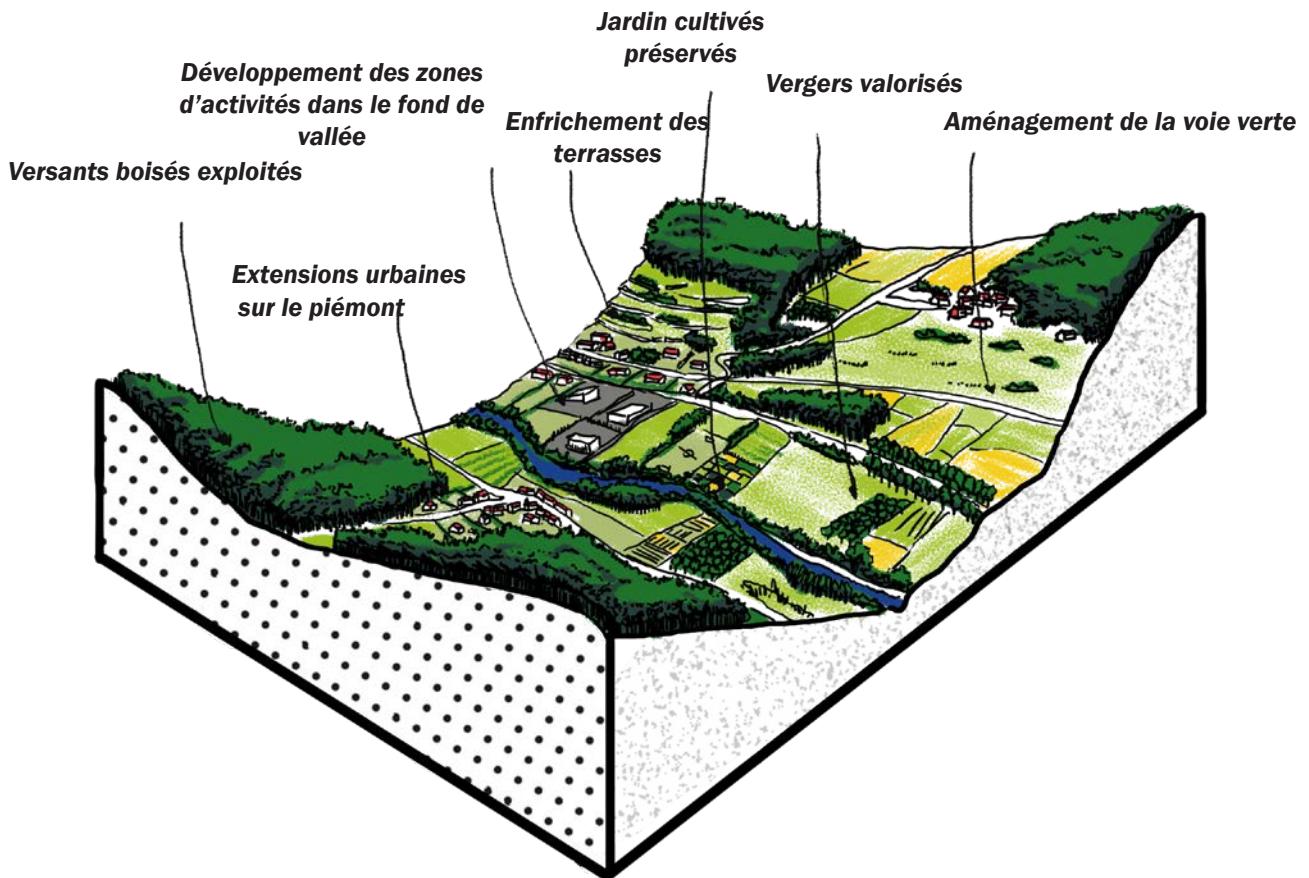
Limites communales	Villages et hameaux patrimoniaux
Ligne de partage des eaux	Villages bâties sur roche
BÉDARIEUX	Villages montagnards
Communes centres	Villages bâties sur rivière
LUNAS	Routes paysagères
Communes de proximité	Tâches urbaines
Rosis	Ensembles paysager et naturels remarquables
Autres communes	Ensembles paysager et naturels sensibles
Villes portes	
Routes principales	
Principaux sommets 1034m	

### Agriculture et forêt

Millieux ouverts	Lacs et plans d'eau
Millieux agricoles	Zones humides
Viticulture	Cours d'eau
Communes avec une forte déprise agricole	Forêts de feuillus
Communes avec une déprise agricole moyenne	Forêts résineuses
	Forêts de forte pente (30 à 70%)
	Forêts de très forte pente (+70%)



# Les grandes dynamiques



> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
- le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâti / non bâti
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes
- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés au développement du pavillonnaire et des activités économiques :

- Consommation de l'espace
- Banalisation et mitage des paysages de versants et de plaine
- Éloignement des centres anciens et participation à leur dévitalisation
- Pression foncière et concurrence avec les terres agricoles
- Perte de lisibilité des entrées de ville

### Liés aux aménagements :

- Rupture paysagère
- Disparition des éléments identitaires des paysages

### Liées à la déprise des coteaux :

- Enfrichement et disparition des terrasses sur les versants
- Augmentation du risque d'incendie
- Changement de vocation des terres

## Potentialités

### Une attractivité du territoire :

- La revalorisation des centres bourgs
- La densification du bâti existant (notamment des quartiers pavillonnaires lâches)
- La rénovation du bâti ancien

### Une agriculture dynamique dans la Plaine :

- Le maintien des espaces ouverts entre les différents espaces urbanisés

- Le développement d'une proximité entre producteurs et consommateurs

### La présence de deux rivières :

- Leur valorisation dans les usages du territoire

### Un territoire traversé :

- Une découverte aisée du territoire avec une accessibilité et une visibilité renforcée par les routes et la Voie Verte

# 16 Le Caroux et l'Espinouse

Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central

Unité paysagère : Les montagnes du Caroux et de l'Espinouse

Le massif du Caroux et de l'Espinouse est un haut-plateau surplombant les vallées du Jaur et de l'Orb. Il est constitué de gorges, ravins et de landes.

L'ambiance minérale et sauvage de ce paysage et les villages aux allures cévenoles viennent compléter le tableau. Sur le haut du plateau, on retrouve essentiellement des paysages ouverts composés par des landes et tourbières.

Ce riche patrimoine écologique doit être protégé afin d'éviter sa régression entamée il y a plus d'un siècle. Le massif du Caroux est un élément emblématique du Parc et concentre en période estivale une grande fréquentation touristique notamment sur le site des Gorges d'Héric.



**« Un paysage remarquable de moyenne montagne dont la qualité des milieux et des paysages tiennent à la conciliation des usages et au maintien des milieux ouverts »**

## Des éléments qui composent les paysages



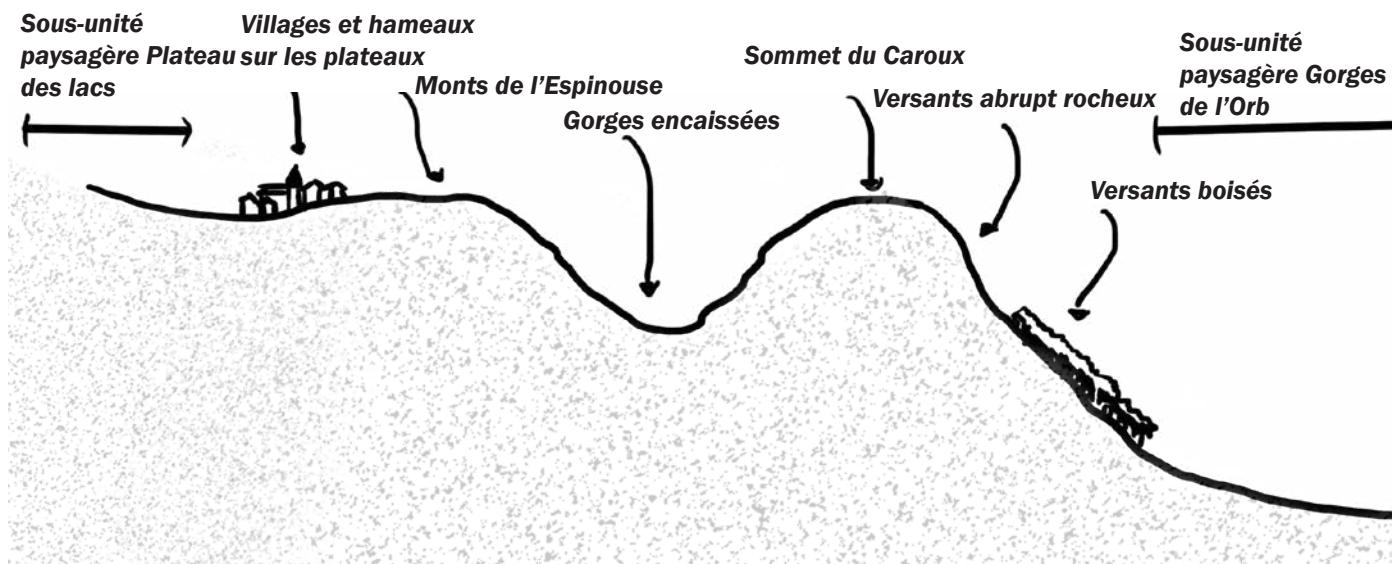
## Les chiffres clés

- Forêt : 91 %
- Urbanisme : 3 %
- Agriculture : 6 %
- 10694 Ha

## Communes Concernées :

- Cambon-et-Salvergues
- Castanet-le-Haut
- Colombières-sur-Orb
- Combes
- Mons-La Trivalle
- Rosis
- Saint-Julien-d'Olargues
- Saint-Martin-de l'Arçon

# Un relief particulier



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

### Structuration territoriale: Paysages et urbanisme

- Limites communales
  - Ligne de partage des eaux
  - BÉDARIEUX**
  - Communes centres
  - LUNAS**
  - Communes de proximité
  - Rosis
  - Autres communes
  - Villes portes
  - Routes principales
- Roc du Caroux Principaux sommets  
1034m

- Villages et hameaux patrimoniaux
- Villages bâti sur roche
- Villages montagnards
- Villages bâti sur rivière
- Routes paysagères
- Tâches urbaines
- Ensembles paysager et naturels remarquables
- Ensembles paysager et naturels sensibles

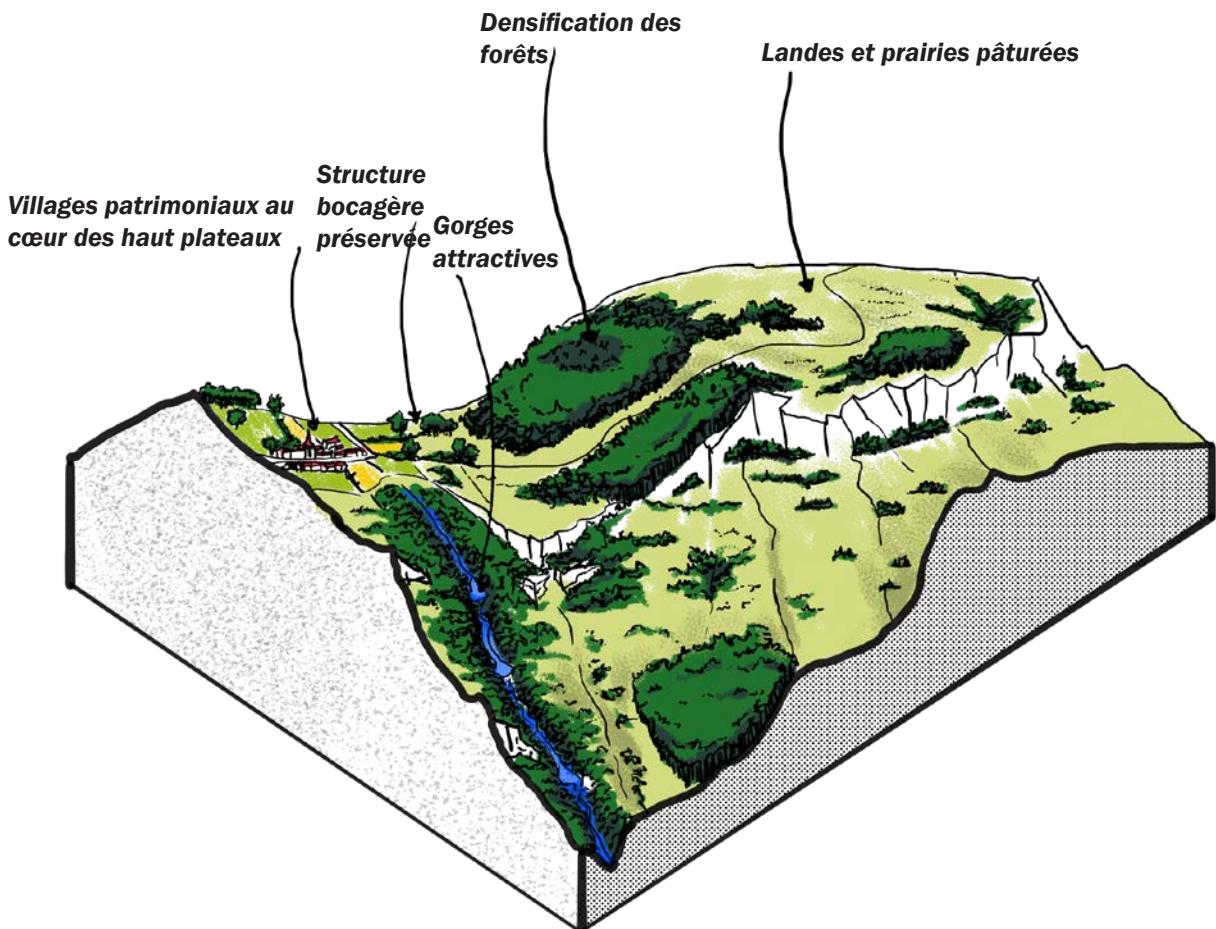
### Agriculture et forêt

- Milieux ouverts
- Milieux agricoles
- Viticulture
- Communes avec une forte déprise agricole
- Communes avec une déprise agricole moyenne

- Lacs et plans d'eau
- Zones humides
- Cours d'eau
- Forêts de feuillus
- Forêts résineuses
- Forêts de forte pente (30 à 70%)
- Forêts de très forte pente (+70%)



# Les grandes dynamiques



> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

## Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à la densification et développement du couvert forestier :

- Fermeture des paysages
- Disparition des pelouses sous les taillis
- Incendies
- Menace sur l'habitat de la population du mouflon

### Liés à la fréquentation touristique :

- Aménagements lourds pour développer des accès carrossables
- Dégâts dans des espaces naturels ou sensibles

### Liés à une méconnaissance des sites :

- Manque d'infrastructures / de lieux d'accueil
- Conflits d'usage (champignons par exemple)

## Potentialités

### Une gestion partagée et concertée pour maintenir les milieux ouverts :

- Poursuite de l'appui du GIEC dans les opérations de gestion du massif
- Coopération entre acteurs sociaux, éleveurs, chasseurs et forestiers pour agir sur les secteurs à enjeu d'ouverture / via Natura 2000

### Une valorisation touristique gérée :

- Développement des sites d'interprétation et de visites du petit patrimoine
- Redistribution des flux de randonneurs
- Animation/information autour de la « Maison du Caroux »

# 17

# Les Monts d'Orb

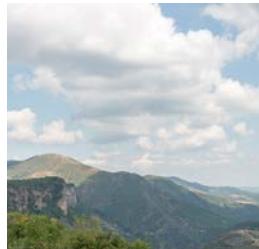
Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : Les monts d'Orb



Le territoire montagnard des Monts d'Orb offre un relief découpé culminant souvent à plus de 1000 mètres d'altitude et entaillé par des vallées sinuueuses. L'ambiance cévenole et les villages perchés méditerranéens viennent en contraste avec le passé minier industriel de la vallée la Mare qui a façonné le paysage et dont de nombreux vestiges perdurent. Bien que recouvert par plus de 85 % de forêts de chênes et de châtaigneraies, le territoire conserve une partie agricole qui subsiste en minorité dans les fonds de vallées.

**« La sensibilité des paysages des Monts d'Orb est caractérisée par le contraste entre son caractère naturel, le maintien de l'ouverture des paysages et la valorisation de son passé minier dont on perçoit les traces »**

## Des éléments qui composent les paysages



## Les chiffres clés

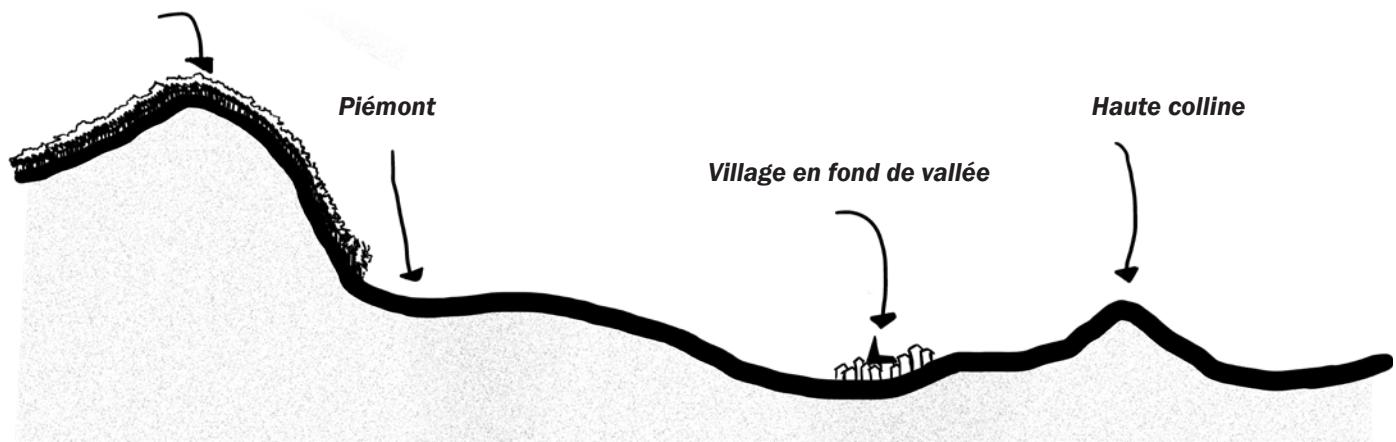
- Forêt : 91 %
- Urbanisme : 3 %
- Agriculture : 6 %
- 16058 Ha

## Communes Concernées :

- Avène
- Le Bousquet d'Orb
- Camplong
- Castanet-le-Haut
- Graissessac
- Murat-sur-Vèbre
- Rosis
- Saint-Etienne-d'Estrechoux
- Saint-Geniès de Varensal
- Saint-Gervais-sur-Mare
- Taussac-la-Bilhière
- La Tour sur Orb.

# Un relief particulier

## Relief montagneux boisé



> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères

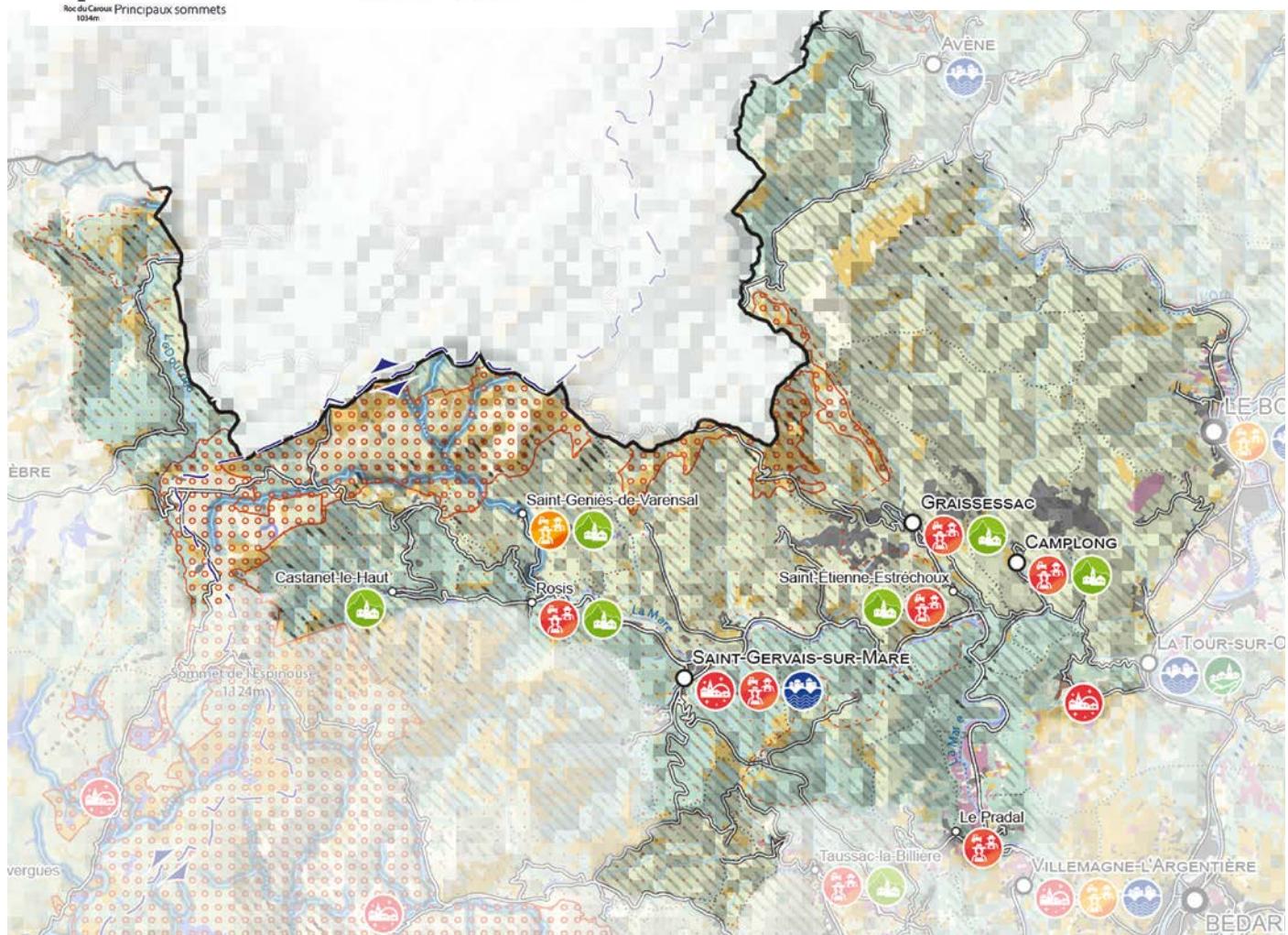
### Structuration territorial: Paysages et urbanisme

- Limites communales
- Ligne de partage des eaux
- BÉDARIEUX**
- Communes centres
- LUNAS**
- Communes de proximité
- Rosis
- Autres communes
- Villes portes
- Routes principales
- Principaux sommets  
1034m

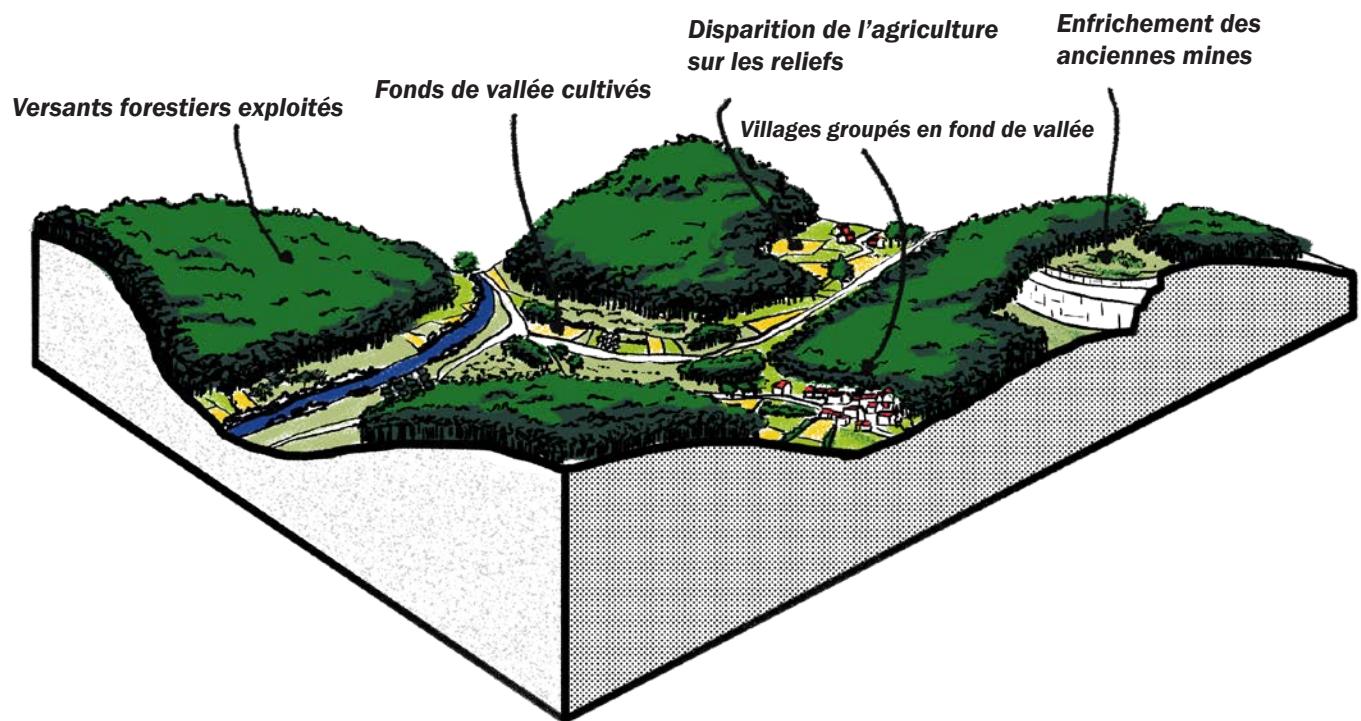
- Villages et hameaux patrimoniaux
- Villages bâties sur roche
- Villages montagnards
- Villages bâties sur rivière
- Routes paysagères
- Tâches urbaines
- Ensembles paysager et naturels remarquables
- Ensembles paysager et naturels sensibles

### Agriculture et forêt

- Millieux ouverts
- Millieux agricoles
- Viticulture
- Communes avec une forte déprise agricole
- Communes avec une déprise agricole moyenne
- Lacs et plans d'eau
- Zones humides
- Cours d'eau
- Forêts de feuillus
- Forêts résineuses
- Forêts de forte pente (30 à 70%)
- Forêts de très forte pente (+70%)



## Les grandes dynamiques



> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux

- le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes



> Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

## Risques

### Liés à la dynamique forestière :

- Embroussaillement rendant inaccessible certains secteurs
- Accroissement du risque d'incendie en période sèche

### Liés au réinvestissement des villages :

- Un rythme « tranquille » d'urbanisation qui masque des enjeux liés à l'urbanisation : qualité des entrées de village, intégration des maisons individuelles

## Potentialités

Affirmation d'une offre touristique à la fois patrimoniale et de pleine nature tournée vers le présent, en lien avec les dynamiques culturelle et agricole existantes.

### Un territoire habité :

- Développement des circuits courts pour les produits agricoles et forestiers
- Maintien des services et des activités
- Maintien et/ou transmission des parcelles destinées à une « micro culture » liées à une agriculture « vivrière ou de loisirs »
- Dynamiques collectives, de mutualisation (conseil, matériel, gestion de l'eau ou de certaines parcelles...) pour ces « agriculteurs -amateurs »

## 18 La Haute vallée de l'Orb

Ensemble paysager : Contreforts du Massif Central  
Unité paysagère : L'Escandorgue

Situé à l'extrême nord-est du territoire du Parc, cette sous-unité paysagère est une transition entre les monts d'Orb et le plateau du Larzac.

Elle se compose de fonds de vallées aux versants pentus et boisés de chênes et de hêtres, ainsi que de fragments de causses et de plateaux qui viennent se positionner en balcon sur la vallée de l'Orb. Ce paysage de corniches calcaires et de modèles karstiques montre un équilibre entre forêt et milieux ouverts.

La présence du lac d'Avène a renforcé l'attractivité touristique en lien avec le thermalisme et les vertus curatives de la source Saint-Odile. Cette attractivité peut conduire à une problématique d'intégration des infrastructures touristiques qui doit être guidée par une vision sur leur impact sur les paysages.



**« L'enjeu de ce paysage est de préserver en priorité les prairies et pâturages soulignant la transition vers les zones pastorales des Grands Causses »**

### Des éléments qui composent les paysages



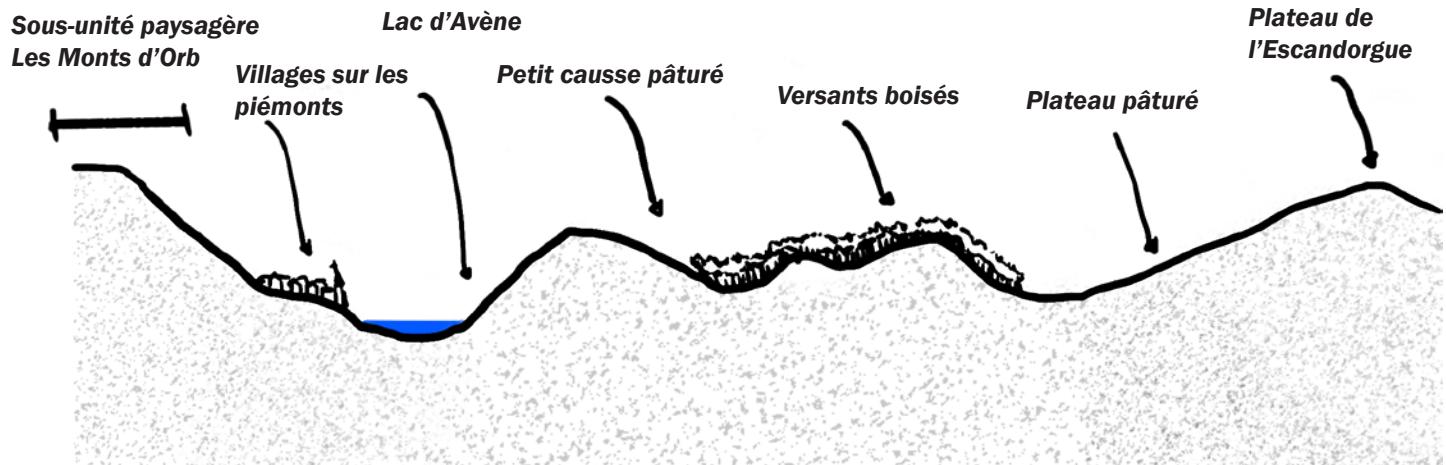
### Les chiffres clés

- Forêt : 83 %
- Urbanisme : 2 %
- Agriculture : 15 %
- 18581 Ha

### Communes Concernées :

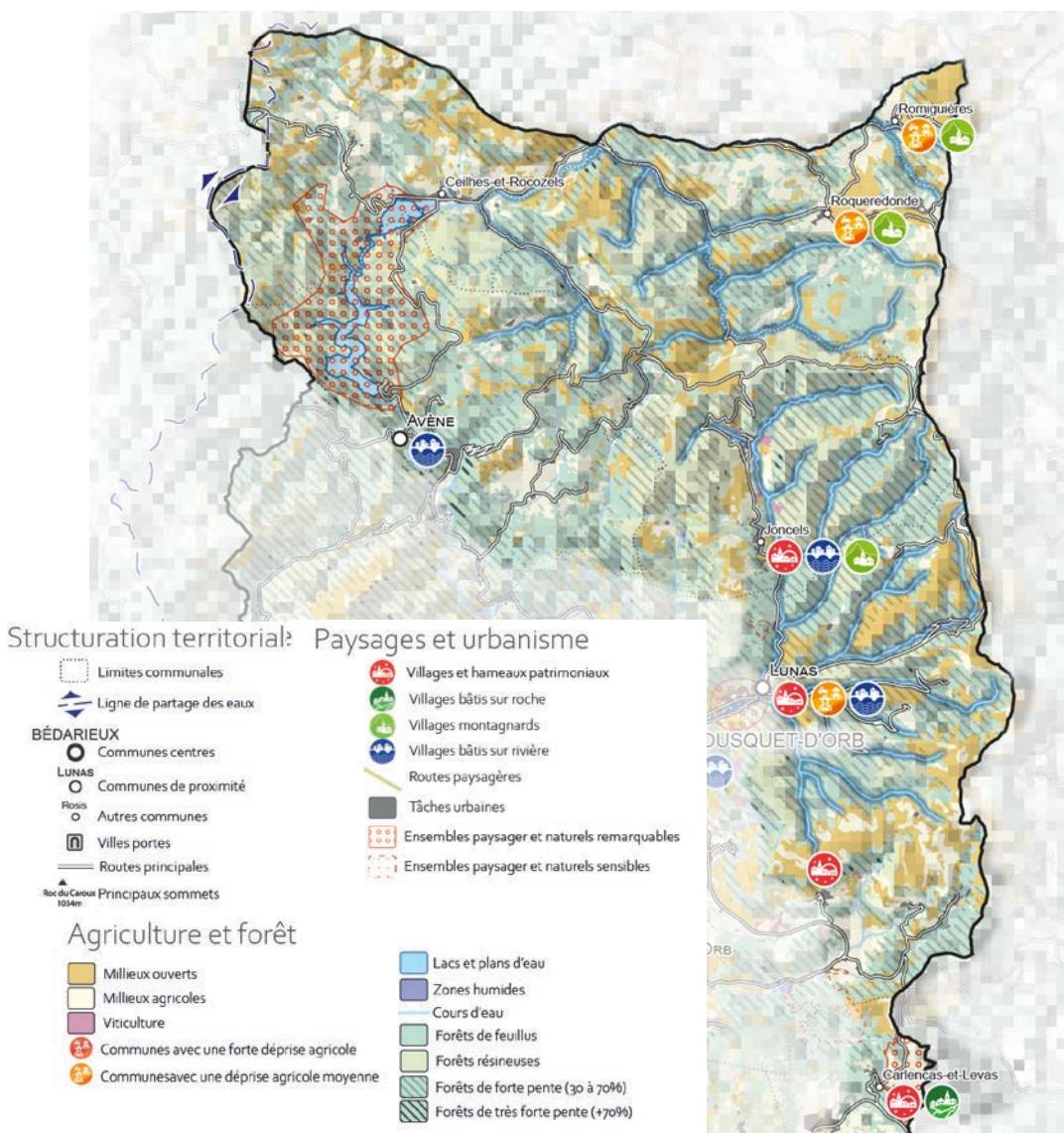
- Avène
- Carlencas et Levas
- Ceilhes-et-Rocozels
- Lunas les châteaux
- Joncels
- Romiguières
- Roqueredonde

## Un relief particulier

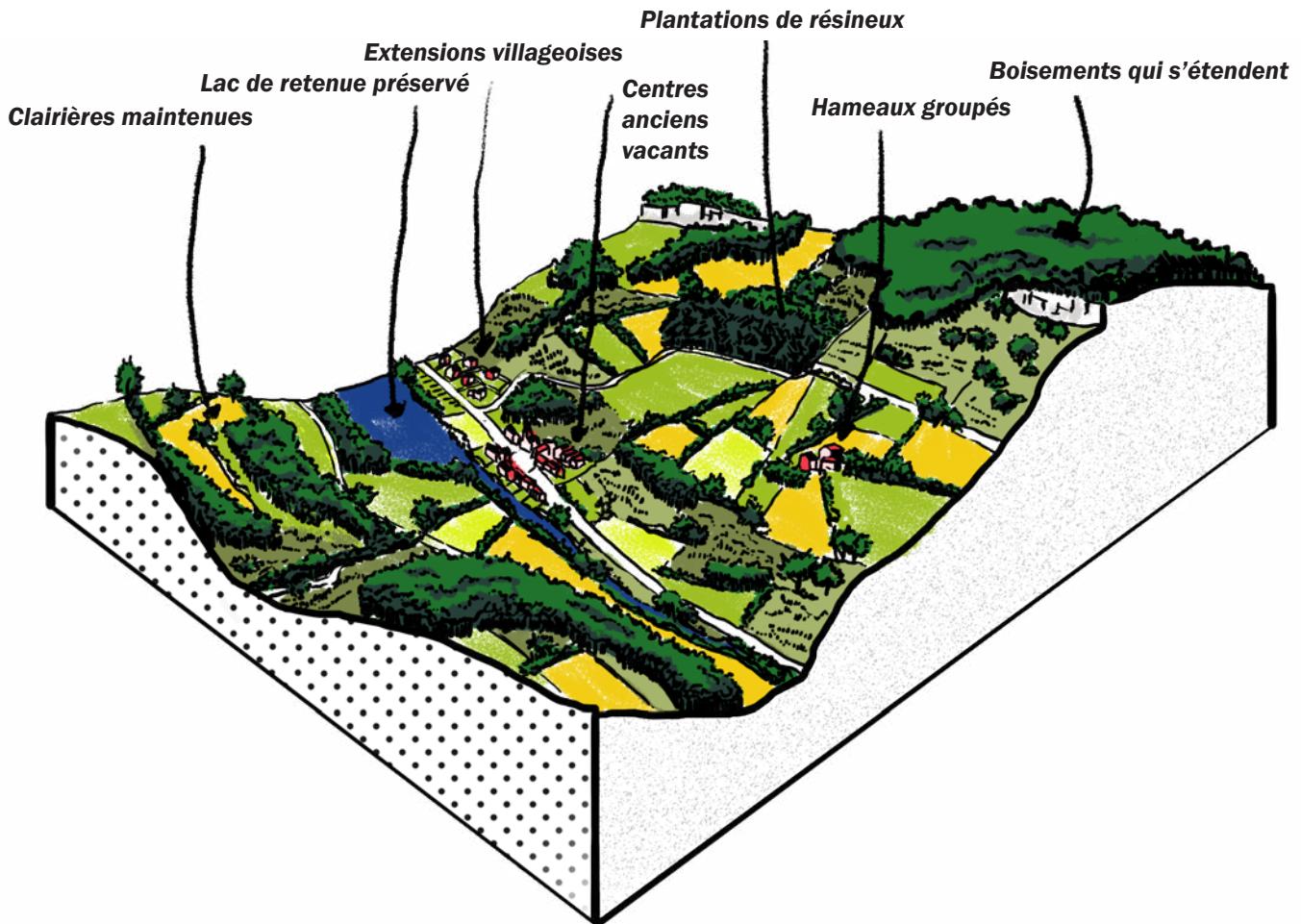


> Coupe schématique de profil de la structure altimétrique et l'organisation de la sous-unité paysagère.

## Les grandes structures paysagères



# Les grandes dynamiques

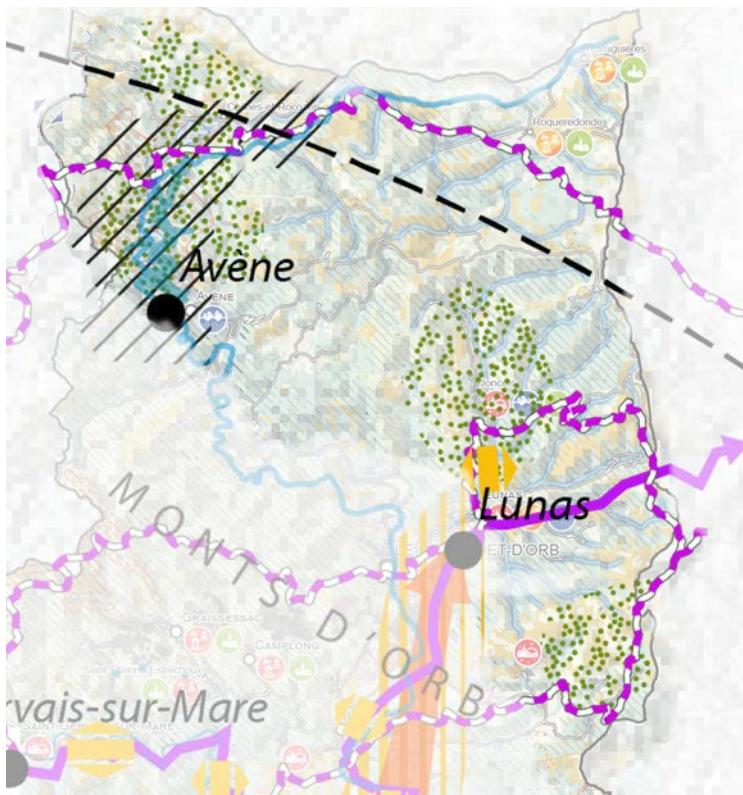


> Bloc diagramme représentant les dynamiques paysagères de la sous-unité

Une illustration à travers l'Observatoire photographique des paysages



# Les enjeux



- la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses
- la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâties / non bâties
- la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité
- le visible depuis les principaux axes routiers du Parc
- - - le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes

## > Cartographie des enjeux à l'échelle de la sous-unité paysagère

### Risques

Un territoire «haut de gamme» inaccessible pour les locaux. Un équilibre agriculture/forêt rompu. Des forêts inaccessibles.

#### Des paysages «sauvages» marqués par :

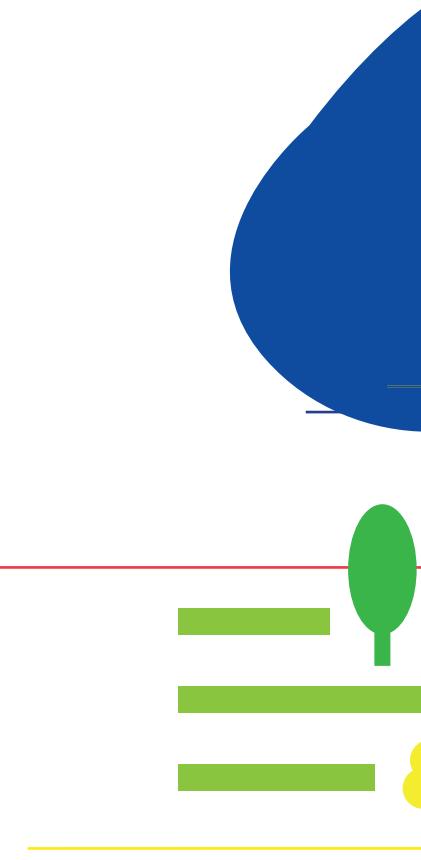
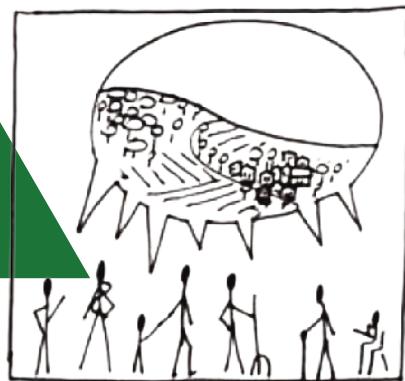
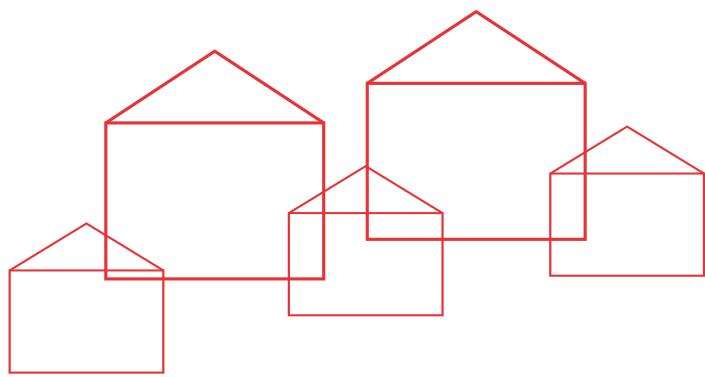
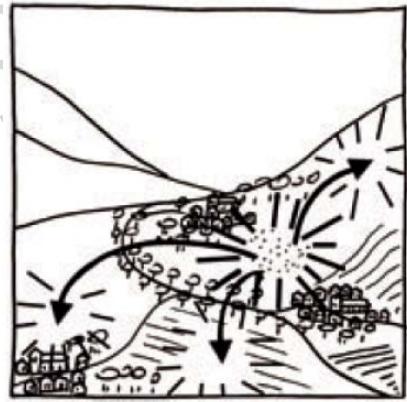
- Des infrastructures peu intégrées (tourisme, parc éolien...)
- Des coupes rases
- Des parcelles agricoles abandonnées

### Potentialités

Des partenariats originaux entre agriculture, gestion forestière et tourisme (notamment thermalisme) :

- Agriculture/ forêt pour une gestion « douce» des forêts par des éclaircies
- Circuits courts/ tourisme

Une architecture et des aménagements contemporains s'appuyant sur les qualités et matériaux du site (à l'image de la maison du Sidobre).





## **LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**



# **DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE QUI S'APPUIENT SUR LES FONDEMENTS DES PAYSAGES DU PARC ...**

## **A : L'eau, le relief et le Climat**



- A.1 Préserver les espaces paysagers et naturels remarquables
- A.2 Gérer la ressource en eau afin de la partager avec les territoires et changer l'image des rivières
- A.3 Ajuster la fréquentation des vallées attractives en fonction de leur fragilité et leur intérêt
- A.4 Réorienter les villages vers leur rivière
- A.5 Préserver l'osmose de la roche et du bâti

## **B: La Forêt**



- B.1 Conserver les paysages forestiers des versants au service du maintien des sols, des habitats naturels et de l'eau sur le territoire
- B.2 Valoriser la forêt et la gérer dans le respect des paysages et de la biodiversité

## **C : L'agriculture**



- C.1 Accompagner les pratiques agricoles pour qu'elles assurent le maintien des paysages agropastoraux et de leur diversité
- C.2 Valoriser le maillage parcellaire des ambiances paysagères agricoles méditerranéennes.
- C.3 Préserver les paysages de causses

## **D : L'urbanisation**



- D.1 Préserver les hameaux et villages patrimoniaux
- D.2 Révéler les séquences paysagères depuis les grands axes de parcours
- D.3 Soigner les silhouettes villageoises et les espaces de respiration
- D.4 Sauvegarder les spécificités montagnardes des villages

## **E : L'exploitation des ressources naturelles**



- E.1 Reconquérir les vallées industrielles
- E.2 Valoriser les paysages des grands lacs
- E.3 Exploiter les ressources naturelles dans le respect des paysages

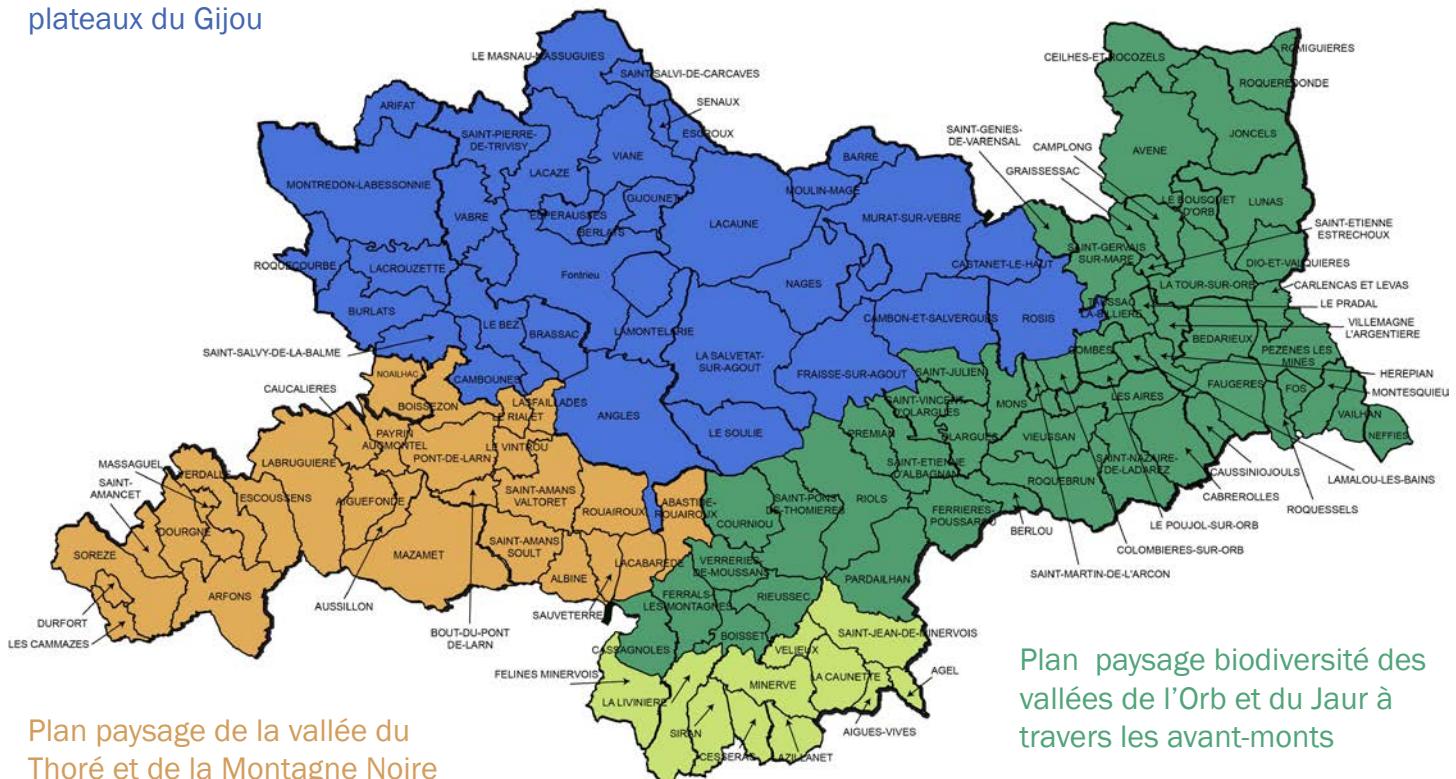


## ... Qui se déclinent à travers les plans de paysages

Chaque plan de paysage du territoire dispose de ses propres objectifs de qualité paysagère qui viennent compléter ceux identifiés par la **Charte du Parc** à une échelle plus précise. L'approche locale des plans de paysage conduit à une diversité d'objectifs qui s'adaptent aux problématiques paysagères de chaque territoire. Les objectifs de qualité paysagères des plans de paysage

ne sont pas tous spatialisés, contrairement à ceux de la charte du Parc qui ont fait l'objet d'une réflexion sur la spatialisation dans le cadre du Plan de Parc. Ainsi il convient de prendre connaissance des grands objectifs de la Charte et de compléter la démarche par ceux des plans de paysage sur le territoire de projet concerné.

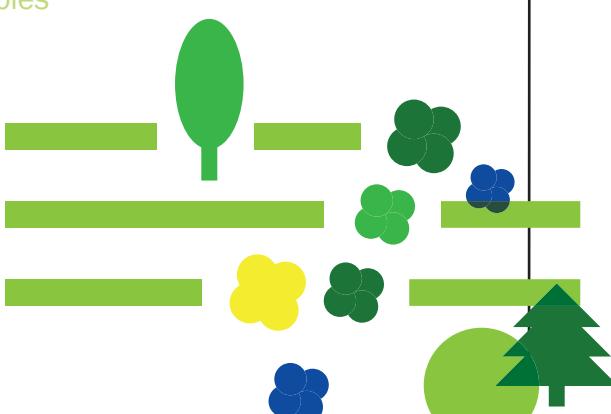
### Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et plateaux du Gijou



### Plan paysage de la vallée du Thoré et de la Montagne Noire

### Plan paysage biodiversité des vallées de l'Orb et du Jaur à travers les avant-monts

### Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois





## A/ DES PAYSAGES STRUCTURÉS PAR LE RELIEF, L'EAU ET LE CLIMAT

Par ses multiples influences climatiques et sa situation au sud du Massif central, le territoire du Haut-Languedoc possède des paysages fortement liés aux fondements géologiques et géographiques. Le relief est présent constamment sous diverses formes, chaos, gorges, canyons, combes ou encore petits monts et plateaux.

La diversité du sous-sol apporte également de la richesse à ces multiples ambiances particulières, comme les couleurs ocres des ruffes à l'est, le gris du granit du Sidobre, ou encore les calcaires des causses du Minervois. Autant de fragments de paysages qui structurent les sous-unités paysagères du Parc.

Ce territoire situé sur la ligne de partage des eaux, est un lieu riche en eau qui prend les formes de cascades, bassines, lacs, ruisseaux, rivières ou tourbières pour façonner ces paysages. Ces éléments fondateurs précieux doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Afin de préserver leur haute valeur, la charte du Parc fixe des objectifs de qualité paysagère vers lesquels le territoire doit tendre.

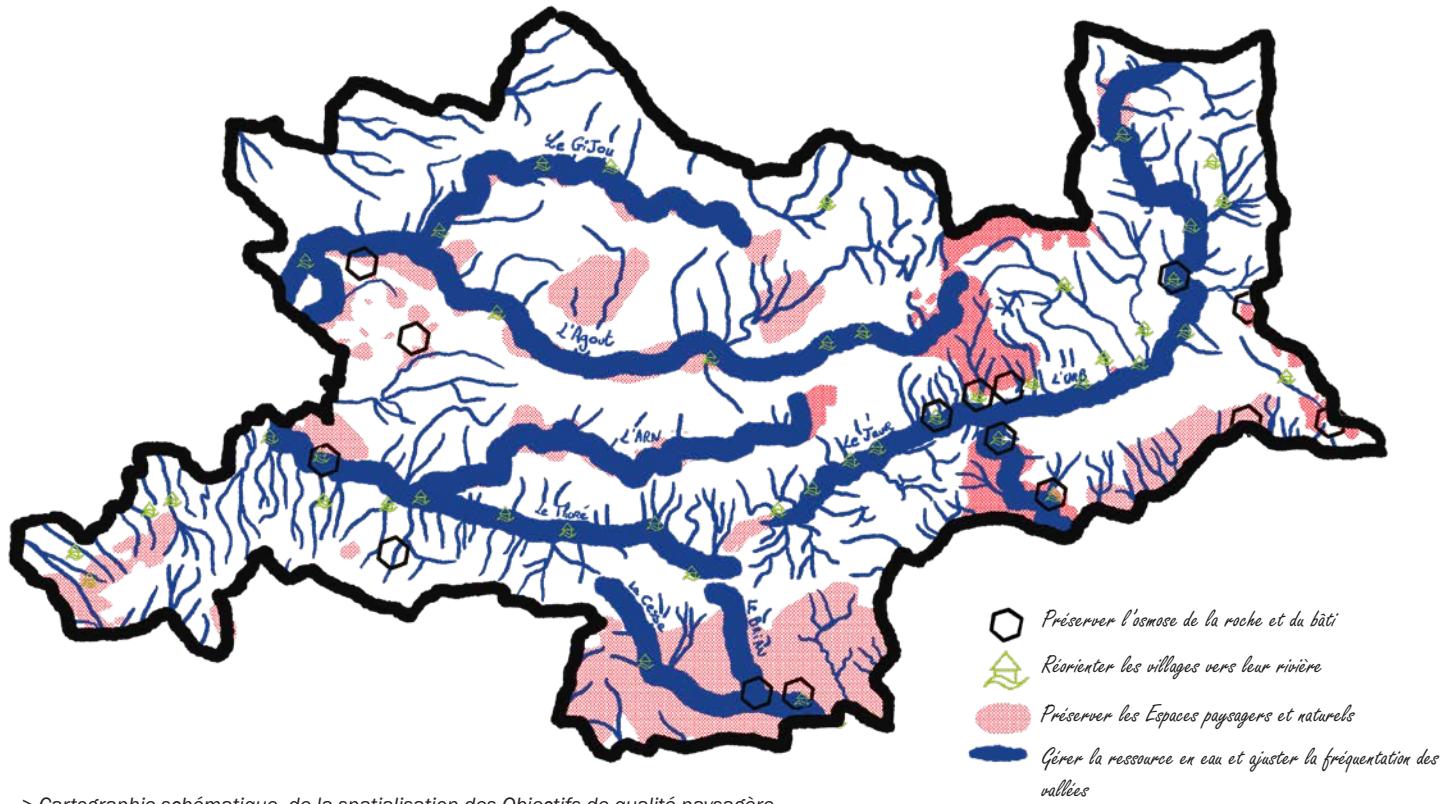


> Le saut de Vesoles// PNRHL AMG



## 5 Objectifs de qualité paysagère

- A1 Préserver les espaces paysagers et naturels remarquables
- A2 Gérer la ressource en eau afin de la partager avec les territoires et changer l'image des rivières
- A3 Ajuster la fréquentation des vallées attractives en fonction de leur fragilité et leur intérêt
- A4 Réorienter les villages vers leur rivière
- A5 Préserver l'osmose de la roche et du bâti



> Croquis la confluence Orb Jaur // PNRHL AMG



## Objectif de qualité paysagère A1

### Préserver les espaces paysagers et naturels remarquables



#### Dans le Plan de Parc



Espace paysager et naturel remarquable



Espace paysager et naturel sensible



> Le massif du Caroux et ses gorges // PNRHL OPP David Huguenin

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc par sa grande diversité paysagère comprend des paysages emblématiques qui en font sa reconnaissance et sa particularité. Le Caroux, le Sidobre, le Grand site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, ou encore le système d'alimentation du Canal du midi inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont des exemples de ces paysages remarquables. Ils font l'objet d'une forte attractivité qui conduit parfois à un équilibre fragile entre qualité et développement économique.

L'objectif pour ces espaces est de concilier leur caractère exceptionnel avec les usages. Ils doivent ainsi faire l'objet de traitements et d'aménagements soignés afin de conserver leur grande qualité.

Les aménagements liés à l'attractivité touristique, au développement urbain, économique ou encore énergétique doivent être qualitatifs et peu, voir pas impactant, pour ces paysages. Ils doivent permettre de sensibiliser sur les fragilités des lieux et leur richesse. Une stratégie de gestion de conciliation et d'aménagement permettra une bonne intégration paysagère des aménagements.

#### Exemples d'actions à mettre en place



- Élaboration de cahiers de recommandations paysagères pour les projets dans ces espaces.
- Mise en place d'une conciliation entre les usagers de ces sites.
- Réalisation d'études de fréquentation.
- Protection des espaces dans les documents d'urbanisme et de planification.

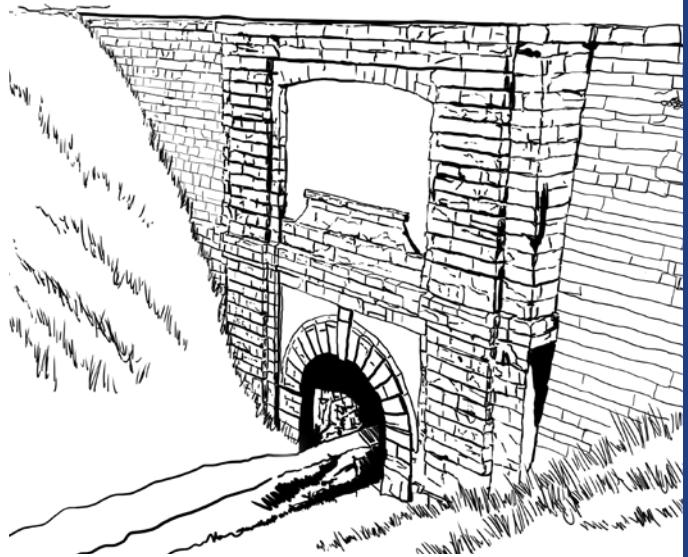


> Minerve depuis la Pujade // PNRHL AMG



## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressources
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4 Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels



> La voûte Vauban et la rigole de la Montagne Noire // PNRHL AMG



> Les rochers granitiques du Sidobre // PNRHL OPP David Huguenin



## Dans la charte

**02**

Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.

**12**

Etre un territoire résilient face à la fréquentation des espaces naturels par les activités récréatives et touristiques.

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**06**

Accompagner les transformations pour une agriculture économe en ressources, innovante et résiliente face aux défis.

**09**

Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.



## Objectif de qualité paysagère A2

### Gérer la ressource en eau afin de la partager avec les territoires et changer l'image des rivières

La ressource en eau est, un atout majeur autour duquel les besoins, les tensions et risques ne vont que s'amplifier avec l'évolution du changement climatique. Il est nécessaire de s'assurer le plus tôt possible que cette ressource précieuse soit préservée au mieux et ne subisse pas de phénomènes de déperdition ou de contamination. Le territoire possède un rôle d'autant plus important qu'il se situe en amont des plaines de l'Orb, de l'Aude et de l'Agout dont il est l'un des plus grands contributeurs en apport d'eau. Il est donc d'autant plus capital de s'assurer que le territoire puisse maintenir des sols riches en eau.

Le Haut-Languedoc doit prendre conscience de son rôle de château d'eau et développer des stratégies de gestion et de valorisation pour répondre durablement aux besoins.



> Source Fréjo, Le Jaur // OPP PNRHL AMG

#### Exemples d'actions à mettre en place



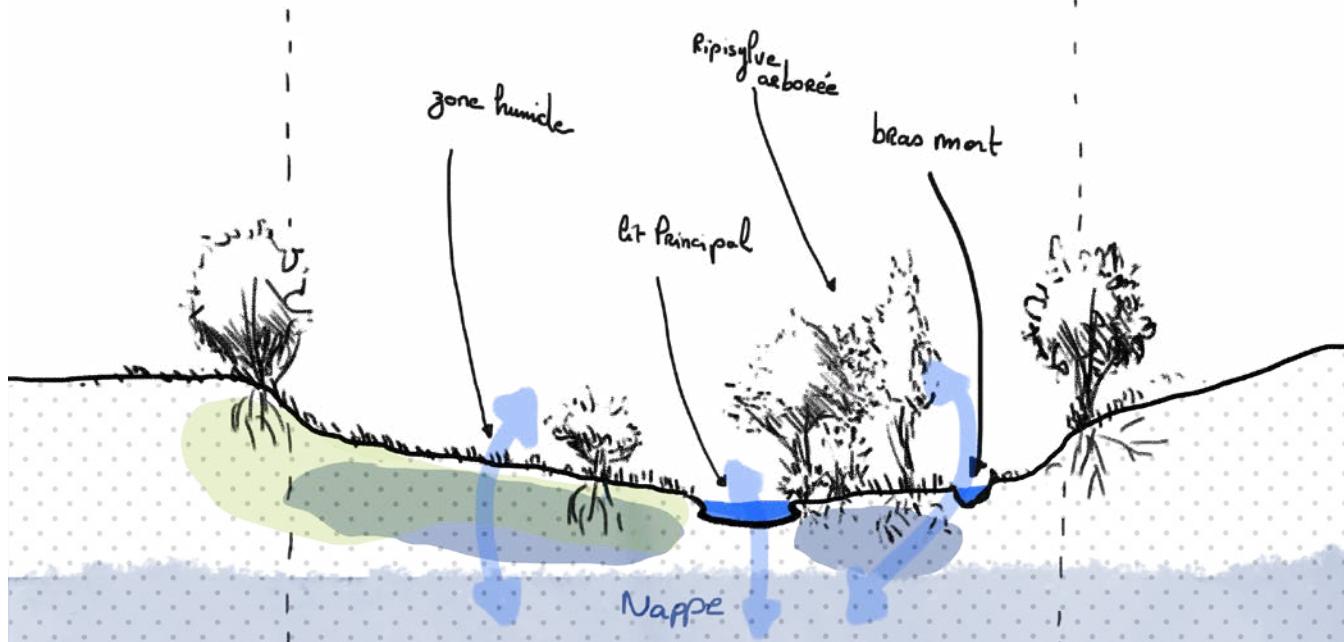
- Mise en défens de la ripisylve par rapport à l'abreuvement des troupeaux combinée à un pâturage dynamique et la création d'espace d'abreuvement.
- Protection des zones humides et mise en valeur de leur rôle de captation de l'eau sur le territoire.
- Préservation de l'accès aux berges à l'intérieur des bourgs traversés.
- Renaturation des cours d'eau en milieu urbain.



#### Dans la charte

- 02** Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.
- 18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.
- 03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.
- 04** Préserver la ressource en eau et conforter sa prise en compte dans les stratégies d'aménagement du territoire.
- 09** Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.
- 17** Adapter villes, villages et hameaux du territoire au changement climatique

## LIT MAJEUR



> Coupe schématique d'une rivière et ses échanges // PNRHL AMG

Les rivières du Haut-Languedoc et leurs vallées sont très liées au passé industriel textile du territoire, surtout pour la partie Tarnaise. Ces cours d'eau gardent les stigmates d'une ancienne pollution qui a conduit à un détournement progressif par la population. Aujourd'hui, les rivières sont propices à la pêche, elles assurent l'irrigation du territoire et offrent des espaces de fraîcheur pour la biodiversité, comme pour les loisirs. Le territoire doit valoriser cette ressource et protéger les paysages et la biodiversité qui en découlent.



> Tourbière de Sagnouse // PNRHL Juliane CASQUET



## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressources // Objectif 1.2
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4 Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP territoire château d'eau // axes 1 et 3



## Dans le Plan de Parc

Préserver les cours d'eau

Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides

Préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau à enjeux écologiques



Préserver ou restaurer les corridors de la trame bleue



## Objectif de qualité paysagère A3

### Ajuster la fréquentation des vallées attractives en fonction de leur fragilité et leur intérêt

Le territoire possède une grande ressource de lieux de fraîcheur singuliers, naturels et pittoresques prisés comme espaces d'évasion et de découverte. Ces paysages de l'eau, vitrines du territoire et très fréquentés sont concernés par des enjeux d'accès et de fréquentation pouvant impacter la grande variété des paysages et écologique qui en font leur singularité. Dans un contexte d'adaptation du territoire au changement climatique, ces lieux vont présenter un fort potentiel pour la résilience du territoire aux fortes chaleurs pouvant induire une hausse de la fréquentation et une dégradation des paysages et des milieux. Il est indispensable d'anticiper une éventuelle surfréquentation de ces sites, de les protéger et les aménager afin qu'ils puissent conserver leur richesse paysagère tout en permettant un accueil du public sécurisé et de qualité.

> La résurgence de la Cesse // ESKIS Paysagistes, Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois



**OQP** Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressource // Objectifs 1.1 et 1.2
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4 Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP territoire château d'eau // Axe 3



#### Dans la charte

**12**

Etre un territoire résilient face à la fréquentation des espaces naturels par les activités récréatives et touristiques.

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**01**

Disposer d'une connaissance dynamique du patrimoine naturel pour la partager et garantir son appropriation par tous.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**04**

Préserver la ressource en eau et conforter sa prise en compte dans les stratégies d'aménagement du territoire.



## Exemples d'actions à mettre en place

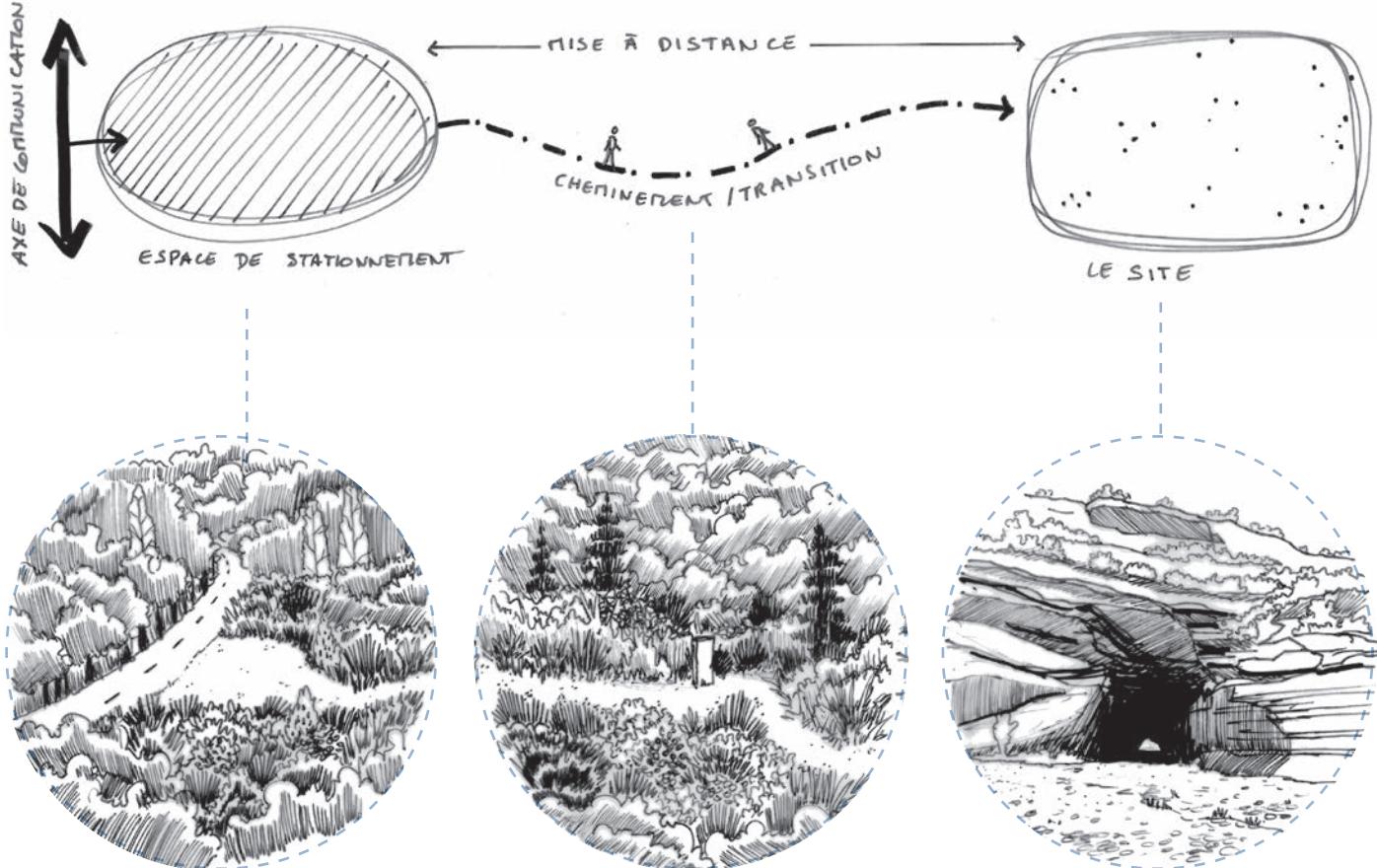
- Définition d'objectifs d'aménagement et de fréquentation pour ces vallées.
- Programmation d'opérations de réhabilitation et d'aménagement des sites permettant de limiter les impacts et de canaliser les flux en forte période touristique.
- Élaboration de plans de gestion et d'animation.



### Dans le Plan de Parc

- Adapter la fréquentation des vallées sensibles
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau à enjeux écologiques

> La gestion de l'accueil vers le site // ESKIS Paysagistes, Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois



Le stationnement est à l'écart du site. On y trouve les informations essentielles. En dehors des périodes de fortes fréquentations, les aménagements sont très discrets.

Le balisage directionnel accompagne le chemin, quelques interprétations judicieusement placées annoncent le site

Le visiteur arrive sur un site épuré.



## Objectif de qualité paysagère A4

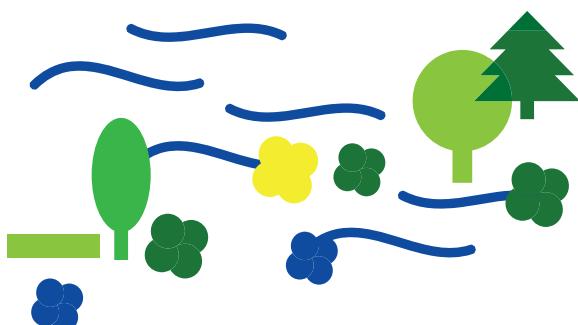
### Réorienter les villages vers leur rivière

Autrefois polluées par l'industrie, canalisées pour investir le fond de vallée, les rivières ont été reléguées à une place minoritaire dans l'espace public qui leur tourne bien souvent le dos. Ayant retrouvé une bonne qualité et face au changement climatique, les cours d'eau sont des atouts majeurs dans l'espace urbain, leurs abords servent d'espace de promenade ou encore de réservoir de biodiversité...

La valorisation des espaces publics doit passer par la mise en valeur des cours d'eau et du retournement des espaces villageois et urbains vers ces lieux en retrait. Le développement d'un réseau d'îlots de fraîcheur doit permettre de diffuser à travers l'espace urbanisé une climatisation naturelle, tout en contribuant au maintien de l'eau dans les sols. Chaque bourg devra repenser l'organisation des espaces urbains pour donner une vraie place à la rivière et participer au déploiement des îlots de fraîcheur.

#### OQP Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux // Objectif 3.1 et 1.2
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP territoire château d'eau // Axe 2



> Cours d'eau canalisé à Bédarieux // OPP PNRHL David Huguenin



#### Dans la charte

##### 02

Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.

##### 18

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

##### 03

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

##### 04

Préserver la ressource en eau et conforter sa prise en compte dans les stratégies d'aménagement du territoire.

## Exemples d'actions à mettre en place



- Créer des continuités écologiques et de promenades en milieu urbain.
- Revaloriser les berges en milieu urbain.
- Faire le lien entre la rivière et l'espace public.
- Développer des projets de désimperméabilisation des abords de cours d'eau.
- Intégrer les dispositifs hydrauliques dans les documents d'urbanisme.

## Dans le Plan de Parc



Réorienter les villages vers leur rivières



>Le Thoré à Caucalières // PNRHL AMG



> Illustration des actions à travers l'exemple de Labruguière // Caudex Plan paysage de la vallée du Thoré et de la Montagne Noire



## Objectif de qualité paysagère A5

### Préserver l'osmose de la roche et du bâti

Le territoire du Haut-Languedoc dispose d'une richesse géologique visible qui fait la singularité de ses paysages. Certains villages créés en s'adossant sur un éperon rocheux, ou directement sur celui-ci, s'appuient sur cette richesse pour en faire leur identité. Le lien entre le sol géologique et l'architecture ainsi que la structure villageoise prend tout son sens et devient patrimoine. Il est important de préserver et valoriser ce lien étroit entre architecture, géologie et urbanisme pour ces villages, afin de préserver leur spécificité et leur singularité dans les aménagements urbains existants et à venir.



> Le village perché d'Olargues // PNRHL AMG



#### Dans la charte

**20**

Connaître, préserver, valoriser et faire vivre les patrimoines matériels et immatériels

**09**

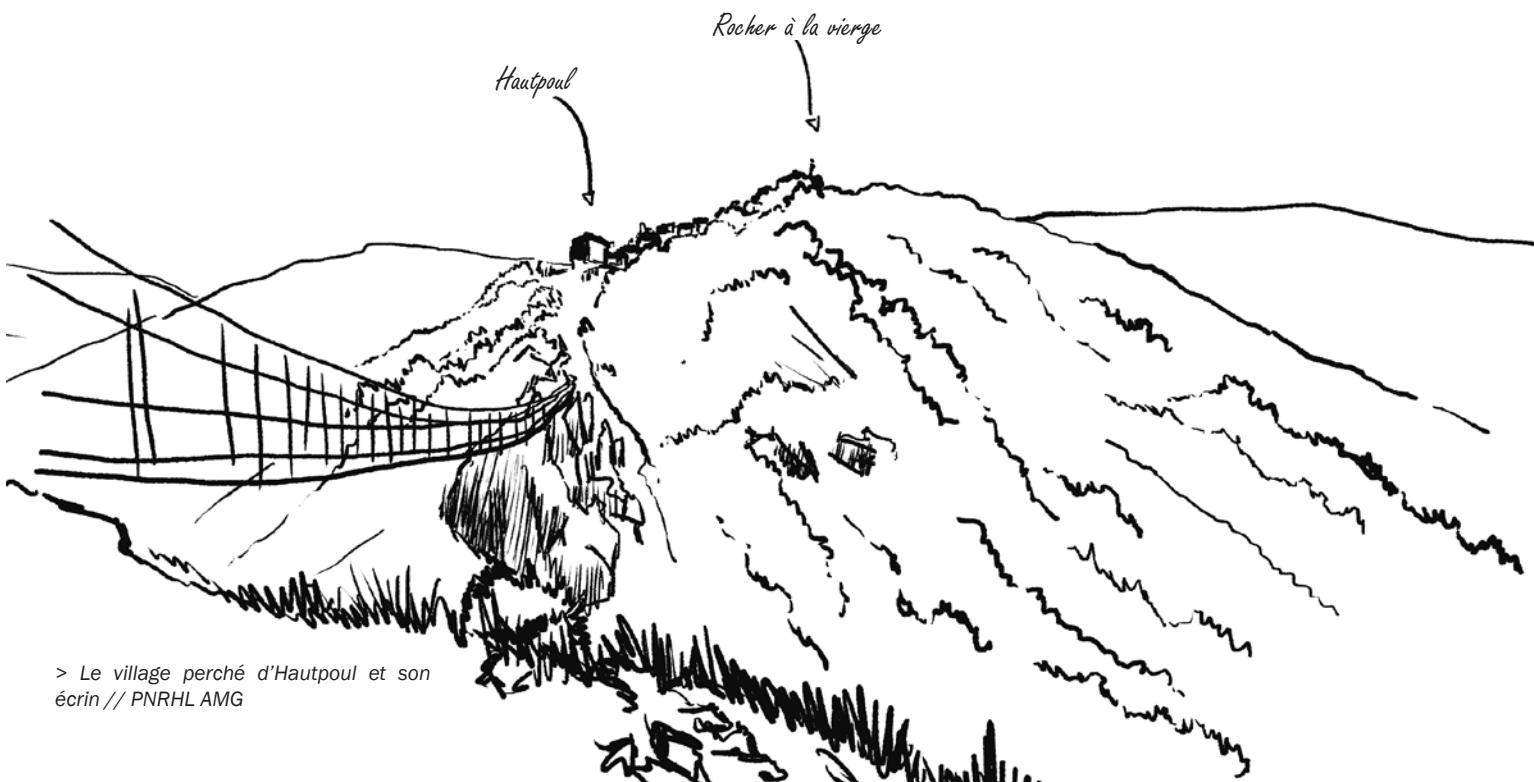
Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.



#### Dans le Plan de Parc

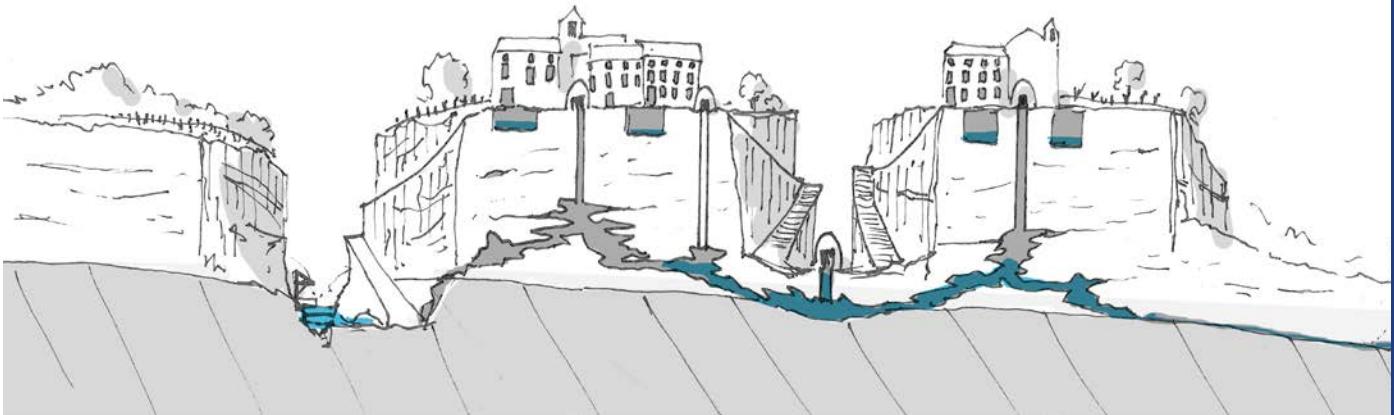


Préserver les villages bâtis sur roche



> Le village perché d'Hautpoul et son écrin // PNRHL AMG

> Coupe schématique de Saint-Jean de Minervois et Gimios sur la roche calcaire // Plan paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois // ESKIS Paysagistes



## Exemples d'actions à mettre en place

- Mener des études patrimoniales pour les villages concernés.
- S'assurer de la prise en compte du patrimoine dans la réhabilitation du bâti.
- Introduire des OAP patrimoine dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser des cahiers de recommandations architecturales et urbaines pour ces villages.
- Élaborer des chartes d'espaces publics.



> La Caunette adossé à la falaise // PNRHL AMG

## OQP Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressources // Objectif 1.5
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP2 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP habiter le paysage et occuper le territoire // Axe 1



## B/ DES PAYSAGES COUVERTS PAR UNE FORÊT AUX MULTIPLES FACETTES

> PNRHL AMG

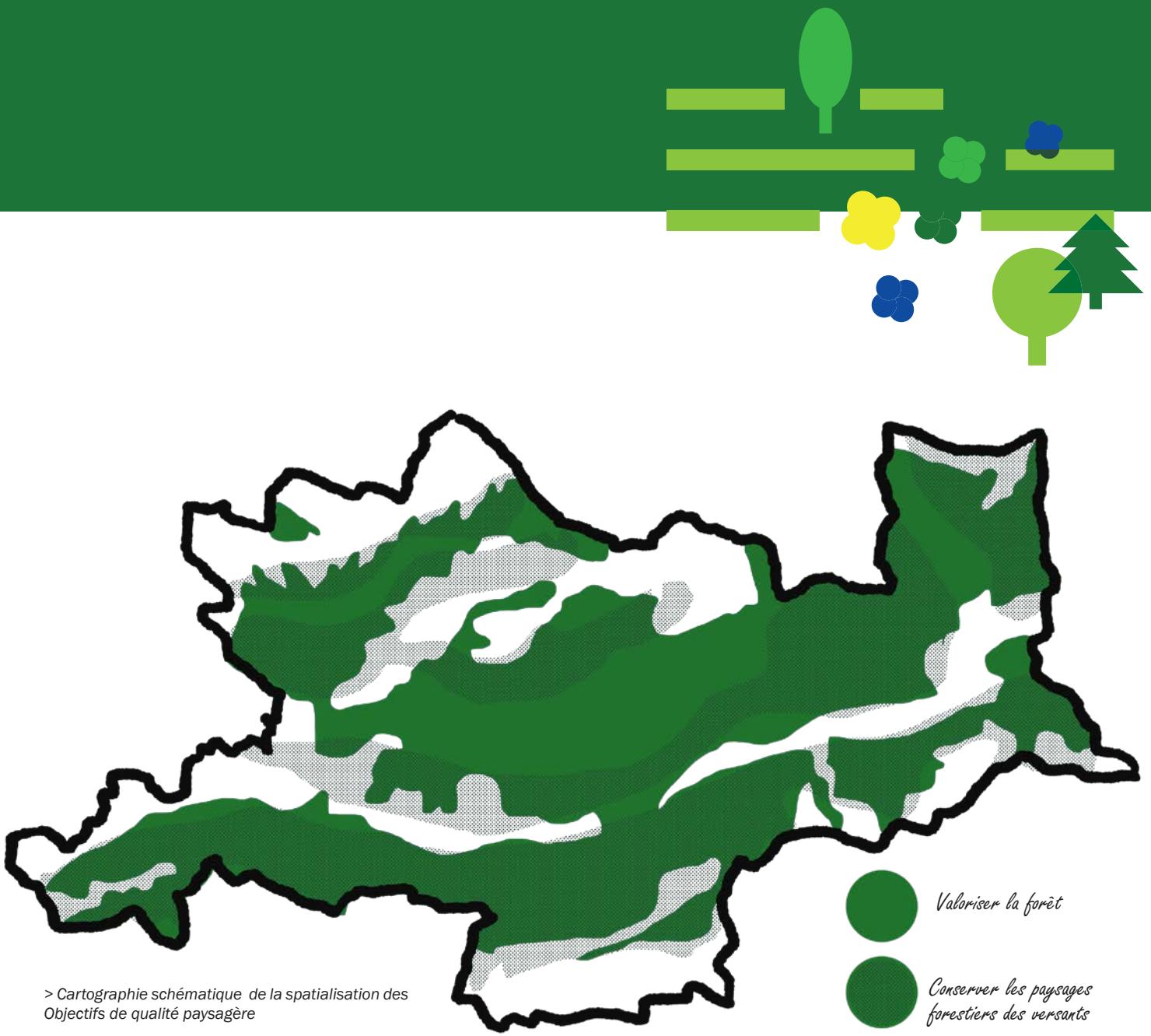


Par sa forte présence dans le paysage, la forêt est un sujet majeur aux dynamiques très diversifiées. Lorsque celle-ci est gérée, elle devient cyclique par son exploitation et produit une activité économique adjacente. Lorsqu'elle évolue librement, les cycles s'allongent pour se rapprocher du schéma biologique naturel.

On observe des tendances divergentes sur le territoire du Parc, comme le développement croissant de la forêt gérée et exploitée, des parcelles de petite taille avec une densification du couvert forestier spontanée et enfin un développement plus faible de certaines forêts.

Les perceptions des forêts ou encore l'équilibre des usages et la cohabitation sont des enjeux majeurs pour les différents usagers.

Afin de préserver et valoriser la richesse paysagère liée aux différentes ambiances climatiques allant de la hêtraie acidiphile aux chênaies méditerranéennes, la charte du Parc fixe deux objectifs de qualité paysagère sur cet élément fondateur des paysages.



## 2 Objectifs de qualité paysagère

B1 Conserver les paysages forestiers des versants au service du maintien des sols, des habitats naturels et de l'eau sur le territoire

B2 Valoriser la forêt et la gérer dans le respect des paysages et de la biodiversité

> Croquis d'une châtaigneraie // Plan d'action paysage des Causses canyons et vignobles du Minervois ESKIS Paysagistes





## Objectif de qualité paysagère B1

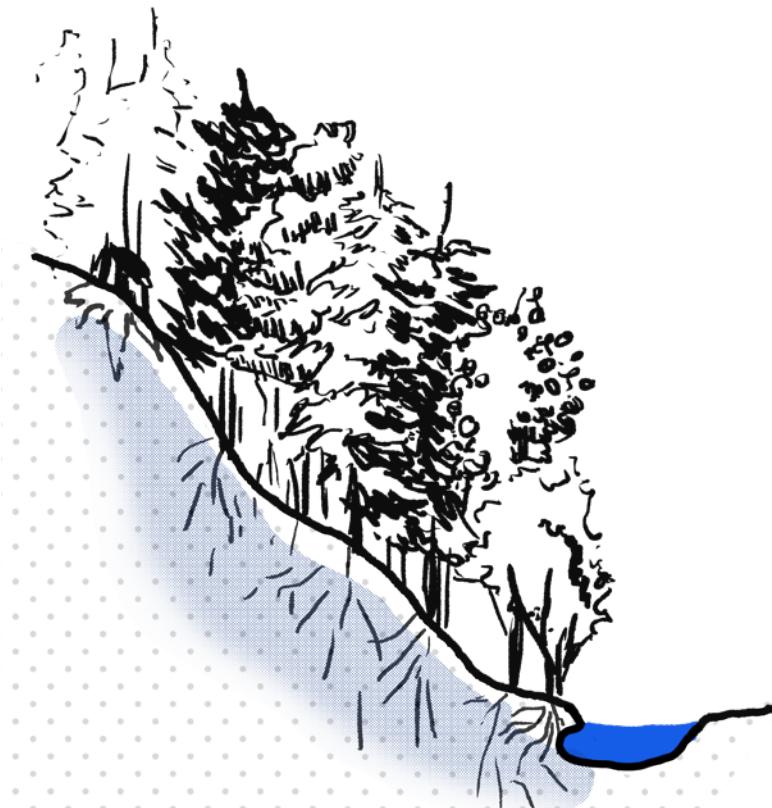
### Conserver les paysagers forestiers des versants au service du maintien des sols, des habitats naturels et de l'eau sur le territoire

Les cours d'eau languedociens et leur régime torrentiel sont tributaires des apports d'eau venus des versants parfois abrupts vers les fonds de vallées.

Le phénomène de ruissellement, fortement présent sur le territoire du Parc, peut engendrer des inondations, des glissements de terrains et des coulées de boues exposant les populations aux risques dans les vallées, ainsi que les espèces inféodées au cours d'eau et leurs habitats.

Les versants du Haut-Languedoc sont essentiellement couverts de forêts à la gestion diversifiée. Il est indispensable de préserver le couvert forestier des versants afin de maintenir les sols, éviter leur érosion, préserver les trames écologiques qui leurs sont liées et ainsi capter l'eau sur le territoire.

Une gestion forestière adaptée au changement climatique est l'une des solutions pour réduire les phénomènes liés aux aléas climatiques



> Croquis d'un versant forestier et son rôle de maintien de la ripisylve // PNRHL  
AMG



#### Dans la charte



#### Dans le Plan de Parc

Forêts de forte pente (30 à 70%) à enjeux pour les coupes forestières



Forêts de forte pente (+70%) à enjeux pour la libre évolution

**02**

Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.

**08**

Favoriser une sylviculture respectant les écosystèmes locaux et les paysages et adaptée au changement climatique.

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**04**

Préserver la ressource en eau et conforter sa prise en compte dans les stratégies d'aménagement du territoire.



## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers // Objectifs 2.3 et 2.4
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3 Entretenir et développer la riche mosaïque agricole et forestière
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP territoire château d'eau // Axe 4

## Exemples d'actions à mettre en place



- Maintien des lisières forestières, des vieux arbres, rémanents et des souches en place après les coupes.
- Favoriser la régénération naturelles après une coupe ou la plantation par enrichissement
- Éviter les coupes rases, notamment sur les versants les plus abrupts.
- Prendre en compte la vie des cours d'eau et des milieux humides dans la gestion forestière
- Éviter le tassement des sols lors du débardage en favorisant les moyens d'exploitation les moins impactant.

> Les versants forestiers du Haut-Languedoc // OPP PNRHL Delphine BERNARD





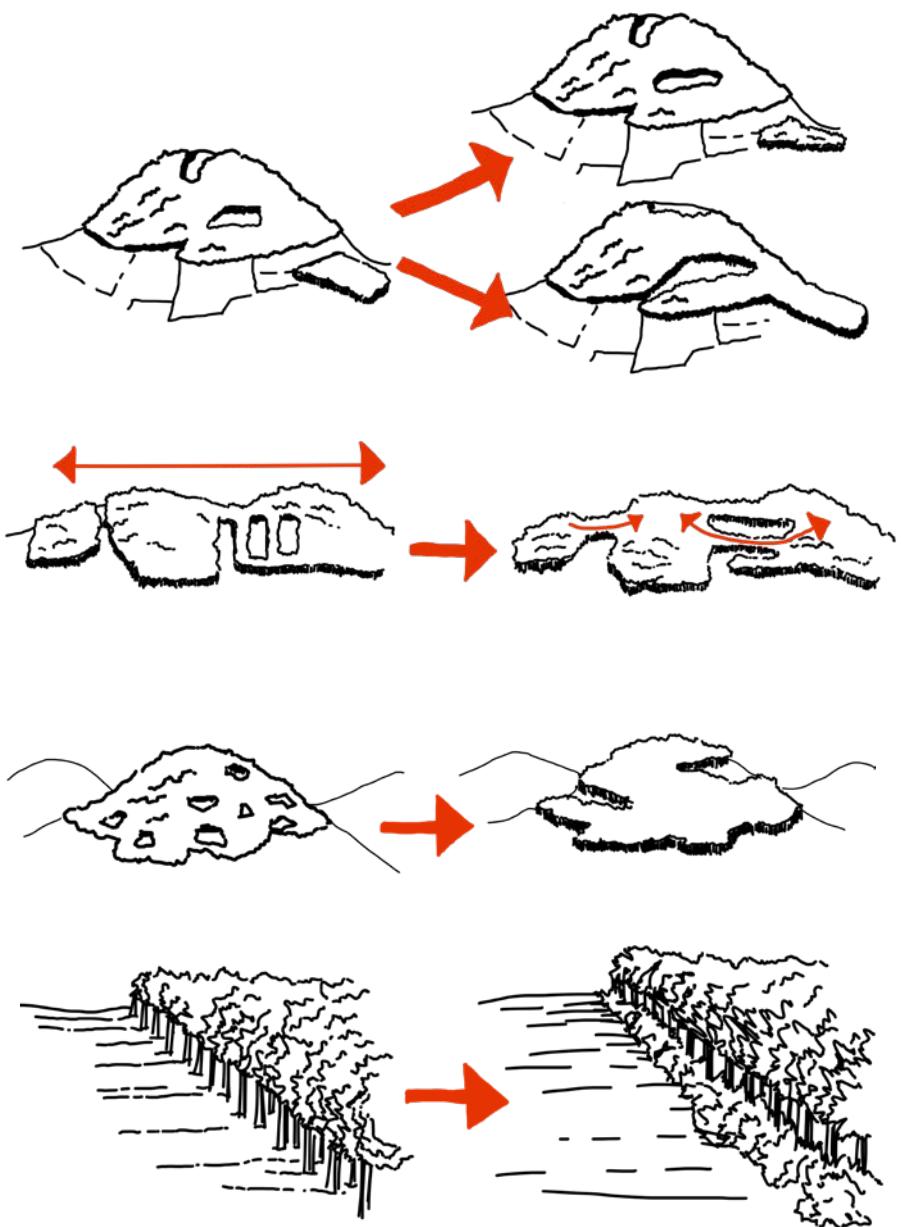
## Objectif de qualité paysagère B2

### Valoriser la forêt et la gérer dans le respect des paysages et de la biodiversité

Avec une couverture de plus de deux tiers de la surface du territoire, la gestion forestière et son adaptation au changement climatique sont des enjeux majeurs pour la préservation des paysages forestiers du Haut-Languedoc.

Afin de conserver des paysages de grande qualité, il est indispensable d'adapter les modes de gestion sylvicole aux sensibilités des sites et des paysages pour améliorer la qualité des lisières forestières. La forêt étant un patrimoine pratiqué par tous, il est nécessaire de prévenir les conflits d'usages pour assurer la pérennité des services et usages rendus par celle-ci.

Enfin le Haut-Languedoc possède des forêts matures qu'il est primordial de protéger.



>La gestion des coupes forestières dans le paysage // PNRHL AMG



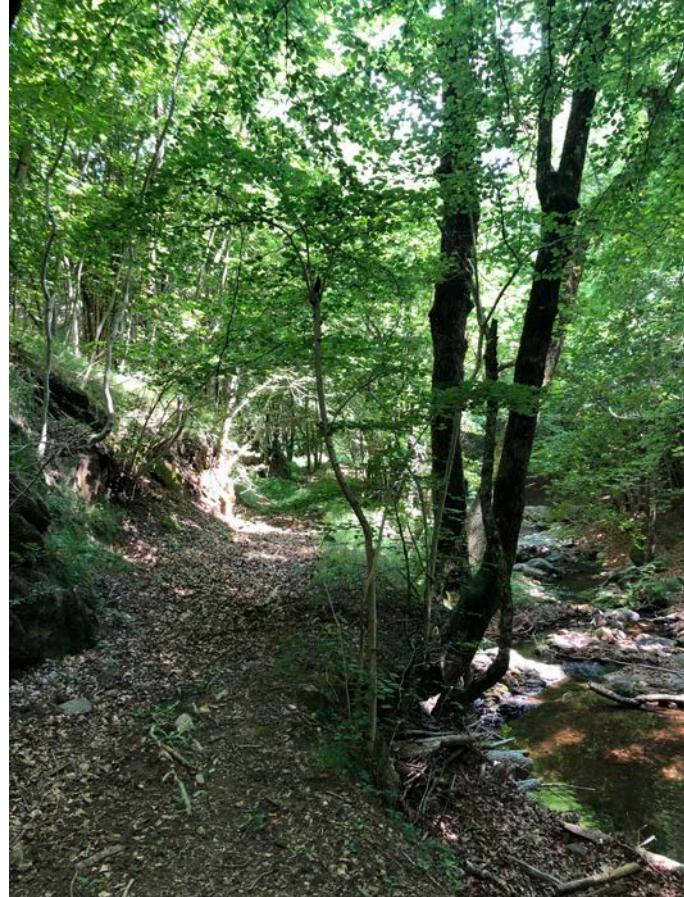
#### Dans la charte

- 02** Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.
- 08** Favoriser une sylviculture respectant les écosystèmes locaux et les paysages et adaptée au changement climatique
- 18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.
- 03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.



## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers // Objectifs 2.3 et 2.4
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3 Entretenir et développer la riche mosaïque agricole et forestière
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP forêt, filière bois et matériaux // Axe 2



> La biodiversité et l'eau en forêt , l'importance des ripisylves // PNRHL



## Dans le Plan de Parc

- Diversifier la gestion des essences de forêts de résineux
- Adapter la gestion des forêts de feuillus autochtones
- Forêts de forte pente (30 à 70%) à enjeux pour les coupes forestières
- Forêts de forte pente (+70%) à enjeux pour la libre évolution

## Exemples d'actions à mettre en place

- Apporter un regard croisé de différents professionnels sur la forêt.
- Valoriser les modes de gestion forestière qui préservent les paysages (mélange d'essences, régénération naturelle, gestion irrégulière, continuité du couvert forestier..).
- Constituer une trame de vieux bois.
- Introduire des recommandations et des préconisations en faveur des paysages dans les plans de gestion.
- Promouvoir la sylviculture des essences autochtones (hêtre, châtaigner, etc.).





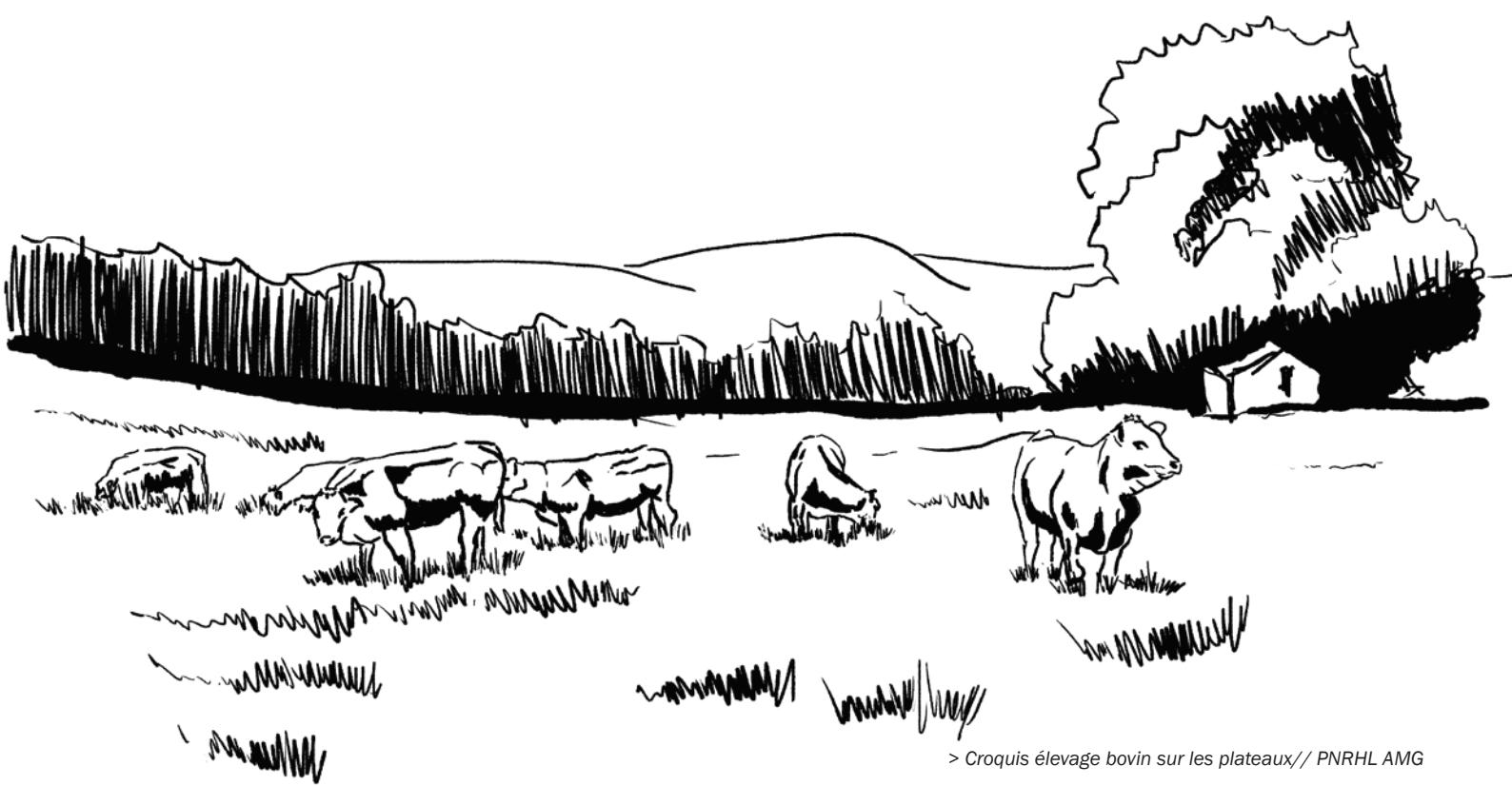
## C/ DES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'AGRICULTURE ET LES TERROIRS

Le territoire du Haut-Languedoc dispose d'une agriculture diversifiée, allant des larges plaines cultivées, aux terrasses viticoles, en passant par les prairies pâturées et les mosaïques créées par le maraîchage et l'arboriculture. La présence de plusieurs labels AOC et AOP sur le territoire du Parc permettent une préservation de ces paysages agricoles qui maintiennent les milieux ouverts sur le territoire.

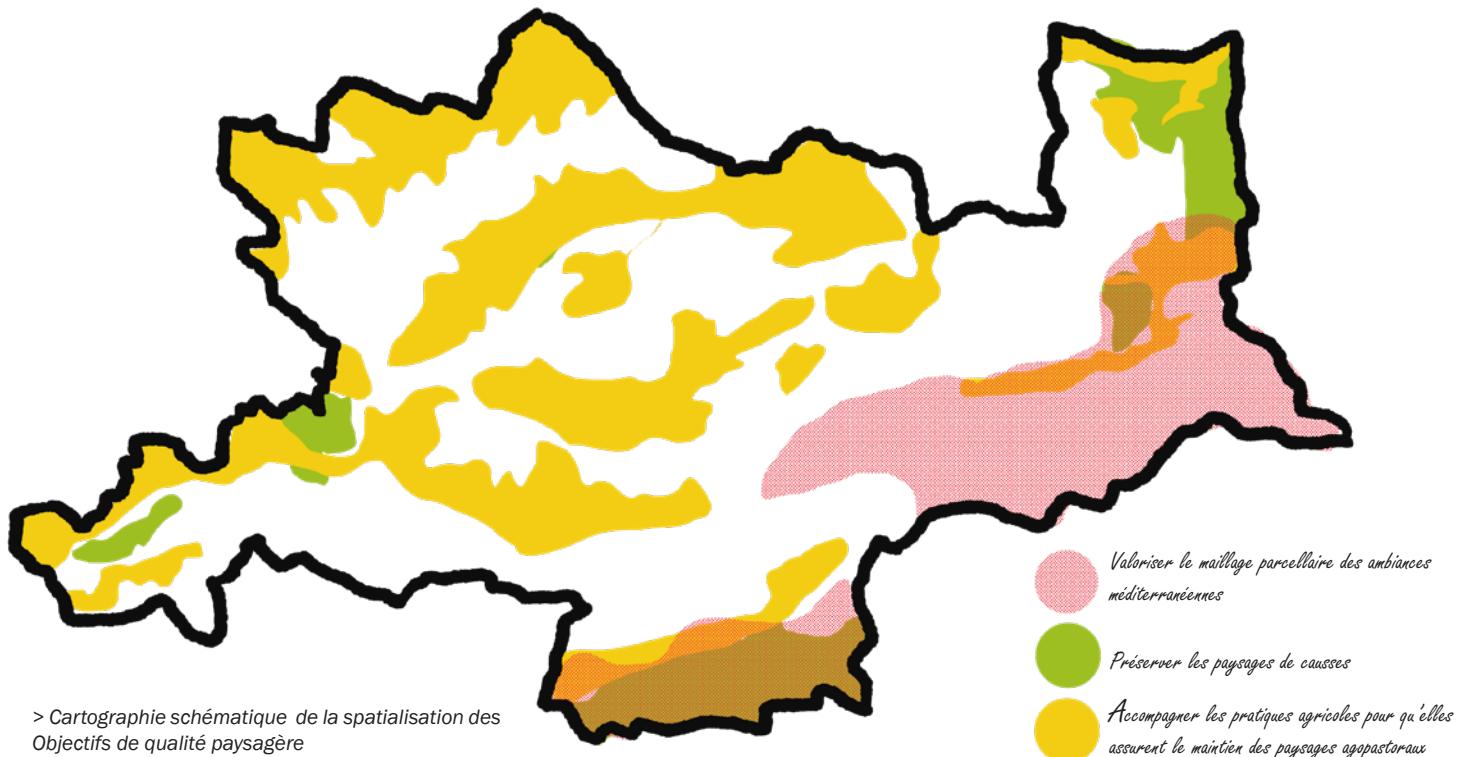
Sources de motifs paysagers, les paysages agricoles et les terroirs sont les socles des sous-unités paysagères du Parc. Afin de valoriser cette richesse, ces paysages doivent faire l'objet d'une attention particulière à travers trois objectifs qui permettront de les valoriser et d'anticiper les mutations qui leurs font face.



> Vignoble de la vallée de l'Orb // PNRHL XB PNRHL



> Croquis élevage bovin sur les plateaux// PNRHL AMG



## 3 Objectifs de qualité paysagère

C1 Accompagner les pratiques agricoles pour qu'elles assurent le maintien des paysages agropastoraux et de leur diversité

C2 Valoriser le maillage parcellaire des ambiances paysagères agricoles méditerranéennes.

C3 Préserver les paysages de causses

> Les prairies d'altitude // PNRHL OPP David Huguenin





## Objectif de qualité paysagère C1

### Accompagner les pratiques agricoles pour qu'elles assurent le maintien des paysages agropastoraux et de leur diversité



#### Dans la charte

- 02** Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.
- 05** Affirmer la vocation agricole du territoire et développer son potentiel alimentaire.
- 18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.
- 03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.
- 06** Accompagner les transformations pour une agriculture économe en ressources, innovante et résiliente face aux défis.
- 09** Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.



#### Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers // Objectifs 2.3 et 2.4
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3 Entretenir et développer la riche mosaïque agricole et forestière
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Agriculture // Axe 1

Le territoire possède une grande diversité d'espaces paysagers, agricoles essentiellement liés à l'activité agropastorale, dont la mosaïque crée un caractère fort et attractif. Ces nombreux espaces à forte valeur écologique, dans les fonds de vallées comme sur les plateaux, sont dépendants du maintien de l'ouverture des milieux notamment grâce au pâturage.

> Les collines bocagères du plateau de Montredon //PNRHL AMG





## Dans le Plan de Parc

■ Préserver les prairies naturelles

■ Préserver les milieux ouverts agricoles

■ Préserver et restaurer la trame des milieux agropastoraux ouverts



Communes fortement prioritaires pour lutter contre la déprise agricole



Communes prioritaires pour lutter contre la déprise agricole

Les prairies bocagères du Haut-Languedoc assurent l'alimentation des troupeaux, permettent la captation de l'eau dans les sols et présentent un enjeu fort de résilience du territoire face au changement climatique. Ces pratiques bocagères et pastorales sont identitaires du territoire du Parc.

Les agriculteurs sont les acteurs majeurs de la conservation de ces paysages caractéristiques. Il est crucial de maintenir ces activités tout en assurant de bonnes conditions pour les agriculteurs. Cet objectif permet de mettre en œuvre des actions de préservation des motifs paysagers liés à ces milieux, comme les arbres isolés, le petit parcellaire, la haie, le fossé...

Une vigilance devra être apportée sur l'emplacement du bâti agricole afin de permettre aux agriculteurs de faire perdurer leur activité tout en préservant cette haute qualité paysagère.

## Exemples d'actions à mettre en place

- Mettre en place un observatoire de l'équilibre des espaces agricoles et forestiers.

- Préserver les terres agricoles à enjeux.

- Développer des actions de maintien des milieux ouverts à haute valeur paysagère et écologiques

- Préserver les arbres champêtres et le bocage.

- Accompagner et encadrer les constructions agricoles.

- Accompagner les communes pour la prise en compte du bocage et son patrimoine.



>La trame bocagère de la Montagne Noire //PNRHL OPP David Huguenin





## Objectif de qualité paysagère C2

### Valoriser le maillage parcellaire des ambiances paysagères agricoles méditerranéennes.

Le paysage agricole méditerranéen du Haut-Languedoc a toujours connu de fortes mutations. La polyculture vivrière du 18ème siècle très aménagée, composée d'un petit parcellaire en terrasses soutenues par des murets en pierres sèches a permis à l'Homme d'exploiter les pentes des avant-monts.

Cette polyculture a progressivement laissé sa place à un vignoble d'exportation qui, avec la mécanisation, a conduit à un remembrement et un délaissement des terres peu mécanisables, entraînant un enrichissement progressif des milieux.

Ce vignoble, a connu plusieurs crises successives qui ont entraîné une forte dynamique de déprise et un exode rural qui referme les espaces.

Aujourd'hui, la partie agricole méditerranéenne du Parc est toujours fortement liée à la viticulture, tournée vers des vignobles d'appellation comme Faugères, le Minervois ou encore Saint-Chinian.

Ces nombreux changements d'activités laissent un patrimoine paysan fort (arbres isolés, capitelles et ouvrages en pierres sèches) qui doit faire l'objet d'une préservation et d'une valorisation dans le cadre de nouvelles et futures mutations des espaces liées au changement climatique ou aux évolutions des filières



#### Dans les plans de paysage

- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3 Entretenir et développer la riche mosaïque agricole et forestière



#### Dans la charte

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**06**

Accompagner les transformations pour une agriculture économique en ressources, innovante et résiliente face aux défis.

**09**

Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.



#### Dans le Plan de Parc

Valoriser les ambiances agricoles méditerranéennes



#### Exemples d'actions à mettre en place

- Animer un réseau pierre sèche et réhabiliter les ouvrages.
- Sauvegarder les murets et les capitelles et les protéger.
- Valoriser la culture en terrasses.
- Préserver les essences végétales méditerranéennes et les cultiver.
- Soutenir une viticulture qui porte des intérêts paysagers et écologiques

## Zoom sur :

### Le Patrimoine pierre sèche et la culture en terrasse méditerranéenne.

Le Parc possède un patrimoine pierre sèche lié à sa richesse géologique ainsi qu'à son occupation anthropique agricole ancestrale.

Classée en 2023 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, cette technique, fortement répandue sur le territoire du Parc, fait appel à un savoir-faire constructif précis et ancien.

L'une des missions du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est de transmettre ce savoir-faire afin de sauvegarder les paysages et le patrimoine culturel.



>Ouvrage en pierres sèches aux Mates Basses // S YAGIZ

> La mosaïque agricole méditerranéenne // ESKIS Paysagistes // Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois





# Objectif de qualité paysagère C3

## Préserver les paysages de causses



### Dans la charte

**02** Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.

**18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

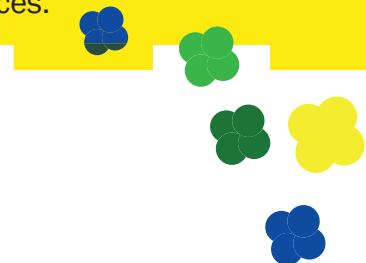
**06** Accompagner les transformations pour une agriculture économe en ressources, innovante et résiliente face aux défis.

**09** Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.

### Exemples d'actions à mettre en place



- Communiquer sur le pâturage et son importance pour l'ouverture des milieux et le maintien de leur intérêt écologique.
- Préserver le petit patrimoine pierre sèche spécifique aux causses (murets, capitelles, clapas...).
- Permettre l'installation de berger et d'éleveurs pour maintenir les paysages de causses.
- Préserver les paysages de l'urbanisation.
- Concilier les usages et pratiques pour préserver les milieux et les espèces.



< Les chiens de protection et leurs troupeaux // PNRHL AMG

> Un berger et son troupeau // Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du minervois ESKIS Paysagistes

Les causses présentent un intérêt écologique et paysager majeur, principalement liés à l'habitat naturel des pelouses sèches, ainsi que par leur grande richesse de milieux (landes, pelouses, buxaies, prairies, chênaies, falaises, etc.) Cette diversité, très concentrée sur des petits espaces, entraîne une grande richesse floristique et faunistique mais aussi paysagère.

Les exploitations d'élevage extensif jouent un rôle essentiel dans l'entretien des paysages et des milieux .

Une partie de ces causses fait l'objet d'un classement au titre NATURA 2000 afin de préserver les milieux ouverts issus de l'activité pastorale.

Ces paysages aux vastes étendues ouvertes sont marqués par une grande diversité des usages pratiqués, notamment de loisirs. Ce sont des lieux très plébiscités par les habitants du Parc et des alentours. Ainsi, la fréquentation de ces sites présente un enjeu fort pour la préservation des paysages typiques et de la biodiversité.

Les causses du territoire du Parc doivent faire l'objet d'une attention et d'une vigilance particulière afin de les valoriser et les préserver de la surfréquentation, du développement urbain, ou de la fermeture des milieux.

## OQP Dans les plans de paysage

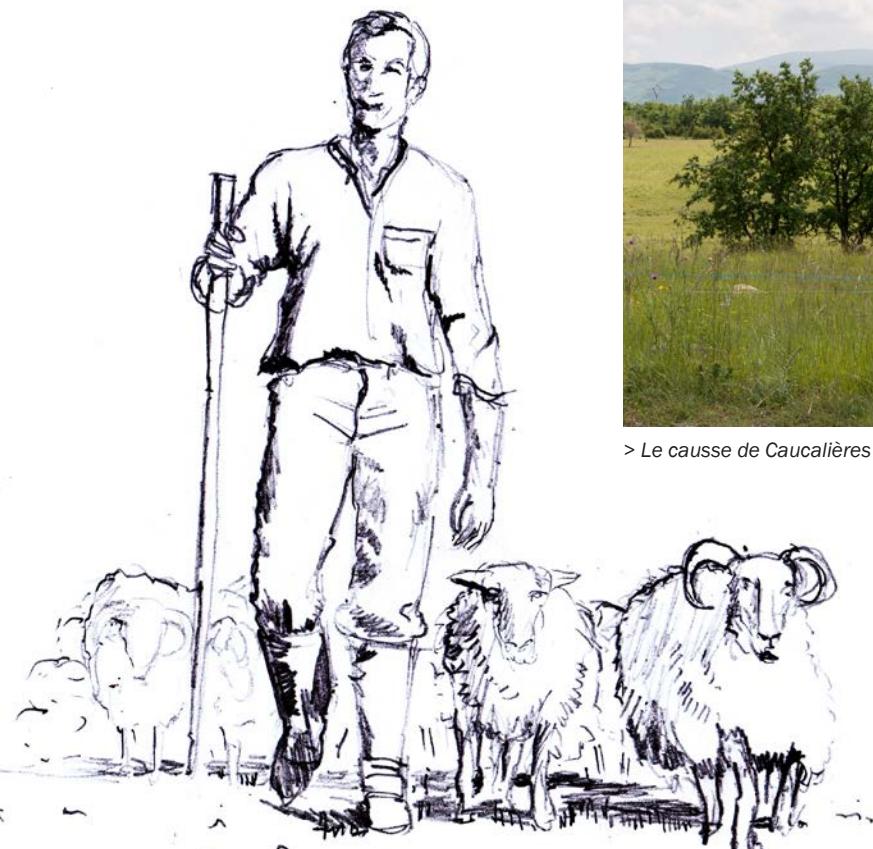
- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers // Objectifs 2.3 et 2.4
- Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3 Entretenir et développer la riche mosaïque agricole et forestière
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Agriculture // Axe 1

## Dans le Plan de Parc

- Préserver les paysages de causses



> Le causse de Caucalières // OPP PNRHL David Huguenin





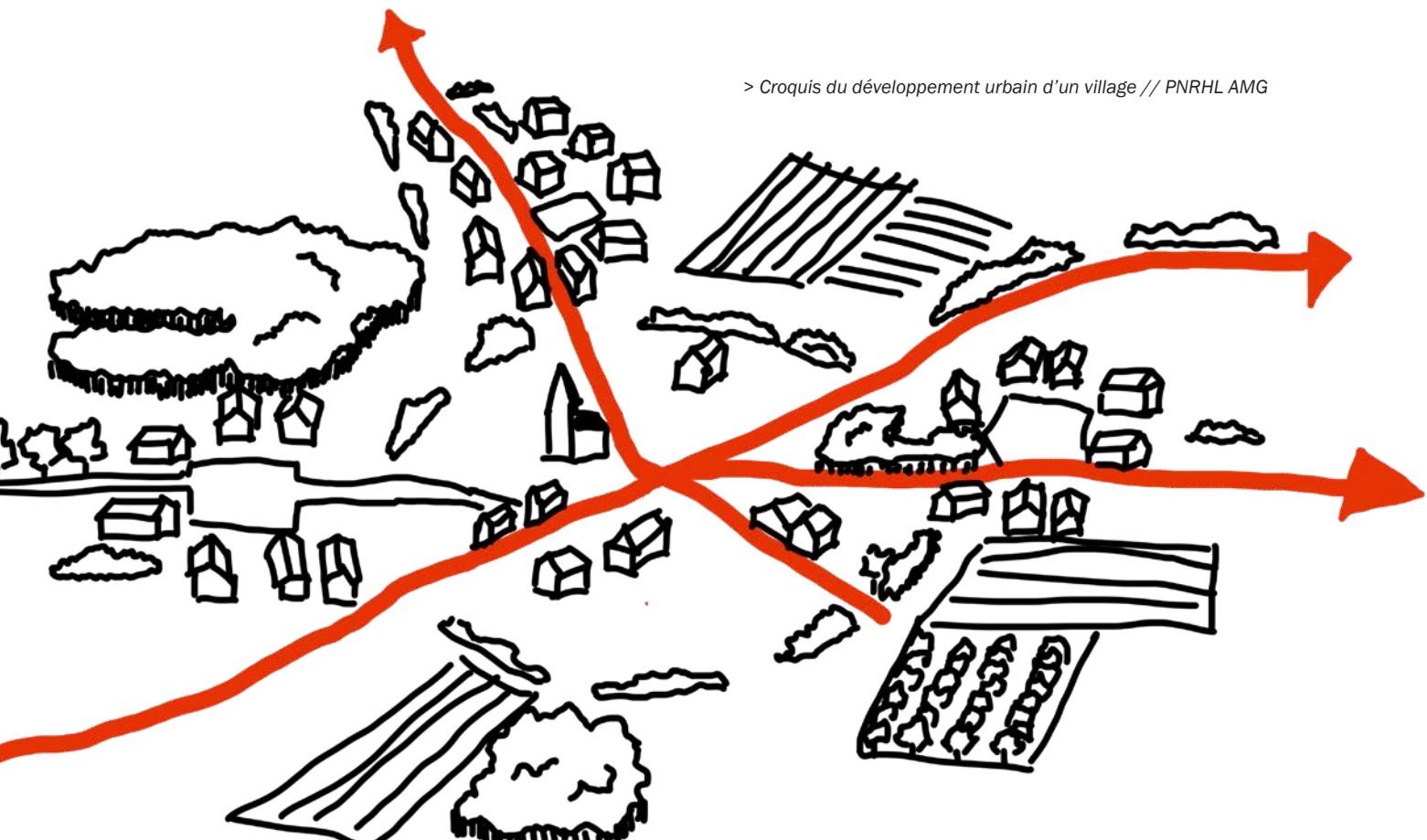
## D/ DES PAYSAGES HABITÉS TRÈS DIFFÉREMMENT

L'essentiel de la population du Haut-Languedoc est regroupé dans les fonds des grandes vallées qui traversent le territoire d'est en ouest communément appelé «Sillon médian». L'attractivité du territoire revient depuis 2020 et se traduit par un rythme des constructions positif et de plus en plus élevé. L'arrivée du télétravail, combinée au déploiement de la fibre et à une hausse du marché de l'immobilier, conduit certaines communes plus accessibles du Parc et à proximité des agglomérations voisines à une forte augmentation de leur population. En parallèle, les petites communes de montagne isolées et éloignées présentent des enjeux de maintien de leur population.

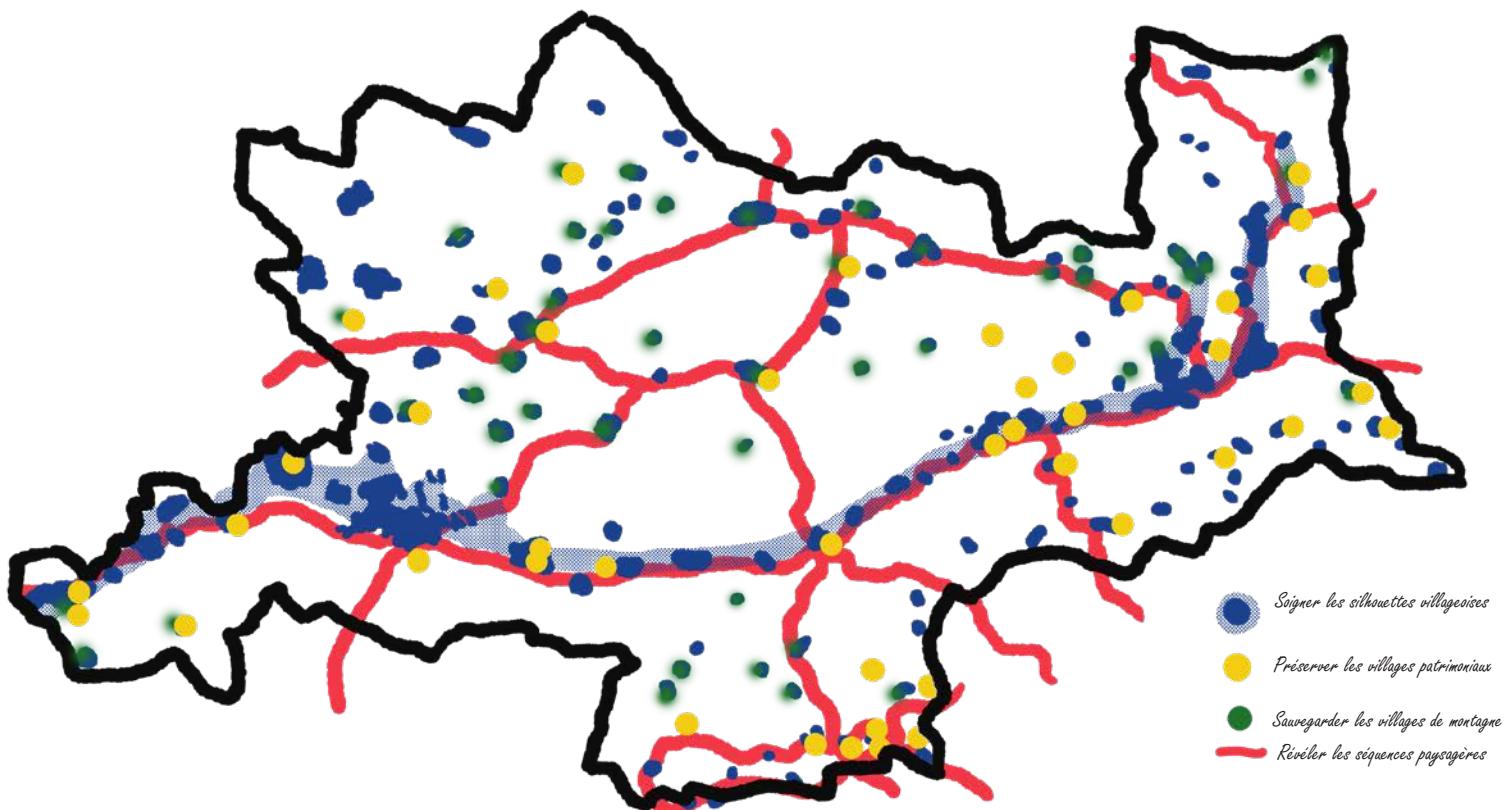
L'inégale couverture en documents d'urbanisme sur le Parc est une faiblesse pour les territoires les plus attractifs. La préservation de la qualité du cadre de vie et la réduction de la consommation doivent être prioritaires pour les années à venir.



> Saint-Pons de Thomières // OPP PNRHL DB



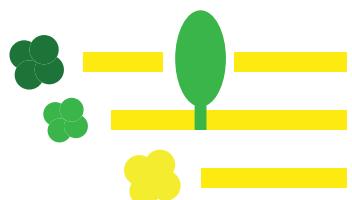
> Croquis du développement urbain d'un village // PNRHL AMG



> Cartographie schématique de spatialisation des Objectifs de qualité paysagère

## 4 Objectifs de qualité paysagère

- D1 Préserver les hameaux et villages patrimoniaux
- D2 Révéler les séquences paysagères depuis les grands axes de parcours
- D3 Soigner les silhouettes villageoises et les espaces de respiration
- D4 Sauvegarder les spécificités montagnardes des villages





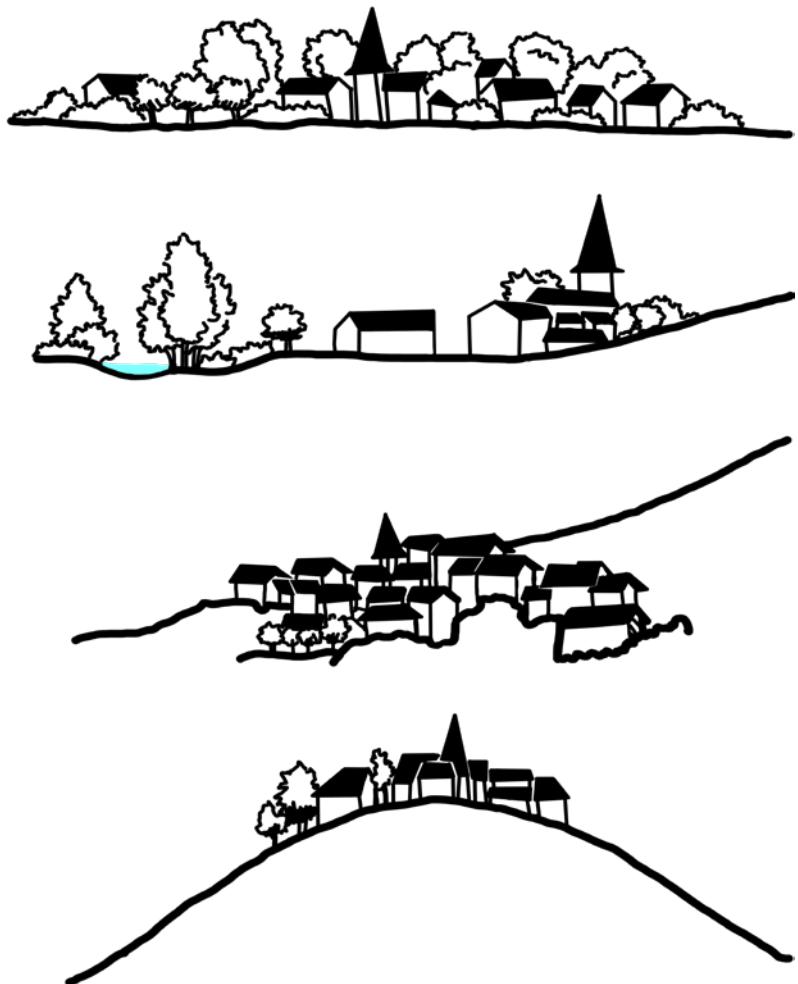
## Objectif de qualité paysagère D1

### Préserver les hameaux et villages patrimoniaux

Bien que se trouvant dans un territoire de faible densité, les villages et hameaux du Haut-Languedoc structurent considérablement les paysages. L'occupation anthropique fortement disséminée est liée aux modes de vie ancestraux et à l'exploitation des ressources qu'offrent ce territoire de moyenne montagne. Des gros bourgs des piémonts, aux hameaux et villages accrochés aux falaises, ces identités urbaines participent à révéler la nature contrastée des différentes sous-unités paysagères du Parc. Avec un patrimoine diversifié, tant dans la typologie du bâti que dans les pratiques constructives, le Haut-Languedoc dispose d'une grande richesse architecturale dans ses villages et hameaux.



> Les ruelles de Roquebrun // PNRHL DB



> Les silhouettes villageoises traditionnelles du Haut-Languedoc // PNRHL AMG



### Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux // Objectif 3.1 et 1.2
- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 2 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage et occuper le territoire // Axe 1

Ce dialogue harmonieux avec les différents paysages participe à la qualité du cadre de vie et peut être perturbé par endroits par des altérations du bâti ancien et surtout par les extensions pavillonnaires récentes. L'un des enjeux essentiel de la charte du Parc est de s'appuyer sur la logique héritée d'une très longue histoire avant d'entreprendre tout projet urbain.

Dans un objectif de préservation de ces identités urbaines et architecturales propres aux villages et hameaux anciens, il est important d'accompagner les mutations urbaines afin d'éviter toute banalisation architecturale.

La connaissance de ce patrimoine vernaculaire doit servir de socle historique pour la conduite d'actions de sauvegarde, de restauration ou de mise en valeur de ces habitats anciens et permettre de développer la connaissance sur l'histoire de ces villages pour une meilleure appropriation, sensibilisation et maîtrise de la dynamique urbaine. L'usage des matériaux locaux comme la pierre ou le bois doit être à privilégier pour les restaurations, constructions ou extensions urbaines dans ces villages.



> L'église de Rouairoux et ses essentages en ardoise // PNRHL AMG



## Dans la charte

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**20**

Connaître, préserver, valoriser et faire vivre les patrimoines matériels et immatériels.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**09**

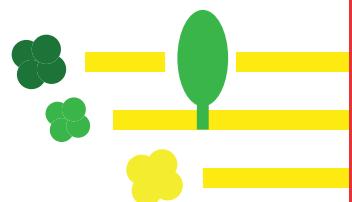
Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.

**16**

Tendre vers un urbanisme sobre, de qualité qui préserve les silhouettes villageoises et renforce l'attractivité du territoire.

## Exemples d'actions à mettre en place

- Élaborer des Sites Patrimoniaux Remarquables pour ces villages
- Réaliser des études patrimoniales
- Annexer dans les documents d'urbanisme un cahier de recommandations architecturales



## Dans le Plan de Parc



Préserver les hameaux et villages patrimoniaux



## Objectif de qualité paysagère D2

### Révéler les séquences paysagères depuis les grands axes de parcours

Le Haut-Languedoc est un vaste territoire irrigué par un important maillage d'itinéraires diversifiés, offrant tour à tour des vues grandioses et des paysages délicats. Les routes et les chemins sont les vecteurs privilégiés de découverte des paysages.

L'itinérance favorise l'imprégnation sensorielle et l'observation des paysages. Une réflexion sur l'organisation des parcours doit être conduite. La mise en place d'itinéraires d'interprétation et la mise en valeurs de points de vue permet aux visiteurs de vivre une expérience paysagère riche.

On distingue dans le Haut-Languedoc deux types d'itinéraires qui doivent faire chacun l'objet de traitements particuliers :

- Les itinéraires permettant de passer d'une sous-unité paysagère à une autre (en franchissant les seuils). Il peut s'agir de routes paysagères ou d'itinérance de randonnées. Il conviendra d'assurer leur lisibilité.

- Les itinéraires qui, par une immersion au cœur de la sous-unité paysagère, en facilite sa compréhension. On peut citer par exemple les routes des lacs, de la montagne noire ou encore les sentiers de Grande Randonnée de Pays.

Par ailleurs, les accotements forment le 1er plan du paysage, ils doivent donc être entretenus avec soin. Malheureusement, ils sont souvent sujets à une certaine banalisation (murets de pierres sèches effondrés, ouvrages techniques VRD, publicité, signalétique...).

Afin d'éviter d'éventuelles dégradations liées à l'entretien des réseaux de randonnée et routiers du Parc et leur développement, une gestion doit être conçue et mise en œuvre collectivement pour évaluer et adapter l'accueil ainsi que la découverte du territoire.



### Dans le Plan de Parc

Révéler les paysages depuis les routes

— Routes principales

— Itinéraires de Grande Randonnée (GR)

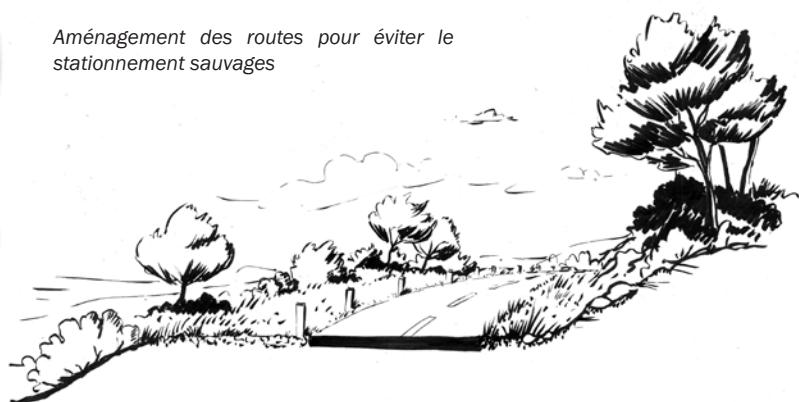
• • • Le Tour du Tarn à cheval

— Grande Traversée du Massif Central VTT

— Passa Meridia

— Maintenir la gouvernance et renforcer l'attractivité de la Véloccitanie : V84 (dont VV Passa Païs)

Aménagement des routes pour éviter le stationnement sauvages



Aménagement des routes pour permettre les vues



Balisage discret sur supports existants et du chemin pour éviter la divagation





## Dans la charte

**10**

Accompagner le territoire dans la sobriété énergétique et carbone.

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**13**

Faire du Parc du Haut-Languedoc une destination écotouristique d'excellence et d'avenir.

**16**

Tendre vers un urbanisme sobre, de qualité qui préserve les silhouettes villageoises et renforce l'attractivité du territoire.

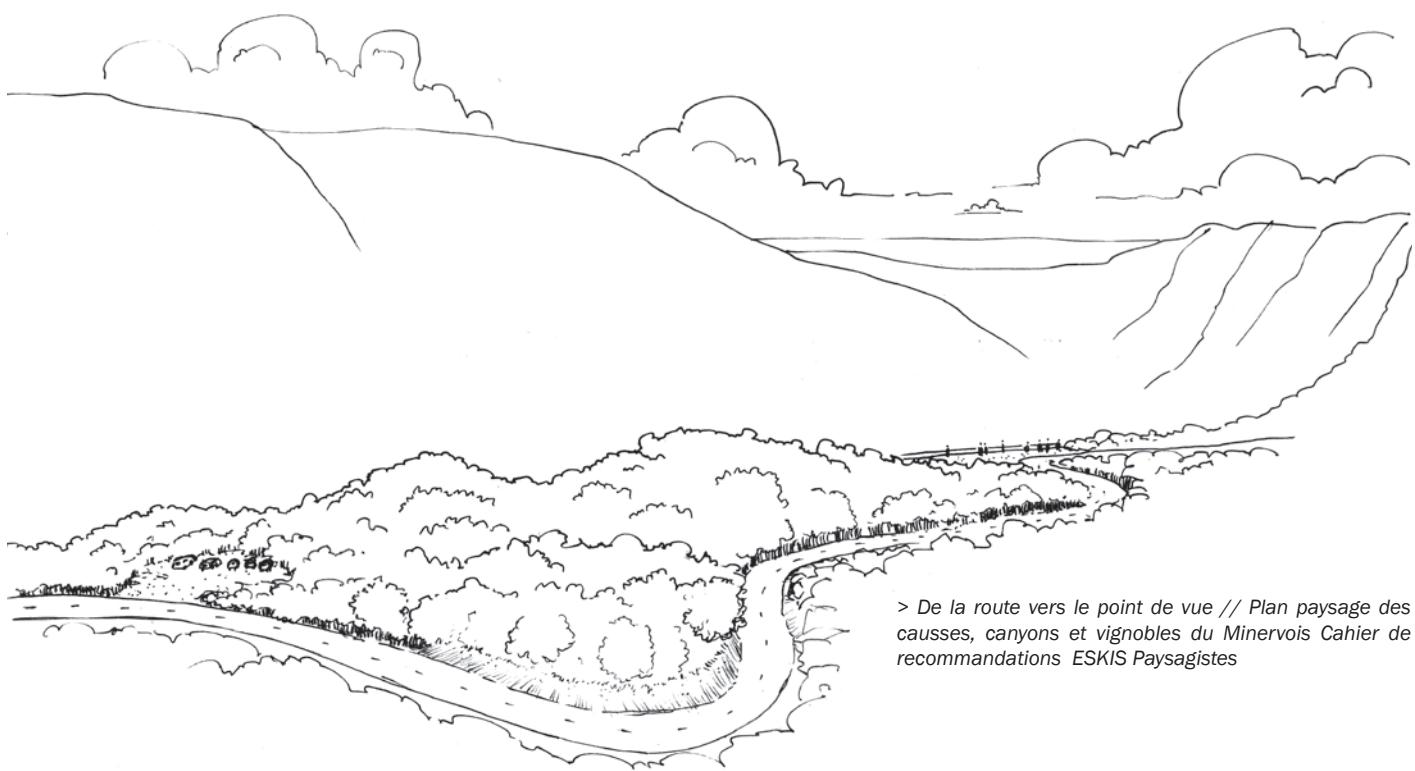


## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressource au cœur de l'identité des territoires // Objectif 1.1

- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 1 Considérer les routes et chemins comme des invitations au voyage : destination les paysages

- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Attractivité touristique // Axe 1



> De la route vers le point de vue // Plan paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois Cahier de recommandations ESKIS Paysagistes



## Exemples d'actions à mettre en place

- Valoriser les grandes itinérances (chemins de traverse, voie d'Arles, velocitanie, GR7 etc.) et les routes paysagères.
- Revaloriser les espaces piétons et désimperméabiliser les espaces de stationnement le long des routes.
- Diminuer l'impact des infrastructures routières et soigner les abords des routes.
- Canaliser les déplacements pour préserver les espaces naturels.
- Utiliser du mobilier avec des matériaux identitaires du Haut-Languedoc.
- Développer des SIL de qualité.
- Offrir des itinéraires de randonnées qui valorisent les points de vues et la découverte des paysages.



## Objectif de qualité paysagère D3

### Soigner les silhouettes villageoises et les espaces de respiration



> Silhouette préservée d'un village // OPP PNRHL David Huguenin



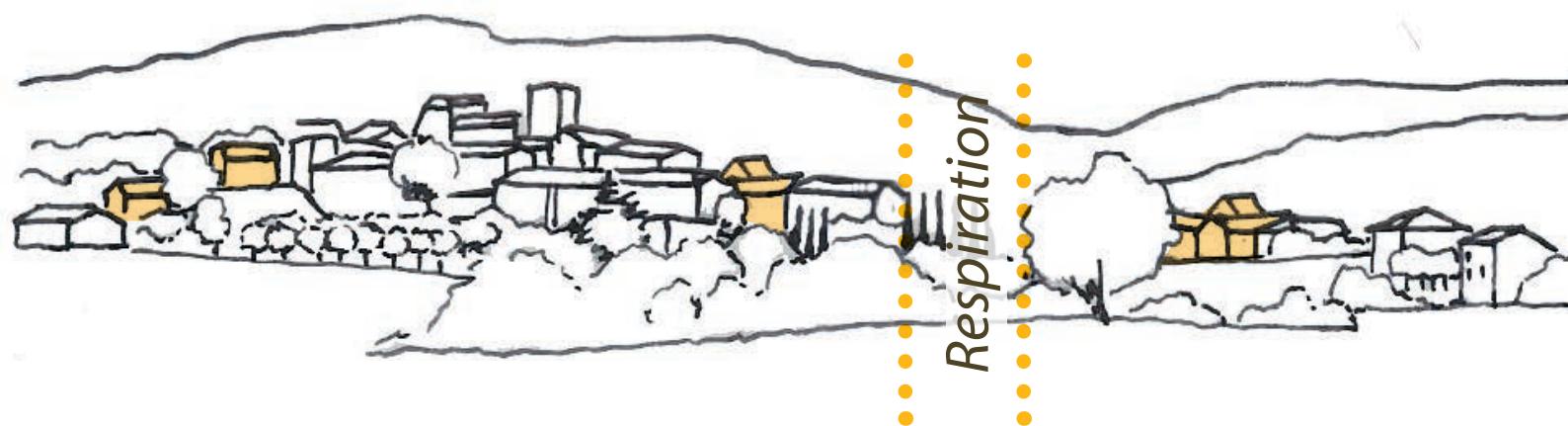
> Entrée de ville // OPP PNRHL David Huguenin

Le territoire du Parc est composé d'une multitudes de villages et hameaux à la faible densité urbaine. Dans un contexte de développement urbain fortement consommateur d'espaces et un secteur de fond de vallées propice au développement des villages et à l'extension urbaine, la Charte fixait dès 2012 un objectif de réduction de la consommation par l'habitat et une préservation des espaces naturels agricoles et forestiers entre les villages des fonds de vallées.

Les silhouettes villageoises font l'identité du territoire du parc avec différentes typologies allant du village rue, au village en étoile en passant par des structures urbaines denses comme les bastides. Situés, en fond de vallée, en piémont ou sur les plateaux, les villages du Parc n'ont pas le même rythme de développement urbain, contraints parfois par le relief ou encore les risques présents.

Dans une trajectoire de zéro artificialisation nette, il est indispensable de penser l'urbanisation future en retrouvant les logiques anciennes et en travaillant la densité même en milieu rural. Les structures villageoises sont un appui essentiel pour le développement des ces nouvelles logiques d'urbanisation. La réflexion sur les franges urbaines, les entrées et sorties de villes est primordiale pour arriver à un développement urbain de qualité.

> Croquis espace de respiration // Document référence pour les paysages La manufacture des paysages





## Dans la charte

- 02** Préserver et restaurer les milieux naturels pour conserver la biodiversité remarquable et ordinaire et maintenir les fonctionnalités écologiques.
- 05** Affirmer la vocation agricole du territoire et développer son potentiel alimentaire.
- 10** Accompagner le territoire dans la sobriété énergétique et carbone.
- 15** Soutenir un développement territorial attractif, dynamique, solidaire et cohérent avec les spécificités et les engagements de notre Parc.
- 18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.
- 03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.
- 06** Accompagner les transformations pour une agriculture économe en ressources, innovante et résiliente face aux défis.
- 09** Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.
- 16** Tendre vers un urbanisme sobre, de qualité qui préserve les silhouettes villageoises et renforce l'attractivité du territoire

 **Dans les plans de paysage**

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux // Objectif 3.1 et 1.2
- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP
- 2 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage et occuper le territoire // Axe 1

 **Exemples d'actions à mettre en place**

- Opération d'amélioration des entrées et sorties de villages.
- Travail sur les franges urbaines et l'intégration des futurs quartiers avec leur connexion au cœur de ville.
- Élaboration de document d'urbanisme respectueux des espaces de respiration avec un projet urbain qui préserve la silhouette villageoise.
- Mise en œuvre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les documents d'urbanisme.
- Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers dans les documents d'urbanisme et des trames écologiques.

 **Dans le Plan de Parc**

- Espaces de respiration
- Limites des silhouettes urbaines



## Objectif de qualité paysagère D4

### Sauvegarder les spécificités montagnardes des villages

Par sa position au sud du massif central, le territoire du Haut-Languedoc possède une composition urbaine de style montagnard avec des villages perchés sur les hauts plateaux, des tissus urbains groupés et de nombreux petits hameaux structurés autours d'une ou plusieurs fermes avec une composition particulière.

L'architecture de ces villages est également particulière avec un bâti essentiellement constitué par des appareillages de pierres en moellons, des toitures en ardoises ou en lauzes et des volets battants en bois peints. L'architecture traditionnelle montagnarde s'adapte aux conditions météorologiques hivernales rudes. Les essentages en ardoises sont également une spécificité architecturale de ces habitations de montagne qui est aujourd'hui en voie de disparition. Constitués d'ardoises plates sur le pignon exposées aux intempéries, ces essentages servent de couverture et de protection des façades contre l'humidité et le froid.

Dans les hameaux, on retrouve également les patus, de petits espaces privés appartenant à un groupement d'habitants, qui constituent un espace commun de partage qu'il est important de préserver.

Tous ces éléments urbains et architecturaux peuvent facilement disparaître avec le développement urbain pavillonnaire et la banalisation des paysages. Ils doivent donc faire l'objet d'une vigilance dans les documents d'urbanisme et de planification ainsi que d'une protection afin de concilier le développement urbain, la transition énergétique des bâtiments et des villages et la préservation de ce patrimoine particulier.

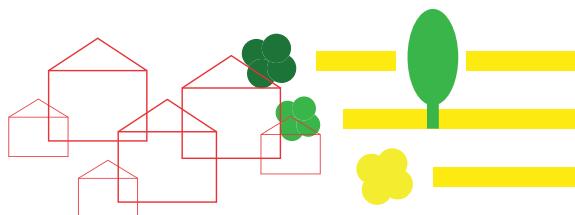
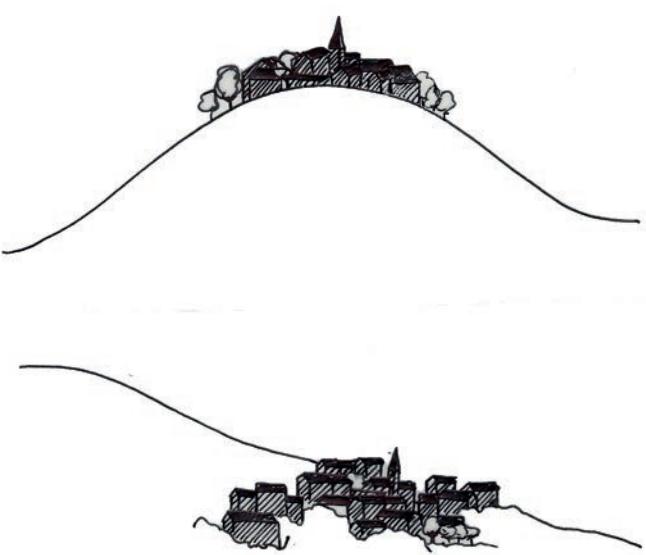
### Dans le Plan de Parc



Sauvegarder les spécificités montagnardes des villages

### OQP Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux
- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 2 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage et occuper le territoire // Axe 1 et Axe 2



> Villages de montagne perchés ou en piémont // extrait document de référence pour les paysages // La manufacture des paysages



## Dans la charte

**15** Soutenir un développement territorial attractif, dynamique, solidaire et cohérent avec les spécificités et les engagements de notre Parc.

**18** Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03** Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**09** Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.

**16** Tendre vers un urbanisme sobre, de qualité qui préserve les silhouettes villageoises et renforce l'attractivité du territoire

## Exemples d'actions à mettre en place



- Préservation des essentages comme élément architectural dans les documents d'urbanisme.
- Mise en œuvre de recommandations architecturales dans les documents d'urbanisme.
- Préservation des patus et aménagements d'espaces publics de convivialité dans les hameaux.

> Les essentages en ardoise à Arfons // PNRHL AMG





## E/ DES PAYSAGES TRANSFORMÉS PAR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

La diversité géologique, le climat et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles. Très tôt, les aménagements et les infrastructures sont venus en tirer partie, exploiter ces ressources et transformer les paysages en donnant lieu à des espaces particuliers tels que les grands lacs de barrage, les carrières, les anciennes mines et l'implantation d'importantes usines devenues aujourd'hui des héritages plus ou moins valorisés.

Actuellement, ce sont les infrastructures d'énergies renouvelables qui se développent sur le Parc, la maîtrise de leur implantation devenant un enjeu majeur pour les paysages en transition. Elles présentent un fort développement qui doit faire l'objet d'un encadrement et d'une vigilance spécifique dans la charte du Parc.

Le patrimoine industriel doit faire l'objet d'une valorisation et constitue une ressource disponible dans un objectif d'économie de l'espace. Les paysages des lacs subissent également une mutation qu'il est important d'encadrer dans un objectif de développement d'un tourisme de nature et durable.

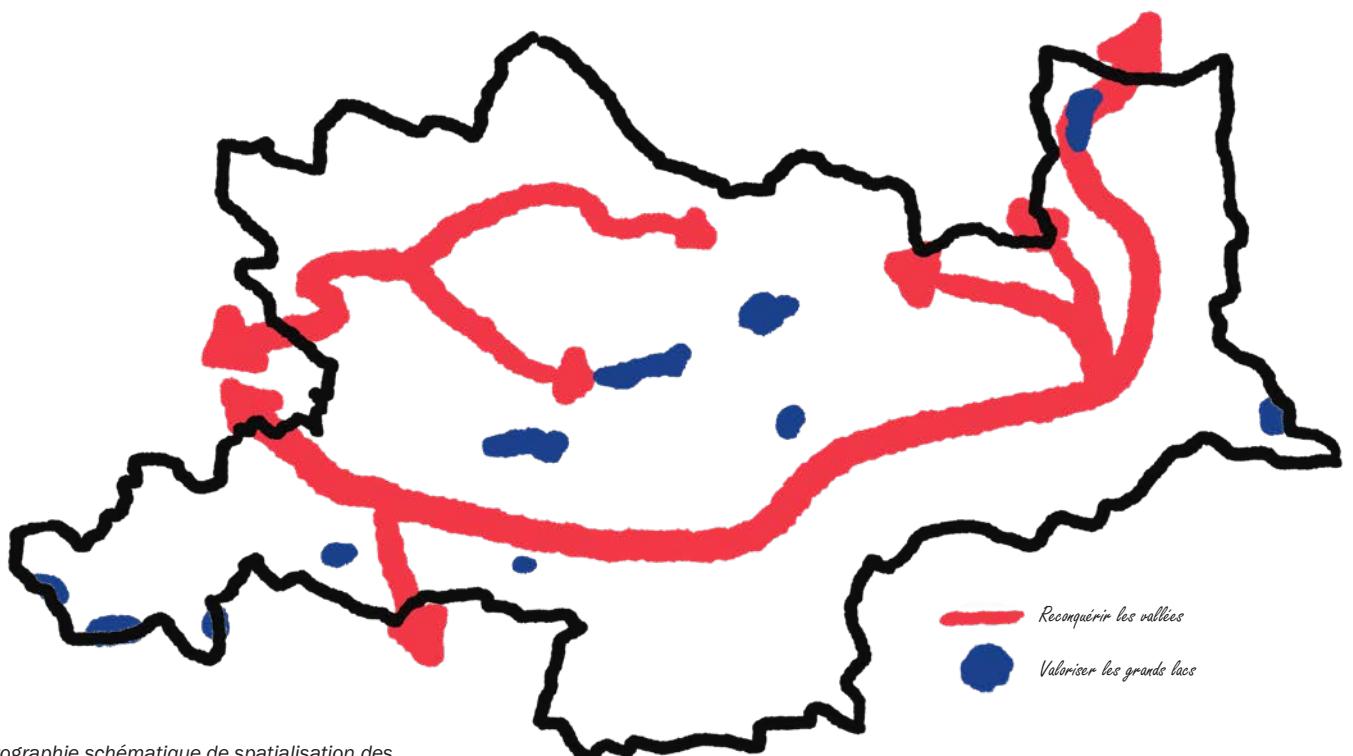
### 3 Objectifs de qualité paysagère

- E1 Reconquérir les vallées industrielles
- E2 Valoriser les paysages des grands lacs
- E3 Exploiter les ressources naturelles dans le respect des paysages



> Front de taille d'une carrière // PNRHL AMG





> Cartographie schématique de spatialisation des Objectifs de qualité paysagère

> Le barrage des Cammazes // PNRHL AMG





## Objectif de qualité paysagère E1

### Reconquérir les vallées industrielles



#### Dans la charte

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

La richesse du sous-sol et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles. L'Homme a très rapidement su exploiter ces ressources et transformer les paysages, surtout dans les fonds de vallées qui ont fait l'objet de multiples aménagements pour les extraire, les transformer ou encore les transporter vers les autres territoires.

Les Vallées de la Mare et de l'Orb étaient autrefois dédiées à l'activité minière, quant aux vallées du Jaur, du Thoré et de l'Agout, à l'industrie textile. Ces vallées qui, à l'apogée de leur exploitation ont connu une grande densité de population, ont à la suite de la fermeture progressive des usines et de la délocalisation industrielle subit un fort exode entraînant un déclin démographique. Ce dernier a conduit à une forte vacance dans l'habitat ancien des villages et au développement de friches dans les anciens bâtiments industriels, aujourd'hui délaissés.

Ces vallées et leur patrimoine industriel doivent faire l'objet d'une reconversion afin de permettre un accueil des nouvelles populations. Les friches délaissées présentent en effet un potentiel urbain important à mobiliser dans un objectif de densification et de zéro artificialisation nette.



> L'entrée d'une mine à Graissessac  
PNRHL AMG



#### Dans le Plan de Parc



Reconquérir les vallées industrielles



#### Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressources // Objectif 1.6
- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 4 Perpétuer et célébrer la dimension des sites
- Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage et occuper le territoire // Axe 3

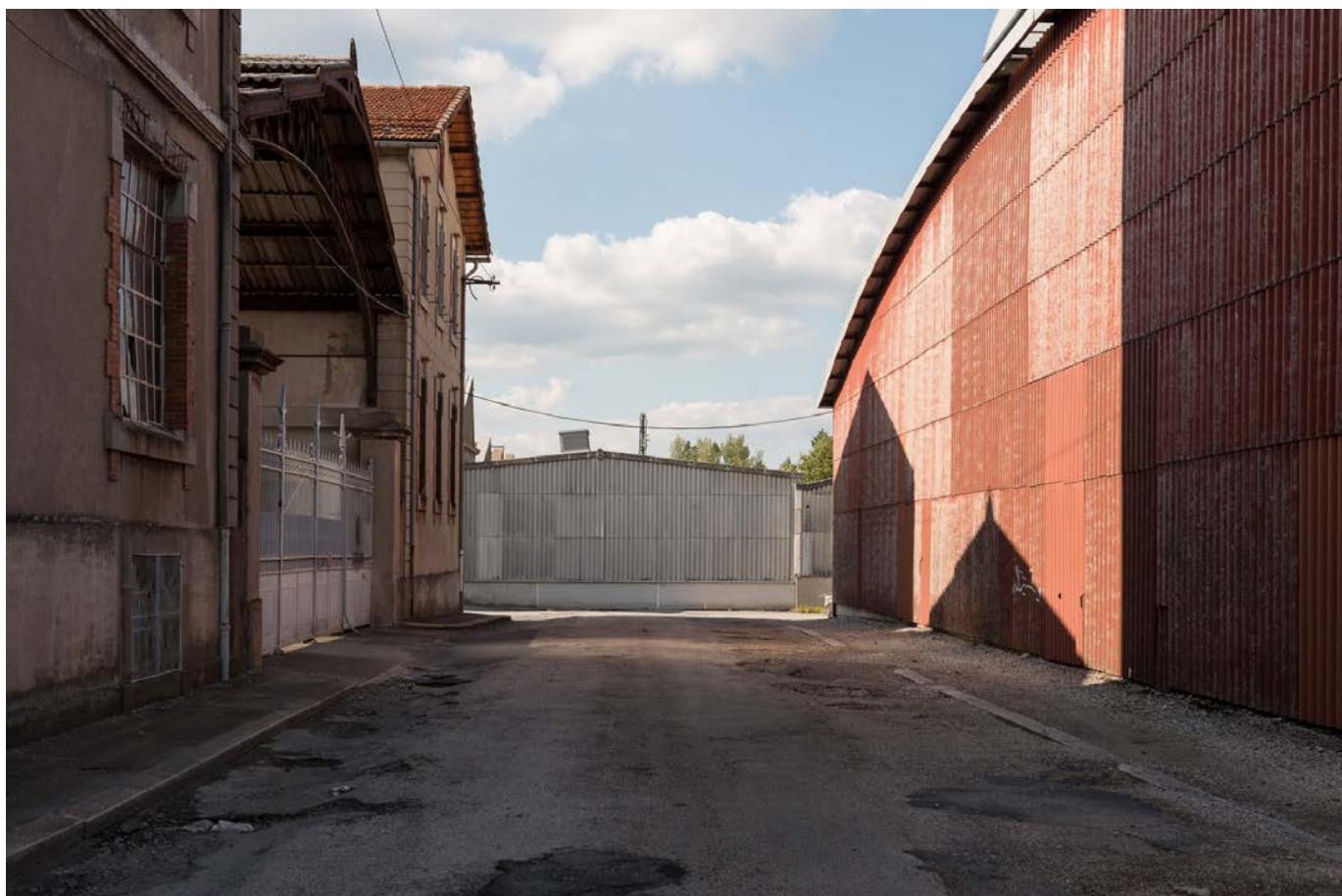


> Les bobines de fils du musé du textile à Labastide-Rouairoux //  
PNRHL AMG

## Exemples d'actions à mettre en place



- Engager une réflexion sur la réhabilitation des carrières et les caractériser.
- Élaborer un programme d'interprétation des paysages géologiques et industriels.
- Incrire la mutation des friches dans les projets urbains.
- Réhabiliter les friches industrielles et identifier les locaux vacants.
- Renaturer les friches industrielles soumises au risque inondation et créer des espaces patrimoniaux naturels.



> Les anciennes usines à Mazamet // OPP PNRHL David Huguenin



## Objectif de qualité paysagère E2

### Valoriser les paysages des grands lacs

Les lacs de barrage du Haut-Languedoc sont essentiellement liés à la production électrique et aujourd'hui perçus positivement par les habitants et par les nouveaux usagers du territoire. Leur classement d'importance nationale, permet une desserte d'électricité bien au-delà du territoire du Parc et contribue à faire du Parc un territoire à énergie positive. Les barrages eux-mêmes définissent des composantes architecturales fortes dans le paysage. Leur caractère spectaculaire constitue un point d'intérêt architectural, patrimonial ou culturel ainsi qu'un facteur d'attractivité touristique.

Les aménagements des pourtours des lacs correspondent à un développement des usages notamment la villégiature d'une part qui se traduit par l'investissement de hameaux délaissés et leur réhabilitation (Villelongue), par la création d'unités urbaines entières comme les villages de vacances, les lotissements de résidences secondaires, par le développement de campings, mais aussi par l'apparition de multiples maisons et maisonnettes isolées en bord de lacs.

Les activités nautiques, d'autre part, en lien avec la villégiature, se sont également développées avec la création de bases nautiques, de petits ports et de centres de loisirs liés à l'eau...

Enfin, certains habitats naturels ont disparus et d'autres ont été créés à la suite de la mise en place de ces équipements complétant ceux des eaux vives et des milieux humides existants par ceux des berges des lacs et bien sûr par les eaux calmes des lacs eux-mêmes.

La vue sur les lacs constitue en soi une attraction forte dans le paysage. Cependant, peu de parcours s'en approchent et les laissent découvrir, en voiture ou à pied. Souvent masquée par la forêt, la perception est très limitée. L'accès l'est aussi, les berges étant pour la majorité des propriétés privées, elles ne se laissent atteindre que ponctuellement. Le paysage des lacs contient celui des versants qui les entourent et des berges. Tour à tour forestiers, agricoles ou construits, l'identité des lacs passe par cet ensemble perceptif. De là, l'impact de toute

> Le lac de la Raviège et la base des Bouldouïres // OPP PNRHL David Huguenin



intervention sera fort et aura des conséquences sur la qualité paysagère des lieux et son attractivité, notamment touristique.

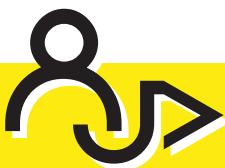
L'ambiance de villégiature et les bases de loisirs nautiques contraste catégoriquement avec le caractère profondément rural du territoire traditionnel. Cependant, les liens physiques entre lacs et bourgs et villages qui les entourent restent aujourd'hui limités.

Les paysages des lacs et leur aménagements doivent faire l'objet d'une réflexion paysagère afin d'intégrer les équipements touristiques et de villégiature permettant de reconnecter les lacs aux villages qui les entourent.



## OQP Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1
- Valoriser les paysages ressource // Axe 3
- Accompagner l'évolution des paysages habités // Objectifs 1.2 et 3.4



### Exemples d'actions à mettre en place

- Mieux connaître la sensibilité paysagère des pourtours des lacs.
- Planifier des opérations de valorisation des paysages des lacs et assurer la durabilité des espaces qualitatifs existants.
- Mettre en place des OAP et des Unités touristiques nouvelles (UTN) pour les équipements des grands lacs dans les documents d'urbanisme.
- S'assurer de la qualité des équipements touristique et veiller à leur bonne intégration dans le paysage.
- Permettre le parcours et la balade sur le pourtour des lacs.
- Ouvrir des fenêtres sur les lacs.



### Dans la charte

**12**

Etre un territoire résilient face à la fréquentation des espaces naturels par les activités récréatives et touristiques.

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**09**

Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.

## Dans le Plan de Parc



Garantir la multifonctionnalité des plans d'eau



Espaces paysagers et naturels remarquables



Espaces paysagers et naturels sensibles



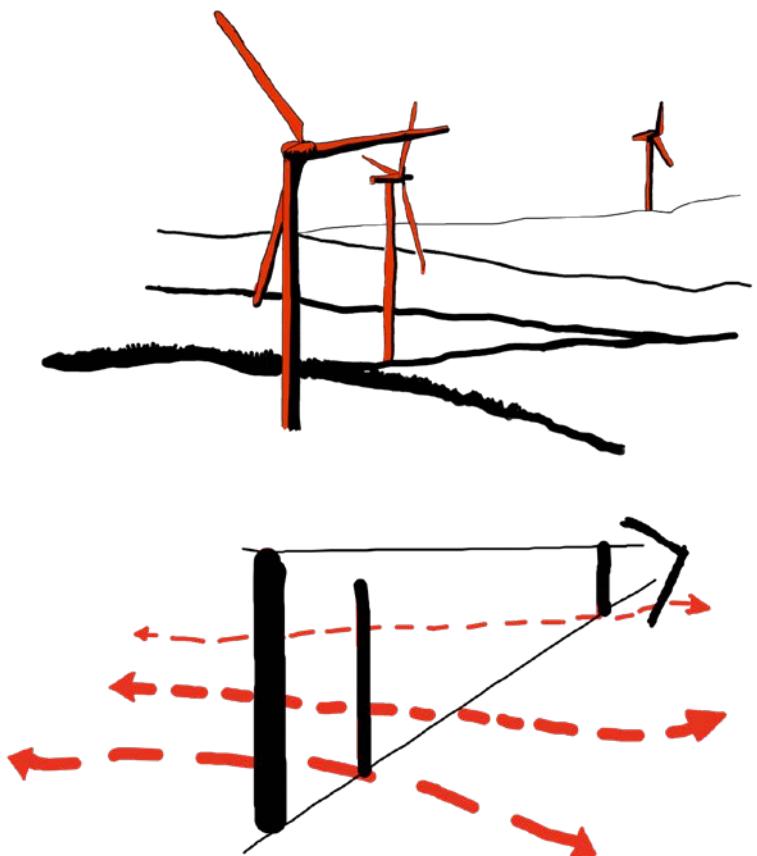
## Objectif de qualité paysagère E3

### Exploiter les ressources naturelles dans le respect des paysages

Le territoire, par ses caractéristiques climatiques, représente un atout pour le développement des énergies renouvelables, notamment éoliennes et solaires. La grande richesse paysagère et les paysages exceptionnels du Parc doivent être préservés et valorisés dans ce contexte de transition énergétique et suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables.

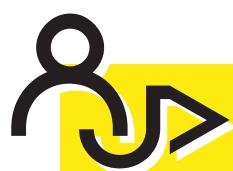
De nouvelles énergies émergent comme l'agrivoltaïsme ou encore le solaire flottant sur les lacs et plans d'eau. L'implantation de toutes ces énergies et leurs aménagements peuvent impacter les paysages du territoire du Parc. La transition énergétique doit donc perdurer dans un objectif de préservation de la grande qualité paysagère du Haut-Languedoc et ses richesses.

Le développement des énergies renouvelables doit faire l'objet d'une attention particulière ainsi que d'un encadrement afin de veiller au respect des paysages et leur singularité.



Ce croquis permet de faire une analyse de l'impact d'un parc éolien sur le paysage. Sans la présence du parc éolien, le paysage se lit horizontalement par couches successives de relief allant du premier à l'arrière-plan.

L'ajout des éoliennes vient perturber cette lecture en ajoutant à la fois une verticalité et une direction du regard vers un point (une ligne de fuite). Les croquis de synthèse permettent également de voir la différence d'échelle. Les éoliennes sont plus hautes que les montagnes ce qui accentue un effet d'écrasement du relief existant.



#### Exemples d'actions à mettre en place

- Développement de la cartographie des sensibilités du paysage pour l'ensemble des énergies.
- Élaboration d'OAP thématiques sur les énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme.
- Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères sur l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage.



#### Dans le Plan de Parc

- Zone d'exclusion juridique
- Zone de sensibilité maximale
- Zone de sensibilité forte
- Zone de sensibilité moyenne
- RTBA (aviation militaire)
- Espaces paysagers et naturels remarquables
- Espaces paysagers et naturels sensibles



## Dans les plans de paysage

- Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 Valoriser les paysages ressources // Objectifs 1.8
- Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites
- Plan paysage de la vallée du Thoré et de la montagne Noire// OQP agriculture Axes 1 et 2.



## Dans la charte

**18**

Préserver les paysages emblématiques du Parc et valoriser les paysages du quotidien afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère.

**03**

Concilier les usages et prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans tout projet et activité du territoire.

**04**

Préserver la ressource en eau et conforter sa prise en compte dans les stratégies d'aménagement du territoire.

**09**

Poursuivre un développement encadré des installations de production énergétique.



> Les éoliennes du Margnès // OPP PNRHL David Huguenin

# Tableau récapitulatif des objectifs de qualité paysagère

**EAU, RELIEF ET CLIMAT**

## OBJECTIF

## LIEN VERS LES PLANS DE PAYSAGE

Préserver les espaces paysagers et naturels remarquables

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4

Gérer la ressource en eau afin de la partager avec les territoires et changer l'image des rivières

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 // Objectif 1.2  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Territoire château d'eau // axes 1 et 3

Ajuster la fréquentation des vallées attractives en fonction de leur fragilité et leur intérêt

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 // Objectifs 1.1 et 1.2  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP4  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Territoire château d'eau // Axe 3

Réorienter les villages vers leur rivière

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 // Objectif 3.1 et 1.2  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Territoire château d'eau // Axe 2

Préserver l'osmose de la roche et du bâti

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 // Objectif 3.1 et 1.2  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Territoire château d'eau // Axe 2

Conserver les paysages forestiers des versants au service du maintien des sols, des habitats naturels et de l'eau sur le territoire

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 // Objectifs 2.3 et 2.4  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Territoire château d'eau // Axe 4

Valoriser la forêt et la gérer dans le respect des paysages et de la biodiversité

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 // Objectifs 2.3 et 2.4  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Forêt, filière bois et matériaux // Axe 2

Accompagner les pratiques agricoles pour qu'elles assurent le maintien des paysages agropastoraux et de leur diversité

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 // Objectifs 2.3 et 2.4  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Agriculture // Axe 1

**FORÊT**

## LES MESURES

## ACTIONS À METTRE EN PLACE

02/03/06/09/12/18

- Élaboration de cahiers de recommandations paysagères.
- Mise en place d'une conciliation entre les usagers.
- Réalisation d'études de fréquentation.
- Protection des espaces dans les documents d'urbanisme.

02/03/04/09/17/18

- Mise en défens de la ripisylve.
- Protection des zones humides et mise en valeur.
- Préservation de l'accès aux berges à l'intérieur des bourgs traversés.
- Renaturation des cours d'eau en milieu urbain.

02/03/04/09/17/18

- Définition d'objectifs d'aménagement et de fréquentation.
- Programmation d'opérations de réhabilitation et d'aménagement des sites.
- Élaboration de plans de gestion et d'animation.

02/03/04/18

- Créer des continuités écologiques et de promenades en milieu urbain.
- Revaloriser les berges en milieu urbain.
- Faire le lien entre la rivière et l'espace public.
- Développer des projets de desimperméabilisation des abords de cours d'eau.
- Intégrer les dispositifs hydrauliques dans les documents d'urbanisme.

09/20

- Mener des études patrimoniales pour les villages concernés.
- S'assurer de la prise en compte du patrimoine dans la réhabilitation du bâti.
- Introduire des OAP patrimoine dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser des cahiers de recommandations architecturales et urbaines.
- Élaborer des chartes d'espaces publics.

02/03/04/08/18

- Maintien des lisières forestières.
- Favoriser la régénération naturelles après une coupe.
- Éviter les coupes rases, notamment sur les versants les plus abrupts.
- Prendre en compte la vie des cours d'eau et des milieux humides.
- Éviter le tassemement des sols lors du débardage.

02/03/08/18

- Apporter un regard croisé de différents professionnels sur la forêt.
- Valoriser les modes de gestion forestière qui préservent les paysages.
- Constituer une trame de vieux bois.
- Introduire des recommandations et des préconisations en faveur des paysages.
- Promouvoir la sylviculture des essences autochtones.

02/03/05/06/09/18

- Mettre en place un observatoire de l'équilibre des espaces agricoles.
- Préserver les terres agricoles à enjeux.
- Développer des actions de maintien des milieux ouverts.
- Préserver les arbres champêtres et le bocage.
- Accompagner et encadrer les constructions agricoles.
- Accompagner les communes pour la prise en compte du bocage.

# OBJECTIF

# LIEN VERS LES PLANS DE PAYSAGE

AGRICULTURE

Valoriser le maillage parcellaire des ambiances paysagères agricoles méditerranéennes.

Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3

Préserver les paysages de causses

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe2 // Objectifs 2.3 et 2.4  
Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 3  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Agriculture // Axe 1

Préserver les hameaux et villages patrimoniaux

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 // Objectif 3.1 et 1.2  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 2  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage // Axe 1

Révéler les séquences paysagères depuis les grands axes de parcours

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 // Objectif 1.1  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 1  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Attractivité touristique // Axe 1

Soigner les silhouettes villageoises et les espaces de respiration

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3 // Objectifs 3.1 et 1.2  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 2  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage // Axe 1

Sauvegarder les spécificités montagnardes des villages

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 3  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 2  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage // Axe 1 et Axe 2

Reconquérir les vallées industrielles

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 // Objectif 1.6  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois//OQP 4  
Plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire // OQP Habiter le paysage // Axe 3

Valoriser les paysages des grands lacs

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axes 1 et 3 // Objectifs 1.2 et 3.4

Exploiter les ressources naturelles dans le respect des paysages

Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc // Axe 1 // Objectifs 1.8  
Plan d'action paysage des causses, canyons et vignobles du Minervois // OQP 4  
Plan paysage de la vallée du Thoré et de la montagne Noire// OQP Agriculture Axes 1 et 2.

URBANISME

RESSOURCES

## LES MESURES

## ACTIONS À METTRE EN PLACE

03/06/09/18

- Animer un réseau pierre sèche et réhabiliter les ouvrages.
- Sauvegarder les murets et les capitelles et les protéger.
- Valoriser la culture en terrasses.
- Préserver les essences végétales méditerranéennes et les cultiver.
- Soutenir une viticulture qui porte des intérêts paysagers et écologiques.

02/03/06/09/18

- Communiquer sur le pâturage et son importance pour l'ouverture des milieux.
- Préserver le petit patrimoine pierre sèche spécifique aux causses.
- Permettre l'installation de berger et d'éleveurs pour maintenir les paysages.
- Préserver les paysages de l'urbanisation.
- Concilier les usages et pratiques pour préserver les milieux et les espèces.

03/09/16/18/20

- Élaborer des Sites Patrimoniaux Remarquables pour ces villages.
- Réaliser des études patrimoniales.
- Annexer dans les documents d'urbanisme un cahier de recommandations.

03/10/13/16/18

- Valoriser les grandes itinérances.
- Revaloriser les espaces piétons et désimperméabiliser les parkings.
- Diminuer l'impact des infrastructures routières.
- Canaliser les déplacements pour préserver les espaces naturels.
- Utiliser du mobilier avec des matériaux identitaires du Haut-Languedoc.
- Développer des SIL de qualité.
- Offrir des itinéraires de randonnées qui valorisent les points de vues.

02/03/05/06/09  
10/15/16/18

- Opération d'amélioration des entrées et sorties de villages.
- Travail sur les franges urbaines et l'intégration des futurs quartiers.
- Élaboration de document d'urbanisme respectueux des espaces de respiration.
- Mise en œuvre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.
- Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

03/09/15/16/18

- Préservation des essentages comme élément architectural.
- Mise en œuvre de recommandations architecturales.
- Préservation des patus et aménagements d'espaces publics de convivialité.

03/18

- Engager une réflexion sur la réhabilitation des carrières et les caractériser.
- Élaborer un programme d'interprétation des paysages industriels.
- Incrire la mutation des friches dans les projets urbains.
- Réhabiliter les friches industrielles et identifier les locaux vacants.
- Renaturer les friches industrielles soumises au risque inondation.

03/09/12/18

- Mieux connaître la sensibilité paysagère des pourtours des lacs.
- Planifier des opérations de valorisation des paysages des lacs.
- Mettre en place des OAP et des Unités touristiques nouvelles (UTN).
- S'assurer de la qualité des équipements touristique.
- Permettre le parcours et la balade sur le pourtour des lacs.
- Ouvrir des fenêtres sur les lacs.

03/04/09/18

- Développement de la cartographie des sensibilités pour l'ensemble des énergies.
- Élaboration d'OAP thématiques sur les énergies renouvelables.
- Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères.



# PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

OCCITANIE - TARN - HÉRault